



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

BUHR A



a39015 01810521 6b



1
2
3
4



COUP-D'OEIL GÉNÉRAL
SUR LES
POSSESSIONS NÉERLANDAISES
DANS
L'INDE ARCHIPÉLAGIQUE.



COUP-D'OEIL GÉNÉRAL
SUR LES
POSSESSIONS NÉERLANDAISES
DANS
L'INDE ARCHIPÉLAGIQUE.

PAR

Caennard
C. J. TEMMINCK.

CHEVALIER DE L'ORDRE DU LION NÉERLANDAIS; DIRECTEUR DU MUSÉE ROYAL
D'HISTOIRE NATURELLE; MEMBRE DE L'INSTITUT DES PAYS-BAS; AINSI QUE
DE PLUSIEURS ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

TOME SECOND.

LEIDE,
A. ARNZ & COMP.

1847.

DS
615
.T28

v. 2

1241765-834

TABLE DES MATIÈRES

DU

TOME SECOND.

GROUPE GÉOGRAPHIQUE DE SUMATRA . Page 1.

Chap. I. VUES GÉNÉRALES SUR L'ÎLE DE SUMATRA. — DIVISION TERRITORIALE. — FINANCES. — ORIGINE ET PROGRÈS DU POUVOIR NÉERLANDAIS DANS CETTE CONTRÉE » 1.

Chap. II. POPULATION, MOEURS ET COUTUMES, SUIVIS D'UN APERÇU SUR LES PRO- DUITS DU SOL ET SUR LES CULTU- RES	Page 45.
Chap. III. PRÉCIS DE L'HISTOIRE NATURELLE DE SUMATRA »	77.
Chap. IV. ILES QUI FONT PARTIE DU GROUPE GÉOGRAPHIQUE DE SUMATRA . . . »	96.
GROUPE GÉOGRAPHIQUE DE BORNEO . . »	128.
Chap. I. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR CET- TE ILE »	128.
Chap. II. NOTICES SUR LA STATISTIQUE DE BOR- NÉO. — LIMITES DES CONTRÉES SOUMISES ET INDÉPENDANTES. — PRÉCIS SUR LES ÉTATS DE LA CÔTE OCCIDENTALE. — LES CHINOIS. — PRÉCIS SUR LES ÉTATS DU LITTO- RAL SUD ET ORIENTAL. — APERÇU SUR LES DOMAINES DES PRINCES INDÉPENDANTS »	145.

Chap. III. TENTATIVES FAITES DEPUIS 1816,
DANS L'INTÉRÊT DES POSSESSIONS
DE L'ÉTAT A BORNÉO. — RÉPRES-
SION DE LA PIRATERIE Page 199.

Chap. IV. RAPPORT FAIT EN 1825 AU GOUVER-
NEMENT SUR LE ROYAUME DE MA-
TAN ET LA PRINCIPAUTÉ DE SIM-
PANG, PAR FEU LE MAJOR G. MUL-
LER. — EXTRAIT D'UN RAPPORT
DE M^r. GRONOVIVS » 277.

Chap. V. RAPPORT CONCERNANT UNE PARTIE
DE LA CÔTE MÉRIDIONALE ET DES
DISTRICTS DE L'INTÉRIEUR DE BOR-
NÉO, PAR M^r. S. MÜLLER » 344.

Chap. VI. POPULATION DE BORNÉO.—MOEURS ET
COUTUMES DE SES HABITANTS. —
LES KONGSIES DES CHINOIS. —
COLONIES INDOUES » 381.

Chap. VII. PRÉCIS SUR L'HISTOIRE NATURELLE
DE BORNÉO » 405.

**Chap. VIII. LES ILES QUI FONT PARTIE DU GROUPE
GÉOGRAPHIQUE DE BORNÉO. — OC-
CUPATION DE LABOEAN PAR LA MA-
RINE ANGLAISE. — TENTATIVES DE
LA MARINE FRANÇAISE SUR BASI-
LAN. — IMPORTANCE DU DÉTROIT
DE MACASSAR. — CONCLUSION . . Page 427.**



GROUPE GÉOGRAPHIQUE

DE

SUMATRA.

CHAPITRE I.

VUES GÉNÉRALES SUR L'ÎLE DE SUMATRA. — DIVISION
TERRITORIALE. — FINANCES. — ORIGINE ET PROGRÈS
DU POUVOIR NÉERLANDAIS DANS CETTE CONTRÉE.

La position géographique de Sumatra est, pour ainsi dire, tangente au continent de l'Inde par sa partie Nord-Ouest; elle forme au Sud-Est, avec Java, Bali, Lombok, Sumbawa, Flores, Ombai et Timor, une chaîne non interrompue d'îles de premier et de second rang, dont l'immense étendue embrasse vers le Sud la plus grande partie du vaste Océan austral. Cette suite d'îles sert de rempart contre les lames du large à tous ces archipels et aux nombreuses îles isolées, situées dans ces parages sous la Zone équatoriale.

Cette île, du premier rang, est remarquable par l'étendue qu'elle occupe dans les mers de l'Inde. Elle est située entre le 90° 40' et le 106° 5' longitude orientale du méridien de Greenwich, et s'étend du 5° 55' latitude Sud au 5° 45' latitude Nord. On lui donne 1004 lieues anglaises de longueur, sur une largeur moyenne de 142 lieues. Sa superficie est estimée à 136,800 milles, ce qui fait qu'elle est de 93,056 milles plus grande que Java. Suivant les données du lieutenant de marine Melvill de Carnbée, Sumatra aurait une superficie de 8,025 milles géographiques carrés, ou 4,403 myriamètres \square . Le même officier donne à Java 2,315 milles \square géographiques, ou 1,269 myriamètres \square .

Le chiffre donné par estimation de sa population, serait de 7,000,000 d'habitants(?) il est toutefois certain que la population des parties soumises aujourd'hui à la Néerlande, ne s'élevait en 1840 qu'au chiffre approximatif de 3,500,000 âmes.

Les documents officiels de 1837 fournissent des indications sur l'état d'un dénombrement approximatif, comme suit:

Habitants atchinais, depuis Baroes jusqu'à Siac, 600,000 âmes.

Les Batakhs, à partir d'Atchin jusqu'à Rauw, 1,200,000 âmes.

Les Malais du littoral et de l'intérieur, de Baroes à Indrapoera sur la côte occidentale, et de Siac à Palembang sur la côte orientale, 2,000,000.

Les Redjangs et les Pasoemans des Etats de Palembang et le littoral de Bangkahoeloe à Cawor, 600,000 âmes.

Les Lampongs des parties du Sud-est, 150,000 âmes. — Faisant un total de 4,500,000 habitants.

L'île de Sumatra est habitée aujourd'hui par des peuples qui semblent ne pas avoir une origine commune. Les dissemblances entre ces peuples sont tranchées et plus nombreuses que dans l'île de Java; mais la civilisation y a fait plus de progrès qu'à Bornéo, où les aborigènes (les Dajaks), paraissent issus d'une souche commune, et continuent encore de nos jours à vivre dans l'état d'abrutissement qui est le partage de toutes les peuplades primitives, dans les îles nombreuses du grand Océan austral. Les dogmes de l'islamisme répandus jusque dans quelques parties de l'intérieur, ont fait germer parmi les habitants de Sumatra des idées d'ordre social, et ses rivages visités depuis des siècles par les nations maritimes de l'Inde, attirèrent plus tard les commerçants d'Europe; ceux-ci y ont formé depuis un grand nombre d'années des établissements littoraux, avant que la concurrence commerciale des Chinois, qui se sont fixés en masse à Bornéo, ait pu trouver le moyen de s'emparer à Sumatra des principales ressources que fournit le pays, ainsi que de l'exploitation des mines dont ils se sont rendus maîtres au détriment des chefs malais, dans l'île de Bornéo.

Nous sommes à même de fournir quelques notions nouvelles et intéressantes sur cette île, connue du monde savant par l'histoire qu'en a publiée Marsden et par plusieurs documents de Sir Stamford Raffles; écrits qu'il serait superflu de commenter dans ce Coup-d'oeil, vu que les nombreux détails scientifiques et commerciaux

qu'ils renferment sont généralement connus, et se trouvent à la disposition de ceux qui prennent intérêt à ce genre de recherches.

Nous ne ferons point non plus mention des noms divers sous lesquels les différentes parties de cette île ont été désignées depuis Ptolémée, du temps des Grecs et des Romains, ou par les navigateurs arabes et persans; M^r. Müller a consacré plusieurs pages de ses notices sur Sumatra à cette recherche scientifique, et nous renvoyons le lecteur à ses données (1). Avant d'indiquer les noms plus récents sous lesquels l'île de Sumatra est connue, il est nécessaire d'observer que les anciens navigateurs indiens, de même que les peuples indigènes des différentes parties de l'Archipel, n'ont que des idées fort imparfaites des premiers éléments de la géographie; ils ont, par exemple, l'habitude de donner à toutes les petites îles (à celles dont l'oeil peut embrasser la forme totale), le nom de *poeloe* ou *noeso*, une île; mais pour les grandes, celles dont ils ne sont pas en état de calculer l'étendue, ils les désignent sous le nom de *tanah* ou *nagri*, c'est-à-dire terre ou contrée; ils ajoutent ordinairement à ce nom, celui d'un nom propre emprunté d'un ou de plusieurs districts, ou bien des peuplades avec lesquels ils entretiennent des relations commerciales. C'est probablement à des interprétations de cette nature que l'île de Sumatra doit les noms divers sous lesquels on la trouve désignée, tels que *Fantsoer*, *Indales* ou *Andalas*, *Al-rami* ou *Lameri*, *Sumoltra*, *Samatra*,

(1) S. Müller, *Bijdragen tot de kennis van Sumatra*, 1846.

Samantra et Sumatra. Il est d'ailleurs reconnu maintenant, que les aborigènes n'ont jamais connu ni adopté de nom spécial par lequel ils auraient désigné toute l'étendue de la grande île qu'ils habitent.

Les Portugais, guidés par Alvâro Talesso, firent la découverte de Sumatra en l'année 1506. En 1599, l'intrépide navigateur hollandais Houtman y fut assassiné; mais ce ne fût qu'après 1600 que la Compagnie des Indes Orientales prit possession, au détriment des Portugais, de quelques parties du territoire dont Poeloe Tjingko fut d'abord le point central. En 1666 la Compagnie s'établit à Padang; elle agrandit son domaine en 1669 par un traité avec le Sultan d'Atchin. Depuis cette époque jusqu'à nos jours, des conquêtes partielles faites sur les princes du pays, des traités conclus avec les souverains, et un échange de territoire avec l'Angleterre, ont assuré la possession presque entière de l'île au gouvernement de la Néerlande. Nous ferons plus ample mention de ces agrandissements de territoire dans la suite de cet article.

Les destinées de cette vaste partie de l'archipel Soendanais ont été jadis plus ou moins dépendantes de celles de Java; il est du moins sûr que, durant le règne des derniers puissants monarques de Modjopahit, dont l'immense pouvoir s'étendait aussi sur une partie de Bornéo, le vaste royaume de Palembang, formant la partie Sud-Est de Sumatra, avait été conquis par leurs armes. Cette conquête doit avoir eu lieu en 1432, sous le règne d'Angko Widjojo, dernier prince indou du grand empire de Modjopahit. Ce monarque y envoya son fils

Harijo Damar. C'est sous le règne de ce prince que le culte de l'Islamisme a été introduit dans le royaume de Palembang par l'Arabe Rachmat, que les traditions désignent comme l'apôtre et le propagateur zélé de la foi musulmane dans les îles du Grand Archipel.

Les Lampongs, provinces limitrophes du détroit de la Soende, reconnaissent le pouvoir des Princes soendanaïses de Padjajaran, et étaient tributaires des Sultans de Bantam.

Tout ce qui est relatif à l'histoire des premiers habitants de cette île, participe au sort commun des traditions orales ou écrites sur l'origine de toutes les différentes populations du Globe. En effet, soit qu'on veuille consulter les souvenirs transmis de générations en générations, soit que l'on ouvre les annales et les légendes écrites sur l'origine des peuples, on y verra toujours que l'existence primitive des nations, quel'qu'en puisse être la date, se trouve constamment couverte d'un voile mystérieux, sur lequel chacune d'elle s'est plu à rappeler des actions ou à retracer des souvenirs qui tiennent du merveilleux, ou qui tirent leur source de faits contraires aux lois de la nature. Toujours quelque origine surnaturelle ou quelque fable, plus ou moins vraisemblable, a servi de base à la vérité qui paraît se perdre dans la nuit des temps. L'histoire ancienne de Sumatra nous demeure cachée sous un semblable voile, qui de nos jours est devenu impénétrable: d'ailleurs, les renseignements empruntés aux traditions populaires relatées par Mardsen et par quelques autres écrivains, ne sauraient conduire qu'à des conjectures. Parmi celles qui

sont le plus probables, on suppose que les aborigènes de Menangkabo, état situé dans les parties les plus montagneuses de l'intérieur, doivent être considérés comme types de la population actuellement existante : cette origine serait basée sur l'existence d'habitants de race malaie pure, qu'on trouve encore actuellement dans cette province du centre ainsi que dans la partie la plus élevée de l'île ; tandis que dans tout l'Archipel, les conquérants malais ont envahi le littoral, et se sont contentés de refouler vers l'intérieur les populations aborigènes vaincues par leurs armes. On présume également que le Royaume d'Atchin, partie septentrionale de Sumatra, a été peuplé par des colonies d'Indous venues de Malacca, qui se seraient répandues successivement sur une grande partie de l'île. La puissance colossale des anciens Sultans d'Atchin semblerait plaider en faveur de cette origine. Il paraît toutefois certain que les populations actuellement répandues sur plusieurs parties de l'île ne doivent par leur origine à une souche commune ; mais que plusieurs races d'Indous et de Malais, peut-être aussi d'Arabes et de Chinois, s'y sont fixées jadis, et que le mélange de tous ces peuples divers rend de plus en plus difficile toute recherche relative à l'origine de ses premiers habitants : à moins qu'on ne veuille retrouver les aborigènes dans les Batakhs, grande peuplade vivant dans les districts du nord de Menangkabo, et à laquelle on attribue quelque ressemblance, quant aux moeurs et aux habitudes, avec les insulaires de l'Australie (1). On

(1) Voir sur les *Orang Batakhs*, notre chapitre *Population, moeurs et cultures*.

prétend encore, mais à tort, que les habitants de la partie méridionale ont la même origine que les Javanais; mais ces derniers, comme nous venons de le dire, n'ont exercé leur influence à Sumatra que par le droit de conquête; ils ne s'y sont établis que vers le déclin de la grandeur des monarques indous et soendanaïses, qui ont fondé, à Java, ces monuments et ces temples aujourd'hui les seuls témoins de leur puissance dans cette île. On ne trouve à Sumatra que quelques débris de statues et de bas-reliefs enfouis dans le sol, et que les sectateurs javanais du Bouddhisme y ont probablement transportés comme objets d'adoration, lorsqu'ils sont venus s'établir dans cette contrée.

S'il est difficile de démontrer l'origine des habitants qui peuplent aujourd'hui l'île de Sumatra, il n'est guère moins embarrassant de répondre à la question suivante: *laquelle des contrées de l'Archipel doit être considérée comme berceau des nombreuses peuplades de Malais, répandues maintenant dans le plus grand nombre des îles de l'Océanie?* — L'origine des Malais, les causes probables qui ont pu donner lieu à leur migration et les motifs qui les ont déterminés à se fixer sur toutes les parties du littoral des îles nombreuses de l'Archipel, ne reposent probablement pas sur des documents écrits par eux; on ne saurait les trouver que dans les légendes des nations maritimes et commerçantes avec lesquelles ces peuplades nomades ont pu entretenir des rapports plus ou moins assidus; ou bien on doit les chercher dans des traditions orales, ravies plus tard à l'oubli par des peuples tout aussi peu civilisés que l'étaient ces

Malais nomades. Pour remplir cette tâche avec quelque chance de succès, il faudrait consulter les annales des Arabes et des Chinois, et savoir jusqu'à quel point on doit ajouter foi à ce qu'ils avancent sur le compte des peuples et des contrées avec lesquels ils ont été en relation commerciale: ces légendes et ces traditions, où les recits exagérés et fabuleux abondent, doivent aussi être consultées avec circonspection. En définitif, nous ne saurions émettre une opinion déterminée sur cette question agitée et controversée par des savants distingués et des orientalistes célèbres; après avoir parcouru quelques uns des écrits de ces auteurs, nous serions portés à adopter comme assez probable que la population malaie répandue dans les Archipels de l'Asie, est en effet originaire des parties de l'intérieur de l'île de Sumatra: car il paraît que depuis plusieurs siècles, les Malais portaient le nom de *Monacaboa*, probablement un dérivé de *Menangkabo*, et que plus tard ils ont été désignés sous le nom de *Orang Malajoe* (hommes errants) (1).

(1) On peut consulter sur ces matières l'écrit publié dans le courant de cette année par Mr. S. Müller, *Bijdragen tot de kennis van Sumatra. Over de Maleijers en eenige hunner oude instellingen*, pag. 77: opusculé dans lequel cet auteur fournit quelques détails nouveaux, et rapporte une ancienne légende des habitants des districts montueux de Padang. Pour les légendes du royaume de Palembang, voir *Proeve eener beschrijving van het gebied van Palembang*, par le Major de Sturler; Groningue 1843, et *Tijdschrift voor Neêrlands Indië*, tweede Jaargang.

Nous avons vu qu'en 1600 les Hollandais avaient pris pied à Sumatra; dans ce temps le royaume de Palembang et les Lampongs reconnaissent le pouvoir du Sultan de Bantam, souverain de cette partie de l'île de Java qui est séparée de Sumatra par le détroit de la Soende. En 1620 ils se trouvaient établies sur cette partie de la côte, et un chef de factorerie résidait à Palembang.

A la côte occidentale, les Atchinais avaient étendu leur influence et agrandi successivement leur territoire. En 1621, ils exerçaient leur pouvoir sur les districts de Singkel, de Tikoe, de Priaman, de Padang et sur plusieurs autres *Kampong* (villages). En 1642, leur domination était reconnue jusqu'à Indrapoera. En 1659, la Compagnie envoya un de ses agents à Atchin, où régnait alors, non sans quelque splendeur, une femme revêtue de l'autorité souveraine. En 1662, cet agent revint à Batavia accompagné de quelques députés des principaux *kampong* du littoral; la Compagnie conclut avec eux une alliance, ayant pour but de placer à l'avenir les habitants de la côte Sud-Ouest sous la protection de cette Société, qui s'engageait à protéger ces peuples contre toutes les attaques sur mer de leurs ennemis, se réservant toutefois le droit exclusif d'entretenir des relations commerciales avec cette côte. A la demande des indigènes, la Compagnie prit, en 1664, le parti de s'emparer de vive force d'Indrapoera, de Salida et de plusieurs *kampông*, dont elle chassa les Atchinais; deux années après on leur enleva Padang, et pendant quel-

ques années consécutives encore, des hostilités, souvent aussi des combats meurtriers, eurent lieu contre les forces d'Atchin; celles-ci se virent enfin réduites à abandonner leurs conquêtes. On profita de ces événements pour étendre la domination de la Compagnie sur cette côte; elle abandonna son ancienne factorerie de Poeloe Tjinko et se fixa à Padang, qui devint plus tard le chef-lieu de son commerce et qui est aujourd'hui le point central du Gouvernement de Sumatra. Lorsque cette association de marchands se vit maîtresse du littoral, elle dut nécessairement aviser aux moyens de s'y maintenir contre l'agression des peuples de l'intérieur, d'autant plus que les points occupés et conquis par elle sur les Atchinais, avaient été enlevés antérieurement par ceux-ci aux Sultans de Menangkabo. A ces fins, ainsi que dans le but de se concilier l'amitié des confédérations malaïes, la Compagnie conclut un traité avec le Sultan de Menangkabo, par lequel elle confiait l'exercice de l'autorité sur ses districts du littoral à ce prince malais, y mettant pour condition, qu'il reconnaîtrait les droits acquis à la Compagnie sur ces districts, par la ratification des traités conclus avec les chefs indigènes, et enfin, que le *Toewankoe* ou chef de Padang installé par elle, obtiendrait auprès du Sultan le titre de premier *Panglima* (c'est-à-dire intendant ou gouverneur).

Le gouvernement de Padang était anciennement formé par la réunion de trois districts, soumis au souverain d'Atchin qui y nommait un *Wakil* (administrateur ou chargé d'affaires) résident à Padang. Depuis la prise de possession par la Compagnie, celle-ci avait placé à la

tête de l'administration et pour régler les affaires avec les indigènes, un *Toewankoe Panglima* (chef ou gouverneur), ayant sous ses ordres un *Panghoeloe Bandhara* (c'est-à-dire un chef trésorier), qu'il est interdit d'élire dans la même caste ou *Laras* d'où le *Panglima* a été choisi; puis il est encore assisté dans ses fonctions par onze autres *Panghoeloes*. La nomination et l'installation du *Toewankoe Panglima* ainsi que du *Panghoeloe Bandhara* se faisaient par ordre du résident européen; aujourd'hui, le Gouverneur de Sumatra en est chargé. La cérémonie de l'installation a lieu avec pompe et au bruit du canon; le premier reçoit un salut de treize coups et le second de neuf coups de canon.

Quelques autres coutumes suivies dans les districts élevés de Padang, les fêtes qui ont lieu après le Ramadan, les cérémonies en usage avant et pendant la culture du riz, etc. se trouvent relatées par Mr. Müller dans l'opuscule que je viens de citer.

La Compagnie, dans les premiers temps de son occupation du littoral de Sumatra, paraît n'avoir pas entretenu des relations suivies avec les habitants de l'intérieur; si en effet elles eurent lieu, il est certain que les résultats n'en ont pas été portés à la connaissance du public. La Compagnie anglaise, maîtresse d'une partie de la côte Sud-Ouest, s'est tout aussi peu occupée du sort des indigènes; celle-ci et la Compagnie hollandaise, rivales par l'intérêt mercantile, s'y partageaient une autorité usurpée; elles n'avaient d'autre but, dans leurs rapports commerciaux avec ces peuples, que de parvenir à s'assurer le monopole, et ces deux associa-

tions se nuisaient mutuellement dans leurs transactions commerciales.

Des négociations diplomatiques ouvertes à Londres, dans le but de stipuler l'échange de Malacca et de quelques autres points du continent de l'Inde contre le territoire occupé par l'Angleterre à Sumatra, mirent fin en 1824, aux nombreuses contestations entre les deux gouvernements: elles garantissent à celui de la Néerlande, la possession exclusive des archipels de Rio et de Karimon, et l'Angleterre renonce à ses prétentions sur Bilitoen; par l'article 6 de ce traité il est convenu: *Que les agents aux Indes, des parties contractantes, ne pourront former de nouveaux établissements dans aucune des îles des mers orientales, sans l'autorisation préalable de leurs gouvernements respectifs en Europe.*

Mais, avant cette époque, on s'était trouvé engagé dans une guerre avec le Sultan de Palembang qui, se reposant sans doute sur les secours qu'il pouvait se flatter d'obtenir des Anglais de Benkoolen, paraît avoir cru qu'il lui serait aussi facile de renouveler impunément une levée de boucliers, comme il l'avait fait en 1811, par l'assassinat des employés hollandais et de la garnison du fort de Palembang; acte de trahison lâchement combiné, dont il crut se disculper plus tard en produisant une lettre, à ce qu'on assure authentique, et imputée à Sir Thomas Stamford Raffles, alors chargé par le Gouvernement britannique de préparer sourdement la conquête des possessions hollandaises: lettre que nous aimons à croire supposée, mais par laquelle le Sultan de Palembang est invité à se *débarasser des Hollandais.*

Quoiqu'il en soit, le Sultan reçut la juste punition de sa double trahison, par la perte de ses Etats et de sa liberté. Cette lutte sanglante, à laquelle le brave Général de Kock mit un terme, en domptant les rebelles et en forçant le Sultan à souscrire aux conditions dictées par le vainqueur, eut lieu en 1821 (1).

Depuis cette époque, le Gouvernement eut encore à soutenir en 1835, une guerre meurtrière contre les fanatiques *Padris*, secte dont il sera fait plus ample mention dans cet écrit. Cette guerre fut suscitée par trois *Hadjis* (pèlerins), revenus du pèlerinage à la Mecque. Ils débutèrent par la conversion des habitants de leur village aux croyances religieuses adoptées par eux; les nombreux sectateurs dont ils se virent environnés, envahirent une grande partie de l'ancien Etat de Menangkabo, dont les chefs implorèrent le secours de l'autorité coloniale. Le Gouvernement voyant ses possessions de Padang menacées par ces nouveaux sectaires, dut se préparer à la guerre; il la soutint quelque temps avec des avantages balancés de part et d'autre. Cette lutte opiniâtre fut enfin terminée à la gloire de nos armes. Nous fournissons des détails plus circonstanciés sur ces événements qui vinrent mettre un terme à l'existence politique des Sultans de Menangkabo; chefs d'une confédération de petites républiques démocratiques. L'autorité des chefs de ces Etats se bornait à remplir cer-

(1) On peut consulter pour ce qui est relatif à ce sujet: *Proeve eener beschrijving van het gebied van Palembang*, door W. L. de Sturler. *Groningen* 1843, et *Tijdschrift voor Neêrlands Indiën. Kronijken*.

taines formalités que la constitution traditionnelle de cette confédération exigeait, dans quelques affaires d'intérêt local.

Tous ces Etats soumis sont maintenant régis par des employés civils portant le titre de résident ou de sous-résident. On a fait récemment de grands travaux pour assurer la défense des places de la côte; des routes parfaites, des forts ou *bentings* et des postes militaires convenablement échelonnés, garantissent les provinces de l'intérieur, contre toutes les tentatives hostiles que les fanatiques Padris pourraient entreprendre, dans le but d'exciter de nouveau à la révolte les paisibles habitants qui ont tant souffert de leurs déprédations, et qui sont maintenant dévoués à la cause d'une administration éminemment protectrice. En effet, celle-ci ne s'imisce pas dans les affaires intérieures des petites républiques que ce vaste territoire renferme; elle borne son influence à améliorer les moyens de communication, à protéger les personnes et les biens, à empêcher les collisions entre ces petits Etats qui terminaient jadis leurs différends les armes à la main, enfin à remplir, sous le point de vue administratif, les fonctions d'arbitre. Ce système gouvernemental ne réussirait probablement pas dans les autres parties de la Malaisie, mais il produit dans les Etats de Menangkabo les effets les plus salutaires; le commerce y prend plus de vie; le bien-être de toutes les classes augmente sous les auspices d'une paix durable; de bonnes routes remplacent les sentiers tracés au hasard, et les dissensions religieuses paraissent étouffées chez les ha-

bitants. La prospérité de Sumatra a progressivement augmenté depuis que l'influence néerlandaise s'y est de plus en plus affermie; son pouvoir s'étend maintenant sur la presque totalité de l'île.

La partie soumise comprend toute la côte occidentale, depuis le large fleuve Singkel, formant la frontière de l'Etat d'Atchin jusqu'au détroit de la Soende; puis tout le littoral de ce détroit; les côtes de Palembang, Djambi et Indragiri, et quelques points isolés sur la côte orientale, tels que Pani, Biela et autres qui font partie de la résidence des Batakhs.

Ce territoire est divisé administrativement de la manière suivante:

1°. Le gouvernement de la côte occidentale, dont le chef porte le titre de Gouverneur civil et militaire de Sumatra; ce gouverneur réside à Padang. Le rayon administratif de Padang comprend les divisions suivantes.

a. Le pays des Batakhs, formé de la partie de la côte occidentale située entre Singkel et Tapanoueli, et qui s'étend en largeur jusqu'aux districts de Kota-Pinang, Kwaloe, Kandang-Lawas, Tamboesi, Pani et Biela, situés en partie le long de la côte orientale. Cette division comprend aussi les îles Nias, Pontjan, Monselars, Pandjang, Batoe-Boerong, Babiraham, Gosong-Talaga et quelques autres moins grandes et inhabitées. Elle est placée sous la gestion spéciale d'un commissaire, et Tapanoulie en est le chef-lieu. Nous donnerons quelques détails sur le peuple Batak, au chapitre *Population, mœurs et cultures*.

b. Aijerbangis. Cette division s'étend sur la côte occidentale depuis Tapanoelie jusqu'à la rivière Masang, et comprend les districts au pied du mont Ophir, Pasaman, Mandheling, Angkola, Rakou et Natal. Le fonctionnaire qui dirige cette province a le titre de résident, Aijerbangis en est le chef-lieu.

c. Les parties de l'intérieur de la résidence de Padang sont formées des districts de Limapoeloh Kota, Toedjoh-Kota, Allaban, Lintau, Agam, Tanadatar, Tigablas-Kota, Priaman et Batipo. Le résident de cette division est établi au fort Van der Capellen.

d. Bangkahoeloe (Benkoolen des Anglais) comprend les districts d'Indrapoera, Mocco-mocco, Manacroe, Se-loema, Lais et Soengi-lamau. Le résident est établi au fort Marlborough.

2°. La résidence du pays des Lampongs, dont Tarabangi est le chef-lieu, occupe les districts de Telokbetong, Mangola, Siringnibo, Boemi, Agon et Borné. Cette vaste partie de Sumatra est placée sous l'autorité d'un chef civil et militaire.

3°. La Résidence de Palembang, dont la ville de ce nom est le chef-lieu, comprend non seulement l'ancien royaume de Palembang, mais aussi celui de Djambi dont les princes, ci-devant vassaux de la Compagnie des Indes, après avoir joui d'une indépendance illimitée pendant un grand nombre d'années, se sont de nouveau soumis au gouvernement en 1835.

Les états sur lesquels la Néerlande n'étend pas directement son pouvoir sont les suivants.

Le Royaume d'Atchin ou Achim (plus correctement

Atjih), formant l'extrémité nord-ouest de l'île, était jadis l'état le plus puissant; le Sultan étendait son autorité sur la plus grande moitié de l'île; il était considéré comme le prince le plus redoutable de la Malaisie. A cette époque de splendeur et de gloire, la marine des sultans d'Atchin comptait plus de cinq cents voiles. De toutes ces grandeurs il ne reste aujourd'hui que l'ombre; le pouvoir éphémère du monarque régnant est à peine respecté au delà d'un rayon peu étendu autour de sa capitale.

Atchin a été visité par les Hollandais depuis 1599. Le souverain envoya en 1602 une députation à la Compagnie, chargée du soin de régler les transactions commerciales entre les deux états. Ces rapports purement mercantiles et peu importants ont continué jusqu'en 1669, date du premier traité stipulant la cession d'une partie du territoire en faveur de la Compagnie, et fixant comme limite entre les deux états, le cours sinueux de la rivière Singkel. La ville principale de ce royaume est Atchin, bâtie sur pilotis; elle entretient un commerce de cabotage avec les autres parties de la côte, et quelques *prahoe* trafiquent à Poeloe Pinang, à Malacca et à Singapore. Nous n'avons que des notions fort imparfaites sur cette partie de l'île, qu'aucun Européen n'a parcourue.

Selon les traditions populaires, il est constaté que le Sultan aujourd'hui régnant est le dixième de sa race. La tradition ancienne rapporte qu'un Arabe nommé Djoemal Alam est le fondateur de cet état; il aurait converti à la foi islamite les sectateurs de Brahma et se

serait déclaré dépendant du Sultan des Turcs; le Grand-Seigneur, en récompense de cet acte de soumission, lui aurait fait cadeau de plusieurs pièces d'artillerie pour servir à la défense de Pasir, jadis capitale florissante de cet état, aujourd'hui complètement déchu de son ancienne splendeur. Maintenant le Sultan réside à Atchin, misérable village garni de cinq ou six canons presque enfouis sur les remparts de terre, et qui ne sont susceptibles d'aucune résistance même contre l'attaque des hordes sauvages. Le *kraton* délabré du Sultan est entouré d'une muraille qui tombe en ruine, et dont le toit est couvert en feuilles de palmier (*atap*). Pour le défendre, deux ou trois cents esclaves qui s'enivrent d'opium, sont tout ce que ce prince, dont les ancêtres étaient les plus puissants despotes de la Malaisie, pourrait opposer à une attaque sérieuse. Pour tout revenu, reste de cette grandeur déchue, le Sultan perçoit 5% de droit d'entrée de tous les bâtiments étrangers, ce qui peut lui valoir de 15 à 18 mille piastres. Sur les 125 livres (le pikol) de poivre exporté il lui est dû une demie-piastre, mais ce droit auquel il est facile de se soustraire est un revenu dont jouissent les frères du Sultan.

La rivière d'Atchin a trois embouchures; elles sont encombrées par des bancs qui rendent les entrées difficiles et dangereuses; un petit fort en terre, couvert d'un toit en *atap* et garni de quatre ou cinq mauvais canons protège, le débarcadère de Gedong. La rade d'Atchin est peu sûre; les bords de la rivière sont couverts à plus d'une lieue de masses touffues du palmier Nipa; les villages situés dans l'intérieur sont chétifs et les

voies de communications se bornent à des sentiers étroits. Les districts d'Analaboe, de Mukky, Soesoe, Kwala, Batoe, Assahan etc. ne respectent plus l'autorité du Sultan et lui payent des droits selon leur convenance. Tout Malais entreprenant, qui sait se faire un parti et réunir quelques vagabonds autour de lui, est sûr de se soustraire au pouvoir et ne paye plus aucun impôt, en un mot, l'anarchie la plus complète règne dans cette partie de Sumatra.

L'état de Siak compte aussi parmi les parties jusque ici indépendantes: il est situé sur la côte orientale; mais l'anarchie qui règne parmi les chefs et le pouvoir méconnu du Sultan, dépourvu d'énergie ainsi que de moyens pour faire respecter son autorité, menacent cette province d'une ruine prochaine. L'Angleterre fait valoir des prétentions à la garantie de l'indépendance de Siak; ce patronage douteux reposerait, dit-on, sur un contrat fait en 1816 avec un fonctionnaire anglais, agissant sans l'autorisation préalable de son gouvernement.

Quelques autres points de la côte orientale ne sont soumis à aucune autorité; ces terres sont faiblement peuplées et presque inhabitables par l'étendue considérable des terrains d'alluvion entrecoupés de nombreux cours d'eau, qui y forment des deltas fort étendus.

Dans l'intérieur se trouve encore une partie du pays des Batakhs et les districts de Korintjie et de Limoen qui n'ont pas de fonctionnaires néerlandais; mais cernés de toute part par les contrées soumises, il leur sera impossible de se soustraire à l'influence des progrès de l'ordre social et de la civilisation.

Padang est une ville de médiocre étendue, mais importante par son commerce. Quelques maisons hollandaises s'y sont établies depuis 1816; elles ont imprimé une grande activité aux transactions commerciales; celles-ci et la vie animée d'une capitale contribuent à son état florissant. C'est la résidence du Gouverneur de Sumatra, et l'administration centrale, tant civile que militaire de toute la côte occidentale y est établie; il s'y trouve une cour supérieure de justice, une chambre des orphelins et quelques autres établissements d'utilité publique. La population est de 10,000 âmes. Les ressources matérielles y sont abondantes et variées, et l'air y est sain.

La ville de Bangkahoeloe (Benkoolen) est la seconde en importance sur la côte occidentale; elle est protégée par le fort Marlborough. C'était, du temps de l'occupation anglaise, le chef-lieu de toutes leurs possessions à Sumatra. Elle a été acquise de cette puissance en échange de la ville de Malacca avec ses dépendances, et de quelques points et factoreries que la Néerlande possédait anciennement sur le continent de l'Inde. Bangkahoeloe n'est pas situé avantageusement pour le commerce; sa rade est peu spacieuse et incommode, l'intérieur du pays est faiblement peuplé, et l'ancienne prospérité de cette ville semble tenir presque exclusivement aux dépenses qu'y faisait la Compagnie anglaise ainsi qu'à l'énergie du Gouverneur Raffles, dont l'activité et le zèle pour sa patrie ne connaissaient pas de bornes. Depuis le traité de 1824 la ville de Padang a totalement éclipsé la prospérité de Bangkahoeloe; sa population est de 6,000 âmes.

Les Anglais ont été pendant environ un siècle et demi possesseurs de l'établissement de Bangkahoeloe; ils y ont dépensé dans les dernières années plus de deux millions de francs d'entretien annuel. Pendant tout ce temps les cultures n'y ont pu prospérer; dans les dernières années de leur occupation, un petit nombre d'habitants européens, encouragés par le gouvernement, se sont voués à la culture du muscadier et du giroflier; ces arbres à épiceries des Moluques y ont assez bien réussi, mais la culture du riz avait toujours été négligée au point qu'année commune, on se voyait obligé d'importer de l'étranger 2000 tonneaux de riz pour la consommation du pays. Depuis 1828, conséquemment 4 années après que Bangkahoeloe a été incorporé aux autres possessions de la Néerlande à Sumatra, on a exporté annuellement une quantité considérable de riz de cette résidence à Padang. Le produit des girofles est d'environ 350 *pikol* et le macis de 100 à 115 *pikol*. L'Angleterre avait à Bangkahoeloe une garnison forte de 900 hommes; aujourd'hui un petit nombre d'employés civils et 50 à 60 militaires maintiennent l'ordre et suffisent pour y faire la police.

Le pays des Lampongs, jadis tributaire des Sultans javanais de Bantam, ne renferme point de villes. Ses villages mêmes sont de peu d'apparence. C'est l'une des parties les moins peuplées de la Malaisie; une vaste étendue de pays est en grande partie envahie par les deltas et les savannes couverts de forêts; on y trouve toutefois de bonnes terres productives; ses bois et ses produits spontanés servent à alimenter un commerce assez étendu.

Le royaume de Palembang, qui fait aujourd'hui partie du gouvernement de Sumatra, est une vaste contrée située sur la côte Sud-est; il a pour limite au Sud-est le détroit de Bangka; au Nord l'état de Djambi; au Sud les Lampongs; à l'Ouest la grande chaîne des monts Boekit Barisan, qui forme la limite naturelle entre cet état et celui de Bangkahoeloe et qui divise l'île dans toute son étendue depuis la pointe d'Atchin jusqu'aux Lampongs; au Nord-ouest Palembang a pour limites les pays de Limoen et de Batang-asaji, contrées indépendantes.

La ville de Palembang a été fondée par une ancienne colonie javanaise, et doit son origine aux derniers souverains de Modjopahit. Cette ville est située sur la rivière Moesie, à seize lieues de son embouchure; le nom qu'elle portait anciennement est *Lebar dawon* (*large comme une feuille*); elle est bâtie en grande partie sur des radeaux (*rackit*). Une multitude de gondoles aux formes élégantes, et de *penjalangs* ou barques légères couvrent continuellement le fleuve qui divise la ville en deux parties. Ces esquifs nageant avec rapidité, joint à la vie animée sur les radeaux et la navigation commerciale du fleuve, contribuent à rendre le séjour de Palembang aussi varié qu'intéressant. Le *kraton* ou l'ancien palais des Sultans, les mausolés de ces princes, la principale mosquée, et la demeure du résident sont les seuls édifices remarquables, construits en pierre, que la ville renferme. La population est évaluée à 25,000 âmes; dans ce nombre se trouvent compris 1500 Chinois et 500 Arabes.

Le commerce de Palembang est considérable, surtout avec Java, Bornéo, la Chine, Riouw, Singapore et Malacca. Les habitants sont heureux de se trouver affranchis du *tibang-toekong*, impôt ou tribu vexatoire, dévolu jadis au Sultan, et qu'il prélevait sur toutes les transactions commerciales de l'intérieur.

Les parties de l'intérieur sont vastes mais peu peuplées; on porte à 1030 milles géographiques la superficie de cette province, et sa population à 270,000 âmes; celles-ci sont réparties en 1,529 kampongs ou villages. Le district montagneux de Passoumah et les pays des Redjangs et des Koeboes situés sur les confins du territoire de Bangkahoele, offrent des sites d'une beauté ravissante. Nous aurons quelques données nouvelles à faire connaître sur les habitants de ces districts.

Les possessions nouvelles qui datent de l'expulsion des troupes d'Atchin et de la prise de Baroes et de Singkel, ainsi que celles plus récentes obtenues en 1840 par la soumission du pays des Batakhs, sont provisoirement occupées militairement; le gouvernement s'occupe de l'organisation civile et de l'administration financière, qu'on vient d'étendre aussi aux grandes îles du littoral occidental, tels que Pontjan, les Nias, les Batoes et autres dont il sera fait mention spéciale dans cet écrit. Ces postes militaires communiquent régulièrement entre-eux; les principaux, commandés par des officiers sont à Biela, Peterbi, Patjan, Baroes, Singkel et Goenoeng-Setoelie dans l'île Nias; ceux confiés à des sous-officiers sont Kota-Pinang, Aijer-Nabara, Padang-Benoengang,

Mahoepang, Daloe-Daloe, Sioengam, Batang-Oenang, Hoeraba, Tappolang et Loemoet.

Les produits agricoles et manufacturiers de Sumatra, dont nous ferons mention dans la suite, sont aussi variés que riches; on peut même poser en fait que les produits naturels sont plus nombreux et plus recherchés à Sumatra que dans l'île de Java. Lorsque la civilisation plus avancée de ses habitants permettra au gouvernement d'y introduire des cultures plus productives et mieux dirigées, alors cette grande et belle partie des possessions de l'Etat, pourra atteindre le même degré de prospérité dont jouit maintenant sa voisine, l'île de Java.

Sumatra paraît être plus favorablement située pour le commerce que Java; sa proximité des côtes de Malacca et du grand continent de l'Inde lui assure des débouchés plus faciles; ses baies sont plus nombreuses et les rades plus sûres; peu de contrées maritimes possèdent, proportionnellement à leur étendue, un aussi grand nombre de rivières; plusieurs de ses fleuves sont navigables et peuvent être remontés par les navires du commerce, même par des frégates, jusque fort loin dans l'intérieur. Ses principaux ports sont, sur la côte occidentale, Padang, Bangkahoeloe, Tapanoelie, baie assez vaste pour contenir une flotte nombreuse; elle est abritée de tous les côtés, et offre des ancrages magnifiques ainsi qu'un port où plusieurs centaines de vaisseaux de guerre peuvent mouiller; puis les baies de Na-

tal, Baroes et Nalaboe; sur la côte orientale Pedir, Passie, Deli, Siak, Indragiri, Djambi et Palembang; au nord le port d'Atchin.

La Compagnie des Indes, dans les premières années de son établissement dans cette île, trouvait à peine le moyen d'y entretenir un commerce peu étendu. Aussi voit-on dans les comptes des dépenses et des recettes de cette association, les premières excéder de beaucoup les revenus. Sous l'autorité qui succéda à celle de la Compagnie, on voit que l'établissement seul de Padang offrait quelques bénéfices, mais les autres, alors peu étendus, ne donnaient que des pertes. En 1822, avant la réunion avec Bangkahoeloe, on comptait que le rayon de Padang rapportait florins 375,180, tandis que les dépenses montaient à florins 366,982, l'excédant ne pouvant couvrir les frais d'entretien des autres parties occupées dans cette île. Depuis ce temps des guerres longues et fort coûteuses, puis les dépenses indispensables à l'organisation d'un grand nombre de nouvelles possessions, ont mis le gouvernement dans la nécessité de faire pendant plusieurs années des avances considérables; de sorte que les politiques à vues étroites ainsi que ceux qui n'admettent que le côté positif des dépenses, y ont trouvé un motif pour mettre en doute la possibilité de maintenir à la longue notre pouvoir dans cette île, sans avoir recours à des sacrifices fort onéreux pour le trésor.

Toutefois on est parvenu, au moyen d'une administration prudente et par des mesures fermes mais conciliantes, à rétablir la paix et à faire renaître l'ordre

et la confiance parmi les habitants; plusieurs états indépendants se sont soumis aux nouvelles lois; les abus introduits dans l'administration par les employés de la Compagnie ont donné lieu à des réformes utiles; le pouvoir du Sultan de Palembang et l'autorité des chefs indigènes ont été réduits; le commerce, la navigation et l'industrie encouragés par le gouvernement ouvrent des ressources nouvelles pour le bien-être des habitants, et le nouveau système des cultures éprouve aujourd'hui moins de contrariété de la part des indigènes. Depuis ce temps, Sumatra jouit d'une prospérité naguère inconnue, de manière que les avances faites par l'Etat offrent, dès-à-présent, des résultats sous tous les rapports fort satisfaisants.

Les comptes établis pour le service de 1845, portent un chiffre de florins 2,400,202 (francs 5,800,000) en recettes, et une somme égale pour les dépenses, résultat financier qu'on n'avait pu obtenir depuis l'occupation de l'île. Le tableau ci-joint donne un aperçu sommaire de ces recettes, dont le chiffre ne saurait manquer d'offrir par la suite des résultats plus considérables; tandis que les dépenses, surtout celles qui ont eu lieu jusqu'ici pour les départements de la marine, de la guerre et des constructions, promettent des diminutions remarquables, si, comme tout concourt à le faire conjecturer, la tranquillité n'est pas de nouveau compromise dans cette île.

TABLEAU DES RECETTES COMPARATIVES ENTRE L'AN-
NÉE 1843 ET LE BUDGET ÉTABLI POUR LE
SERVICE DE 1845.

	<i>Service de 1843.</i>	<i>Service de 1845.</i>
Titre 1. Revenus à fer- me de différen- te nature fl.	491,438.46.	fl. 582,416.00.
» 2. Revenus terri- toriaux »	210,508.56.	» 218,885.00.
» 3. Droits et reve- nus de diffé- rente nature . »	719,565.94.	» 1,210,853.00.
» 4. Commerce , vente de den- rées etc. . . . »	497,167.45.	» 562,850.00.
» 5. Revenus ex- traordinaire de différente nature »	60,380.58.	» 25,200.00.
Totaux fl.	1,978,860.99.	fl. 2,400,202.00.

**DÉPENSES COMPARATIVES ENTRE L'ANNÉE 1843 ET
LE BUDGET ÉTABLI POUR LE SERVICE DE 1845.**

	<i>Service de 1843.</i>	<i>Service de 1845.</i>
Titre 1 et 2. Département de la justice fl.	28,195.97½.	fl. 31,552.00.
» 3 et 4. Gouvernement et police »	502,161.60.	» 567,060.00.
» 5. Cultures, industrie, sciences et arts . . . »	19,882.50½.	» 32,288.00.
» 6. Département de construction »	195,444.74½.	» 47,083.00.
» 7. Finances et commerce . . . »	407,453.83½.	» 411,128.00.
» 10 et 11. Pensions, tant civiles que militaires, et subsides aux princes indigènes »	142,838.86½.	» 145,329.00.
» 6, 8 et 12. Département de la guerre »	1,969,357.60.	» 1,165,782.00.
» 9. Département de la marine . . . »	221,414.82½.
Totaux fl.	3,486,749.95.	fl. 2,400,202.00.

Le tableau qui suit, est extrait des rapports commerciaux pour l'année 1844; il fait connaître le résultat des transactions principales qui ont eu lieu entre Java et Madura et la côte Sud-ouest de Sumatra, savoir:

EXPORTATIONS des ports de la côte occidentale de Sumatra à ceux de Java et Madura.

En marchandises, valeur . . .	f1,945,338.00.
En espèces »	102,596.00.
Total	<u>f2,047,934.00.</u>

IMPORTATIONS des ports de Java et Madura à ceux de la côte occidentale de Sumatra.

En marchandises, valeur . . .	f1,825,493.00.
En espèces »	15,918.00.
Total	<u>f1,839,411.00.</u>

Nous empruntons aux rapports faits au gouvernement par quelques commandants militaires à Sumatra, le précis fort succinct des événements les plus remarquables qui ont eu lieu à la côte occidentale, dans les années écoulées entre la nouvelle occupation de l'île par la Néerlande et l'époque présente. Il se trouve des renseignements plus circonstanciés relatifs à ces événements, dans la brochure récemment publiée par M^r. le Général Michiels (1).

Lorsque en 1819, la Néerlande prit de nouveau pos-

(1) *Nèerlands soevereiniteit over de schoonste en rijkste gewesten van Sumatra. Amsterdam 1846.* Voir aussi, de Sturler *Proeve eener beschrijving van het gebied van Palembang.*

session des anciens établissements qu'elle avait occupés avant l'invasion anglaise, sur les côtes occidentales de Sumatra, les peuples malais de cette île se trouvaient en but aux dissensions religieuses suscitées par la secte fanatique des Padris (1); les premiers combattaient pour le maintien des anciennes institutions du pays; les seconds avaient en vue d'établir la théocratie et à soumettre par ce moyen les peuples malais, leurs coréli-gionnaires, ainsi que les autres peuples idolâtres de l'intérieur, à leur dogme nouveau. Le fanatisme dévastateur de ces nouveaux sectaires islamites avait allumé le brandon de la discorde et de la guerre civile, et semblait sinon menacer Sumatra d'une destruction complète, du moins devoir la priver pour longtemps des moyens de prendre part aux relations amicales et mercantiles avec les autres peuples de l'Archipel.

Sumatra était en proie à toutes les calamités compagnes de l'anarchie, lorsque la Néerlande rentrait dans la jouissance de ces anciennes *factoreries commerciales* du littoral de l'Ouest; car, au fait, l'on ne peut nommer différemment tous ces petits postes fortifiés, entourés seulement d'un district peu étendu, tels que la Compagnie des Indes en avait eu la possession dans cette île; elle n'exerçait non plus jadis qu'une autorité peu assurée et souvent contestée sur le royaume de Palembang, et les Lampongs ne reconnaissaient sa

(1) Nous parlerons de l'origine ainsi que des vues que se proposaient cette secte, au Chapitre II. de ce précis: *Population, mœurs et coutumes.*

supprématié qu'à titre de pouvoir suzerain, transmis par l'autorité déchué des anciens souverains de Bantam dans l'île de Java. De son côté, la Compagnie des Indes anglaises, soit-disant maitresse de Bangkahoele (Benkoolen), n'occupait au fait que le bourg de ce nom protégé par le fort Marlborough, et avec un rayon assez étendu le long de la côte occidentale; mais ni l'une ni l'autre de ces compagnies, sans cesse en rivalité pour leurs intérêts commerciaux, n'exerçaient de pouvoir reconnu dans l'intérieur du pays, ni même aucune influence constante sur les peuples divers qui habitent les districts élevés du centre; des traités conclus pour peu de temps étaient aussitôt rompus, lorsque les circonstances paraissaient favorables aux chefs malais pour ne plus satisfaire aux engagements contractés. La population indigène diminuait insensiblement et végétait misérablement sur cette vaste étendue de pays, susceptible par la fécondité de ses terres, de nourrir une population huit ou dix fois plus considérable. Ces peuples idolâtres ne demandaient à ces terres productives qu'un peu de riz, du *katjang* et des fruits spontanés; encore, souvent la quantité de riz cultivée par eux était-elle insuffisante pour subvenir à leurs besoins. Ils devaient se contenter des ressources que pouvait leur procurer le commerce des produits naturels à leur sol. Les droits perçus sur ce commerce peu considérable joints à la culture du poivre et de quelques autres denrées dont la Compagnie se réservait le monopole, formaient à peu près les seuls revenus sur lesquels le gouvernement pût compter pour faire face aux dé-

penses. La guerre religieuse qui venait de s'allumer de toute part, menaçait de tarir promptement ces faibles ressources, insuffisantes sous tous les rapports pour couvrir les frais de l'occupation militaire et d'une lutte à soutenir contre le pouvoir envahissant des nouveaux sectaires.

Peu de temps s'était écoulé depuis la nouvelle prise de possession, lorsque les Etats malais, qui se voyaient de plus en plus menacés par les Padris, sollicitèrent l'intervention armée des autorités néerlandaises. Le gouvernement accueillit cette demande, qui devenait pour lui le seul moyen d'étendre ses relations et de s'assurer de la coopération des Malais constitués en petits Etats indépendants les uns des autres; en même temps il s'ouvrait l'entrée d'un pays montagneux, de difficile accès, qui se trouvait encore vierge, et dont les ressources pouvaient offrir des débouchés encore cachés pour l'agriculture et le commerce, et devenir profitables à exploiter tant pour l'avancement des sciences que dans l'intérêt de l'industrie. Par ce moyen, l'autorité pouvait espérer aussi qu'elle contribuerait à faire naître un accord plus désirable dans les familles et dans les rapports sociaux des Malais, souvent exposés jusque là à des dissensions intestines, produites par la manière vicieuse dont leur état social se trouvait organisé; dans tous les cas, il était du devoir de l'autorité européenne de venir au secours d'une population que le fanatisme religieux s'appropriait à subjuguier et à opprimer.

Si les moyens auxquels on eut recours au début de

la lutte, eussent pu être mieux calculés en proportion des forces de l'ennemi avec lequel on allait se mesurer, il eût été probablement facile de mettre plus promptement un terme à la guerre civile. On eut à regretter dans la suite la divergence dans les opinions, ainsi que l'irrésolution et la lenteur dans l'exécution des mesures; elles contribuèrent à exciter l'audace et à augmenter le nombre des ennemis qu'on avait à combattre. A ces causes vinrent se joindre l'inexpérience de quelques commandants militaires relativement à la nature du terrain d'opération; puis l'insuffisance des moyens mis à leur disposition: l'incident aussi imprévu que désastreux de la guerre suscitée à Java par la révolte de Dhipo Negoro, rendit nécessaire le prompt rappel du plus grand nombre des troupes présentes à Sumatra; ces causes combinées contribuèrent à donner plus de force au parti des fanatiques Padris, et à les mettre à même de se préparer à soutenir une nouvelle attaque. Les ravages qu'ils commirent de toute part dans les parties montagneuses des Etats de Padang, depuis 1826 jusqu'en 1830, attestèrent qu'ils se sentaient de force à pouvoir braver les efforts d'une armée nombreuse; il devint même difficile aux postes fortifiés qui se trouvaient échelonnés dans la contrée en insurrection, de se maintenir contre ces attaques; les Padris réussirent à s'emparer de vive force de quelques fortins; ils massacrèrent impitoyablement tous les Européens, et les Malais qui tombaient en leur pouvoir éprouvèrent le même sort.

Dans le même temps, les établissements européens si-

tués le long de la côte Nord-ouest, tels que Aijerbangis et Pontjan, se virent attaqués et les environs ravagés par des bandes d'Atchinais qui, de commun accord avec les Padris, tentèrent, mais vainement, en 1830, de se rendre maîtres de Natal; ils réussirent toutefois à pénétrer jusqu'à Soengitarap dans les districts élevés de Padang, où ces bandes indisciplinées détruisirent les cultures et interceptèrent les communications entre les postes fortifiés, tandis que les pirates d'Atchin mettaient le blocus devant le port d'Aijerbangis; de prompts et efficaces secours envoyés de Padang firent lever ce blocus, et sauvèrent d'une mort certaine la brave garnison qui avait vu périr son commandant.

Tel était l'état alarmant des affaires à Sumatra en 1831, lorsque la guerre contre Dhipo Negoro se terminait de la manière la plus satisfaisante pour le maintien de notre pouvoir dans l'Archipel: on se vit alors en mesure de s'occuper du sort de Sumatra, et d'aviser aux moyens de rendre à cette contrée l'ordre et la paix qui en avaient été bannis depuis plusieurs années; il était temps d'arrêter les dégradations des Padris et de secourir efficacement les Malais qu'ils opprimaient. Dès le mois de Mai de cette année, on parvint à se rendre maître de tous les postes fortifiés de la côte, et on rétablit les communications principales avec l'intérieur du pays. Il eût peut-être été plus prudent de s'en tenir pour le moment à ces succès, et d'attendre l'arrivée de nouveaux renforts pour continuer les opérations militaires et pénétrer plus avant dans le pays; mais le commandant civil et militaire, voulant sans dou-

te profiter de la défaite des Padris et de la terreur répandue parmi leurs adhérents, s'aventura inconsidérément dans les gorges et défilés des montagnes, où il se vit obligé, en raison de sa marche rapide, de diviser ses forces et de se priver des moyens de tenir tête aux attaques en masse de l'ennemi; cette imprudence le mit de nouveau dans la nécessité d'abandonner une partie du terrain conquis; il s'agissait toutefois de poursuivre avec énergie la destruction du pouvoir des Padris, ou bien de se résoudre à abandonner toute l'île à leur domination. De nombreux renforts arrivèrent promptement de Java, et permirent à nos troupes de reprendre l'offensive; le Gouverneur-Général van den Bosch envoya deux commissaires sur le théâtre des opérations et il vint lui-même, en 1833, à Sumatra, afin de donner plus de régularité aux opérations militaires: il s'y rendit aussi dans le but de poser les bases d'une organisation administrative permanente, ainsi que pour fixer les limites qu'on jugerait nécessaires à la sûreté du pays. La guerre fut poursuivie avec énergie; toutes les lignes et les lieux de défense de l'ennemi se trouvèrent bientôt en notre pouvoir; les contrées envahies par lui furent reconquises, et on parvint à le repousser jusque dans ses derniers retranchements des vallées de Bondjol et de Loeboe-Sikapping. Dans le premier de ces *kampongs* fortifiés, allait être remis au sort des armes les destinées futures de Sumatra: les Padris avaient réuni dans la forte position de Bondjol tous leurs moyens de défense; les nôtres ne pouvaient attendre de salut que de la victoire, toute retraite les aurait infaillible-

ment conduits à leur perte. Les Padris y subirent une défaite complète; elle fut suivie de la prise d'assaut de Bondjol, leur principale place d'armes. Cette victoire devint pour les chefs malais, le gage de leur délivrance du joug barbare sous lequel leur bien-être aurait été bientôt anéanti; tandis que l'expérience leur avait appris à considérer désormais l'autorité du gouvernement néerlandais, comme l'unique moyen de rentrer dans la jouissance de leur état social, et d'assurer la durée de leur prospérité.

Après la prise de Bondjol, il ne restait aux Padris échappés à ce désastre, qu'un dernier refuge vers les confins d'Atchin; en 1838, ils y éprouvèrent encore un échec par la prise de Daloe-daloe; il servit à délivrer les districts des Batakhs (1) de leur domination. Finalement, l'attaque et la prise de Baroes et de Singkel, en 1839 et 1840, mirent fin à cette guerre, et elles eurent pour but de punir l'audace des Atchinais qui avaient pris part aux opérations comme auxiliaires des Padris; ces victoires portèrent nos limites jusqu'au fleuve Singkel, au delà duquel s'étend vers le nord l'état d'Atchin, partie encore insoumise à l'autorité européenne.

Le pouvoir et l'influence morale exercés par les Padris, ayant été le résultat de la force oppressive, leur ascendant se trouvait anéanti par la prise de Bondjol et de Daloe-daloe: avec ce pouvoir se voyait en même temps comprimé celui de quelques tribus de la population malaie, qui auraient eu les moyens de s'opposer à

(1) Voir sur ce peuple le chapitre: *population et moeurs*.

l'établissement du pouvoir européen; ces tribus ne formant plus de réunion homogène, reprirent les formes administratives divergentes qui les distinguent; ces fractions ou familles se nommaient *Soekoe*, c'est-à-dire (lignée, race), aujourd'hui *Laras*; à la tête de chacune de ces familles *Soekoe* préside un *Panghoeloe* (1), (c'est-à-dire un chef); tous ces chefs *Soekoe* réunis forment l'administration d'un *Kota* (village); tandis que la réunion de ces chefs de village constitue la régence d'un district, composé alors d'un nombre plus ou moins considérable de ces villages, tels qu'il s'en trouve à Sumatra sous les noms de *Tigablas-kotta* (les treize villages), de *Doewapoeloh kotta* (les vingt villages), de *Limapoeloh kotta* (les cinquantes villages) etc. Ces réunions administratives se nomment elles-mêmes *les vrais confédérés*. Les grandes affaires d'intérêt social sont soumises à la décision de tous les *Panghoeloes* réunis; lorsqu'il naît quelque différend parmi les habitants d'un village (*Anakh-boah*), qu'un vol ou qu'un meurtre a été commis, le *Panghoeloe* en informe; s'il ne peut parvenir à concilier les parties ou à découvrir la vérité, l'affaire est portée devant le *Toewankoe* ou chef de plusieurs villages auquel se réunissent tous les *Panghoeloes* (2).

(1) A Java, on désigne par le nom de *Panggoeloe* ou *Panghoeloe*, un prêtre mahométan.

(2) L'origine du gouvernement *Soekoe*, et les détails sur les formes administratives en usage parmi les Malais de *Menangkabo*, se trouvent dans l'opuscule fort intéressant, publié par Mr. S. Müller: *Bijdragen tot de kennis van Sumatra*. Leiden 1846.

La victoire remportée sur les Padris offrit, entre autres résultats, celui de voir disparaître successivement, dans les états de la confédération malaie, le grand nombre de petits retranchements que la crainte des attaques des Padris avait fait élever dans chaque village, et qui mettaient entrave aux communications, même entre les plus petits hameaux. De bonnes et belles routes remplacèrent ces barricades et servirent au rétablissement des rapports sociaux, ainsi qu'à lever tout obstacle entre les communications de l'intérieur avec les côtes. La preuve fut bientôt acquise, que le Malais n'entrevoit plus dans l'avenir la nécessité d'avoir à défendre sa propriété, puisqu'on le vit échanger son précieux fusil contre des ustensiles de ménage. En 1834, le désarmement des Malais avait commencé, et on put se convaincre en 1841, que la pacification du pays était accomplie, lorsque à cette époque une émeute vint troubler pour peu de temps la tranquillité dans la régence de Batipo; ce soulèvement fut suscité dans cette partie du pays, pour soutenir les prétensions du régent malais, qui s'était flatté de se voir élever à la dignité de régent supérieur de tous les districts montueux de Padang; poste auquel il avait quelques droits de prétendre, dont on avait flatté son amour-propre, et qu'il méritait d'obtenir pour prix de sa fidélité et de son dévouement, lorsque Padang avait été menacé en 1830. Quoiqu'il en soit, ce soulèvement fut promptement réprimé; il servit à consolider le pouvoir et à faire respecter l'autorité, de manière qu'il ne réveilla aucune sympathie parmi les Malais des autres parties du gouvernement de Padang.

La conquête de l'île et sa pacification avaient été accomplies dans le court espace des cinq dernières années : elles auraient probablement eu lieu dès le début des hostilités commencées en 1821 ; mais les succès furent alors interrompus par le manque d'unité entre la volonté et les moyens ; plus tard ils dépendirent de l'inaction systématique des chefs ; puis ils devinrent impossibles à cause des événements qui eurent lieu à Java de 1825 à 1830. — Lorsqu'on fait attention au court espace de temps dans lequel cette soumission a eu lieu, et qu'on jette un coup d'oeil rétrospectif sur la marche fort lente de l'établissement de notre souveraineté dans l'île de Java, on sera convaincu que l'occupation à main armée et la pacification de Sumatra n'exigeaient pas l'intervention d'une politique bien raffinée, vu que là, on n'avait à combattre qu'une partie de la population, tandis que l'autre partie pouvait en quelque sorte être comptée pour neutre, et qu'en effet elle était auxiliaire par sympathie : tandis qu'à Java il avait fallu lutter constamment contre un pouvoir consolidé et puissant, combattre une nation entière fortement pénétrée de respect et de soumission envers ses souverains, et gagner ensuite l'affection et la confiance de cette nation, en la soumettant à des lois équitables, mises en harmonie avec ses anciens usages.

On peut admettre qu'à dater de 1840, la souveraineté de la Néerlande à été consolidée tant à l'intérieur que le long des côtes de la presque totalité de l'étendue de Sumatra : elle s'y trouve affermie de manière à ne susciter aucune crainte d'une démonstration hostile de la

part des habitants malais; les institutions sociales des confédérés manquent complètement d'unité entre la volonté et l'action, et cè n'est que de cette unité parfaite que les soulèvements populaires peuvent emprunter leur force, leur durée, et atteindre leur but. Le système communal des confédérations malaies se trouve morcelé, ainsi que leur territoire, en fractions trop nombreuses pour pouvoir offrir une résistance sérieuse; tandis que l'autorité est divisée entre autant de chefs indépendants, qu'il se trouve de familles ou castes (*Soekoe*) dans chaque district.

La tâche la plus difficile que le gouvernement aura à remplir dans cette île, sera de réunir ces éléments épars de l'administration fédérale pour en former une tout homogène: c'est afin d'y pourvoir, qu'on a déjà commencé par nommer des chefs de village et de district qui seront mis en contact avec les contrôleurs et les sous-résidents, et ceux-ci avec le résident européen; de cette manière s'établira la hiérarchie qui manquait à l'administration fédérale des Malais.

Cependant, un grand nombre d'années pourront s'écouler avant que Sumatra puisse atteindre à ce haut degré de prospérité dont jouit maintenant l'île de Java, en premier lieu, vu le manque de population en rapport avec l'étendue qu'elle occupe. La superficie de Java est de 2313 milles □ géographiques; par le dénombrement fait en 1838, sa population comptait plus de 8,000,000 d'habitants; on peut admettre qu'aujourd'hui 9,000,000 d'individus y trouvent leur subsistance, et qu'elle peut nourrir facilement 10 millions d'habitants

dans ce rayon. La superficie totale de Sumatra est de 8,025 milles \square , conséquemment $3\frac{1}{2}$ fois plus grande que celle de Java; on calcule que sur ce chiffre, plus de 6,500 milles \square sont des terres soumises au gouvernement de la Néerlande. Or admettons, ce qui n'est guère probable, que la population de toute l'île puisse être évaluée à 5,000,000, et que sur ce chiffre, 3,500,000 fassent partie des habitants compris dans les états dépendants, alors il est facile d'obtenir la preuve que Sumatra manque de bras pour pouvoir tirer parti de l'étonnante fécondité du sol. Secondement, la population de Java est répartie proportionnellement à la fécondité des différentes parties de l'île; à Sumatra, les habitants sont distribués d'une manière très-inégale; le pays élevé est assez bien peuplé; les côtes ne le sont qu'autant, qu'il s'y trouve de loin en loin quelques villages, ou bien dans les environs des villes de Palembang et de Padang; puis, quelques de milles \square sont en grande partie privés d'habitants, quoique la qualité du sol soit de nature à fournir aux besoins d'un grand nombre; de vastes districts sont aujourd'hui encore déserts; quelques autres parties, telles qu'il s'en trouve à la côte orientale et dans certains districts de la pointe méridionale sont et seront encore longtemps des contrées inhabitables. — En troisième lieu, le caractère soumis des Javanais, les moeurs douces et paisibles qui distinguent cette nation et qui la portent à se conformer aux coutumes qu'elle suivait depuis des siècles, nous permettent l'exercice du pouvoir sur cette population; de tous temps, les travaux de l'agriculture

ont formé la principale occupation des habitants, et ils s'y vouent encore aujourd'hui avec patience et assiduité. Les types divers dont se compose la population de Sumatra, ont tous un caractère enclin à l'indépendance; les Malais, qui forment le noyau de cette population et qui sont en même temps les plus nombreux et les plus répandus dans les différentes parties de l'île, ne reconnaissent guère d'autorité plus élevée que celle de leurs chefs de villages; les travaux agricoles n'obtiennent leurs soins assidus que pour autant qu'ils en éprouvent la nécessité, le commerce et la navigation formant leur principales occupations. — Nous pourrions indiquer encore quelques autres différences entre Java et Sumatra qui toutes seraient en faveur de la première; mais il suffit d'avoir fait connaître brièvement les difficultés principales que le gouvernement rencontrera à Sumatra. Il y sera constamment dans la nécessité d'avoir recours à des moyens plus dispendieux pour faire respecter son autorité, au milieu d'une population dont le caractère, les moeurs et les habitudes, ainsi que l'organisation sociale, diffèrent si essentiellement et sous tant de rapports du caractère des Javanais, non moins que de l'ordre social établi parmi eux.

Le général Michiels, qu'un séjour de plus de douze années à Sumatra ainsi qu'une part active dans la lutte engagée contre les Padris, ont mis à même de se former une opinion sur le sort futur réservé à la possession de cette île, assure que: *l'établissement de la souveraineté néerlandaise à Sumatra repose sur des bases plus solides qu'elle ne l'est même à Java, en ce qu'elle*

est fondée sur l'intérêt réel et dûment apprécié par la population de cette île.

Il serait hasardé, peut-être même téméraire, de s'en rapporter complètement à l'opinion un peu exagérée que se forme le brave militaire dont nous venons de citer les paroles. Le général paraît pénétré de l'idée que Sumatra sera en état de rivaliser en prospérité et en ressources avec l'île de Java, tandis que deux autres administrateurs civils et militaires, qui prirent également une part active aux événements qui eurent lieu dans cette île depuis 1820, ne partagent pas ces belles espérances, ou n'en entrevoient l'accomplissement que dans un avenir incertain et fort éloigné. — Nous venons de donner au lecteur une idée des principales difficultés que le gouvernement aura à surmonter, avant qu'il puisse se flatter d'obtenir des résultats satisfaisants de l'occupation de Sumatra; mais il nous semble que la discussion des opinions divergentes de ces fonctionnaires, n'est pas de nature à trouver place dans cet ouvrage (1).

Consultons maintenant les matériaux que nous avons été à même de réunir et que nous offrons au lecteur, pour lui donner un aperçu des différents types dont la population de Sumatra se compose.

(1) Parmi le très-petit nombre d'auteurs étrangers qui ont fourni des renseignements historiques sur l'île de Sumatra, on peut citer quelques pages fort intéressantes, et sous plusieurs rapports assez exactes, publiées dans la relation de *la Campagne de circumnavigation de la frégate française l'Artémise*, par le Capitaine Laplace, Vol. 3 année 1839.

CHAPITRE II.

POPULATION, MOEURS ET COUTUMES, SUIVIS D'UN APERÇU SUR LES PRODUITS DU SOL ET SUR LES CULTURES.

Nous venons de dire que nos connaissances relatives à l'histoire de Sumatra se bornent à des traditions orales nombreuses, mais disparates; parmi celles-ci on ne peut, faute de documents écrits, distinguer la vérité du mensonge, ni faire la part de l'influence que le fanatisme religieux a exercé depuis des siècles sur toutes ces traditions populaires. Les nombreux peuples divers qui se sont établis de temps immémorial dans cette île, l'une des plus grandes du globe, y ont apporté leurs coutumes, leurs moeurs et leurs croyances religieuses; de manière que des provinces limitrophes offrent des différences remarquables par le culte que suivent les habitants, par les traditions qui leur servent de code, et par les coutumes selon lesquelles leur société se trouve régie.

Il s'en suit que la population de Sumatra, composée de parties en quelque sorte hétérogènes, présente des différences notables avec la population à peu-près homogène de l'île de Java, habitée par une nation jadis puissante, réunie maintenant sous un même code religieux, dont l'état social date de plusieurs siècles, et qui a con-

servé le souvenir de ses anciennes traditions, qu'elle suit et respecte encore jusqu'à ce jour sous le nom *d'Adat*.

Dans les pages suivantes nous tâcherons, selon nos moyens, de fournir un aperçu des moeurs et des coutumes des différentes peuplades qui habitent cette vaste étendue de pays; contrées sur lesquelles la Néerlande est désormais appelée à faire germer et prospérer les principes d'ordre social et de civilisation.

Les habitants malais de Sumatra sont en général d'un caractère tranquille et flegmatique, mais jaloux, querelleurs et tenaces. Durs avec leurs inférieurs, on les voit humbles et rampants avec leurs chefs ou avec ceux qu'ils croient devoir ménager; cruels et superstitieux à l'excès, leur fanatisme est souvent dangereux, et l'on ne peut que faiblement compter sur leur bonne foi.

Les Chinois y sont artisans comme partout ailleurs dans l'Archipel; leur genre de vie et leurs coutumes y sont les mêmes, mais leur nombre n'y est proportionnellement pas aussi grand qu'à Java et à Bornéo. Sous l'autorité des Sultans, les Chinois de la ville de Palembang ne pouvaient demeurer dans des maisons à terre; l'ordonnance portait qu'ils eussent à se choisir une habitation sur le fleuve. Cette loi est cause que les bords du Moesie, qui traverse la ville, sont couverts de radeaux sur lesquels sont construites les demeures ambulantes de cette partie de la population; sur la rue, la devanture de ces radeaux forme la boutique ou l'échoppe du propriétaire, qui a son habitation et ses magasins dans

la partie postérieure. Ces demeures flottantes, *rackit*, au moyen desquelles un déménagement est fort peu dispendieux, offrent une vue étrange sur cette large et belle rivière, où le plus grand nombre des Chinois préférèrent encore aujourd'hui demeurer.

Quelques Arabes sont répandus dans les localités maritimes, où ils exercent des métiers et font le commerce. Comme compatriotes du Prophète, les Arabes jouissent, auprès des Sultans malais d'une faveur et de prérogatives dont ils font souvent un usage funeste à l'autorité du maître, qui les protège plus par crainte que par sympathie; aussi a-t-on jugé nécessaire de leur interdire l'accès de l'intérieur du pays.

Parmi les Malais de cette île on suit une loi de succession en ligne directe, qui attribue l'héritage du père, non à ses enfants légitimes, mais aux descendants en ligne directe de la soeur du défunt. Ils tiennent cette loi des traditions anciennes ou de *l'adat*, et il est difficile de leur faire adopter sur ce point des vues plus en harmonie avec nos usages sociaux. Sous ce rapport, et généralement sous tous les autres points de vue de l'ordre social, le Sumatranais est encore fort inférieur en intelligence au Javanais, qui sait se former une idée assez juste des devoirs qui l'obligent envers les différentes autorités sous lesquelles il se trouve placé; tandis que le Sumatranais se soucie peu des grades admis dans les administrations civiles, et il ne respecte que faiblement toute autorité plus élevée que celle de son chef de village.

Un autre usage est en vigueur dans cette île; il con-

siste dans l'achat que le mari fait de sa femme; le prix, *djoedjoer*, est dans quelques parties de 100 à 200 francs, dans d'autres de 1000 à 1300 et quelquefois davantage. Ce prix est le plus souvent soldé en effets mobiliers ou en produits du sol, et là où il est élevé, la fiancée apporte, en forme de compensation, une dot, formant partie de la valeur de l'achat et consistant en esclaves ou en bijoux. Le *djoedjoer* est, selon M^r. de Sturler, une dette sacrée, de manière même que le mari demeure débiteur des parents de sa femme et qu'à son défaut ses enfants restent grevés de cette dette après sa mort. Dans les mariages par *ambel anak*, et lorsque le mari n'a pas de quoi payer la somme voulue, il devient serf des parents de sa femme; le fils peut également être appelé à solder de cette manière la dette du père. On sent que ces coutumes absurdes nuisent beaucoup à la prospérité du pays et de sa population.

La polygamie n'existe que dans les chefs-lieux; dans les districts de l'intérieur le mari n'a qu'une femme et les chefs rarement deux.

Au milieu de cette population s'était formée une secte de Musulmans Wahabites. Les *Padris* ou prêtres, subjugués aujourd'hui par la force de nos armes, forment une caste distincte de la population de Sumatra; ce sont des sectateurs outrés de la religion de Mahomet, qui, réunis par les dogmes rigides qu'ils professent, se disent être les seuls interprètes du Coran. Ils exercent par leur intelligence plus développée, une sorte de pouvoir spirituel sur les Malais qui les craignent. Ils abhorrent tous ceux qui ne professent point l'islamisme, et ont une

antipathie marquée envers les races malaïes qui ne suivent pas strictement tous les préceptes du Coran; ce qui les met en opposition avec les Malais de Sumatra, qui se permettent de nombreuses infractions aux lois du prophète.

Cette peuplade fanatique, très-redoutée des Malais de la côte, existait dans l'intérieur, et leur pouvoir dominait jadis dans l'ancien royaume de Menangkabo où leurs dévastations laissent encore aujourd'hui de pénibles souvenirs dans la mémoire des habitants, dont ils ont mis le pays à feu et à sang.

Les *Padres* ou *Padris* sont nommés par les indigènes *Orang poetih* (hommes blancs), parce qu'ils portent un habillement blanc et que les autres habitants de Menangkabo sont vêtus d'une étoffe bleue. Ces *Padris*, de bonne foi dans leurs principes réformateurs et mus par des sentiments d'une dévotion respectable, n'avaient d'autre but avoué et présumable qu'une réforme dans les mœurs des sectateurs de l'Islamisme; dans l'origine, ils paraissent avoir formé une réunion religieuse vouée de coeur aux dogmes de la religion de Mahomet; ces puritains s'étant aperçu du relâchement des autres peuples aux saintes prescriptions du Coran, jugèrent nécessaire d'observer avec rigueur non seulement les abstinences prescrites, mais ils voulurent les augmenter par plus d'austérité. Sous ces dehors favorables se montra, vers le commencement de notre siècle et dans les premières années de son existence, cette nouvelle secte islamite. Cette congrégation, devenue plus puissante et plus redoutable par le nombre de ses sectateurs, s'évertua à outrer les

principes religieux de ses fondateurs; ses membres devinrent des fanatiques, persécutant par le fer et le feu tous ceux qui n'embrassaient pas leur croyance, et suivant l'exemple de leur prophète, ils se montrèrent intrépides et courageux dans les combats, ne redoutant pas la mort sur le champ de bataille. Quelques détails ont été obtenus récemment sur l'origine de cette secte.

Vers le commencement du siècle, la corruption des mœurs portait les Malais de Sumatra à toutes sortes de rapines; la religion islamite observée par eux avec tiédeur, n'offrait plus aux vrais croyants de garantie assurée contre le brigandage et les meurtres que commettaient leurs compatriotes. Pour les mieux contenir dans les bornes du devoir et sauver en même temps la loi islamite de l'oubli et de l'abaissement qui la menaçait, trois prêtres unirent leurs efforts. Ces pieux cénobites, désignés dans le pays sous le nom de *Miskien* (pauvre), de Padang-seket, *Piabang* et *Soemanik* de Songi-beringin, revenus de la Mecque avec le titre de *Hadji* (pèlerin), profitèrent habilement de l'ascendant qu'ils exerçaient sur les dévots. La persuasion leur servit d'abord de moyen pour atteindre leur but; leurs nouveaux sectateurs se revêtirent comme eux d'habits blancs; les ablutions et la prière devaient avoir lieu cinq fois par jour; il leur était défendu de se limer les dents et de mâcher du bétel; on interdit complètement l'emploi de l'opium et les combats de coqs. Nonobstant ces défenses contraires aux habitudes chéries des Sumatranais, ils parvinrent à réunir une foule considérable d'adhérents qui se fixèrent dans le district de Loeak-agam. Augmentant en nombre et en force morale, ils passèrent

de la persuasion à des moyens plus énergiques et plus violents : pour opérer la conversion autour du rayon où ils se trouvaient concentrés, la force physique devint leur auxiliaire ; ils se permirent des invasions à main armée, presque toujours couronnées de succès, de façon qu'en peu d'années ils étendirent leur domination sur une vaste étendue de pays. Une vallée immense et fertile, située dans l'intérieur, coupée de rivières, partout entourée de grandes forêts impénétrables et défendue par des chaînes de hautes montagnes, leur servait de retraite ; Bondjol devint leur place d'arme ; ils étaient en communication avec la côte par des valles fertiles qui leur procuraient abondamment tous les moyens de subsistance. Ainsi mis à l'abri des attaques, ils étendirent leurs conquêtes aux états des princes malais de l'intérieur ; ceux-ci excitèrent les Malais non convertis à la secte, à des attaques dans lesquelles les *Padris* obtinrent le succès, ce qui les enhardit de plus en plus à poursuivre leurs envahissements et à étendre leur pouvoir dans le pays, même jusqu'à contraindre les princes de Menangkabo à traiter avec eux. Feignant alors l'intention de s'aboucher avec ces princes, dans le but de régler d'un commun accord les affaires de la religion, ils les firent tomber dans le piège tendu par le fanatisme ; deux de ces princes furent massacrés, et le troisième parvint à se soustraire au même sort par la fuite ; depuis ce temps aucun obstacle ne s'opposa plus à leurs desseins ambitieux ; guidés par leur Iman Toeanko Dielintouw, ils se rendirent maîtres d'une grande étendue de la côte méridionale. Les habitants des

districts de Rauw obtinrent quelques succès sur les *Padris*, mais bientôt après leur pays fut également ravagé et subit le joug du vainqueur : on massacra leurs *Pangoeloes* (chefs), pour les remplacer par des individus de la secte.

Telle est en peu de mots l'histoire de cette fameuse secte des *Padris*. Il paraît que dans l'Inde archipélagique tout comme en Europe, la tendance continuelle et le but vers lequel se dirigent les efforts des congrégations religieuses, sont les mêmes. Quelque puisse être le culte ou le dogme qui leur tient lieu de bannière, *l'envahissement, l'exercice de l'autorité absolue et l'abus du pouvoir, semblent liés inséparablement aux institutions de cette nature.*

Des sectateurs fanatiques, aussi turbulents et dont le nombre augmentait par le succès de leurs armes, devinrent de plus en plus des voisins redoutables aux possessions de l'Etat; leur pouvoir dans les districts de l'intérieur de Sumatra nuisait essentiellement au bien-être des paisibles habitants malais; ils portaient entrave à l'action régulière du gouvernement dans les provinces qui lui sont soumises; leur audace fanatique aurait pu entraîner au fur et à mesure la destruction d'une vaste étendue de pays, et elle menaçait le pouvoir de la perte certaine de toute l'île. Il était dès lors plus que temps qu'on prit des mesures pour frapper un grand coup, et notre brave armée répondit dignement à l'attente et aux vues du Gouvernement. La guerre de 1837 à 1840, mit fin au pouvoir des *Padris*; ils périrent en grand nombre en défendant avec bravoure leurs

postes fortifiés, et on leur enleva finalement toutes leurs ressources matérielles par la prise d'assaut de Bondjol, principale place d'arme de cette secte.

A l'exception de cette congrégation religieuse des *Padris*, le reste de la population de l'intérieur suit un culte qui est un mélange de paganisme, de budhisme et d'islamisme. Les Batakhs n'ont aucun culte, si ce n'est celui des idôles; la divinité tutélaire qu'ils paraissent invoquer et dont ils redoutent la colère, est nommée par eux *Bego*. Les Malais des côtes observent nonchalamment les lois de Mahomet.

Les *Orang Batak*, grande peuplade qui occupe une vaste étendue de l'île vers les limites du pays d'Atchin, sont considérés par quelques écrivains comme les aborigènes de Sumatra; quelques autres sont d'opinion que les habitants de Menangkabo ou bien les *Orang Koeboe* sont les types de cette population; ce qu'il y a de sur c'est, que les uns et les autres habitent encore aujourd'hui les parties les plus montagneuses de l'intérieur, et qu'ils diffèrent fort peu entre eux par les moeurs et par leur manière de vivre sauvage et misérable. Ils occupent en effet sous ce rapport le dernier degré de la civilisation, mais ils ne sont pas privés des premières idées d'ordre social. Le Batak, voisin des contrées du littoral, paraît même avoir senti le besoin de faire ce premier pas dans la voie de la civilisation; il vit en communauté; un code sert de règle à sa conduite; il a des chefs *Rajah*, dont il respecte l'autorité et qui, conjointement avec les plus âgés du village, applanissent les différends et forment un tribunal; l'*Anak-bocwa* (les enfants ou

le peuple) leur est soumis; celui-ci est même à certains égards le serf du *Rajah*.

Avant la soumission de ces peuples au pouvoir européen, l'inceste était puni de mort; le meurtrier, le voleur et celui qui commettait un rapt, soit par violence ou par séduction, subissaient aussi la peine capitale, qui s'exécutait de la manière suivante.

Le coupable lié à un poteau ou à une croix de bois fixé en terre, y demeurait quelque temps exposé aux regards de la foule; on lui transperçait ensuite le coeur avec un glaive étroit; incontinent après, les assistants, armés de petits couteaux, lui coupaient les chairs vives du corps, le dépêçaient jusqu'aux os et dévoraient ces lambeaux palpitans. Les plus proches parents, ceux qui ont à venger le sang répandu par le meurtrier, ou ceux dans la famille desquels le rapt a été commis, sont de droit les premiers à prendre part à cet horrible repas de chair humaine. Dans aucune autre circonstance que celle de l'exécution d'un condamné au dernier supplice, le Batak ne montre de penchant décidé à dévorer son semblable, ni même les ennemis faits prisonniers dans les combats. On ne peut dire conséquemment qu'il soit anthropophage; aussi l'administration n'éprouve-t-elle pas de résistance sérieuse à interdire ces exécutions barbares, qui n'ont plus lieu maintenant que dans les localités les moins accessibles des vallées solitaires.

Le Batak a une manière fort-simple de se vêtir; des habits grossiers, en partie faits d'écorce battue et filée, un *sarong* de toile commune que leur vendent

les Malais, un pantalon court, une veste et un mouchoir noué nonchalamment autour de la tête; tel est le costume du peuple. Les chefs ou *Rajah* portent en outre de petits manteaux à franges ornées de coraux ou de verroterie.

Leur nourriture consiste en riz, plus habituellement en *djagoeng* (maïs) et en *obie* sorte de pomme de terre; ils cultivent aussi une espèce de petites fèves. Leur boisson est le *soeri* que fournit le palmier, ou bien elle consiste en de l'eau pure. Ils tuent aussi, quoique rarement, des buffles dont ils mangent la chair légèrement grillée au feu. Les tribus qui vivent disséminées dans les gorges des montagnes et dans les hautes vallées, se nourrissent principalement d'une très-grande espèce de fourmi, de serpents, de lézards et de quelques bêtes fauves. La chair humaine est un morceau de friandise, *Soengenie mangan taboh*, dont ils font usage toute crue, et seulement dans des cas fort rares, principalement lors de l'exécution d'un condamné à mort.

Les mariages se contractent par l'intermédiaire des parents des deux parties. La dot à fournir par le fiancé est ordinairement de quelques *bientjas*, mesure de la valeur de 5 piastres en or, et de quelques buffles destinés au festin des noces. Si l'épouse meurt sans enfants, le mari a le droit de prendre pour femme la soeur de la défunte, et successivement toutes les soeurs, sans qu'il soit tenu à fournir une nouvelle dot aux parents; ceux-ci refusant leur assentiment à ce nouveau mariage, le veuf peut exiger la restitution de la dot.

Ils enterrent les morts non loin du lieu de leur de-

meure; deux petits pieux fixés en terre ou deux pierres provenant de quelque torrent, servent à marquer la place de leur dernière demeure; ils conservent pendant quelques semaines le cadavre des chefs dans des cercueils de bois, sans avoir égard à l'odeur infecte dont ces cadavres empestent les demeures.

Le Batak s'occupe activement de la récolte du camphre et du benjoin (1), vu que ce sont les principaux articles d'exportation que fournit son pays, et que l'échange de ces denrées sert à lui procurer les objets de première nécessité qu'il obtient de l'étranger. Il récolte aussi le Sang-dragon, la cire, le cassia ou canelle sauvage, les dents d'éléphant et plusieurs sortes de bois. La race des chevaux est petite, mais elle est vigoureuse et endure la fatigue mieux que les autres races de l'Inde; le prix courant d'un bon cheval est de 25 à 50 piastres.

Ce peuple obtient en retour de ses produits, différentes sortes d'étoffes grossières, du tabac, du sel, du gambier ou cachou, du poisson sec, du fer et du cuivre, des verroteries, de la porcelaine commune de Chine, et en contrebande de la poudre et de vieux fusils anglais.

On n'a pas encore recueilli un assez grand nombre d'observations exactes sur le culte de cette nation non plus qu'à l'égard de la langue qui lui est propre. Les Batak ne professent en effet aucun culte et ne révèrent pas

(1) Le camphre le plus estimé vient de Baroes; la première qualité vaut 6350 francs le pikol de 125 livres; la seconde qualité 3700, et la troisième 1600. Le benjoin de première qualité est de 160 fr., la seconde de 105 et la troisième de 52 francs.

un être tout-puissant. Leur divinité tutélaire du bien comme du mal est leur *Bego*. Cet être invisible n'est invoqué comme protecteur ou écarté comme malfaisant, qu'en vociférant les cris tumultueux de *Inang Ho! Inang Ho! Bego! Bego!* (souffrir hélas, Bégó!). Ce bruit assourdissant a lieu lorsqu'ils projettent quelque expédition guerrière, et ils le font entendre lorsqu'ils veulent écarter le danger dont ils sont menacés, ou guérir la maladie qui les afflige.

Ils paraissent avoir un code écrit sur des feuillets d'écorce d'arbre, et dans lequel on a remarqué des figures bizarres, de dragons, de serpents etc. Ils tracent aussi différentes figures sur le bois ou sur des tuyaux du bambou, au moyen d'incisions faites avec un petit couteau pointu. Les caractères dont ils font usage diffèrent de ceux de tous les autres peuples de l'Archipel. La langue qu'ils parlent diffère aussi de celle des autres peuplades de Sumatra, mais elle ressemble plus ou moins au dialecte en usage dans le royaume d'Atchin.

Le Batak a une manière étrange d'affirmer son innocence par serment, et de porter témoignage devant les chefs assemblés ou devant l'autorité européenne. Celui qui est appelé à prêter serment, prend une poule fendue par le milieu, ayant les intestins en évidence; il la saisit par le cou de la main gauche, et de la droite il lui arrache le coeur en disant: *si je n'ai pas dit la vérité, je consens à ce qu'on me fasse ce que je viens de faire à ce poulet.*

Il est fort remarquable que cette coutume singulière soit en quelque sorte semblable à celle qui était an-

ciennement en usage chez les Chinois devant les tribunaux dans l'île de Java. Lorsqu'un Chinois était appelé à prêter serment, *il prenait un coq vivant, lui plaçait la tête sur un billot et lui coupait le cou avec un couteau.*

Les villages (*kampong*) situés non loin de la côte, ressemblent à ceux qu'on trouve ailleurs dans le pays; ceux de l'intérieur sont établis dans les gorges des montagnes; on n'y peut parvenir que par un sentier étroit aboutissant à une entrée en forme de porte, qui donne dans la rue principale; cette rue est élevée sur des poteaux de 6 à 7 pieds: l'espèce de plate forme sur laquelle on chemine est tendue d'une sorte d'étoffe grossière (*idjoe*), de l'épaisseur d'un pied et qu'ils obtiennent des fibres du *palmier arang*; cette sorte de plancher, sur lequel il est difficile de marcher, vu qu'il est couvert de mousse et d'immondices, peut durer au de là de 60 ans avant d'avoir besoin de réparations; les maisons également sur pilotis ont de deux côtés leur issue sur cette rue. Ces cases sont des hangars dont le plancher est formé de lattes à claire voie du *palmier nibon*, à travers lesquelles les immondices passent et sont reçues dans le vuide du bas, d'où s'élèvent continuellement des miasmes putrides. Chacune de ces cases contient de 10 à 16 individus. Tout le *kampong* a pour enceinte des haies impénétrables de bambou et *d'ouwer-ouwer* (sorte de rottan épineux). Leur but en s'établissant d'une telle manière, est autant de se mettre à l'abri des attaques de l'ennemi, qu'afin d'être en sureté contre les atteintes du tigre royal, des éléphants et des rhinocéros.

Quoique le pays soit en général fort élevé au dessus du niveau de la mer, on y trouve toutefois de belles plaines unies et de magnifiques vallées, d'une fertilité admirable; plusieurs parties, surtout les environs des villages, sont bien cultivées. On y trouve de beaux lacs et des rivières assez considérables.

Cette esquisse rapide sur les moeurs et les coutumes du peuple Batak est extrait du rapport officiel présenté récemment au Ministère des Colonies par M^r. Oppe, sous-résident à Tapanoelie.

Les habitants de l'intérieur de l'ancien royaume de Palembang sont particulièrement attachés à leurs lois traditionnelles sous le nom de *Oendang-Oendang*, probablement comme les Javanais le sont à leur *Adat*. Ces coutumes maintiennent parmi elles le souvenir de leur ancienne communauté avec les Javanais et de leur origine de Modjopahit. Ces réglemens sont peu sévères et se trouvent en parfaite harmonie avec les moeurs douces et faciles de ces indigènes, qui méritent sous ce rapport les plus grands éloges. La police s'y fait par des chefs nommés *pasierah*, dont l'ascendant suffit pour maintenir le bon ordre et prévenir les différens. Le mari n'a qu'une femme et vit bien avec elle. La chasteté y est en grande vénération et l'ordre est observé avec bonne volonté. Les Malais errants et les peuplades encore à demi sauvages qui vivent dans quelques districts réculés, suscitent de temps en temps des désordres parmi ces paisibles habitants, mais les lois douces et protectrices du gouvernement, qui s'immiscie le moins possible dans les affaires, rappellent bientôt la

tranquillité dans les districts soumis à son influence.

Dans quelques parties montagneuses se trouvent des districts dont la population s'est toujours montrée plus indépendante, et où elle vit dans un état à demi sauvage; ces hordes ne professent pas de culte autre que la vénération pour les *Orang-aloes* (êtres éminents); le mot *Dewa* (être invisible) ne leur est pas inconnu. Leurs cultures consistent en riz, légumes et un peu de coton. Ces peuplades, disséminées dans plusieurs parties de l'île, sont connues sous les noms de *Redjang*, de *Pasoemah* et de *Koeboe*; elles diffèrent plus ou moins entre elles par les mœurs et les habitudes; toutes mènent une vie misérable et errante dans les montagnes et sur les bords des fleuves de l'intérieur qui leurs servent de limites.

Les *Orang-Koeboe* établis vers les confins au nord-ouest du pays de Palembang, sont d'une taille plus élancée et se trouvent doués de plus de force musculaire que les autres Sumatranais; ils portent des cheveux longs et pendants et laissent croître leur barbe, ce qui leur donne un air farouche; une pièce d'écorce battue couvre les parties génitales, et le reste du corps est enduit de graisse; ils se nourrissent de racines et de quelques fruits sauvages, ainsi que de toutes sortes d'animaux dont ils parviennent à s'emparer, mais on les accuse à tort d'être antropophages. Dans leurs excursions ils sont accompagnés de chiens par lesquels ils sont avertis de la présence des tigres ou d'un ennemi quelconque. Leurs huttes sont des auvents construits en feuillage, ou bien à leur défaut les arbres creux leur

servent de retraite pendant la nuit. Pour toute arme ils ne connaissent que la pique, à moins qu'ils ne puissent s'en procurer d'autres par le vol; l'arc et la flèche dont se servent les Daijaks de Bornéo, sont inconnus aux Koeboes. Ils n'entretiennent aucun rapport suivi avec les habitants malais. En somme, leur genre de vie semble différer fort peu de celui du hideux et misérable sauvage australien, dont les hordes nomades sont encore disséminées sur une partie du vaste territoire occupé aujourd'hui par la civilisation européenne.

Les Atchinais se distinguent des autres peuples de Sumatra par leur extérieur ainsi que par les moeurs et les habitudes. Généralement grands et bien proportionnés de corps et des membres, mais d'un physionomie peu avenante et d'un regard farouche, ils réunissent aux vices inhérents à la race malaie, un caractère faux à l'excès, vindicatif, dissimulé, fourbe et hautain. Aucune promesse ou convention ne leur est sacrée; ils sont trompeurs et sans foi dans les transactions commerciales. Quoique doués d'une force corporelle, de laquelle ils tirent vanité, on ne les voit jamais attaquer l'ennemi de front, mais ils l'attendent toujours en guet-à-pends. Ils sont joueurs, débauchés et grands amateurs d'opium, dont le Sultan, les grands et le peuple font une ample consommation. Leur métier principal est la piraterie, et leur commerce de prédilection le trafic des esclaves. Les habitants du littoral de l'état d'Atchin ont faits quelques progrès dans les arts industriels; mais l'agriculture y est négligée et les produits sont peu nombreux. A l'exception des Malais qui vivent le long

des côtes, et dont le métier principal est la piraterie, les autres habitants de l'intérieur sont peu nombreux. Sectateurs du culte islamite, ils observent fort nonchamment les préceptes du Coran qu'ils interprètent à leur manière, et sans avoir égard au jeûne et aux ablutions. Toujours armés de la pique ou *tombak*, du sabre ou *klewang* et du poignard ou *kris*, ils portent ces armes nues sans gaine ou foureau, mais ils mettent une grande recherche à les maintenir polies et luisantes. L'agriculture n'est pratiquée que pour autant que les besoins de l'existence rendent ce travail indispensable.

On peut dire qu'en général le Sumatranais a peu de goût et manque de constance pour les travaux que demande l'agriculture; il s'en faut de beaucoup qu'il soit parvenu à ce degré d'ordre social où le Javanais se trouve placé; le Sumatranais ne se voue aux travaux agricoles que pour autant qu'il en éprouve le besoin, tandis qu'à Java la presque totalité de l'immense population est plus ou moins vouée à l'agriculture.

On a cultivé depuis longtemps à Sumatra le poivre, le gambir, le riz de montagne et le maïs; le benjoin, le camphre, les gommés, la résine commune, le cassia sont récoltés par les habitants; ils s'adonnent également à la recherche de la cire des abeilles sauvages, des nids d'oiseaux et des dents d'éléphants; les mers leur fournissent aussi le tripang et le caret; l'île est encore riche en or, et une partie de la population des

districts aurifères, s'occupe activement du lavage de ce métal, ils s'y vouent même avec plus de zèle et d'assiduité qu'à la culture des terres.

Tels sont les produits naturels à cette île; ceux dont la culture demande plus de soins sont les suivants.

On y cultive le riz en champs nommé *ladang*; ils sont établis sur les anciens terrains forestiers bas et humides, où les irrigations artificielles, qui se pratiquent avec tant de succès à Java, ne sont pas usitées. La manière de planter et de faire couler les eaux de la rivière dans les rizières, expose souvent celles-ci à être submergées par les grandes crues; dans quelques endroits on suit la méthode des rizières en *sawa* ou champs à irrigation, et la culture du riz de montagne commence aussi à prendre faveur; les champs portent alors comme à Java le nom de *tipar* et *gaga*. Toutefois, l'extirpation des forêts et le défrichement du sol coûtent des peines incessantes aux cultivateurs; ils éprouvent encore des dégâts importants par les troupes d'éléphants, de rhinocéros et de sangliers qui ruinent, en une seule nuit, les plus belles espérances du cultivateur. Le prix ordinaire d'un *pikol* de 125 livres de riz est 9 à 10 francs.

Le riz sauvage, *Oryza glutinosa*, dont on se sert à Java pour la fabrication de l'arak, est également cultivé à Sumatra; on en fait des pâtisseries.

Les deux espèces de cotons, *Gosypium herbaceum* et *G. arboreum*, y sont cultivés moins pour l'emploi des fabriques que comme objet d'exportation, vu que les étoffes de coton ne sont pas travaillées dans le pays;

les terrains ingrats peuvent servir à cette culture. Le prix du *pikol* varie de 16 à 20 francs.

On cultive le tabac dans les *ladang* ou champs de riz, après la récolte de cette céréale. Le Sumatranais suit dans cette culture les procédés en usage ailleurs; mais on a l'habitude de couper les feuilles vertes, au lieu de les faire sécher préalablement. Le meilleur tabac se cultive dans plusieurs districts du royaume de Palembang. La récolte paraît ne pas suffire à la consommation, puisqu'on y importe du tabac de Java. Cette denrée vaut 50 ou 52 francs le *pikol*.

Le gambir, *Nauclea gambir*, dont les feuilles servent à extraire la substance amère employée dans la préparation du bétel, et dont l'exportation forme un article important de trafic, est préparé à Palembang de la manière suivante. On fait bouillir les feuilles; puis elles sont pilées dans des mortiers de bois; la pâte obtenue par ce procédé est mise dans des sacs qu'on place sous le pressoir; le liquide qui en découle, mêlé avec celui obtenu par cuisson des feuilles, se fige et forme une pâte qu'on coupe par morceaux de forme cubique. Le *gambir* obtenu des jeunes feuilles sert exclusivement aux préparations du bétel; la qualité inférieure s'emploie comme tan pour les mégisseries. M^r. de Sturler dit, que les tanneurs d'Angleterre commencent à faire usage de cette substance au lieu de l'écorce de chêne employé jusqu'ici, et qu'une livre de *gambir* contient autant de tannin que huit livres d'écorce de chêne. Les feuilles qui ont été pilées et dont on a extrait la substance, fournissent aussi un fort bon en-

grais. Le prix courant du *gambir* est de 20 à 22 francs le *pikol*. Celui de Riouw est plus en faveur dans le commerce que le *gambir* recueilli dans les autres parties de l'archipel.

Le *Katjang*, plante rampante de la famille des légumineuses, s'y trouve en espèces différentes; le *Katjang tanah* (*Arachis hypogaea*) sert à la fabrication de l'huile de lampe, et le marc s'emploie comme engrais. Le *Katjang kedelah* (*Phaseolus max*), sert à faire des pâtisseries, et le *Katjang idjoe* (*Phaseolus radiatus*) est exclusivement employé pour la fabrication du *Soya*.

Le poivre formait jadis une culture sur laquelle pesait le monopole le plus rigide; la vente de cette denrée donnait aux souverains du dernier siècle un revenu énorme; tout le travail se faisait par corvée. Le Sultan de Palembang y puisait un bénéfice de plus de 600,000 francs, tandis que les malheureux cultivateurs n'en retiraient guère plus de 90,000 francs. A force de moyens vexatoires les produits avaient si considérablement diminué, que dans les premières années de ce siècle, la culture du poivre se trouvait complètement négligée et même réduite au point que, des 20,000 *pikol* qu'on récoltait jadis dans les districts de Palembang, on n'obtenait alors que la dixième partie. Il a fallu en 1824 toute l'énergie du résident néerlandais à Palembang pour encourager cette culture, et pour rouvrir à la population laborieuse cette source de prospérité, qui paye avec usure les travaux du cultivateur. Ce genre d'industrie agricole a repris aujourd'hui un nouvel essor.

La culture de l'indigo paraît être encore dans un état peu prospère, vu qu'on néglige à Sumatra plusieurs procédés dans la préparation qui se pratiquent à Java, et au moyen desquels l'indigo de cette île jouit maintenant d'un débouché facile et profitable sur les marchés d'Europe. L'indigo de Palembang se vend de 12 à 14 francs le *pikol*.

Une sorte de chanvre, *Rami*, est le produit d'une ortie (*Urtica diversifolia*); elle sert à faire de la ficelle.

Le Kakao (*Theobroma cacao*) y prospère parfaitement; il est cultivé avec succès. Le *pikol* vaut de 9 à 10 francs.

La culture du café, cette source de prospérité et de richesse pour l'île de Java, n'offre pas le même appât au cultivateur moins intelligent et moins laborieux de Sumatra, son indolence et sa paresse innée se refusant aux soins assidus, mais indispensables, qui sont de rigueur pour obtenir une bonne récolte. Le café de Palembang et généralement celui de toute l'île, ne jouit pas encore pour le présent de cette faveur que mérite le café de Java. Quoique à Sumatra les arbres soient plus grands, leur fruit n'a pas cet arôme agréable, et à la décoction il n'a pas autant de force. On peut attribuer la défaveur du café de Sumatra sur les marchés à deux causes fort naturelles; en premier lieu, au manque de soins de la part des cultivateurs qui, n'étant pas soumis, comme à Java, aux inspections et aux ordonnances régulières, récoltent et préparent le fruit comme bon leur semble; puis en second lieu, à ce que les Sumatranais sont dans l'habitude de dépouiller le

cahier d'une grande partie de ses feuilles, qu'ils recueillent et font griller légèrement pour s'en faire une décoction, préférée par eux à celle que partout ailleurs on obtient du fruit; cette manière de dépouiller les arbres nuit considérablement au développement de leur fruit.

Parmi les arbres fruitiers se trouve l'aréquier (*Areca catechu*) dont la noix est employée comme ingrédient du bétel, et le cocotier (*Cocos nucifera*), ce trésor dont la nature a doté toutes ces contrées fortunées.

Le muscadier (*Myristica aromatica*) croit abondamment dans la province de Bangkahoeloe et dans quelques districts de Palembang; ce genre de culture donne de faibles bénéfices. Le giroflier y est aussi cultivé, mais son produit est de peu de valeur.

Toutes les fruits savoureux propres à ces belles contrées y croissent en abondance; mais aucune des îles de nos archipels ne fournit un aussi grand nombre d'espèces de bois pour la marine, pour les bâtisses et pour les arts, et quoique le bois de *Djatti* ou de Teck (*Tectona grandis*), que Java voit croître sur son sol fertile, ne s'y trouve point; Sumatra offre par contre plusieurs sortes précieuses de bois de construction, qu'on ne trouve pas dans les autres îles. Le plus grand nombre de ces belles forêts croissent sur les bords des nombreuses rivières dont le sol est coupé, et celles-ci rendent l'exportation facile. Le plus grand nombre des arbres de ces vastes forêts n'ayant pas encore reçu de nom dans nos annales scientifiques, nous suivrons ici les indications de M^r. de Sturler, et nous désignons ces végétaux par les noms qu'ils portent dans le pays.

L'Onglou, espèce de bois de fer très-dur et fort lourd; cet arbre atteint une grande hauteur.

Tembesoe-rena et *talang*, dont on connaît deux espèces; le premier croît dans les terrains marécageux; le second sur les hauteurs. Le grain de ce bois est fin et il est susceptible d'un beau poli.

Le *Kloetong*, avec lequel on construit le *pentjalang*, embarcation légère de quatre-vingt pieds de longueur. Le bois est d'un brun-clair pourpré; il a la propriété de se dilater au feu. *L'Agrawan* sert au même usage, et sa couleur est brune.

Différentes sortes de *Medang* (*Retinodendrum*), dont on se sert pour les bâtisses, et qui fournissent la résine commune *damar batoe* et le *damar mata-koetjing* ou sandraque; ces bois ont une teinte jaune clair et leur cime s'élève à une prodigieuse hauteur.

Le *Mangris*, espèce de bois d'ébénisterie d'un grain très-dur. *L'Ambaloe*, bois d'un noir-jaunâtre, très-lourd et ferme; il prend un poli velouté. Le *Boengoer* (*Sco-bia*), arbre de haute futaie et couvert de grappes de fleurs d'une teinte lilas; son bois est blanchâtre et a peu de consistance. Le *Kajoe garoe*, *Ficus procera*, nommé bois de rhubarbe à cause de son odeur, est dur, d'une teinte jaune à raies noires longitudinales. Puis le *Meranteh*, le *Petaling*, le *Boenoet* et le *Krandji* qui fournissent tous de fort bons bois de construction. On y trouve encore plusieurs espèces de palmiers qui croissent aussi à Java.

On récolte à Bangkahoeloe et dans plusieurs parties de Palembang du *Styrax benzoin*, arbre de très-haute

futaie, une résine aromatique agréable, connue sous le nom de benjoin (*kaminjan* ou *minjan* en langue du pays). Le prix de la première qualité est de 92 à 94 francs:

Le *Calamus draco*, sang-dragon, en langue du pays *Djeranang*, fournit une matière colorante rouge fort estimée des Chinois; ceux-ci recherchent aussi le *rotan* que ce jonc produit. Le prix du sang-dragon est de 90 à 95 francs.

Le *Caesalpinia sappan*, en langue du pays *sapong*, est un arbuste dont la moelle fournit une matière colorante d'un brun-rouge, qu'on exporte pour les marchés d'Europe et de l'Archipel.

Le bois de lacea, *Kajoe-lac-ha* (*Tanarius major*), ressemble au bois de campêche (*Hematoxylon*); il donne une matière colorante d'un beau rouge, demandée sur les marchés de la Chine; on en fait également usage dans les pharmacies de ce pays.

Les joncs *Rotan*, croissent sur les bords de tous les fleuves. C'était aussi sur ce produit qu'était basé jadis une partie des revenus féodaux des souverains malais; monopole qu'ils exerçaient avec rigueur et par des moyens vexatoires. Parmi les espèces les plus recherchées, dont la valeur dépend des teintes brunes claires ou foncées, du beau lustre et de la dimension des cannes, qui est quelquefois de 24 pieds, et sur lesquelles la mode exerce aussi son influence, se distingue le *Semanboe*. Mais toutes ces belles qualités ne fournissent pas un bénéfice aussi riche et aussi assuré que le jonc commun, qui sert à faire des ligatures aux charpentes, et qu'on emploie sous différentes formes, même les plus

finés, dans plusieurs fabrications et ouvrages d'art. Abstraction faite de la beauté du vernis et de sa couleur, le plus ou le moins de longueur de la canne décide du prix de cette marchandise, dont le terme moyen est de 68 à 70 francs la brasse, ou les 100 faisceaux de 100 pièces au faisceau.

Le *Saguerus pinnatus* ou *Aren* du pays, produit la matière sucrée (*goela djawa*) que ce palmier fournit en abondance; le suc est reçu dans des bambous, puis soumis à la cuisson et formé en galettes; l'exportation de cet article est souvent considérable. Le pédoncule des feuilles fournit de l'amadou, et autour du tronc de ce palmier croissent ces tiges qui servent à couvrir les maisons et dont on fait les cordages de *gemoetie*.

Une exportation qui va sans-cesse croissante c'est celle de la gomme élastique; elle provient du *Ficus elastica* et s'obtient au moyen d'incisions longitudinales faites au tronc; on l'exporte comme matière brute, sans lui faire subir aucune préparation.

Le *Gnetum gnemon*, *Urtica nivea* et *Hibiscus tiliaceus*, sont des végétaux dont l'écorce sert à fabriquer de la ficelle et des cordages.

On trouve à Sumatra un nombre beaucoup plus considérable encore d'arbres et d'arbustes dont le bois, le suc ou l'écorce pourraient fournir la matière première d'articles pour le commerce, peut-être de nouveaux moyens d'utilité dans les arts, ou bien propres à la médecine; mais les propriétés de tous ces végétaux ne nous sont pas encore connues. On doit au résident de Palembang, M^r. Praetorius, un catalogue

alphabétique des noms que les indigènes donnent à différentes espèces d'arbres et d'arbustes qui croissent dans les parties orientales de l'île. Ce catalogue comprend les noms donnés en langue du pays à 580 espèces de plantes arborescentes; il fournit l'indication des localités où on les trouve, la hauteur à laquelle elles parviennent et l'usage qu'en font les indigènes (1).

Le *Djarakh* dont on extrait l'huile de ricini, croit abondamment à l'état sauvage sur plusieurs parties du littoral, mais les Sumataranais le cultivent aussi pour l'exportation.

Le camphre est récolté dans plusieurs parties de l'île, mais l'arbre qui le fournit ne se trouve pas abondamment dans le pays de Palembang; le plus estimé vient de Baroes. Les Sumatranais recueillent cette substance concrète en pratiquant des entailles au tronc, desquelles suinte la résine. Le camphre de Sumatra s'obtient de l'arbre connu des botanistes sous le nom de *Dryo balanops camphorea*; il est moins volatil que celui du Japon; on se sert, dans cet empire, du camphre de Sumatra pour tempérer l'extrême volatilité de celui qui s'y récolte, et qui est le produit du *Laurus camphorata*, ou le vrai camphrier.

Les principaux articles du commerce de Baroes et de Singkel sont le camphre et le benjoin. Les provinces de la côte Sud-ouest fournissent aux districts élevés ou de l'intérieur tout le sel qui se consomme dans ces contrées.

(1) Voyez *Tijdschrift, de Indische Bij*, n^o. 3, 1843.

La cire des abeilles sauvages se trouvait aussi jadis soumise au monopole des Sultans malais. Le miel de ces ruches naturelles n'a pas un goût agréable; celui de certaines espèces est même sous la prévention, vraie ou fausse, d'être un poison. Le *pikol* de cire se vend à raison de 170 francs.

Un article important d'exportation est obtenu par la récolte des nids d'oiseaux ou de salanganes, en malais *Sarang boerong*. Les *Cypselus esculentus* et *fucifagus* sont les deux espèces de petits *martinets* qui construisent ces nids si recherchés par les Chinois, et dont la première qualité, d'une blancheur éclatante, se vend souvent au même poids que l'argent. Les nids d'oiseaux de Sumatra sont, dit-on, d'une qualité inférieure; ils sont moins estimés que ceux de Madura et de Bornéo, ce qui paraît dépendre de la manière dont se fait la récolte, et de l'époque opportune de l'année qu'il est nécessaire de choisir pour opérer la descente dans les cavernes. Cette opération n'est pas exempte de dangers pour les explorateurs; elle doit être faite lorsque les jeunes hirondelles commencent à voler; la ponte de ces oiseaux ayant lieu deux fois dans l'année, on peut faire deux récoltes de nids.

L'ivoire peut fournir à Sumatra un article assez important pour le commerce; mais entre les mains des despotes malais les bénéfices ne pouvaient être considérables, vu que l'ivoire obtenu par les souverains de ces contrées consistait le plus habituellement en un petit nombre de dents ramassées dans les bois ou provenant d'animaux morts, et dont l'ivoire n'a pas la belle trans-

parence ni le lustre qui distinguent les qualités de prix, nommément *l'ivoire vivant*, ou celui qu'on enlève sur l'animal fraîchement tué. Il est aussi fort naturel que les habitants ne se souciaient pas de prendre quelque peine et de risquer leur vie pour faire la chasse réglée de l'éléphant, vu qu'ils étaient contraints de livrer toutes les dents au Sultan, qui s'en attribuait le monopole. On pourrait donner aujourd'hui plus d'extension à cette branche de commerce en s'appliquant systématiquement à la chasse de l'éléphant, puisque cet animal abonde dans plusieurs parties de l'île, et qu'il y vit en troupes assez nombreuses pour être même fort nuisible aux cultures. Sous ce point de vue la poursuite de l'éléphant et du rhinocéros serait un bienfait pour l'agriculture, et influerait sans-doute sur la valeur des terres, qui se trouveraient moins exposées aux dévastations que ces deux grandes espèces de pachydermes exercent dans les champs voisins des vastes forêts, où leurs troupes nombreuses trouvent maintenant un refuge assuré.

La libre disposition des récoltes, accordée au cultivateur de Sumatra, lui ouvre maintenant une source jadis inconnue de bien-être, et doit engager l'homme industriel à demander à cette terre, inépuisable en richesses, bien au delà du nécessaire; il s'empressera de faire affluer la surabondance de ses produits vers les points principaux du pays; les cours d'eau nombreux et profonds qui serpentent dans toutes les directions rendent ces moyens très-faciles. De cette manière, et protégé de plus en plus par le gouvernement, l'agri-

culture ne peut manquer de prendre un essor naguère inconnu dans ces contrées, où l'autorité vexatoire des souverains malais ne parvenait à récolter que la centième partie des produits que ces terres peuvent rapporter annuellement.

On sent que sous le pouvoir de ces despotes, toutes les sources de prospérité populaire étaient taries. L'industrie suivait péniblement la routine de ses anciennes habitudes, sans qu'il fût possible qu'elle prit un élan nouveau. La cause s'en trouvait de même dans la manière arbitraire d'agir des Sultans et des grands de l'Etat envers les industriels. L'homme qui aurait excellé dans quelque métier, ou pratiqué une industrie nouvelle, ne pouvait rester longtemps libre de disposer de son travail; le souverain ou ses favoris s'en appropriaient le monopole, et l'ouvrier ne pouvait dès lors travailler que pour le maître, qui ne lui accordait qu'un bien minime salaire.

Les arts industriels et le commerce ont faits de grands progrès à Sumatra depuis l'époque où l'influence européenne s'y est faite ressentir. Le gouvernement a pu introduire, depuis quelque temps, le système des cultures qui fournit de si beaux résultats dans l'île de Java; mais la tenacité des moeurs des indigènes doit l'engager à procéder avec plus de ménagement et de circonspection dans l'application de toutes ces mesures, qui sont autant d'innovations pour un peuple moins docile et moins conciliant que le Javanais, et dont l'intelligence n'est pas encore en état d'apprécier les heureux effets des institutions sociales. La civilisation plus

arriérée, et l'aptitude au travail moins généralement répandue qu'à Java, offrent de nombreux obstacles à l'application des ordonnances salutaires, sous lesquels le bien-être et la prospérité des classes inférieures vont toujours croissantes dans cette île, où la population, qui augmente chaque année, trouve des ressources assurées; tandis qu'à Sumatra, la population, dont le chiffre n'est pas en proportion avec la vaste étendue du pays qu'elle occupe, trouve à peine les moyens de subvenir à son entretien.

Les orfèvres de Sumatra travaillent l'or avec une grande habilité; ne faisant usage que d'instruments imparfaits, on est surpris de voir sortir de leurs mains des ouvrages d'un fini parfait. Les poteries communes se font dans le pays; on y coule des canons, *lila*. La profession d'armurier y est fort considérée, et l'on fait d'assez bons fusils et des carabines, ainsi que des sabres et des poignards d'une trempe excellente. La poudre y est fabriquée. On y construit des embarcations légères et élégantes; les *pentjalang* de Sumatra sont même renommés pour leur belle construction. Des sacs tissus en jonc *rombi*, ont une certaine réputation. Il s'y trouve aussi des forgerons, des charpentiers, des tisserands, des nattiers et des chaudronniers. Les femmes du pays brodent bien et font au métier des étoffes recherchées; les tissus de Palembang, de coton mêlé de soie et ceux de soie entre-mêlée de fil d'or, ont une grande réputation dans l'Archipel et se vendent à un prix élevé.

Par ce coup-d'oeil rapide sur l'état moral et physique des habitants de Sumatra et sur les produits du sol de

ce pays, on peut se faire une idée de la prospérité croissante de cette partie des possessions de la Néerlande.

Tâchons d'esquisser maintenant en termes généraux, tout ce que la constitution physique de cette île offre d'intéressant à l'observateur de la nature.



CHAPITRE III.

PRÉCIS DE L'HISTOIRE NATURELLE DE SUMATRA.

Des rochers de formation primitive s'étendent dans toute la longueur de cette île depuis la pointe d'Atchin jusqu'au détroit de la Soende; la chaîne principale porte le nom de Boekit Barisan; elle divise Sumatra en deux contrées distinctes qui diffèrent entre-elles, tant par la nature du sol que par l'étendue du pays jusqu'aux bords de la mer. La partie occidentale est la moins large, mais elle est la plus élevée et se trouve divisée par des chaînes latérales qui servent de base aux cinq volcans principaux de cette contrée. Des végétaux maintes fois entrelacés, et dont la croissance est aussi active que leurs formes sont variées, font de ces vastes étendues de forêts des masses de verdure à peu près impénétrables pour l'homme; l'indigène n'avait pu s'y frayer jusqu'ici aucune route praticable, et depuis des siècles, ces lieux solitaires n'avaient réentis que des menaçantes détonations des volcans et du bruit du tonnerre. Les vagues du grand océan qui battent sans-cesse avec violence le littoral de cette côte occidentale, ont miné à la longue cette plage, tandis qu'à la côte orientale elle augmente insensiblement en étendue, et qu'elle gagne du terrain par les dépôts des alluvions qui s'y forment continuellement: on prétend même que les intervalles

qui séparent aujourd'hui de la mer plusieurs villes, telles que Palembang, Djambi, Indragiri etc. ont été formées par ces dépôts: il est au moins certain que les terrains d'origine alluviale existent à plusieurs lieues de distance des bouches des fleuves qui, dans cette partie du littoral, portent leurs grandes masses d'eaux à la mer.

Le granite, le syénite, le porphyre, dans les états différents de mélange et de transformation, les calcaires et les grès rouges forment les éléments de la chaîne plutonienne, dont la base consiste en roches trachitiques. Quelques lacs, entourés partout de rochers de forme variée, présentent des vues d'une beauté pittoresque. Une de ces caspiennes, connue par les indigènes sous le nom de Danoe Singkara, est située près du village de Siampore; elle est située à une hauteur considérable; son étendue est de vingt milles de longueur sur douze ou quinze de largeur; sa profondeur est de quatre-vingt brasses et ses bords sont entourés de montagnes. Deux volcans riverains, dont les pitons dominant ces hauteurs, exposent ces districts à des tremblements de terre fréquents: l'Indragiri, un des plus grands fleuves de l'île, prend sa source dans ce lac. La carte hypsographique d'une partie de Sumatra que M. Müller vient de publier, indique un autre petit lac, placé à la hauteur de 3000 toises et situé sur le Goenong Singalang, dans le voisinage du volcan Merapi (1).

(1) Voir, *Verhandelingen over de Natuurlijke geschiedenis der Nederlandsche overzeesche bezittingen*. Partie ethnographique, pl. 83.

Quelques parties septentrionales et orientales de l'île ont une étendue d'une largeur plus considérable; elles sont formées, comme à Bornéo, par des plaines alluviales d'une vaste étendue, qui sont entrecoupées de plusieurs rivières et de marais nombreux; tous ces districts sont envahis par les eaux et couverts de forêts d'une immense étendue. Les masses de feuillage du palmier riverain qui couvrent ces deltas mettent entrave à toute communication, si ce n'est par les rivières dont les berges sont même inabordables dans certaines localités. Ces contrées sont également inhabitables, à cause des miasmes qui s'élèvent constamment des plaines marécageuses; les indigènes y sont peu nombreux, et la population ne consiste qu'en quelques hordes nomades qui parcourent ces lieux solitaires dans leurs chétives embarcations. Quelques parties de la résidence des Lampongs, sur la côte méridionale, participent aussi à cette défaveur de la nature; mais on y trouve également des districts fort étendus où le sol est productif et où les terres ont été mises en culture. Les terrains élevés de l'ancien royaume de Palembang, aujourd'hui résidence de ce nom, offrent de riches et fertiles plaines où la culture de tous les végétaux propres aux contrées tropicales réussit parfaitement; tandis que les plaines basses, d'origine alluviale, sont entrecoupées de marais et couverts d'une végétation puissante et compacte. Pour transformer ces contrées désertes en terrains productifs, il faudrait que Sumatra eût une population cinq ou six fois plus nombreuse, et que le goût pour les travaux de l'agriculture pût animer cette population; alors, sans

aucun doute, ses ressources agricoles offriraient les mêmes résultats qu'à Java, et des sources non moins abondantes de bien-être, de prospérité et de richesse se trouveraient ouvertes dans cette île où la fertilité du sol est égale, si elle ne surpasse celle même de sa voisine. L'île de Sumatra est encore favorisée d'une manière toute particulière pour l'exportation de ses produits, par le grand nombre de rivières navigables qui descendent des versants opposés des hautes chaînes du Boekit Barisan.

De Palembang à Kasamaran, bourgs éloignés à distance calculée de huit jours de navigation sur le Moesie, le terrain est partout d'une hauteur inégale et les parties basses, mises en culture, sont exposées aux débordements de ce grand et large fleuve, qui reçoit les eaux de plusieurs autres rivières; il a son embouchure à douze lieues à l'est de Palembang, près du village de Soengsar; les frégates peuvent naviguer sur ce beau fleuve, et les embarcations des indigènes le remontent jusqu'à la distance de vingt journées de la côte; les cinq autres rivières, dont cette partie du Sud-est de l'île est traversée ainsi que les lacs qu'elles forment, servent de moyens principaux de communication et de voie commerciale entre la côte et les contrées de l'intérieur; quelques rivières d'une moindre importance portaient autrefois leurs eaux à cette côte; aujourd'hui leur embouchure est obstruée par les atterrissements qui ont lieu sur toute l'étendue de ce littoral.

Dans une île d'une étendue aussi considérable, on ne saurait déterminer au juste l'état de la température, ni préciser comment et de quelle manière cette tempéra-

ture exerce son influence sur la santé des habitants, et à plus forte raison vu la différence remarquable que présentent entre elles les localités ainsi que la nature du sol; la plus grande partie de l'intérieur est couverte de montagnes de différente hauteur, ou de vallées magnifiques et d'une fertilité étonnante, tandis que les autres parties sont envahies par d'immenses districts de formation alluviale, et qu'elles sont couvertes de forêts marécageuses à travers lesquelles les eaux seules ont pu se frayer un passage. Toutefois, la longévité des habitants des districts élevés de Padang et de Palembang semblerait plaider en faveur de la salubrité du climat, et les relations publiées par des Européens qui ont séjourné longtemps dans ce pays, sont parfaitement d'accord sur ce point. Depuis Juin jusqu'en Octobre, le thermomètre de Farenh. indique de 80 à 93 degrés, et d'Octobre jusqu'en Mai la différence entre l'heure du lever du soleil et le milieu du jour n'est que de 76 à 85 degrés. Les moussons y sont moins régulières qu'à Java et la température y est plus variable.

Sumatra est environnée, à l'orient comme à l'occident, d'un fort grand nombre d'îles de moyenne grandeur, ainsi que de plusieurs archipels: ces îles, telles que Bangka où se trouvent des mines très-riches d'étain, Billitoen et plusieurs autres, établissent les points de contact avec Bornéo. Elle est moins éloignée de la pointe méridionale de Malacca, et séparée de cette partie du continent de l'Inde par un bras de mer couvert d'un grand nombre d'îles et d'ilots. La pointe Sud-est est terminée par un cap que baignent les eaux du détroit de

la Soende. Ce bras de mer semble destiné à servir de limite entre les chaînes de formation plutonienne de Sumatra qui n'ont pas été bouleversées par l'action des feux souterrains, et les montagnes trachitiques de Java exposées jadis à toutes les dévastations des nombreux volcans dont cette île est couverte.

Quoique plusieurs volcans en activité se trouvent à Sumatra, il s'en faut de beaucoup que leur nombre soit aussi considérable qu'à Java (1) : dans la résidence de Padang s'élève le Goenong Pasaman des Sumatranais ou l'Ophir des Européens ; son sommet majestueux, haut de 3000 mètres, forme un des points culminants de l'île : cette montagne est située exactement sous l'équateur, et se trouve parallèle, sous la même latitude, au Cayamba d'Amérique ; dans la même résidence, mais du côté de Bangkahoeloe, se trouve le Goenoeng Bongsoe ou Bonko des Anglais (montagne en pain de sucre) dont la hauteur est de 1700 mètres ; elle s'élève détachée de la chaîne régulière des autres montagnes. La végétation sur son sommet porte tous les caractères des plantes alpestres d'Europe ; une mousse épaisse tapisse les rochers et les troncs des arbres, et l'on rencontre plusieurs arbustes des espèces particulières aux régions élevées, tels que le *Vaccinium*, *Rhododendron* et autres. On y voit aussi une plante que les naturels regardent comme pouvant remplacer le thé ; elle est remarqua-

(1) La superficie de Sumatra est à peu près trois fois et demi plus grande que celle de Java ; on n'y compte toutefois que cinq volcans, tandis qu'à Java les principaux volcans sont au nombre de quinze.

ble par ses feuilles épaisses et lustrées; cette espèce forme un genre nouveau dans la famille des Myrtacées. Sumatra est aussi la patrie de cette fleur gigantesque décrite et figuré dans les ouvrages de botanique sous le nom de *Rafflesia*, dont l'immense fleur, ayant la forme d'un chou énorme, pèse quinze livres et offre trois pieds de diamètre. Ce parasite produit la plus grande fleur connue, car l'*Aristolochia cordiflora*, considérée jadis comme la plus grande, n'a, selon Mr. de Humboldt, que seize pouces de diamètre.

On trouve dans plusieurs montagnes de cette île la stéatite, le granite gris, du marbre, du pétrole et du *nappal*, sorte de roche savonneuse; l'or, le cuivre, le fer, le soufre, la lignite, le salpêtre, l'étain, ce précieux minéral qu'on exporte comme à Bangka, non seulement en Europe, mais en plus grande quantité en Chine et dans l'Inde; on prétend que l'étain de Sumatra est inférieur en pureté à celui de Bangka. Les Malais de Padang vendent par an de onze à douze mille onces d'or fournies par les terrains des environs. Les mines de Sipini et de Cay donnent de l'or de 18 à 20 karats. Mr. Crawfurd porte à 56 mille onces la quantité recueillie dans toute l'île. Il existe des mines à Tigablas-Kotta, à Soengi-pago, à Serepajong et à Salida. Le soufre est abondant dans certaines localités; on y trouve aussi l'alun et l'arsenic. L'acier de Menangkabo est, dit-on, préférable à celui d'Europe. La petite île de Poeloe-pisang est presque entièrement formée d'un lit de cristal de roche.

On compte, parmi les végétaux utiles qui croissent à

Sumatra, le poivre, le camphre qui diffère de celui du Japon, le benjoin, la cassia ou canelle commune, les rottans, le coton de soie qui provient du *bombax*, les bois d'ébène, de tek, de sandal et d'aloës. Le café y était autrefois médiocre; aujourd'hui, par des cultures plus soignées, semblables à celles qu'on suit à Java, la différence que présente cette denrée recherchée n'est guère considérable. Les autres produits de Sumatra sont: le sucre, l'indigo, le tabac, le gambier, la cire, les nids d'oiseaux, le riz et les dents d'éléphant. Le gouvernement a été jusqu'ici peu heureux dans les recherches faites pour découvrir le charbon de terre, dont on présumait l'existence dans quelques districts de cette île. Ce combustible ouvrirait une nouvelle source de prospérité dans l'emploi pour les usines et les machines à vapeur, dont le nombre augmente annuellement en raison des grands progrès de l'industrie à Java: il serait aussi d'une grande utilité pour la navigation à vapeur; les croisières de l'Etat, sans cesse occupées à la poursuite des pirates malais, ne seraient plus dans la nécessité de se rendre si fréquemment à la côte pour s'y pouvoir de bois, et d'amples approvisionnements de charbon permettraient à nos braves marins de poursuivre ces forbans avec plus d'énergie et de succès.

C'est par conséquent une erreur bien grave des auteurs que d'attribuer au sol de Sumatra l'existence de mines de charbon de terre; tout ce qui a été trouvé en produit de cette nature est d'une formation bien plus récente, et consiste purement en lignite. On trouve dans les berges de quelques rivières une espèce de charbon

léger, l'anthracite, d'une couleur brune, qui s'enflamme promptement, mais ne donne pas une forte chaleur et conséquemment développe peu de gaz.

On pourrait être porté à déduire de la proximité de Sumatra avec le continent de l'Inde au nord, et avec Java par sa partie méridionale, que cette île nourrit les mêmes espèces d'animaux qui se trouvent dans la presque île de Malacca ou dans l'île de Java. Toute vraisemblable que cette hypothèse puisse paraître, l'expérience vient nous éclairer sur ce point; car les animaux qui se trouvent à Sumatra forment une faune toute différente de celle de Java, et plus semblable à celle de Bornéo, quoique cette dernière île soit plus éloignée de Sumatra que la péninsule de l'Inde, et Java au contraire en est tellement rapprochée qu'on serait porté à croire qu'elle a pu former jadis une même terre avec Sumatra, si la constitution physique, différente dans ces deux îles, ne s'opposait point à l'admission de cette probabilité apparente, et si la disparité remarquable dans le règne animal et dans le regne végétal ne servait de preuve contradictoire.

En effet rien de commun, même dans les plus grandes espèces d'animaux, qui vivent dans ces deux contrées situées sous le même parallèle, et qu'un détroit peu considérable sépare l'une de l'autre.

L'éléphant et le Tapir vivent à Sumatra, mais ils sont inconnus à Java. Le Rhinocéros à deux cornes de ces îles diffère considérablement, par sa taille et ses formes, de son congénère de Java, lequel, quoique muni d'une corne seulement, diffère non moins essentiellement à son tour

du Rhinocéros unicolore du continent de l'Inde. Le *Bos banting* ou *sondaicus*, taureau sauvage de Java, qu'il faut distinguer du buffle aujourd'hui domestique, désigné par les insulaires sous le nom de *Karbo* ou *Karbau*, ne se trouve pas à Sumatra. Cette espèce de *Bos sondaicus* est essentiellement différente du *Gaour*, *Bos sylhetanus* des monts Himalaya. Ces deux espèces primitives diffèrent beaucoup du *Karbo*, race aujourd'hui domestique dans toutes les contrées de l'Asie orientale, dans l'Inde et dans ses Archipels, et à laquelle nous croyons devoir rapporter les indications de *Bos indicus*, *arni* et *frontatus* formant une seule et même espèce qui vit à l'état sauvage dans les forêts de l'Inde continentale. Parmi les cerfs se fait remarquer une fort petite espèce nouvelle d'Axis, notre *Cervus Kuhlii*, propre exclusivement au petit groupe d'îles connues sous le nom de *Bavian*; on ne la trouve qu'à Java, et elle ne vit pas non plus à Sumatra; mais les vastes forêts de cette dernière île nourrissent les *Cervus russa* et *hippelaphus*, deux espèces plus grandes que notre cerf d'Europe; la première est également fort commune à Java, mais la seconde ne s'y trouve point. L'espèce d'Ours de ces contrées, *Ursus malaiianus*, est identique à Sumatra, à Bornéo (1) et à Malacca, mais elle ne vit point à Java. Le *Sus verrucosus*, espèce de sanglier sauvage, caractérisé par ses joues pourvues d'une forte protubérance calleuse et de favoris

(1) On a voulu jeter quelque doute sur cette assertion bien fondée, car l'*Ursus malaiianus* et *euryaspilus* n'offrent entre eux aucun caractère différentiel.

touffus; le *Sus vittatus* de la taille d'un fort marcassin d'Europe, à pelage court et rare; ils diffèrent l'un et l'autre d'une troisième espèce propre à Sumatra, mais qui n'a pas encore été suffisamment constatée. L'Orang-outan, notre *Simia satyrus*, vit à Sumatra et à Bornéo dans les deltas boisés, mais il n'a pu exister en aucun temps à Java, qui manque de grands terrains d'alluvion. L'espèce du genre *Hylobates* et celles du groupe *Semnopithecus* de Java sont *H. leuciscus* et *S. mitratus* et *maurus*; ils ne se trouvent point à Sumatra, qui par contre est la patrie d'un grand nombre de ces quadrumanes: tels sont, *H. syndactylus* et *variegatus*, le même que *agilis*; *S. nasicus*, *cristatus*, *flavimanus*, *melalophus* et *Sumatranus*; puis l'*Inuus nemestrinus*, qu'on élève en domesticité et qui apprend à grimper au haut des cocotiers pour en recueillir les fruits. Les deux espèces de *Stenops*, quoique voisines par les formes totales, diffèrent toutefois spécifiquement, car le *St. tardigradus* vit à Sumatra et à Bornéo, tandis que *St. kukang* ne se trouve qu'à Java. La mystérieuse existence nocturne de ces animaux a fait naître dans l'esprit des indigènes une foule de contes ridicules où les préjugés et le merveilleux dominant. Des trois espèces connues de *Galeopithecus*, la plus répandue et pour ainsi dire la seule bien connue, se trouve dans tout l'archipel depuis Java jusqu'à Timor et Amboine; c'est le *G. variegatus* des méthodes, dont le *G. rufus* des catalogues n'est point le mâle, mais bien celui de *G. marmoratus* qui vit seulement à Sumatra. Des quatre espèces du genre *Hylogale*, une seule est propre aux deux îles; les trois

autres habitent à Sumatra et à Bornéo, mais ne se trouvent point à Java. On voit, quoique rarement, dans l'une et l'autre île le petit insectivore de forme trapue, à queue très-courte et grêle, dont M^r. Müller a formé le nouveau genre *Hylomys* et qu'il désigne sous le nom de *H. suillus*. Ce n'est qu'à Sumatra et à Bornéo que se trouve la *Gymnura Rafflesii*, animal fort singulier, qui ressemble par son facies aux *Didelphis* d'Amérique, dont il paraît être le représentant dans la classe des mammifères insectivores. On présume qu'indépendamment du grand tigre royal (1) des îles de la Soende et de la panthère également propre aux deux îles, il existe un autre grand carnassier à Sumatra qui n'a pas été trouvé jusqu'ici; on le dépeint comme portant au cou de long poils en forme de crinière; il habiterait les forêts non explorées de l'intérieur; sa force redoutable serait telle, qu'il peut lutter avec succès contre le grand tigre rayé. Nos voyageurs n'ont rien appris à son sujet dans la partie occidentale du sud de l'île; toutefois, il est possible qu'on le trouve dans le nord

(1) Il est probable que le grand tigre rayé de Sumatra et de Java forme une espèce distincte du tigre rayé du continent de l'Inde: ce qu'il y a de sûr, c'est que ce sont deux races constantes de l'espèce *Felis tigris* des méthodes. Il suffirait de nommer le premier *Felis tigris sondaicus*, en laissant à celui de l'Inde continentale le nom de *Felis tigris indicus*. Le tigre rayé de l'Asie septentrionale forme la troisième race, qu'on peut nommer *Felis tigris altaicus*: c'est le *Felis irbis* des catalogues méthodiques. Le nom malais du tigre royal est *Matjan besar* ou grand tigre. La panthère porte le nom de *Matjan toetoel*, c'est-à-dire: tigre tacheté.

ou dans les forêts de la partie orientale. Le grand chien, *Canis sumatranus*, qu'également ils n'ont pu se procurer, existe toutefois dans l'intérieur de la partie septentrionale; ce bel et grand animal diffère du *Canis rutilans* ou *Adjak* des Soendonais, non seulement par la taille, mais aussi par son pelage d'un roux foncé et ardent, ainsi que par le grand flocon de poils noirs qui termine le bout de la queue. Sumatra est la seule des îles de la Soende qui possède une espèce du genre *Antilope*; le *Kambing oetan* (chèvre sauvage) des Malais, *A. sumatrensis* des méthodes: elle fréquente les districts forestiers des montagnes; elle vit dans des lieux presque inaccessibles et se plaît sur les bords des précipices; son naturel est sauvage et ses allures tellement circonspectes, qu'il arrive rarement que le chasseur puisse venir à portée pour la tirer. On assure que cette grande île n'a point de boeuf sauvage; nos voyageurs n'en virent aucune trace dans les provinces qu'ils ont pu visiter. Les Sumatranais possèdent la race du Zébu domestique sous des formes plus pures et des couleurs plus analogues à celles de l'espèce sauvage de l'Inde. Leur bétail est aussi d'une taille moins grande que celui qu'on trouve à Java. Le buffle ou *Karbo* des Malais, n'est point, comme à Java, employé principalement aux travaux de l'agriculture; il sert plus habituellement à la nourriture des Sumatranais.

Parmi les espèces très-nombreuses du genre *Sciurus*, en malais *Toepei*, on ne voit que deux écureuils qui vivent dans l'une et l'autre île. Dans les autres genres des rongeurs, peu étudiés jusqu'ici, se trouveront sans-

doute quelques espèces nouvelles à classer. Nous savons qu'il y a différence spécifique entre les *Roussettes*, les *Pachysomes* et les *Vespertilions* de ces deux îles voisines, tandis que les mêmes espèces vivent à Bornéo et à Sumatra; ces deux vastes parties de la Soende sont particulièrement riches en espèces des genres *Hylobates* et *Semnopithecus*; les premiers, d'une allure extrêmement lente à terre, ont les arbres de haute futaie pour demeure habituelle; c'est là que leur agilité se déploie, lorsqu'ils parcourent les immenses forêts où ils se dérobent facilement à toute poursuite et s'éloignent promptement, par la faculté dont ils sont doués de s'élancer d'un arbre à l'autre à des distances qui semblent inconcevables. Quelques *Semnopithecus* habitent les forêts des plaines où ils se cachent dans le feuillage, tandis que d'autres vivent dans les forêts montagneuses couvertes de figuiers, dont les fruits leur servent de nourriture. Les uns et les autres se meuvent dans ces entrelacis de branches et de verdure; ils disparaissent ainsi par des sauts hardis aux yeux du chasseur; ils savent se frayer un passage dans les touffes les plus épaisses du feuillage, et ne craignent point de se lancer jusque dans les broussailles épineuses des rottans. Ces quadrumanes sont, dans l'ancien continent, les représentants des genres *Atèle* et *Alouate* du nouveau monde. Le *Tapir* vit à Sumatra, jusqu'à la hauteur de deux mille pieds au dessus du niveau de la mer; le *Cervus equinus* vit dans les régions élevées de quatre cents pieds, et les Eléphants, *Elephas sumatranus*, habitent les forêts qui descendent des montagnes vers la

côte maritime. Les insulaires donnent à cette espèce nouvelle d'Eléphant le nom de *Gadjah* (1).

Tous ces mammifères nouveaux ou inédits, qui ont été observés dans les îles de la Soende, se trouvent décrits et figurés dans le grand ouvrage sur nos posses-

(1) *ELEPHAS SUMATRANUS* *Nob.* ressemble par la forme générale du crâne à l'Eléphant du continent de l'Asie; mais la partie libre des intermaxillaires est beaucoup plus courte et plus étroite; les cavités nasales sont beaucoup moins larges; l'espace entre les orbites des yeux est plus étroit; la partie postérieure du crâne au contraire est plus large que dans l'espèce du continent.

Les machelières se rapprochent, par la forme de leur couronne, plutôt de l'espèce asiatique que de celle qui est propre à l'Afrique; c'est-à-dire que leur couronne offre la forme de rubans ondoyés et non pas en losange: mais ces rubans sont de la largeur de ceux qu'on voit à la couronne des dents de l'Eléphant d'Afrique; ils sont conséquemment moins nombreux que dans celui du continent de l'Asie. Les dimensions de ces rubans, dans la direction d'avant en arrière, comparées à celles prises dans la direction transversale et latérale, sont en raison de 3 ou 4 à 1; tandis que dans l'Eléphant du continent elles sont comme 4 ou 6 à 1. La longueur totale de six de ces rubans, dans l'espèce nouvelle de Sumatra, ainsi que dans celle d'Afrique, est d'environ 12 centimètres, tandis que cette longueur n'est que de 8 à 10 centimètres dans l'espèce du continent de l'Asie.

Les autres formes ostéologiques sont à peu près les mêmes dans les trois espèces; mais il y a différence dans le nombre des os dont le squelette se compose, ainsi que le tableau comparatif ci-joint l'éprouve.

L'Elephas africanus a 7 vertèbres du cou, 21 vert. dorsales, 3 lombaires, 4 sacrées et 26 caudales; 21 paires de côtes, dont 6 vraies et 15 fausses. *L'Elephas indicus* a 7 vertèbres du cou, 19 dorsales, 3 lombaires, 5 sacrées et 34 caudales, 19 paires de côtes, dont 6 vraies et 13 fausses. *L'Elephas sumatranus* a 7 vertè-

sions dans l'Inde. Voyez, *Verhandelingen over de Natuurlijke geschiedenis der Nederlandsche overzeesche bezittingen*, partie zoologique avec planches coloriées (1).

Les oiseaux, particulièrement ceux de la classe des Gallinacées et des Pigeons, puis les *Calaos*, les *Brèves*, les *Barbus*, les *Eurylaimes*, les *Couroucous* et toutes les petites espèces qui vivent habituellement sous l'ombre protectrice des vastes forêts, sont, à peu d'exceptions près, des espèces différentes de celles de Java; lorsqu'elles sont identiques, leur taille est plus forte, et les couleurs du plumage, chez les sujets de Sumatra, sont constamment plus pures et plus brillantes. Un très-petit nombre d'oiseaux sont propres à la fois aux deux îles mentionnées, tandis que certaines espèces, dont le genre de vie est erratique, se reproduisent sur toute l'étendue de l'Archipel, et que quelques autres, plus cosmopolites, n'offrent aucune différence de forme ni de couleur avec leurs congénères qui se trouvent sur la côte d'Afrique: enfin, plusieurs oiseaux de rivage semblent vivre complètement sous tous les climats et dans toutes les

bres du cou, 20 dorsales, 3 lombaires, 4 sacrées et 34 caudales; 20 paires de côtes, dont 6 vraies et 14 fausses.

Ces caractères ont été constatés sur trois squelettes de l'espèce nouvelle, un mâle et une femelle adultes et un jeune mâle. Nous n'avons pas encore été à même de nous procurer la dépouille de cette espèce.

(1) Un aperçu de la Faune de Sumatra, du moins de la côte occidentale de cette île, a été fourni par Mr. S. Müller, *Aanteekeningen over de natuurlijke gesteldheid van Sumatra's westkust*, in het *Tijdschrift voor Natuurlijke Geschiedenis*, 2^{de} deel.

parties de l'ancien continent; car ces espèces se trouvent en Europe, en Afrique, en Asie jusqu'au Japon et dans toute l'Inde, même dans les contrées de l'Australie.

D'une part, cette disparité si marquée dans la Faune de deux îles dont les terres se touchent à peu-près, comme c'est le cas pour Java et Sumatra; d'autre part, des rapports si nombreux de forme, de couleur et de genre de vie, chez un bon nombre d'espèces qui se trouvent réparties sur une vaste étendue du globe et offrent une identité parfaite, nonobstant la distance des lieux et l'influence que la température et le climat doivent exercer sur leur manière de vivre: à quel vaste champ de recherche nous conduisent des faits de cette nature! Notre intention n'est point d'entrer dans les détails qui s'y rattachent, mais il paraît que ces faits, passés rapidement en revue, servent à combattre victorieusement le système, adopté par quelques savants, sur la probabilité d'une réunion antérieure des îles de la Soende avec le continent de l'Inde.

Dans les classes des reptiles et des poissons, parmi les animaux invertébrés, même jusque dans plusieurs genres d'insectes, il s'en trouve un grand nombre qu'on ne voit point à Java. Cette partie de la Faune de Sumatra offre, de même que celle des mammifères et des oiseaux, le plus de ressemblance avec celle de Bornéo; toutefois, le *Crocodyllus biporcatus* se trouve être de la même espèce que celui connu à Java; par contre, Bornéo nourrit dans ses grands fleuves des espèces distinctes qu'on ne voit pas dans les eaux des deux autres îles de la Soende. Nous renvoyons pour quelques dé-

tatails aux articles consacrés à la description de Java et de Bornéo.

Sumatra offre encore un champ aussi vaste que fécond aux travaux des naturalistes; elle présente, dans les trois règnes de la nature, des richesses dont il est difficile de ce former une idée, ainsi qu'une profusion d'objets nouveaux pour les sciences et pour l'ornement des musées. Les recherches faites par M^{rs}. S. Müller, Korthals et Horner ne nous ont fait connaître jusqu'ici qu'une fort petite partie de la côte occidentale; l'intérieur, ainsi que toutes les parties des côtes orientales, le pays des Lampongs et tout le centre ainsi que le nord de l'île, restent encore à explorer. Espérons que, dans ses vrais intérêts, le Gouvernement ne tardera plus longtemps désormais à diriger sur ces points les travaux de nos naturalistes-voyageurs. Si les autorités différentes qui se sont succédées depuis le commencement du présent siècle dans l'Inde archipélagique, avaient été mieux éclairées par des notions certaines sur l'état moral et physique des populations soumises à son pouvoir, et si elles s'étaient instruites à temps de la constitution physique de ces contrées, ainsi que des ressources que celles-ci peuvent d'offrir au commerce, à l'industrie et aux sciences, il est probable qu'on n'aurait point à regretter maintenant, qu'une partie de ces riches et productives possessions lui soient encore à peu-près inconnues relativement aux produits qu'elles sont à même de fournir, et au parti qu'on en peut tirer pour la prospérité et le bien-être de ses habitants; elles se seraient vues en état d'apprécier, sous

tous les points de vue, les ressources nombreuses et variées dont ces possessions sont dotées par la nature, et les travaux obtenus par le moyen des explorations scientifiques, auraient servi d'indications et formé la base sur lesquelles on aurait pu fonder les opérations mercantiles, ou établir les mesures à prendre dans l'intérêt du trésor, aussibien que dans celui du bien-être des populations indigènes.

CHAPITRE IV.

ILES QUI FONT PARTIE DU GROUPE GÉOGRAPHIQUE DE SUMATRA.

Les îles qui entourent les côtes de Sumatra sont en fort grand nombre; la seule côte occidentale comprend plus de 300 îles ou îlots dans son rayon littoral. Toutes ces terres, dont Sumatra est environnée, sont plus ou moins peuplées; une partie est régie par des chefs indigènes soumis ou tributaires au pouvoir européen. L'importance qu'ont ces îles pour le gouvernement est proportionnée à leur étendue et au produit des terres; quelques unes sont occupées militairement. Les groupes de Nias, de Batoe, de Riouw ou Linga, de Bangka et de Bilitoen sont les seuls occupés administrativement; les Nias font partie de la résidence des Batakhs, chef-lieu Tapanoelie, et le groupe de Batoe est compris sous la résidence de Padang; les autres forment deux résidences distinctes. Nous ferons mention particulière de ces quatre groupes, et nous indiquons les autres îles par leurs noms. Ce sont, à l'occident: Hogeï ou Babie, Banjak, les Nias, les Batoe, Mintas, Manselars, Penner, Matawi ou Pora, Pagai ou Poggy et Engano. En vue de la rade de Padang, le groupe des sept-îles, nommément: Ajer, Pandang, Toran, Bindelan, Pisang, Tias et Sibontar; puis plusieurs autres inhabitées. A l'orient, dans le détroit de

Malacca: les groupes de Roepat, Bangkalis, Padang, Pontjor, Rantauw; le groupe de Riouw ou Lingga, dont le rayon comprend 125 îles ou îlots; celui de Bangka, Billiton et leurs dépendances, qui sont en grand nombre.

Les îles Nias forment, avec les groupes nombreux que nous venons de nommer, une succession non interrompue d'îles de second et de troisième ordre, qui s'étend parallèlement à la côte sud-ouest de Sumatra. Elles paraissent former une chaîne montueuse, dont la base sous-marine suit la même direction que la chaîne des montagnes primitives du *Boekit Barisan* qui traverse Sumatra dans toute sa longueur, et s'étend depuis la pointe d'Atchin jusqu'au détroit de la Soende.

Le nom de Nias est sans doute un dérivé de *Tano Niha* (*terre des hommes*), sous lequel cette île est connue de ses habitants: ils se nomment eux-mêmes *Ono Niha* (*enfants des hommes*).

De la grande Nias à la côte, la distance est environ de 28 milles; son étendue du nord au sud est de 38 milles et sa largeur moyenne de 20; la superficie est calculée à 41,1 myriamètres \square . Excepté quelques chaînes de montagnes peu élevées et dont la plus haute ne dépasse pas 800 pieds, tout le reste de l'île est une plaine ondulée de 50 pieds d'élévation au dessus du niveau de la mer; de belles rivières, au nombre de 14, et quelques torrents traversent ces plaines dans toutes les directions, et servent à répandre partout la fertilité; une végétation abondante et vigoureuse couvre jusqu'à leur sommet les montagnes gracieusement découpées. Le sol de ce beau pays est composé de calcaire, de terre

végétale, d'une couche de schiste ardoisier et de grès rouge et jaunâtre, ce qui rend ce mélange propre à toutes les cultures tropicales; il est abondamment pourvu d'irrigations naturelles, et la terre, sans cesse remuée par des milliers de bras, produit en abondance le riz, le maïs, la patate douce; la racine de *jam*, nourriture favorite des indigènes, le gingembre, le coton et le plus grand nombre des fruits propres à ces régions. On peut, selon l'opinion émise par Mr. Oppe, y cultiver avec espoir de succès le poivre, le tabac, la canne à sucre, l'indigo et le café; il est toutefois possible, dit-il, que le cafier n'y prospère pas, vu que les montagnes sont peu élevées et qu'elles ne sont pas exposées à une température brumeuse convenable au développement de cet arbre.

Les Nias fournissaient autrefois les esclaves à Sumatra et à plusieurs autres parties de l'Archipel, et ce honteux trafic se faisait régulièrement par plusieurs centaines de *prahoe*; maintenant les habitants vont prendre service chez les Européens ainsi que chez les Malais de la côte. Le Niassais est exact à remplir ses devoirs, il est serviteur fidèle et dévoué. La population indigène de ces îles est évaluée par Mr. Oppe à 250,000 ou 300,000 âmes; les Malais, maîtres du littoral, sont au nombre de 3000, et les Atchinais, qui s'y sont fixés, comptent 350 individus.

La population indigène des îles Nias est sans nul doute d'origine étrangère à la Malaisie; le Niassais diffère du Javanais et du Sumatranais par la couleur de la peau qui est plus blanche, même semblable à celle de l'Européen du midi; par sa taille plus élancée; par le

nez moins épâté et les traits plus réguliers du visage; contrairement aux peuples de la malaisie, il ne suit pas les préceptes du Coran; sa croyance religieuse est bornée à l'influence superstitieuse qu'exercent sur son imagination les bons et les mauvais génies auxquels il croit, sans qu'on puisse dire qu'il suive un culte déterminé. On présume qu'une colonie chinoise est venue se fixer dans ces îles, et que leurs habitants actuels doivent leur origine aux expéditions maritimes de cette grande nation, dont l'histoire nous apprend qu'elle visita plusieurs fois dans les premiers siècles de notre ère, et longtemps avant les Malais et les Européens, différentes parties de l'Archipel.

Le caractère des insulaires de Nias est enclin à la douceur, à la patience et à la bonté, mais ils sont pusillanime et entêté; ils redoutent les querelles et évitent les différends à main armée. Au physique l'indigène est bien proportionné, fort et nerveux; il aime le travail et se voue particulièrement à l'agriculture; les îles qu'il habite sont en effet de nature à favoriser en lui cette prédilection pour les travaux agricoles; aucune des parties de la vaste étendue de Sumatra n'offre d'aussi beaux terrains; la fertilité de la grande Nias semble égaler, sinon surpasser, l'étonnante force productive du sol de Java. Ajoutons encore, qu'elle est exempte des dévastations que suscitent ailleurs les animaux féroces et les grands pachydermes qui ne s'y trouvent pas; on éprouve aussi fort rarement dans cette île les effets du tonnerre, mais les commotions du sol et les tremblements de mer y sont très-fréquents.

La catastrophe fort récente de Janvier 1843, a laissé des souvenirs bien pénibles dans la mémoire des habitants de ces îles. Le désastre effroyable qui a eu lieu par la commotion violente de la terre et de la mer dans ces parages, a duré neuf minutes, et la population en a cruellement souffert; une montagne, le mont Harifa, tout un village et une multitude de maisons isolées ont disparu en quelques instants dans le gouffre; les bâtiments à l'ancre dans la rivière ont été enlevés par le flot à 160 pieds de distance de ses bords, quoiqu'ils fussent éloignés de plus d'une lieue de l'endroit où la montagne et le village ont été engloutis.

Les *kampongs* ou grands villages des Niassais sont situés dans l'intérieur de l'île; leur population est considérable, et les demeures aérées et commodes se trouvent placées de la manière la plus pittoresque jusque sur le sommet des montagnes, couvertes d'une végétation riche et variée. Les indigènes entourent ces *kampongs* d'une enceinte de terre ou d'une haie. La pique, le *klewang* (sabre), ou l'arc et les flèches sont leurs armes. On voit le long des côtes les villages des Malais au nombre de 14, dont Goenong-Setoelie est le plus considérable; il est défendu par des fortifications, vu que c'est là que résident les employés civils et militaires du gouvernement. Les chefs de tous ces villages malais obéissent aux ordres du *Radja* ou chef de Goenong Setoeli; c'est aussi la demeure de leur *Imam* ou grand-prêtre.

Les Atchinais forment une portion peu importante de la population; ils sont soumis aux Malais dont ils suivent le culte: les chefs protègent clandestinement

le commerce illicite des esclaves, que ces étrangers font en contrebande avec leurs compatriotes du royaume d'Atchin, et nonobstant les ordonnances sévères du gouvernement, qui devrait exercer une surveillance plus efficace sur ce trafic au moyen de ses bâtiments de guerre, et mettre ainsi un terme à ce fléau qui pèse sur la population laborieuse de cette contrée florissante. Le Malais qui sait profiter habilement de toutes les occasions et de tous les moyens de pressurer l'indigène, abuse de sa confiance en fait de transaction commerciale; le Niassais se voit promptement grévé de dettes, et ne parvient à solder le compte avec son usurier qu'en lui cédant une grande partie de sa récolte de riz; quelquefois lui ou bien l'un de ses parents devient dupe ou victime de l'adroit Malais qui les réduit en esclavage; ces malheureux sont ensuite vendus aux Atchinais qui les transportent d'une île à l'autre, et ils saisissent le moment favorable pour les conduire de nuit dans leurs repaires sur la côte d'Atchin.

Depuis un temps immémorial la population malaie a prélevé dans le pays un droit de sortie sur les produits, ainsi que sur chaque *prahoe* une somme proportionnelle à la grandeur du bâtiment. Le gouvernement perçoit un droit de sortie et d'entrée, de port et d'ancrage, ainsi qu'une taxe sur l'opium et la poste aux lettres. Les mêmes droits se payent sur toute la côte de Sumatra.

On ne sait rien de la zoologie ni de la botanique de ces îles qui n'ont pas encore été explorées scientifiquement. Les animaux qu'on dit exister sur ces terres sont le cerf, une espèce de sanglier, un porc-épic et un hé-

risson; les espèces n'en sont pas déterminées. Les oiseaux y vivent en grand nombre et s'y trouvent en espèces nombreuses; toutefois nous n'en connaissons positivement aucune. Les Niassais mettent beaucoup de soin à l'élevé du bétail; le buffle (*karbo*), le boeuf domestique, les chèvres et les cochons de race siamoise prospèrent abondamment parmi eux; ils élèvent aussi un grand nombre de volailles, dont on fait le commerce.

Les îles Pontjan, situées dans la grande baie de Tapanoelie, jouissent d'un air salubre et de beaux sites; elles n'ont qu'un défaut, c'est le manque d'eau potable; elles sont occupées par une poste militaire de 25 à 30 hommes commandés par un sous-officier.

Au sud des Nias, entre ces îles et la grande Mintao ou Sibiroe, se trouve un petit archipel formé de plus de cinquante îles ou îlots; il est connu administrativement sous le nom de groupe de Batoe, et a pour île principale Poeloe Telo, où réside l'employé délégué par le Gouvernement. Ces îles, situées en face de la baie d'Ayer-Bangies, sont distantes de la côte de Sumatra de 16 à 20 milles; leur étendue en longueur est de 10 et en largeur de 6 milles. On peut les diviser en îles plates et en îles montagneuses. Les premières sont au nombre de 35 et les secondes de 20; ces dernières ont une ou deux chaînes de collines, qui varient de 40 à 200 pieds au dessus du niveau de la mer; les élévations sont toutes couvertes d'une épaisse végétation forestière. Les îles plates ne montrent que des grèves sablonneuses et l'in-

térieur est couvert de forêts; toutes sont entourées d'un récif de corail. La masse de leurs végétaux, jusqu'ici inconnus, se compose de plusieurs sortes d'arbres à bois blanc, et d'autres espèces précieuses pour l'ébénisterie; dans les parties marécageuses se trouvent des forêts de palmiers, parmi lesquels le sagoutier est le plus commun et sert aussi de nourriture principale aux habitants; ils cultivent aussi le riz, la canne à sucre et l'*Poebi* ou pomme de terre douce. On assure que la culture du café y réussirait parfaitement. Parmi les végétaux nombreux de ces îles, croît, dans quelques unes des plus grandes, un arbre qui fournit abondamment un baume désigné sous le nom de *minjakh lagam*, qui aurait, dit-on, les mêmes qualités que le *Balsamum copivae* d'Amérique.

Les hôtes sauvages qui peuplent les forêts comptent dans la classe des mammifères 9 espèces, parmi lesquelles 3 singes. Les oiseaux qui y vivent peuvent être portés à 50 espèces, toutes propres à la grande île de Sumatra, mais on n'y voit point de gallinacées. Les reptiles en petit nombre n'y comptent pas de grandes espèces. La mer offre une étonnante quantité de poissons; mais ce sont principalement les zoophites et les crustacés qui s'y font remarquer par la diversité des formes et le nombre des espèces; de manière que la Faune sous-marine de ces îles égale, sinon surpasse en richesse celle des Moluques; les coraux et les polypes, vus d'une profondeur de deux ou trois brasses, étalent tout le luxe d'un parterre émaillé de fleurs, et l'oeil ne peut se lasser de contempler la diversité de leurs

formes, ainsi que les couleurs vives et variées, dont cette création sous-marine est parée. Sept espèces différentes d'holothuries, dont quatre sont comestibles, s'y trouvent en grand nombre; mais la pêche du *tripang* est aujourd'hui moins suivie, vu que le prix de cet article vient d'éprouver une baisse considérable sur les marchés de la Chine.

La population des Batoes est peu nombreuse en proportion de l'étendue que ces îles occupent, et qui, calculée à 30 milles géographiques carrés, ne compte que 3000 âmes. La majorité de ces habitants se dit être originaire des îles Nias; il est sûr au moins, qu'aujourd'hui plusieurs Niassais vont s'établir dans les îles Batoe, tandis que quelques habitants des Batoe passent à Nias. A Boeloera et à Tana-Massa demeurent aujourd'hui 170 Malais, 50 Boegis et 50 Chinois; ces derniers se sont emparés de la presque totalité du commerce de ces îles; les Malais et les Boegis s'adonnent à la culture du riz, à la pêche du *tripang* et du carret. Les habitants des Nias et des Batoes sont continuellement en rapport les uns avec les autres, tandis que les derniers ne communiquent jamais avec les habitants du groupe des îles Pagai, situées à quelques milles dans le Sud; ces terres, ainsi que les groupes composés d'un grand nombre d'îles et d'ilots qui s'étendent parallèlement à la côte occidentale de Sumatra jusqu'au détroit de la Soende, n'ont pas encore été visitées. L'attention du Gouvernement se portera sans doute très-prochainement sur ces parties de son domaine, et il ordonnera d'en faire la reconnaissance nautique ainsi que l'exploration scienti-

fique dans l'intérêt de la navigation et du commerce; mais particulièrement aussi dans le but d'empêcher, lorsqu'il en est temps encore, que ces îles ne deviennent le rendez-vous des pirates, dont le nombre ne peut tarder à devenir plus considérable dans ces mers, en raison du développement des relations commerciales, ainsi que de la navigation entre l'île de Java et la côte occidentale de Sumatra. Il serait aussi nécessaire de faire explorer dans le même but, les îles ou plus exactement, les archipels de Sibiroe, les Pora et Sepora, les Pagai et plusieurs autres le long de la côte occidentale; ensuite Roepat, Bangkalis, Padang, Pantjor et Rantauw, toutes situées non loin de la côte orientale, et séparées par des chenaux fort étroits des états de Siak et d'Indragiri. Nous n'avons, pour le moment, rien à consigner ici sur la constitution physique de ces terres, *qui ne sont encore tracées qu'en blanc sur nos cartes de l'Archipel.*

L'archipel de Riejoe, Riouw ou Rio des Portugais, était autrefois régi par un Sultan redouté de ses voisins, puissant par le grand nombre de *prahoe* armés en course, qui infestaient constamment ces mers: ce prince exerçait aussi le pouvoir sur les provinces de Djohor et de Pahang situées sur la côte orientale de la presqu'île de Malacca, où à son extrémité méridionale a été élevée, sur une petite île, la populeuse et florissante ville de Singapore fondée en 1819. Cet archipel de Riouw présente au commerce néerlandais une position fort avan-

tageuse; situé entre la péninsule de l'Inde et Sumatra, il commande le détroit de Malacca dans sa passe la moins large, de manière à pouvoir servir de poste avancé, capable au besoin d'entraver toute la navigation dans cette route principale, qui conduit aux mers de la Chine. De Riouw ou Tandjong-pinang, port-franc de la Néerlande, à Singapore, port-franc principal des possessions anglaises dans l'Inde, il ne se trouve que le détroit du même nom qui serve de limite à ces deux commerces rivaux, qu'une longue paix permet de fraterniser. Nous formons des vœux pour que ces deux pavillons voisins soient longtemps unis par une paix solide et de longue durée.

Le cadre adopté pour cet ouvrage ne nous permet pas d'y comprendre la partie historique concernant les princes de Djohor et de Riouw, ni de remonter à l'origine des habitants qui forment aujourd'hui la population de ce vaste archipel; on peut d'ailleurs consulter pour ces détails, l'écrit publié par le missionnaire M^r. Röttger (1).

La plus considérable de ces îles porte administrativement le nom de Riouw ou Riejoe; les indigènes la désignent par celui de Bintan, nom emprunté de la montagne la plus élevée de l'intérieur. Sa position géographique est entre le 104° 9' à 57' longitude orientale, et 0° 43' à 1° 15' latitude nord. Bintan a une superficie de 21 milles géographiques ou 11 myriamètres □. La superficie de Lingga est de 18 milles ou 10 myriamètres □. Bintan est arrosée par cinq grandes et sept petites riviè-

(1) *Berigten omtrent Indië, gedurende een tienjarig verblijf aldaar. Deventer 1846.*

res, dont la pente est peu sensible, et qui prennent leur source dans les montagnes; quelques unes sont navigables jusque dans l'intérieur. Les montagnes forment une chaîne élevée de 1000 pieds seulement, et qui s'étend depuis Siam, Singapore et Karimon jusqu'à Bangka et Billiton. Tout ce groupe d'îles et d'îlots, qu'on porte à 125, (mais dont le nombre est sans doute bien plus considérable et n'est pas exactement connu), forme une multitude de canaux et de passes; ces détroits ainsi qu'une quantité d'îles inhabitées servaient de refuge et de rendez-vous à ces intrépides pirates qui infestaient jadis cet archipel, et qui rendent encore de temps en temps la navigation dangereuse dans ces labyrinthes maritimes. L'époque la plus chaude en même temps que la plus sèche de l'année est de Janvier jusqu'en Mars; le changement de mousson a lieu en Avril, et c'est alors que le tonnerre et les pluies règnent jusqu'en Décembre. Les îles les plus remarquables après Bintan sont Lingga, Batang, Singkip, Shar, Boelang, Timiang, Penjing, Dryon, les Karimon et quelques autres. Le chiffre approximatif de leur population se trouvait porté en 1840 à 88,000 âmes; le tiers environ de cette population est d'origine chinoise. Bintang et Linga comptaient en 1843, environ 30,000 habitants, parmi lesquels on trouve, comme population flottante, de 10 à 13 mille Chinois, qui arrivent et s'en vont ailleurs, suivant les profits qu'ils peuvent calculer sur la culture et la vente du gambir ou cachou.

Les seuls produits remarquables de ces îles, ceux notamment dont la culture puisse offrir quelque intérêt,

sont le poivre et le gambir (*Nauclea gambir*), nommé improprement *terra japonica*. La culture de ces plantes fournit des moyens de subsistance à treize ou à quatorze mille individus. Ces îles peuvent exporter, année commune, de 18 à 20 mille *pikol* de poivre, et la quantité de gambir qu'on y fabrique est calculée à 80 ou 100 mille *pikol*; la première qualité coûte de 6 à 7 florins et la seconde de 5 à 6: les $\frac{1}{7}$ parties du gambir que ces îles fournissent sert à la consommation de la seule île de Java. Le gambir le plus estimé vient de Bintan; celui de Lingga et de Singapore est moins recherché. On trouve à Bintan des plantations de cafiers; la canne à sucre et l'indigotier prospèrent également dans quelques localités. La culture du riz n'y est pas pratiquée d'une manière régulière; on importe de Java, de Siam et de Sumatra, le riz nécessaire à la consommation qui s'en fait annuellement. Le sagou est de moindre qualité que celui des Moluques; le pinan ou l'arequier et le cocotier fournissent abondamment aux besoins de la population; on exporte aussi de ces îles des bois de charpente et pour la mâture.

La population malaie se divise elle-même en cinq castes (*Soekoe*), sous les noms de: *Orang darat* (hommes du littoral), *Orang lawut* (hommes de la mer), *Orang selatan* ou *selat* (hommes du sud ou des détroits), *Orang perampokh* (hommes de rapine ou pirates) et *Orang benoea* (hommes du pays).

Pour tout ce qui a rapport et qui est du domaine des trois règnes de la nature, on n'a point trouvé jusqu'à présent de différence remarquable entre ces îles et les

côtes orientales de Sumatra. Les grands quadrupèdes, même ceux de taille moyenne, tel que le *Cerf muntjak* n'existent pas dans les îles Riouw. Le cochon sauvage, que nous ne connaissons pas encore, diffère probablement des deux espèces de Sumatra. Les autres mammifères connus sont : deux espèces de singes, identiques à ceux qu'on trouve à Sumatra ; le *Chevrotain kantjil*, un *Manis*, et quelques espèces de *Rongeurs*, également connus comme habitants de la grande île précitée. Il est remarquable que, dans ces îles réputées à juste titre pour malsaines, et dont l'atmosphère est nuisible aux Européens, les animaux soient atteints d'épidémies mortelles qui portent tous les caractères du *cholera morbus* ; ces épidémies (*sampar*) font périr, l'une année toutes les volailles domestiques, l'autre tous les porcs, l'autre enfin tous les chiens et les chats, ou bien la mortalité s'étend sur le bétail. Lorsque ces ravages ont lieu parmi les animaux, la santé des habitants est rarement compromise ; les mois de Novembre, Décembre, Mai et Juin sont réputés les plus malsains.

Les amphibiens, les poissons et les insectes vivent en grand nombre dans ces îles, dont la Faune n'a pas encore été étudiée par des naturalistes de profession. La minéralogie y attend aussi des explorateurs.

Le chef civil européen des îles Riouw réside à Tandjong-pinang ; ce port franc, quoique situé avantageusement pour le commerce de la Malaisie de l'Inde et de la Chine, ne saurait lutter avec la splendeur commerciale de la puissante Singapore. Le Sultan de Linga a cédé tous ses droits sur les revenus de ces îles

moyennant une indemnité annuelle de soixante mille florins; ce prince réside aujourd'hui dans l'île de Lingga.

La Compagnie des Indes s'empara de ces îles en 1784 et en expulsa les Boeginais qui s'y étaient fixés; depuis ce temps, les princes malais ont reconnu cette nouvelle autorité et ont juré fidélité et obéissance à la Compagnie. Riouw a été déclaré port-franc, par décret royal du 10 Avril 1824.

Le revenu des produits mis à ferme a été en 1819 de 10,200, en 1820 de 16,920, en 1821 de 22,980, en 1822 de 34,600, en 1823 de 54,060 et en 1824 de 157,560 florins. La grande différence numérique entre les années 1823 et 1824, provient de ce que le gambir et le poivre avaient été vendus jusqu'en 1823 pour le compte du gouvernement; en 1824 ces denrées ont fait partie des produits mis à ferme. Les dépenses de cette année étaient calculées à la somme de 120,000 florins.

Les comptes de 1845 indiquent les recettes et les dépenses des îles de Riouw, comme suit :

RECETTES.

Produits mis à ferme	f 145,600.
Impôt foncier et taxes territoriales . . »	37,200.
Impôts et revenus divers »	27,000.
Revenus de différente nature »	500.
Total	<u>f 210,300.</u>

DÉPENSES.

Département de la justice, de l'administration civile et de la police	f 59,240.
Agriculture, cultes, sciences et arts,	» 2,352.
Finances, cultures etc.	» 10,318.
Pensions et établissements de bienfaisance	» 564.
Dépenses de différentes nature	» 60,500.
Total	<u>f 132,974.</u>

L'IMPORTATION de 1845 en produits de Java et Madura à Riouw, a été:

En marchandises	f 1,995,312.
En espèces	» 109,632.
Total	<u>» 2,104,944.</u>

L'EXPORTATION de 1845 en produits de Riouw à Java et Madura a été:

En marchandises	f 858,082.
et en espèces	» 1,400.
Total	<u>f 859,482.</u>

Parlant ici de Singapore, mieux *Singhapoera* (la ville du lion), nous ne pouvons omettre de faire mention des succès imprévus qui ont contribué à la splendeur d'une île, autrefois le repaire de quelques pirates de la malaisie, habitée en 1819, par environ 200 Malais. Le chiffre de cette population s'est accru progressivement jusqu'en 1830, lorsque le recensement a donné pour résultat un chiffre approchant de 17,000 habitants;

en 1840, cette population avait atteint le chiffre de 40,000 âmes, parmi lesquels on compte à peine deux-cents Européens. L'île a environ 10 lieues dans sa plus grande longueur et 5 lieues dans sa plus grande largeur; sa superficie est d'environ 270 milles carrés; son rayon comprend encore quelques îlots déserts (1).

C'est à un système commercial aussi sage que libéral dans son application, que cette île doit son étonnante prospérité. Les nouveaux maîtres n'y trouvant aucune espèce de ménagement à observer envers l'ancienne population, ni aucun antécédent de civilisation à respecter, ont eu la faculté d'y introduire leurs réglemens et d'y faire dominer leurs vues administratives; aucune coutume (*adat* des Javanais), tenant lieu de loi écrite ne venait porter entrave à leurs ordonnances, établies dans le seul intérêt du commerce. On n'y prélève aucune espèce de droit d'importation, d'exportation, d'ancre, de relâche etc. pour couvrir les frais de l'administration; on s'est contenté d'établir quelques droits sur la vente de l'opium, une taxe sur la fabrication à domicile des liqueurs spiritueuses, une autre sur les jeux, et quelques droits sur la transmission des rentes ainsi que sur les frais de la poste aux lettres.

Telle est cette Singapore, rivale tant prônée de notre commerce dans la Malaisie, et dont l'ancien Gouverneur

(1) On trouve des renseignements fort intéressants sur Singapore, ainsi que sur le mouvement commercial de ce port-franc, dans la brochure publiée par M^r. Maurice d'Argout sous le titre de *Java, Singapore et Manille*. Paris 1842.

Anglais Raffles est le fondateur. Un juge compétent qui a passé quelque temps dans cette île, est d'avis que nonobstant la position favorable et bien choisie de cette cité florissante, sa splendeur ne saurait jamais atteindre à la hauteur dont on s'était formé, d'une part une idée trop brillante, et d'autre part, une crainte trop exagérée. Au reste, il n'a tenu qu'au commerce néerlandais de ne pas se laisser prévenir ni déborder dans ces parages par celui de l'Angleterre; mais nos braves compatriotes tiennent trop à suivre les anciennes routes battues, pour se placer spontanément à la hauteur des circonstances, et pour prendre des mesures opportunes. Le Comte de Hogendorp disait, en 1830, dans son *Coup-d'oeil sur l'île de Java* : » Il est nécessaire que le commerce néerlandais fasse, de son côté, quelques tentatives pour exploiter les avantages qu'offrent nos possessions dans l'Archipel indien, et qu'il sorte de cette apathie désolante qui, dans les quinze dernières années, lui a fait voir avec tant d'indifférence l'établissement anglais de *Singapore* s'élever, prospérer et attirer presque tout le commerce des îles de l'Archipel! » Plus loin, le même auteur en parlant de Riouw, a dit : » Notre gouvernement fait de grands et nobles efforts; c'est au commerce à le seconder; mais s'il ne veut faire pour cela aucune tentative, sans doute le but ne peut être atteint; aussi devra-t-il s'en prendre à lui-même et à son long engourdissement. »

J'en étais là de ma rédaction, lorsqu' il m'est tombé sous la main un article du journal d'Amsterdam (*Handelsblad*) de Juillet 1844, dans lequel il est fait allu-

sion, à peu près dans le même sens, à la négligence du commerce néerlandais, à savoir profiter de la position favorable de notre établissement de Riouw pour les débouchés de notre industrie et des produits de nos îles, et qui attribue à cette insouciance l'état prospère de Singapore, où l'on s'est également appliqué depuis quelque temps à la culture des deux denrées principales, le poivre et le gambir, exportées autrefois presque exclusivement de nos îles de Riouw. Une réfutation de cet article, dont on m'a fait part verbalement, attribue la décadence de Riouw à des causes locales, qui seraient toutes en faveur de la position qu'occupe Singapore. Il n'est pas de la compétence de notre ouvrage d'en approfondir les conséquences.

Un bras de mer sépare Sumatra de l'île de Bangka; celle-ci est fameuse par les mines d'étain qu'on y exploite; ce métal s'y trouve en abondance; il est d'une excellente qualité, même supérieur à celui que Sumatra et Célèbes fournissent; aussi est-il fort recherché par les commerçants de l'Inde et de la Chine. Son abondance à Bangka est si grande, que les Chinois en fournissent abondamment sans qu'il soit nécessaire de faire de grands travaux pour l'obtenir. La découverte de ces mines à eu lieu fortuitement en 1710; on trouve noté, qu'en 1740, elles fournissaient déjà 25,000 *pikol*, ce qui toutefois ne me paraît guère probable. Les plus hautes montagnes sont de granit; celles d'une moindre élévation sont d'une pierre ferrugineuse rouge; entre ces der-

nières se trouve l'étain dans des dépôts d'alluvion noirâtres, rarement à plus de vingt-quatre pieds au dessous de la surface du sol. Comme on n'a jusqu'à présent mis en oeuvre qu'environ 400 milles carrés, on s'est contenté d'exploiter les mines dans la partie nord-ouest : mais il paraît que l'étain abonde dans tout le reste de l'île, et si les besoins rendaient nécessaire l'acquisition d'une plus grande quantité de ce métal, l'île de Bilitoen serait à même d'en fournir tout autant que Bangka. L'étain est d'une pureté parfaite et n'est pas inférieur à celui de l'Angleterre. Lorsqu'on découvre une mine, après l'avoir sondée, la terre est enlevée et livrée au lavage; opération que facilite un grand nombre de ruisseaux dont l'île est arrosée. La fonte se fait de nuit; une quantité de 6000 livres s'obtient par chaque fonte, on la transforme en lingots de soixante livres. Ces mines sont sous la surveillance d'inspecteurs européens établis à Djeboes, à Blinjoe, à Soengiliat, à Pankalpinang et à Toeboeali (1).

Nous donnons un tableau de l'exportation annuelle de l'étain, depuis 1823 jusqu'en 1830, ainsi que des produits total des mines, à partir de 1831 jusqu'en 1844, en pikol de 125 livres.

(1) Voir, pour tout ce qui concerne l'exploitation des mines d'étain à Bangka: F. Epp. *Schilderung aus Ostindiens Archipel*. Heidelberg 1841.

<i>Exportation.</i>	<i>Produit total.</i>
1823—11,764.	1831—44,400.
1824—30,186.	1832—43,369.
1825— 9,118.	1833—28,681.
1826—13,806.	1834—53,424.
1827—16,349.	1835—35,922.
1828—19,555.	1836—60,464.
1829—23,958.	1837—46,292.
1830—21,426.	1838—39,102.
	1839—69,211.
	1840—60,963.
	1841—62,851.
	1842—40,467.
	1843—45,755.
	1844—70,289.

Le produit des mines dans chaque district de l'île, est calculé approximativement, savoir à

Muntok	1500 <i>pikol.</i>
Djeboes	5000 »
Blinjoe	14000 »
Soengiliat et Marawang	16000 »
Pankalpinang	8000 »
Soengiselan bangkakota	4000 »
Koba	2000 »
Toeboeali	10000 »
Total	<u>60500 <i>pikol.</i></u>

On donne à cette île une superficie de 223 milles géographiques □, ou 112,4 myriamètres □. Elle est située

entre le 1° 30' et le 3° 7' latitude sud, et le 105° 9' et le 106° 54' longitude orientale. Le détroit de Bangka la sépare de l'île de Sumatra; à l'orient, le détroit de Gaspar s'étend entre elle et l'île de Bilitoen. Sa population est, selon le recensement de 1840, de 35,000 habitants, dont plus de 18,000 sont Chinois. Muntok ou Muntho en est la capitale; sa population est forte de 3,000 âmes. C'est là que réside le chef civil et militaire de cet Archipel; le fort qui protège la rade a une garnison de 200 hommes. A Djeboes, dans le nord de l'île, se trouve un administrateur européen; le fortin n'a que 30 hommes de garnison; dans le district de Blinjoe se trouvent les magasins, et une forte batterie protège le débarcadère. Soegiliat est aussi défendue par un fort, et un poste fortifié défend l'entrée de la rivière. Batoeroesak, situé sur la rivière de ce nom, sert d'hôpital; il est entouré de palissade; sa garnison n'est que d'une trentaine d'hommes. Pankalpinang est protégé par un fort, dont la garnison en temps de guerre, est forte de 300 combattants. A Koba réside un administrateur européen. Toeboeali, dans la partie sud-ouest, est un *kampong* populeux, protégé par un fort où une compagnie tient garnison. Soengiliat de fondation nouvelle, est défendu par 30 hommes de garnison; l'administration est soumise à celle de Pankalpinang. L'île de Bilitoen forme administrativement partie du district de Toeboeali; un poste militaire est chargé de la garde du pavillon.

Bangka est sous l'influence des vents alisés; depuis Décembre jusqu'en Avril, règne le vent de Nord-ouest accompagné de fortes pluies; il souffle constamment du

Sud-est de Mai jusqu'en Novembre, et atteint sa plus grande intensité vers le mois d'Août; lorsqu'il est accompagné d'une forte chaleur, les feuilles des arbres se dessèchent et les sources tarissent. De fortes détonnations de tonnerre ont lieu vers la fin d'Octobre.

L'élévation des montagnes ne dépasse guère 2000 pieds; elles sont de formation granitique; le feldspath, le quartz, le mica et la tourmaline en moindre quantité forment leur charpente. Cette île renferme aussi du cristal de roche et de l'améthiste; indépendamment de sa richesse en étain, on y trouve aussi du fer, du cuivre, du plomb, de l'argent et de l'arsenic; dans la partie occidentale existent des couches de lignite, mais point de charbon de terre. La végétation forrestière est puissante et les montagnes en sont couvertes jusqu'à leur sommet; mais il s'en faut de beaucoup que la terre végétale y soit aussi abondante et aussi productive que dans la volcanique Java; la végétation des plantes spontanées est en effet très-vigoureuse sur ce sol pierreux mêlé de quartz, dont la plus grande partie de l'île est couverte; mais ce terroir qui se dessèche promptement, n'est nullement propre aux cultures ni au développement des plantes potagères; celles-ci sont chétives et rares, et on a de la peine à les garantir de l'ardeur brûlante du climat. La culture du riz n'y réussit pas même toutes les années, ce qui fait que les habitants ne peuvent compter sur ce produit pour leur nourriture.

Les belles forêts primitives dont cette île est couverte, disparaissent à fur et mesure par les défrichements du sol et dans le seul intérêt de l'exploitation des mi-

mes d'étain; ces défrichements n'ayant pas été soumis jusqu'ici à un contrôle convenable, il s'en est suivi que plusieurs parties de l'île, jadis couvertes d'une végétation forestière majestueuse, se sont transformées en déserts; ou que les mineurs chinois étendent le ravage au moyen de la hache et du feu, dans toutes les localités qui leur paraissent convenables à l'établissement d'une mine, et au lieu d'utiliser ces terrains défrichés pour y établir des cultures, on les abandonne, sans en tirer le moindre parti; ce qui est cause qu'entre les villages de Soengiliat et de Marawang, où se trouvaient de belles forêts, on ne voit aujourd'hui que des plaines couvertes de fougères et de hautes herbes (*alang-alang*). Les forêts aromatiques de Bangka fournissent des bois précieux pour les arts, ainsi que des bois de construction et de mâture. Le bois rouge, *hematoxylon*, est le plus commun; les arbres résineux s'y trouvent en grand nombre; celui qui fournit la gomme élastique, les myrtacés etc., forment des forêts, dont jusqu'ici on n'a pas jugé convenable de tirer un parti utile.

La Faune y est riche, surtout proportionnellement à l'étendue de cette île. Elle est habitée par trois espèces de singes qui vivent aussi à Sumatra: par le même *Galeopithecus marmoratus* qu'on voit à Sumatra; par le *Stenops tardigradus*, les deux *Calobates*, ainsi que le *Pteropus funereus*; quelques mammifères de Java s'y trouvent également, tels que la *Viverra Indica*, l'*Herpestes Javanicus*, et les *Sus vittatus* et *verrucosus*; pour ruminans, le *Cervus russa* et *muntjak*, puis le *Moschus kantchil*.

Les grandes espèces de carnassiers, telles que les Tigres, les Ours etc. ni les grands pachydermes, ne se trouvent pas dans cette île. Les oiseaux sont, à peu d'exceptions près, des espèces identiques avec ceux de Sumatra; le plus petit nombre ressemble à des types javanais; quelques muscivores et un ou deux grimpeurs peuvent être énumérés comme propres à ces îles; on peut en dire autant de quelques espèces d'insectes, mais cette partie de la Faune n'a pas encore été explorée d'une manière scientifique.

Bangka est habitée par des Malais et des Chinois, par quelques Cipayes du Bengale, mais en fort petit nombre, et un nombre moindre encore de Bougis de Célèbes. Les Malais sont divisés en *Orang darat* ou *goenong* (hommes du pays) pêcheurs et marins, et en *Orang kling* (hommes étrangers); ces derniers, la plupart natifs de Sumatra, exercent des métiers ou ils font le petit commerce.

Les Chinois ont commencé à se fixer dans cette île en 1710, époque de la découverte des mines d'étain; depuis ce temps les migrations ont fait affluer un nombre considérable, de manière que cette partie de la population compte aujourd'hui au delà de 18,000 âmes. Ils sont laborieux, actifs, et ne redoutent pas les fatigues du travail assidu dans les mines. Les indigènes offrent sous ce rapport un contraste remarquable; paresseux et négligents, toute espèce de fatigue leur coûte; trois Bangkanais suffisent à peine pour exécuter le travail dont un seul Chinois se chargera aisément. Le Chinois nouvellement débarqué, s'il est bon travailleur,

est certain d'être accueilli amicalement par ses compatriotes; ceux-ci lui fournissent la nourriture, le logement, quelque avance en numéraire et il obtient neuf florins de gages par mois. Le nouveau venu s'acquitte de cette dette, ordinairement en deux ans; lorsqu'elle est soldée, il participe dans les profits et devient associé des mineurs; un grand nombre de ces hommes de peine, lorsqu'ils ont pu amasser une petite fortune, retournent dans leur patrie, quelques-uns restent dans le pays, et ils deviennent chefs ou même entrepreneurs des mines, ou bien ils s'adonnent à l'un ou l'autre trafic. Les travailleurs aux mines vivent en communauté se partagent entre-eux les différentes occupations: les uns s'acquittent de travaux domestiques, les autres de ceux des champs; quelques-uns sont chargés de la coupe du bois, quelques autres de la fonte du métal; la police se fait aussi par des agents de leur nation, et sous la surveillance des chefs des mineurs ainsi que des employés du gouvernement; celui-ci fait souvent des avances considérables aux entrepreneurs pour qu'ils puissent couvrir les frais nécessaires de l'exploitation d'une mine nouvelle; les comptes sont ordinairement appurés au jour de l'an chinois. Le gouvernement reçoit dans ses magasins l'étain en lingots du poids d'un demi *pikol*; en 1840 il le payait à raison de 7 à 8 piastres le *pikol*; quelques contrats sont à raison de 9 piastres.

L'île de Bilitoen, quoique environ de moitié moins grande que sa voisine, peut en quelque sorte tenir lieu de succursale à l'île de Bangka; les vastes dépôts d'étain qu'on y trouve, pourront un jour et au besoin servir à

L'exportation de ce métal, s'il faut admettre que les dépôts de ce mineral puissent un jour être épuisés dans l'île principale. Le gouvernement ne fait exploiter maintenant à Bilitoen, que le fer et l'acier, substances plus rares que l'étain dans les limites des tropiques. On obtient le fer sans beaucoup de travail; il s'y trouve un peu au dessous de la superficie du sol, sous la forme d'une pierre poreuse contenant du fer oxidulé; lorsqu'il est fondu, on le coule en barres ou bien on en fait des clous. L'île produit les mêmes bois de construction et d'ébénisterie que Bangka. Les habitants, qu'on peut évaluer à 6000 âmes, vivent de la pêche et de la vente du tripang, de l'écaille de tortue, de l'*agar-agar* (sorte d'algue marine), de la cire des abeilles sauvages, de la résine et des nids d'oiseaux. Bilitoen servait jadis de refuge assuré aux pirates hardis et sanguinaires, dont les mers de la Soende étaient sans cesse couvertes au grand détriment du commerce et de la navigation. Le Gouverneur-Général van der Capellen, organisa dans cette île la construction de *prahoe* armés en course, chargés de la poursuite assidue des pirates. Aujourd'hui, les navires mus à force de rames n'échappent plus aussi aisément à nos croisières, se portant sur ces forbans téméraires, lorsqu'elles refoulent l'onde par la force puissante de la vapeur. La piraterie a diminué considérablement depuis l'apparition des pyroscaques dans ces mers, que la Néerlande s'est engagée, selon la teneur d'un article du traité de Vienne, à purger des forbans dont elles étaient infestées.

Plusieurs petites îles font partie du rayon de Bangka et de Bilitoen; les principales sont, Dapoer, Boe-

rong, Nangka, Roman, Makoeboe, Glassa, Gaspar, Liat, Lipar, Selio, Batoe et quelques autres îles et îlots.

Plus loin, et presque à égale distance de Sumatra et de Java, se trouve le petit archipel des Cocos. Ce groupe, qui ne se trouve pas indiqué sur toutes les cartes de l'Archipel, a été occupé militairement, en 1829, par ordre du gouvernement de Batavia.

La Compagnie des Indes néerlandaises consentit, en 1668, (à la demande du Sultan qui gouvernait alors l'archipel de Bangka), de prendre ces îles sous sa protection; plus tard, elles échurent en héritage aux Sultans de Palembang. La Compagnie conclut, en 1777, un traité avec le nouveau possesseur qu'elle venait d'élever au rang de Sultan, et par le contrat qui fut passé sous cette date, elle se fit adjuger le monopole de l'étain dans ces îles. Quelques princes, membres de la famille du souverain de Palembang, envoyés successivement à Bangka avec le titre de Dhipati, s'arrogeaient une autorité arbitraire et vexaient les habitants, vu que n'ayant pas de revenu assuré, ils ne leur restait d'autre moyen de faire face à leurs dépenses, qu'en pressurant la population qui se trouvait sans cesse en but à leurs rapines; les troubles que ces vexations firent naître, furent promptement apaisés par l'intervention de la Compagnie; celle-ci exerça depuis ce temps sa prépondérance morale sur ces îles, tandis que des *loges* armées servaient à lui assurer la jouissance du monopole de l'étain.

Lorsqu'en 1811, tout l'Archipel tomba au pouvoir

des forces armées de l'Inde britannique, le Sultan de Palembang, qui s'était engagé à faire transporter à Java la garnison hollandaise du fort et de la factorerie de Palembang, commit l'infâme lâcheté de faire périr ces prisonniers de guerre en les faisant couler à fond sur les *prahoe* où ils se trouvaient embarqués; ceux qui tâchaient de se soustraire à ce désastre, furent massacrés impitoyablement. Les Anglais profitèrent de cette trahison, et ils s'armèrent de ce motif pour diriger une attaque contre le Sultan de Palembang. Le Colonel Gillespie qui en fut chargé parvint, après une première tentative infructueuse, à se rendre maître des destinées du Sultan; ce prince fut détronné et son frère cadet fut élu à sa place. Il paraît toutefois que le but principal de cette expédition des Anglais était de se rendre maîtres de Bangka, ce qui leur réussit effectivement, car ils stipulèrent pour condition du nouveau traité, conclu le 20 Mai 1812, que cette île leur serait cédée en toute propriété. Les Anglais lui donnèrent alors le nom de *Yorks-insel*.

L'Archipel ayant été rendu à la Néerlande, conformément à la teneur des articles du congrès de Vienne et du traité de Londres, cette puissance reprit, en 1817, possession de l'île de Bangka; mais Sir Stamford Raffles, alors Gouverneur d'une partie de la côte Sud-ouest de Sumatra, continuait à faire valoir les droits de l'Angleterre sur l'île de Bilitoen; le traité de 1824 mit fin aux différends à ce sujet, et l'occupation de cette île n'eut lieu qu'à dater de cette époque.

Mais avant ce temps, nous eûmes à soutenir une

guerre contre le Sultan de Palembang; elle fut d'abord balancée de part et d'autre par des succès et des revers, et terminée en 1821 par la défaite totale de ce prince qui perdit son trône et sa liberté. Pendant la durée de cette lutte opiniâtre sur la côte Sud-est de Sumatra, des troubles éclatèrent à la côté orientale de Bangka. Le Dhipati Barin, l'un des chefs les plus puissants de l'île, se mit en insurrection contre le gouvernement et offrit en même temps au Sultan de Palembang de le faire rentrer en possession de son ancien domaine. Le Sultan lui envoya l'investiture qui l'élevait au rang de Dhipati de Bangka, l'engageant en même temps à faire main basse sur tous les Européens, et lui donnant l'assurance qu'il lui serait payé, trois années durant, et à raison de 9 piastres le *pikol*, tout l'étain qu'il livrerait au Sultan.

Le Dhipati Barin fit afficher cette espèce de manifeste dans tous les *kampong*, excitant en même temps les habitants à la révolte contre l'autorité européenne. Le résident qui se trouvait en tournée, accompagné seulement d'un petit nombre de *koelis*, devint la première victime de cette trahison; il fut impitoyablement massacré, et sa tête fut envoyée comme trophée au Sultan de Palembang. Ce meurtre servit de signal à la rébellion, mais les mesures nécessaires, exécutées avec vigueur par les troupes, servirent à disperser les factieux et forcèrent le Dhipati Barin à chercher un refuge dans l'intérieur. La défaite totale du Sultan de Palembang en Juin 1821, mit un terme à la révolte à Bangka; on réussit à pacifier ce pays, même sans effusion de

<i>Exportation.</i>	<i>Produit total.</i>
1823—11,764.	1831—44,400.
1824—30,186.	1832—45,369.
1825— 9,118.	1833—28,681.
1826—13,806.	1834—53,424.
1827—16,349.	1835—35,922.
1828—19,555.	1836—60,464.
1829—23,958.	1837—46,292.
1830—21,426.	1838—39,102.
	1839—69,211.
	1840—60,963.
	1841—62,851.
	1842—40,467.
	1843—45,755.
	1844—70,289.

Le produit des mines dans chaque district de l'île, est calculé approximativement, savoir à

Muntok	1500 <i>pikol.</i>
Djeboes	5000 »
Blinjoe	14000 »
Soengiliat et Marawang	16000 »
Pankalpinang	8000 »
Soengiselan bangkakota	4000 »
Koba	2000 »
Toeboeali	10000 »
Total	<u>60500 <i>pikol.</i></u>

On donne à cette île une superficie de 223 milles géographiques □, ou 112,4 myriamètres □. Elle est située

entre le 1° 30' et le 3° 7' latitude sud, et le 105° 9' et le 106° 54' longitude orientale. Le détroit de Bangka la sépare de l'île de Sumatra; à l'orient, le détroit de Gaspar s'étend entre elle et l'île de Bilitoen. Sa population est, selon le recensement de 1840, de 35,000 habitants, dont plus de 18,000 sont Chinois. Muntok ou Muntho en est la capitale; sa population est forte de 5,000 âmes. C'est là que réside le chef civil et militaire de cet Archipel; le fort qui protège la rade a une garnison de 200 hommes. A Djeboes, dans le nord de l'île, se trouve un administrateur européen; le fortin n'a que 30 hommes de garnison; dans le district de Blinjoe se trouvent les magasins, et une forte batterie protège le débarcadère. Soegiliat est aussi défendue par un fort, et un poste fortifié défend l'entrée de la rivière. Batoeroesak, situé sur la rivière de ce nom, sert d'hôpital; il est entouré de palissade; sa garnison n'est que d'une trentaine d'hommes. Pankalpinang est protégé par un fort, dont la garnison en temps de guerre, est forte de 300 combattants. A Koba réside un administrateur européen. Toeboeali, dans la partie sud-ouest, est un *kampong* populeux, protégé par un fort où une compagnie tient garnison. Soengiliat de fondation nouvelle, est défendu par 30 hommes de garnison; l'administration est soumise à celle de Pankalpinang. L'île de Bilitoen forme administrativement partie du district de Toeboeali; un poste militaire est chargé de la garde du pavillon.

Bangka est sous l'influence des vents alisés; depuis Décembre jusqu'en Avril, règne le vent de Nord-ouest accompagné de fortes pluies; il souffle constamment du

Sud-est de Mai jusqu'en Novembre, et atteint sa plus grande intensité vers le mois d'Août; lorsqu'il est accompagné d'une forte chaleur, les feuilles des arbres se dessèchent et les sources tarissent. De fortes détonnations de tonnerre ont lieu vers la fin d'Octobre.

L'élévation des montagnes ne dépasse guère 2000 pieds; elles sont de formation granitique; le feldspath, le quartz, le mica et la tourmaline en moindre quantité forment leur charpente. Cette île renferme aussi du cristal de roche et de l'améthiste; indépendamment de sa richesse en étain, on y trouve aussi du fer, du cuivre, du plomb, de l'argent et de l'arsenic; dans la partie occidentale existent des couches de lignite, mais point de charbon de terre. La végétation forrestière est puissante et les montagnes en sont couvertes jusqu'à leur sommet; mais il s'en faut de beaucoup que la terre végétale y soit aussi abondante et aussi productive que dans la volcanique Java; la végétation des plantes spontanées est en effet très-vigoureuse sur ce sol pierreux mêlé de quartz, dont la plus grande partie de l'île est couverte; mais ce terroir qui se dessèche promptement, n'est nullement propre aux cultures ni au développement des plantes potagères; celles-ci sont chétives et rares, et on a de la peine à les garantir de l'ardeur brûlante du climat. La culture du riz n'y réussit pas même toutes les années, ce qui fait que les habitants ne peuvent compter sur ce produit pour leur nourriture.

Les belles forêts primitives dont cette île est couverte, disparaissent à fur et mesure par les défrichements du sol et dans le seul intérêt de l'exploitation des mi-

mes d'étain; ces défrichements n'ayant pas été soumis jusqu'ici à un contrôle convenable, il s'en est suivi que plusieurs parties de l'île, jadis couvertes d'une végétation forestière majestueuse, se sont transformées en déserts; ou que les mineurs chinois étendent le ravage au moyen de la hache et du feu, dans toutes les localités qui leur paraissent convenables à l'établissement d'une mine, et au lieu d'utiliser ces terrains défrichés pour y établir des cultures, on les abandonne, sans en tirer le moindre parti; ce qui est cause qu'entre les villages de Soengiliat et de Marawang, où se trouvaient de belles forêts, on ne voit aujourd'hui que des plaines couvertes de fougères et de hautes herbes (*alang-alang*). Les forêts aromatiques de Bangka fournissent des bois précieux pour les arts, ainsi que des bois de construction et de mâture. Le bois rouge, *hematoxylon*, est le plus commun; les arbres résineux s'y trouvent en grand nombre; celui qui fournit la gomme élastique, les myrtacés etc., forment des forêts, dont jusqu'ici on n'a pas jugé convenable de tirer un parti utile.

La Faune y est riche, surtout proportionnellement à l'étendue de cette île. Elle est habitée par trois espèces de singes qui vivent aussi à Sumatra: par le même *Galeopithecus marmoratus* qu'on voit à Sumatra; par le *Stenops tardigradus*, les deux *Calobates*, ainsi que le *Pteropus funereus*; quelques mammifères de Java s'y trouvent également, tels que la *Viverra Indica*, l'*Herpestes Javanicus*, et les *Sus vittatus* et *verrucosus*; pour ruminans, le *Cervus russa* et *muntjak*, puis le *Moschus kantchil*.

Les grandes espèces de carnassiers, telles que les Tigres, les Ours etc. ni les grands pachydermes, ne se trouvent pas dans cette île. Les oiseaux sont, à peu d'exceptions près, des espèces identiques avec ceux de Sumatra; le plus petit nombre ressemble à des types javanais; quelques muscivores et un ou deux grimpeurs peuvent être énumérés comme propres à ces îles; on peut en dire autant de quelques espèces d'insectes, mais cette partie de la Faune n'a pas encore été explorée d'une manière scientifique.

Bangka est habitée par des Malais et des Chinois, par quelques Cipayes du Bengale, mais en fort petit nombre, et un nombre moindre encore de Bougis de Célèbes. Les Malais sont divisés en *Orang darat* ou *goenong* (hommes du pays) pêcheurs et marins, et en *Orang kling* (hommes étrangers); ces derniers, la plupart natifs de Sumatra, exercent des métiers ou ils font le petit commerce.

Les Chinois ont commencé à se fixer dans cette île en 1710, époque de la découverte des mines d'étain; depuis ce temps les migrations ont fait affluer un nombre considérable, de manière que cette partie de la population compte aujourd'hui au delà de 18,000 âmes. Ils sont laborieux, actifs, et ne redoutent pas les fatigues du travail assidu dans les mines. Les indigènes offrent sous ce rapport un contraste remarquable; paresseux et négligents, toute espèce de fatigue leur coûte; trois Bangkanais suffisent à peine pour exécuter le travail dont un seul Chinois se chargera aisément. Le Chinois nouvellement débarqué, s'il est bon travailleur,

est certain d'être accueilli amicalement par ses compatriotes; ceux-ci lui fournissent la nourriture, le logement, quelque avance en numéraire et il obtient neuf florins de gages par mois. Le nouveau venu s'acquitte de cette dette, ordinairement en deux ans; lorsqu'elle est soldée, il participe dans les profits et devient associé des mineurs; un grand nombre de ces hommes de peine, lorsqu'ils ont pu amasser une petite fortune, retournent dans leur patrie, quelques-uns restent dans le pays, et ils deviennent chefs ou même entrepreneurs des mines, ou bien ils s'adonnent à l'un ou l'autre trafic. Les travailleurs aux mines vivent en communauté se partagent entre-eux les différentes occupations: les uns s'acquittent de travaux domestiques, les autres de ceux des champs; quelques-uns sont chargés de la coupe du bois, quelques autres de la fonte du métal; la police se fait aussi par des agents de leur nation, et sous la surveillance des chefs des mineurs ainsi que des employés du gouvernement; celui-ci fait souvent des avances considérables aux entrepreneurs pour qu'ils puissent couvrir les frais nécessaires de l'exploitation d'une mine nouvelle; les comptes sont ordinairement appurés au jour de l'an chinois. Le gouvernement reçoit dans ses magasins l'étain en lingots du poids d'un demi *pikol*; en 1840 il le payait à raison de 7 à 8 piastres le *pikol*; quelques contrats sont à raison de 9 piastres.

L'île de Bilitoen, quoique environ de moitié moins grande que sa voisine, peut en quelque sorte tenir lieu de succursale à l'île de Bangka; les vastes dépôts d'étain qu'on y trouve, pourront un jour et au besoin servir à

l'exportation de ce métal, s'il faut admettre que les dépôts de ce mineral puissent un jour être épuisés dans l'île principale. Le gouvernement ne fait exploiter maintenant à Bilitoen, que le fer et l'acier, substances plus rares que l'étain dans les limites des tropiques. On obtient le fer sans beaucoup de travail; il s'y trouve un peu au dessous de la superficie du sol, sous la forme d'une pierre poreuse contenant du fer oxidulé; lorsqu'il est fondu, on le coule en barres ou bien on en fait des clous. L'île produit les mêmes bois de construction et d'ébénisterie que Bangka. Les habitants, qu'on peut évaluer à 6000 âmes, vivent de la pêche et de la vente du tripang, de l'écaille de tortue, de l'*agar-agar* (sorte d'algue marine), de la cire des abeilles sauvages, de la résine et des nids d'oiseaux. Bilitoen servait jadis de refuge assuré aux pirates hardis et sanguinaires, dont les mers de la Soende étaient sans cesse couvertes au grand détriment du commerce et de la navigation. Le Gouverneur-Général van der Capellen, organisa dans cette île la construction de *prahoe* armés en course, chargés de la poursuite assidue des pirates. Aujourd'hui, les navires mus à force de rames n'échappent plus aussi aisément à nos croisières, se portant sur ces forbans téméraires, lorsqu'elles refoulent l'onde par la force puissante de la vapeur. La piraterie a diminué considérablement depuis l'apparition des pyroscaphes dans ces mers, que la Néerlande s'est engagée, selon la teneur d'un article du traité de Vienne, à purger des forbans dont elles étaient infestées.

Plusieurs petites îles font partie du rayon de Bangka et de Bilitoen; les principales sont, Dapoer, Boe-

rong, Nangka, Roman, Makoeboe, Glassa, Gaspar, Liat, Lipar, Selio, Batoe et quelques autres îles et îlots.

Plus loin, et presque à égale distance de Sumatra et de Java, se trouve le petit archipel des Cocos. Ce groupe, qui ne se trouve pas indiqué sur toutes les cartes de l'Archipel, a été occupé militairement, en 1829, par ordre du gouvernement de Batavia.

La Compagnie des Indes néerlandaises consentit, en 1668, (à la demande du Sultan qui gouvernait alors l'archipel de Bangka), de prendre ces îles sous sa protection; plus tard, elles échurent en héritage aux Sultans de Palembang. La Compagnie conclut, en 1777, un traité avec le nouveau possesseur qu'elle venait d'élever au rang de Sultan, et par le contrat qui fut passé sous cette date, elle se fit adjuger le monopole de l'étain dans ces îles. Quelques princes, membres de la famille du souverain de Palembang, envoyés successivement à Bangka avec le titre de Dhipati, s'arrogeaient une autorité arbitraire et vexaient les habitants, vu que n'ayant pas de revenu assuré, ils ne leur restait d'autre moyen de faire face à leurs dépenses, qu'en pressurant la population qui se trouvait sans cesse en but à leurs rapines; les troubles que ces vexations firent naître, furent promptement apaisés par l'intervention de la Compagnie; celle-ci exerça depuis ce temps sa prépondérance morale sur ces îles, tandis que des *loges* armées servaient à lui assurer la jouissance du monopole de l'étain.

Lorsqu'en 1811, tout l'Archipel tomba au pouvoir

des forces armées de l'Inde britannique, le Sultan de Palembang, qui s'était engagé à faire transporter à Java la garnison hollandaise du fort et de la factorerie de Palembang, commit l'infâme lâcheté de faire périr ces prisonniers de guerre en les faisant couler à fond sur les *prahoe* où ils se trouvaient embarqués; ceux qui tâchaient de se soustraire à ce désastre, furent massacrés impitoyablement. Les Anglais profitèrent de cette trahison, et ils s'armèrent de ce motif pour diriger une attaque contre le Sultan de Palembang. Le Colonel Gillespie qui en fut chargé parvint, après une première tentative infructueuse, à se rendre maître des destinées du Sultan; ce prince fut détronné et son frère cadet fut élu à sa place. Il paraît toutefois que le but principal de cette expédition des Anglais était de se rendre maîtres de Bangka, ce qui leur réussit effectivement, car ils stipulèrent pour condition du nouveau traité, conclu le 20 Mai 1812, que cette île leur serait cédée en toute propriété. Les Anglais lui donnèrent alors le nom de *Yorks-inseel*.

L'Archipel ayant été rendu à la Néerlande, conformément à la teneur des articles du congrès de Vienne et du traité de Londres, cette puissance reprit, en 1817, possession de l'île de Bangka; mais Sir Stamford Raffles, alors Gouverneur d'une partie de la côte Sud-ouest de Sumatra, continuait à faire valoir les droits de l'Angleterre sur l'île de Bilitoen; le traité de 1824 mit fin aux différends à ce sujet, et l'occupation de cette île n'eut lieu qu'à dater de cette époque.

Mais avant ce temps, nous eûmes à soutenir une

guerre contre le Sultan de Palembang; elle fut d'abord balancée de part et d'autre par des succès et des revers, et terminée en 1821 par la défaite totale de ce prince qui perdit son trône et sa liberté. Pendant la durée de cette lutte opiniâtre sur la côte Sud-est de Sumatra, des troubles éclatèrent à la côté orientale de Bangka. Le Dhipati Barin, l'un des chefs les plus puissants de l'île, se mit en insurrection contre le gouvernement et offrit en même temps au Sultan de Palembang de le faire rentrer en possession de son ancien domaine. Le Sultan lui envoya l'investiture qui l'élevait au rang de Dhipati de Bangka, l'engageant en même temps à faire main basse sur tous les Européens, et lui donnant l'assurance qu'il lui serait payé, trois années durant, et à raison de 9 piastres le *pikol*, tout l'étain qu'il livrerait au Sultan.

Le Dhipati Barin fit afficher cette espèce de manifeste dans tous les *kampong*, excitant en même temps les habitants à la révolte contre l'autorité européenne. Le résident qui se trouvait en tournée, accompagné seulement d'un petit nombre de *koelis*, devint la première victime de cette trahison; il fut impitoyablement massacré, et sa tête fut envoyée comme trophée au Sultan de Palembang. Ce meurtre servit de signal à la rébellion, mais les mesures nécessaires, exécutées avec vigueur par les troupes, servirent à disperser les factieux et forcèrent le Dhipati Barin à chercher un refuge dans l'intérieur. La défaite totale du Sultan de Palembang en Juin 1821, mit un terme à la révolte à Bangka; on réussit à pacifier ce pays, même sans effusion de

sang: le Dhipati Barin, réduit à la dernière extrémité, offrit sa soumission qui fut acceptée; il obtint le généreux pardon de ses méfaits, et on n'eut depuis ce temps aucun motif de plainte à son égard; depuis, le gouvernement lui accorda même une pension de 600 florins.

A partir de 1828, la tranquillité n'a plus été troublée à Bangka, seulement quelques légers désordres ont eu lieu parmi les Chinois. La civilisation pénètre et se répand de plus en plus parmi les habitants; le produit des mines d'étain augmente considérablement; des sentiers, ainsi que quelques routes plus larges, parcourent l'île dans toutes les directions principales. Ces moyens de communication ne peuvent pas, il est vrai, être utilisés pour le service du transport à dos de bêtes de somme, non plus qu'au passage des voitures, à cause du peu de largeur de ces routes, ainsi que de la nature montueuse du terrain, mais surtout à raison du peu de solidité des ponts jetés sur les nombreux cours d'eau, dont le terrain est entrecoupé. Aujourd'hui encore, tous les transports et les voyages se font à l'aide des *koelis* ou porteurs.

Ce sont là sans doute des progrès incontestables qui ont eu lieu depuis l'occupation de l'île par les Européens, mais il serait facile au gouvernement de multiplier les ressources, tout en s'occupant en même temps avec plus de succès du bien-être et de la prospérité des habitants. Plusieurs districts, ainsi que le remarque M^r. Epp, renferment des terres productives qui sont maintenant en friche; quelques autres, couvertes de plantes spontanées sans aucune utilité pour l'agriculture, et dont l'étendue augmente de plus en plus, envahissent les

espaces qu'on voyait jadis ornés de forêts majestueuses ; les miasmes malfaisants qui montent du milieu des vastes marais boisés, rendent le séjour de l'île nuisible à la santé. Mais au lieu de diriger la hache de ce côté, et de livrer aux flammes ces forêts nuisibles, on tolère des coupes et on laisse abattre et ruiner totalement de magnifiques forêts séculaires, nécessaires à la salubrité de la contrée, et qui sont situées pittoresquement dans le voisinage des *kampong* ; des étendues de terrain considérables, dont le produit n'est aujourd'hui d'aucune valeur, pourraient servir utilement à la nourriture des bêtes à cornes, si l'élevage du bétail avait été mieux encouragé dans cette île. L'agriculture y réclame plus de bras et des encouragements, afin d'augmenter par ces moyens le bien-être de la population. Les sentiers arpentés aujourd'hui péniblement par des *koelis*, faisant l'office de bêtes de somme, devraient être transformés en routes praticables pour les voitures ; nul doute qu'alors, l'île ne pût nourrir huit ou dix fois plus d'habitants, et en rendant le service des *koelis* inutile, on gagnerait par ce seul moyen des milliers de bras, qu'on parviendrait facilement à utiliser dans l'intérêt de l'agriculture.

GROUPE GÉOGRAPHIQUE

DE

BORNÉO.

CHAPITRE I.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR CETTE ÎLE.

Les contes exagérés qu'on s'était plu à débiter pendant les premières années du seizième siècle, sur l'immense richesse du sol de Bornéo, attirèrent sur cette contrée l'attention des imaginations faciles à exalter : on se plaisait à prognostiquer à des hommes entreprenants, que cet *el dorado de la malaisie*, enrichirait promptement la nation assez heureuse qui parviendrait à se fixer dans cette île. Les navigateurs aventureux de ce temps se promettaient les plus beaux succès, et rêvaient déjà les plus belles perspectives d'amasser en peu de temps une brillante fortune ; ils présumaient que pour y parvenir, les équipages de leurs

navires n'auraient qu'à attérir sur ces côtes fameuses pour la richesse de leurs produits; que l'or et les diamans se trouvaient presque à la surface du sol, et que les indigènes offriraient une riche proie, par la quantité d'ornemens de ce métal précieux dont on les supposait abondamment pourvus. Le temps s'est chargé de faire avorter tous ces beaux projets, et ces rêves d'une imagination ardente n'ont abouti qu'à de graves mécomptes. Aussi, vit-on disparaître successivement de ces mers, les pavillons des nations qui avaient tenté de se fixer à Bornéo ou dans quelques unes des îles voisines de cette grande terre. La Hollande et après elle l'Angleterre, guidées par un principe commercial moins aventureux, plus solide, trouvèrent les moyens de former des établissemens dans l'île principale, ou prirent possession d'îles environnantes; là elles fondèrent des factoreries pour servir de points de réunion, vers lesquels leurs bâtimens de commerce pussent trouver protection et secours dans leur navigation, alors fort incertaine et exposée à plusieurs dangers, des mers de la Chine et du Japon. La Compagnie des Indes hollandaises fut redevable de ses premiers succès dans les mers de la Malaisie, à *des plans combinés avec génie et prudence, et aux vues de colonisation larges et hardies qui animaient les commerçans hollandais de ce temps.* Les possessions de la Néerlande à Bornéo datent de cette époque mémorable dans les annales de sa marine marchande et armée en même temps; son pavillon commandait le respect à ses rivaux dans l'Archipel, rivaux qui n'entreprirent

de se fixer dans ces parages, que dans une ou deux îles où nos courageux marins n'avaient pas jugé de leur intérêt de planter un jalon. Les circonstances furent longtemps favorables à la Compagnie ainsi qu'au maintien de son commerce exclusif dans les autres parties de l'Archipel, ce qui lui fit perdre de vue et négliger les moyens et les ressources que des rapports plus suivis avec ses factoreries de la côte occidentale de Bornéo, auraient pu de lui ouvrir dans l'intérieur de ce pays; elle répugnait à l'entretien des forces nécessaires ainsi qu'aux dépenses exigées pour le maintien de son administration, dans une contrée dont les produits, l'étendue territoriale et la constitution physique, n'étaient pas de nature à fournir des résultats prompts et lucratifs à son système de monopole; dès lors leur administration prit, sur ces côtes, une attitude stationnaire. Lorsqu'à la suite de nombreux revers et de mécomptes successifs, cette Compagnie marchait à pas précipités vers son déclin, les moyens lui manquèrent pour continuer une oeuvre au dessus de ses forces; elle dut se résoudre à abandonner successivement l'occupation matérielle du plus grand nombre de ses factoreries de Bornéo. *La Compagnie anglaise, sans cesse en mesure d'exploiter à son profit les fautes commises par ses rivaux, et son commerce toujours prêt à profiter avec énergie et détermination de la tiédeur et de l'irrésolution des autres nations commerçantes, essaya à plusieurs reprises de s'établir sur les côtes de la grande terre et dans les îles situées au nord; mais les circonstances ne lui furent point non plus favorables, et elle*

abandonna ces nouvelles acquisitions peu de temps après leur occupation. Les jalousies incessantes parmi les princes du pays, leurs discordes et les mécomptes qui s'en suivirent, leur firent résoudre de réclamer de nouveau le soutien de leurs anciens alliés. La Compagnie hollandaise reprit de nouveau possession de ses établissements sur les côtes occidentales, méridionales et orientales; depuis ce temps, celles-ci furent de rechef négligés, ou conservés seulement sous un point de vue politique: pendant l'occupation anglaise, la direction dans l'Inde-britannique, ne s'occupa point non plus des intérêts de Bornéo. A la renaissance du pouvoir néerlandais dans l'Archipel, on s'appliqua avec plus de suite et d'énergie du sort des indigènes; la conduite des princes fut mieux surveillée et on prit des mesures plus directes contre la piraterie: mais l'attention du gouvernement se vit trop souvent détournée de Bornéo par les événements qui eurent lieu à Java et à Sumatra, et l'état mal assuré des finances lui fit remettre à d'autres temps l'accomplissement de ses desseins. Aujourd'hui que son pouvoir se trouve affermi dans ces deux îles, il a pu vouer tous ses soins à mettre Bornéo à même de jouir de l'active protection qu'il étend sur les autres possessions de la Malaisie. Les nouvelles mesures administratives, ainsi que la répression efficace de la piraterie dans les mers entre Bornéo et Célèbes, auront pour effet d'améliorer le sort des habitants de ces îles.

Ce sommaire suffit pour donner une idée superficielle de l'opinion qu'on s'est faite jusqu'ici sur Bor-

néo. Nous consacrons le reste de ce chapitre au développement de quelques idées générales sur cette île, tandis que nous avons le projet de fournir dans les chapitres suivants, la relation plus circonstanciée des événements remarquables qui ont eu lieu à Bornéo, et plus particulièrement ceux qui se lient aux intérêts de l'époque présente.

Bornéo est partagé par l'équateur en deux parties inégales en étendue, et dont la partie septentrionale est la plus grande. Cette île est la plus vaste du globe après ce monde nouveau, entouré de toute part par la mer, et qu'on nomme Nouvelle-Hollande. En comprenant les archipels nombreux dont la grande terre est entourée, on peut admettre que ce groupe occupe plus de onze degrés de longitude sur environ dix de latitude. La position géographique de l'île principale est comprise entre le 7° latitude Nord et le 4°20' latitude Sud; et entre le 106°40' et le 116°45' longitude Est du méridien de Greenwich. L'étendue, du nord au sud, serait de 300 lieues et la largeur variable de 250 à 150 lieues. Sa superficie a été estimée jusqu'ici à 13,342 lieues géographiques carrées; le calcul plus exact que Mr. Melvill de Carnbée vient de publier dans le *Moniteur des Indes*, donne à Bornéo 12,743 lieues □ ou 6,992 myriamètres □; ce qui fait qu'elle est de 2,589 myriamètres □ plus grande que Sumatra, et de 5,723 myriamètres plus grande que l'île de Java.

Selon Rienzi, les insulaires donneraient à leur pays

le nom de *Poeloe Kalamantan*; tandis que Hamilton prétend que *Varouni* en serait le nom: *c'est, dit-il*, un dérivé du sanscrit *Varani* (né de la mer), attendu qu'il est incontestable que plusieurs îles, jadis isolées, font aujourd'hui partie de la plage, et qu'elles sont réunies à Bornéo par les dépôts que les fleuves charrient et amassent à leur embouchure. Rienzi fait aussi mention de Bornéo sous le nom de *Mégalonésie*; selon lui, elle serait habitée non seulement par des Chinois, des Dajaks (les Dayas de cet auteur) et des Malais de différentes races, mais aussi, s'il faut l'en croire, par des Papous à cheveux crépus; par des Pounams, dont quelques uns seraient blancs, d'autres jaunes, basannés, rouges et noirs; puis par des Biadchus de la côte Nord-ouest, et des Tiduns occupant les contrées les plus élevées de l'intérieur; enfin par des tribus désignées sous les noms de Kayans, d'Assums, de Marats etc. Nous ne discuterons pas la valeur que présentent ces données.

Mr. S. Müller nous apprend que le nom malais de Bornéo est dérivé du sanscrit *Bhoerni*, c'est-à-dire *terre* ou *pays*. Pigafetta est le premier écrivain qui ait fait mention d'une ville du nord de l'île qu'il désigne sous le nom de Burné. Ramusio, auteur vénitien qui a écrit en 1554, orthographie ce nom Bornei, et plus tard Barbosa écrit Burnei; on n'a commencé à faire usage du nom de Bornéo, appliqué à toute l'étendue de l'île, que vers le commencement du dix-septième siècle, quoique la partie septentrionale eût été connue antérieurement sous le nom de Boerni, aujourd'hui Broeni, Brauni, ou Bornéo-propre.

Les anciens documents nous font connaître que le Portugais Lorenzo de Gomez fut le premier des navigateurs qui abordèrent dans la partie septentrionale de cette île; il y arriva en 1518, sur le vaisseau St. Sébastien, en destination pour la Chine. On présume qu'il donna à la contrée le nom de Boerni, mais il dit que les indigènes la nomment Brunai ou Brauni. Toutefois, les voyageurs qui ont pénétré récemment dans différentes parties de l'intérieur, notamment le Major néerlandais G. Müller, le Colonel de Henrici, les membres de notre commission scientifique Diard, S. Müller et Korthals, ainsi que l'Anglais Brooke, assurent que les Dajaks qui forment la population aborigène de Bornéo, ne font pas usage et ne peuvent même avoir aucune idée d'un nom spécial propre à toute l'étendue d'un pays, dont le littoral est même le plus souvent inconnu à ces tribus sauvages et errantes, qui se trouvent éloignées les unes des autres à de grandes distances, et qui sont dispersées par hordes peu nombreuses sur la vaste étendue d'une des îles les plus grandes du globe. Ces différentes tribus se désignent entre elles par les noms qu'elles donnent aux rivières, sur les bords desquelles leurs demeures sont établies; c'est ainsi que tous les Dajaks du grand fleuve Doeson (le Banjer de nos cartes) se nomment *Orang Doeson* (hommes du Doeson) et ceux du fleuve Sampit, *Orang Sampit*; les mémoires manuscrits du Major G. Müller et du Colonel de Henrici font mention d'un grand nombre de tribus, désignées par les noms des rivières qui ont leur embouchure à la côte occidentale; dans le

nord de Bornéo, Mr. Brooke fait mention de tribus Dajak sous les noms de Serebus, de Sakarrans, Loendoe, Sibnoew etc., établies sur des rivières qui portent ces noms.

Il paraît que toutes ces tribus, qui habitent aujourd'hui les bords des fleuves nombreux qui portent leurs eaux abondantes dans toutes les directions du littoral, ainsi que celles qui sont disséminées dans les parties élevées de l'intérieur, d'où découlent ces immenses masses d'eaux, tirent toutes leur origine d'une souche commune, et que ce peuple aborigène était répandu dans toutes les parties de l'île avant l'époque de l'occupation du littoral par les Malais. Ces conquérants nomades ont sans doute donné le nom de Daijak à ces peuples aborigènes, de moeurs douces et paisibles, qu'ils parvinrent facilement à éloigner des côtes où ils s'établirent à leurs dépens, et sur lesquels ils exercèrent depuis ce temps une domination arbitraire et tyrannique. Après avoir abandonné toutes les parties des côtes de leur île à ces aventuriers perfides, maintenant leurs maîtres et leurs oppresseurs, ces aborigènes furent contraints de chercher un refuge dans les parties les moins accessibles de l'intérieur; là ils mènent depuis ce temps une vie misérable, remplie de privations, jusque même à dépendre du caprice des chefs islamites de la côte pour tout ce qui a rapport à leurs premiers besoins, tels que le sel, les vêtements et les ustensiles de ménage, dont les Malais peuvent les priver complètement, lorsqu'ils refusent de se soumettre aux exigences et à la rapacité de ces barbares dominateurs.

Les côtes et une partie de l'intérieur de cette île sont partagées aujourd'hui en états plus au moins indépendants, qui se trouvent régis par des chefs malais dont le métier principal est la piraterie, et qui, comme nous venons de le dire, oppriment de la manière la plus inhumaine la population inoffensive des Dajaks, établie dans le rayon de leur domaine. Les bâtiments commerçants des nations européennes ainsi que les caboteurs des populations de l'Inde redoutent le voisinage et les abords des côtes de plusieurs parties de l'île, principalement ceux du littoral du nord et de l'est, le long desquelles ils se voient en butte à toute la perfidie des chefs maîtres de la côte, et où ils sont exposés à tomber au pouvoir des bâtiments pirates qui infestent les parages des îles Soeloe et de Célebes: ces forbans sont toujours certains de trouver soutien et protection chez les princes indépendants, qui eux-mêmes prennent souvent une part active à tous ces vols à main armée. L'intérieur, ou plutôt les contrées du centre de l'île n'ont pas encore été parcourues par des voyageurs instruits, aux relations desquels on puisse accorder une pleine confiance; car, comme nous le verrons plus tard, les récits exagérés ne manquent point, tant sur la nature du pays que relativement au caractère de ses habitants; on s'est plu à représenter ceux-ci comme de hideux sauvages, avides de sang et de carnage et se faisant un devoir d'orner leurs demeures de trophées humains. Ces contes viennent d'être démentis par les relations de ceux de nos compatriotes qui ont pénétré dans quelques parties du pays, où les

aborigènes n'avaient jamais eu de rapports avec les Européens. Mais Bornéo occupe une trop vaste étendue pour qu'un gouvernement européen quelconque, puisse réussir à faire exploiter toutes les parties de l'île dans l'espace de quelques années. Toutefois nous pouvons le dire hautement et avec confiance, le Gouvernement néerlandais a déjà accompli, sous ce rapport, une belle et noble tâche: il vient encore récemment de prendre des mesures efficaces pour étendre et consolider son pouvoir dans l'intérieur, et pour faire respecter son autorité par les princes malais qui lui sont soumis, ainsi que par ceux sur lesquels il exerce son influence par les traités et les contrats qui les lient au pouvoir européen. On se flatte que ces mesures auront pour résultat immédiat de réprimer la piraterie, et s'il est possible, de l'anéantir complètement; mais surtout, de tendre une main secourable à la population indigène, qu'il est de notre devoir, aussi bien que de notre intérêt, de soustraire à la domination des despotes malais.

A peine trente années se sont écoulées depuis l'époque où notre gouvernement a repris possession de nos anciennes factoreries; alors Bornéo était à peu près une terre inconnue à l'Europe: Sir Stamford Raffles la désignait même dans ses écrits, comme formant *un espace blanc sur la carte du monde!* Maintenant, cette vaste portion du globe ne se trouve plus indiquée par quelques lignes incertaines tracées sur le papier; mais cette grande terre, dont la superficie est de 12,743 lieues géographiques □, commence à occuper

une place remarquable dans les annales de la géographie et de l'histoire des peuples. Quelques parties, naguère totalement inconnues, ont été explorées par nos naturalistes; ils y ont aussi marqué leur passage par la reconnaissance des cours de quelques fleuves, dont la navigation pourra ouvrir de nouvelles routes à exploiter pour le commerce de la côte méridionale avec les parties de l'intérieur. Des officiers supérieurs de l'armée de l'Inde, ont eu pour mission de remonter les principales rivières qui ont leur embouchure à l'est ainsi qu'à l'ouest, et de faire le relèvement de ces deux côtes. Des missions diplomatiques ont eu lieu pour renouveler les anciens traités avec les Sultans alliés, et des contrats nouveaux passés avec plusieurs princes malais du littoral oriental, consolideront notre pouvoir, en même temps qu'ils ont pour but de protéger les indigènes et de réprimer la piraterie dans les mers contenues entre Bornéo et Célèbes. Mais ce ne sont là encore que des mesures préparatoires pour arriver aux fins qu'on doit se proposer. L'avenir promet au Gouvernement des résultats bien plus importants, pour peu qu'il veuille continuer à consacrer quelques sommes de l'excédant annuel que Java verse au trésor, en les utilisant pour étendre son influence à l'intérieur de Bornéo. Qu'à cette fin il n'épargne aucun moyen pour acquérir des notions certaines sur la constitution physique de ces contrées, et qu'il prenne à tâche de pénétrer de plus en plus au centre du pays, qu'il s'agit avant tout de connaître exactement: lorsqu'il aura fait apprécier son influence au milieu des populations indi-


gènes et que les Dajaks éprouveront protection et soutien de la part de l'autorité européenne, alors celle-ci pourra dicter ses lois, et maintenir son pouvoir sur les princes malais de la côte qui lui sont soumis, ou sur lesquels des traités lui accordent le droit d'intervention. Connaître exactement et assurer par des relèvements le cours des principaux fleuves et de leurs affluents; déterminer leur profondeur et indiquer jusque où ils sont navigables, sont des mesures indispensables, dans un pays qui ne présente aucune autre voie de communications à l'intérieur. On devra s'assurer aussi, quels sont les fleuves que les populations indigènes fréquentent le plus assidûment et sur les bords sinueux desquels le plus grand nombre de leurs villages sont établis; il faudra se livrer à des recherches, pour obtenir des renseignements exacts concernant quelques villages principaux que les Dajaks peuvent s'être choisis comme entrepôt pour leur petit trafic d'échange avec les Malais des côtes, et cela particulièrement dans le but d'y établir nos postes ou petites factoreries, et afin de se mettre ainsi en rapport avec les tribus qui viendraient s'y pourvoir des objets de première nécessité, articles dont il s'agirait de connaître avant tout la nature et le genre voulu ou recherché parmi les habitants. Le plus grand nombre de ces tribus ont sans aucun doute leurs habitations construites dans le voisinage ou le long des bords de ces grands fleuves; probablement aussi elles sont situées dans des localités où d'autres cours d'eau rejoignent la rivière principale; c'est là

qu'il faudrait fonder provisoirement l'établissement ou chef-lieu de nos transactions commerciales avec ces peuples; il serait nécessaire, pour autant que la localité le permet, que cette factorerie principale fût établie au centre du pays. Depuis que la navigation fluviale fait usage de pyroscaphes construits en fer, il n'existe plus, ce nous semble, aucune difficulté qui puisse entraver matériellement une tentative de cette nature, laquelle paraît être en même temps la seule voie propre à nous ouvrir l'accès des parties intérieures de Bornéo. Nous aurons encore quelques observations à communiquer sur ce même sujet en nous occupant des projets d'exploration et de colonisation dans cette île.

La position géographique de Bornéo relativement aux autres possessions de l'Etat dans ces mers; le très-grand nombre de ses rivières navigables jusque fort loin dans l'intérieur; la richesse de ses produits et la fertilité du sol; les trésors cachés dans le sein de la terre; son climat qu'on dit être salubre; sa position avantageuse pour le commerce dans les mers de la Chine et du Japon; son immense étendue en même temps si faiblement peuplée, et qui la rend propre à la colonisation; mais plus que tous ces avantages matériels, l'intérêt que doivent nous inspirer ces peuples de l'intérieur courbés sous le joug des Malais, dont le sort misérable fait gémir l'humanité, et pour lesquels la philanthropie réclame l'intervention des nations civilisées, paraissent autant de motifs pour engager le gouvernement néerlandais, de mettre promptement la

main à l'oeuvre, en accordant sa protection efficace à ces Dajaks opprimés, et qu'au dix-neuvième siècle, nous voyons encore plongés dans toute l'ignorance compagne de l'état de misère, ainsi que du dénuement de tout secours spirituel qui sont le partage des peuples sauvages. S'il est vrai qu'on doit pardonner au gouvernement de l'ancienne Compagnie des Indes de ne pas avoir pris, pendant environ deux siècles qu'elle exerça le pouvoir dans l'Archipel, des mesures plus salutaires pour assurer le bien-être de cette population aborigène de Bornéo; il est également manifeste qu'aucune considération atténuante ne saurait plus nous servir d'excuse aujourd'hui, si on négligeait plus longtemps à remplir un devoir que l'humanité semble réclamer de nous: car les maîtres de la florissante métropole de l'Archipel ne peuvent plus se permettre aucun délai qui remettrait à d'autres temps, l'accomplissement de cette oeuvre, à laquelle l'honneur national se voit intimement lié. La sympathie dans les opinions, manifestée à ce sujet par les différents pouvoirs dans la métropole européenne, joint à l'intérêt que la nation entière attache aujourd'hui à nos belles possessions intertropicales, sont des motifs puissants pour engager les autorités dans l'Inde, à prendre les mesures le plus efficaces pour que les Dajaks puissent jouir promptement des bienfaits de la civilisation; en même temps disons que ces mesures sont également nécessaires, au maintien *des droits incontestables de la Néerlande, sur l'île de Bornéo*. Au milieu de l'élan général des nations commerçantes, ainsi que du mouvement

qui se manifeste dans l'archipel indiën, et qu'augmentera de plus en plus le développement que le commerce européen doit nécessairement éprouver dans les mers de la Chine, il est de notre intérêt de ne pas nous présenter les derniers à ce concours; car l'Inde, la Chine, la Malaisie et l'Australie sont les points capitaux vers lesquels le commerce paraît disposé à diriger ses principales spéculations. Sachons mettre à profit, lorsqu'il en est temps encore, l'héritage riche et fécond en ressources que nous devons aux efforts persévérants de nos ancêtres, et qu'une intelligente sollicitude veille autour de ces possessions de la Malaisie, presque les seuls restes de l'ancienne splendeur commerciale et des riches colonies que la Néerlande possédait autrefois, restes précieux, qu'elle a eu le bonheur de conserver au prix des plus larges concessions, ainsi que des plus durs sacrifices!



CHAPITRE II.

NOTICES SUR LA STATISTIQUE DE BORNÉO. — LIMITES
DES CONTRÉES SOUMISES OU DÉPENDANTES. — PRÉ-
CIS SUR LES ÉTATS DE LA CÔTE OCCIDENTALE. —
LES CHINOIS. — PRÉCIS SUR LES ÉTATS DU LITTO-
RAL SUD ET ORIENTAL. — APERÇU SUR LES DO-
MAINES DES PRINCES INDÉPENDANTS.

Les renseignements relatifs à la statistique ne re-
posent point encore aujourd'hui sur des données positives
et officielles; nous les offrons telles qu'il nous a été
possible de les emprunter aux rapports des employés
du gouvernement de l'Inde, qui ont rempli différentes
missions dans quelques parties des possessions de l'Etat
à Bornéo.

Un chiffre établi très-vaguement porte le nombre
présumé *de tous les habitants de Bornéo, non compris
celui des îles du groupe géographique*, à 3,000,000;
mais ce chiffre me paraît exagéré, vu qu'il est certain que
les parties de l'intérieur sur lesquelles on a pu obte-
nir des renseignements, sont très-peu peuplées, relative-
ment surtout à l'étendue considérable de ces districts
qui ne comptent qu'un petit nombre de hordes établies
le long des rivières: quelques parties basses, exposées
aux débordements des fleuves et des grands lacs de

l'intérieur, sont complètement inhabitables; le pays, le long des côtes, est généralement bas et de formation alluviale; l'immense étendue des deltas boisés, qui s'étendent partout à plusieurs milles de distance des bouches des principaux fleuves, lesquels parcourent le pays dans toutes les directions, fait qu'une grande partie du littoral méridional, occidental et oriental forment autant de contrées habitables seulement durant quelques époques de l'année et lorsque les rivières sont rentrées dans leurs lits; pendant ce temps elles peuvent servir de séjour temporaire à quelques hordes nomades. Les parties élevées de l'intérieur, celles occupées par les chaînes des hautes montagnes d'où proviennent les grandes masses d'eau que les fleuves nombreux portent à la mer, nous sont encore inconnues; elles ne sauraient conséquemment faire partie du calcul dont nous nous occupons. Restent pour lors, comme parties de Bornéo sur lesquelles on puisse baser une estimation relativement à leur population: en premier lieu, les villes et les villages dans les possessions de l'Etat et dans celles des princes dépendants, situées sur les trois côtes ci-dessus mentionnées; secondement, les possessions sur tout le littoral nord, telles qu'elles se trouvent partagées entre les Sultans de Brauni ou Bornéo-propre et celui de Soeloe, ainsi que l'état de Sarawak; troisièmement, les bords des fleuves, des rivières et des lacs très-nombreux dans le pays, ainsi que les contrées encore inconnues de l'intérieur; quatrièmement, les parties habitées le long des côtes. Or, si l'on prétend admettre dans ce rayon, le nombre approximatif de

trois millions d'habitants, on ne saurait obtenir ce chiffre qu'en attribuant une très-forte population aux parties septentrionales de l'île, ce qui n'est pas probable, ni même admissible, en raison du très-petit nombre d'habitants qu'un calcul plus exact, basé sur la consommation de sel, semble accuser dans les possessions de l'Etat, réunies à celles des princes qui dépendent de son autorité: contrées dont la superficie occupe les deux tiers de l'île, et dont, néanmoins, le nombre approximatif ne saurait atteindre le chiffre de 1,350,000 âmes: resteraient ainsi 1,650,000 âmes pour la population de l'autre tiers de la superficie de Bornéo, ce qui ne me paraît guère présumable.

Nous trouvons dans les mémoires du Commissaire Tobias, sous la date du 30 Novembre 1825, que le dénombrement de la population dans la *résidence de la côte occidentale* pouvait être porté approximativement, ainsi qu'il suit, indépendamment des Européens dont le nombre n'est pas indiqué:

Malais et Arabes	134,946	âmes.
Boeguinais	11,360	»
Dajaks dépendants	237,720	»
Chinois	36,074	»
Dajaks indépendants	80,000	»
Total	590,100	âmes.

On comptait en 1836, dans le seul district principal de Pontianak, partie dépendante et chef-lieu de la susdite résidence, savoir:

Européens	22 âmes.
Arabes	319 »
Malais	3,001 »
Bouguinai	2,211 »
Dajaks	13,391 »
Chinois	17,693 »
Total . . .	<u>36,637</u> âmes.

La population de Sambas, de Succadana, de Matan, de Landak, de Mampauwa, celle répartie sur les fleuves Kapoeas et Melawi, ainsi que de plusieurs autres petits états dépendants de cette résidence, ne se trouvent pas indiquées dans cette notice. Il n'y est pas non plus question du dénombrement dans les îles considérables et fort nombreuses faisant partie de ces possessions.

Les renseignements les plus récents relatifs au dénombrement de la population des vastes contrées qui font partie de la résidence des *côtes méridionales et orientales*, font partie des rapports administratifs des années 1836, 1837 et 1838: bien entendu que toutes ces données ne sont fournies que par approximation.

Le colonel de Henrici donne par estimation aux états soumis au Sultan de Banjermasing une population de 60,000 âmes.

Aux possessions du gouvernement dans cet Etat 40,000 »

On peut admettre que l'Etat de Banjermasing compte en Dajaks indépendants 500,000 »

A reporter . . . 600,000 âmes.

	Report	600,000	âmes.
Les états de Mandawei, Sampit et			
Pamboean	45,000	»	
Pasir, Koeti et Berow	45,000	»	
Les grands et petits Dajaks	40,000	»	
Kotaringin, Sintang, Lawi et Djeli.	5,500	»	
Pagatan, Tanaboembai, Batoelitjin et			
Laut	1,100	»	
Les îles le long des côtes	22,000	»	
Chiffre approximatif de cette rési-			
dence	758,600	»	
Chiffre de celle de la côte occidentale	590,100	»	
Total des Etats dépendants . . .	1,348,700	âmes.	

Le manque de données certaines sur les parties élevées et les chaînes montueuses du centre de l'île, nous impose le silence relativement à cette immense étendue de pays, dont la connaissance offre le plus grand intérêt pour la science, et qui semble devoir payer avec usure les avances à faire par le gouvernement, dans le but d'une exploration régulière et systématique de cette vaste partie de ses possessions. Le major néerlandais G. Müller, dont les sciences déplorent la perte, et qui a été assassiné avec toute son escorte dans les districts montagneux des états de Koeti, s'il eût réussi dans son projet de traverser Bornéo de l'orient à l'occident, se serait trouvé à même de nous fournir des notions exactes, nécessaires pour la réussite d'une exploration scientifique dans ces contrées sauvages. Nous avons le projet d'entretenir

encore nos lecteurs des tentatives faites par cet officier pour pénétrer dans l'intérieur.

Dans les premiers temps de l'occupation de quelques parties de cette île par la Compagnie des Indes orientales, cette occupation n'avait, comme partout ailleurs dans l'Archipel, d'autre but que la possession de factoreries établies sur différents points des côtes. Depuis qu'à Bornéo, de même que partout où elle vint se fixer dans un but purement mercantile, la Compagnie s'était vue contrainte par les circonstances, ainsi que par les événements que celles-ci firent naître, d'agrandir son domaine et d'étendre ses possessions; ce territoire qui augmentait au fur et à mesure en étendue, et dont le rayon s'étendait de plus en plus, porta cette association de marchands, à aviser aux moyens d'y établir une administration civile. On vit bientôt cette direction s'arroger le pouvoir et conclure des traités avec les princes indigènes, ses voisins. Quelques infractions réelles ou supposées faites à ces conventions, la mirent dans l'alternative ou de se voir dépouiller de ses belles possessions, ou bien de défendre celles-ci à main armée; c'est ainsi que de paisibles trafiquants ils devinrent guerriers. La chance des combats leur ayant été favorable, ils en profitèrent, toujours dans l'intérêt du commerce, pour augmenter leur influence et imposer leur domination autour du rayon de leurs factoreries principales, et on les vit, les armes à la main, étendre et organiser leurs vues mercantiles. Ainsi faisant ils s'érigèrent en maîtres, presque sans s'en apercevoir, et ils devinrent sans le vouloir les arbitres du sort et des destinées de plu-

sieurs princes, ainsi que les dominateurs de vastes contrées, tandis que des populations nombreuses se trouvaient soumises à leurs lois. Les belles et florissantes possessions que la Compagnie des Indes a léguées au Gouvernement de la Néerlande, doivent leur origine à ce prince, qui dominait parmi les membres de cette société mercantile. Cet héritage précieux acquis par l'Etat s'est augmenté depuis en étendue territoriale, et le pouvoir s'y est consolidé, étendu et affermi par des victoires et par des traités.

Bornéo n'est pas la moins importante partie des possessions dans l'Archipel de l'Inde, que le Gouvernement présent doit à la courageuse persévérance de nos aïeux. Afin qu'on soit à même de s'en convaincre, nous allons faire part des dispositions que le Gouverneur-Général Rochussen vient de prendre pour l'organisation territoriale dans cette île: cette indication des limites nous servira à donner un aperçu historique des Etats les plus marquants qui dépendent immédiatement et médiatement de la Néerlande.

Un arrêté du ministre d'Etat, Gouverneur-Général des Indes-néerlandaises, en date du 28 Février 1846, a décidé que les côtes méridionales, orientales et occidentales de l'île de Bornéo, où les autorités néerlandaises sont établies, formeront désormais un gouvernement particulier, et en conséquence a nommé gouverneur de Bornéo M^r. A. L. Weddik. Les instructions nécessaires ont été données aux employés néerlandais dans l'île de Bornéo, afin qu'ils aient à obéir au gouverneur nouvellement institué et à continuer jusqu'à nouvel ordre l'administration

des contrées dépendant de leur district.

Les dispositions préliminaires de cet arrêté sont ainsi conçues: Considérant que les tentatives essayées jusqu'ici pour faire sortir la population indigène de Bornéo de sa situation arriérée, n'ont pas répondu au but qu'on s'était proposé, principalement par un manque d'unité des liens et des rapports entre les diverses subdivisions de ce pays; — que la commission envoyée dernièrement à Bornéo a fait connaître plus clairement encore combien il était important, pour le développement régulier de l'administration et pour les intérêts de l'industrie et du commerce, d'utiliser de plus en plus les éléments que cette île possède; — et considérant, enfin, que les connaissances acquises par cette commission sur la situation géographique et politique de Bornéo, ont mis le gouvernement à même de pouvoir arrêter la circonscription de la division territoriale de l'île de Bornéo; le Gouverneur-Général, d'un commun accord avec le Conseil des Indes, a décidé la réunion sous un seul pouvoir administratif de ces diverses parties de l'île. Nous reproduisons ci-après les dispositions de cet arrêté en ce qui touche la division territoriale de Bornéo.

1°. La côte occidentale de Bornéo comprend les deux résidences de Sambas et de Pontianak;

a. Sambas comprend le territoire de la côte, depuis Tandjong Datoe jusqu'à l'embouchure du Soengi Doe-ri, et les îles suivantes qui en dépendent, à savoir:

Poeloe Baroe; Poeloe Lomboekoetan; Poeloe Penatah *besar* et *ketjil*; Poeloe Kabong; Poeloe Saloewar;

Poeloe Landias; Poeloe Pika; Poeloe Pontianak et Poeloe Kambang, Poeloe Toewah et Poeloe Gading près de Palo.

Dans l'intérieur, depuis le sommet du mont Panggi, le haut-pays de Tandjong Datoe, passant par le sommet des montagnes Koemai et Djangoëi, Raja et Goebang, jusqu'au mont Bajang, que l'on désigne aussi sous les noms de Krimbang, Baratjeh et Soenjang; du mont Bajang à celui de Sebahoe et de Pandan, au Sebakal et le Sempoeroe, et ensuite de Pahoedjan le long de la rive gauche du Soengi Doeri jusqu'à la mer;

Sous la domination de Sambas est compris seulement l'empire de ce nom.

b. La résidence de Pontianak comprend les côtes depuis l'embouchure du Soengi Doeri, jusqu'au mont Penampoengang (sur la côte orientale), qui forme la frontière entre Matan et Kotaringin, et de là, droit à la mer. Les îles suivantes en dépendent, à savoir:

Poeloe Setienjang, Damar, Penemboengon, Temadjoë, Datoe, Koembang, Malang-merakit, Nanas, Antoe, Masa-tiga, Karimata, Togong-perangin, Togong-krawang, Semoer, Oemah, Ajer, Oebang, Pappan (quatre îles), Maladang (trois îles), Mentiegi, Lajak *besar* et *ketjil*, Pandan *besar* et *ketjil*, Lesing, Gri-sek, Balangoer, Genting, Besi, Boerong (deux îles), Auwer (deux îles), Aro *laut* et *darat*, Seroetoe, Bilian, Boesong, Goenong, Genteng, Sorong-gading, Boeloe (deux îles), Boelat-kebajang, Kerra, Lintang, Bakau *besar* et *ketjil*, Karimata-toewah, Boewan, Nibong, So-

kot-oeloi, Melapis (quatre îles); Boeleh, Genting, Sirih, Panambangan, Troesan-hadji, Leman (quatre îles), Pelintoean, Salanama, Datoe, Djoanta, Katoeng, Penjam, Nibong, Lalang, Agoen-Pisang, Sambadin *laut et darat*, Tjampedak *laut et darat*, Tjibeh, Tjambadak-salat, Langgir, Pananggon, Tjoekoes, Toekang-mangkoedan, Sawi, Djamboh, Koetjing, Nanas, Loe-koetkera, Djeras, Langan, Bauwat, Gilang, Penamboen, Mangkob et Batoe-titi.

Puis les frontières de Sambas, ainsi qu'il est indiqué plus haut, depuis l'embouchure du Soengi Doeri jusqu'au mont Bajang.

Ensuite, la frontière des Etats feudataires et alliés de l'empire de Broeni longeant la rivière Kapoeas, indépendamment de points particuliers à indiquer plus tard, et sous la réserve des droits de souveraineté de l'Etat sur les parties non encore occupées, est fixée provisoirement à partir des monts Bajang, passant par le sommet des montagnes d'où coulent au Nord les rivières qui se dirigent vers la côte de Broeni et celles qui se jettent dans le Kapoeas.

Puis, passant par les monts Batoe-loepar et les monts où le bras gauche de la rivière du Kapoeas et les courants qui y affluent, prennent leur origine; ensuite, dans la direction Est et Nord-Est jusqu'à la haute chaîne de montagnes qui forme la frontière intérieure du Berow, au point où le Berow est coupé par une ligne parallèle de 3° 20' latitude septentrionale.

Ensuite, le territoire de Pontianak est délimité, sauf une désignation spéciale ultérieure, par les montagnes

qui déterminent la frontière intérieure du Berow, et au Sud, par les monts Anga-Anga, là où ces monts se réunissent avec la chaîne de montagnes connue sous le nom de Keminting (*Madei* ou *Poenam*), et d'où coulent au Nord les courants qui se versent dans le Kapoeas, et qui au Sud, ont leur affluent sur la côte méridionale de Bornéo; ensuite, en passant par la chaîne de montagnes désignée sous le même nom, allant dans la direction Sud, Ouest et Ouest-Sud-Ouest jusqu'à la montagne Pabaringan-badakh, vers le mont Batoe-hadji, le Penampoengan et de là à la côte en ligne directe.

Du territoire de Pontianak dépendent les districts: Pontianak, Mampauwa, Landakh, Koeboe, Simpang, Succadana, Matan, Tajan, Meliauw, Sangauw, Sekadaw, Sintang, Melawi, Sepapoe, Blitang, Silat, Salimbauw, Piassa, Djongkong, Boenot, Malor, Taman, Ketan, Poenam et un certain nombre de tribus nomades de Dajaks qui habitent dans l'intérieur du territoire désigné.

Parmi les royaumes ou districts ci-dessus nommés, ressortissent immédiatement au gouvernement néerlandais, ceux de Sambas, Mampauwa, Pontianak, Landak, Koeboe, Simpang, Succadana et Matan, tandis que les autres lui appartiennent médiatement.

2°. Jusqu'à ce que l'organisation de la côte orientale ait lieu, les royaumes et pays qui sont situés sur cette côte, restent réunis à la côte méridionale, et cette division contient la division de la côte méridionale et orientale, qui forme ainsi le territoire littoral, à partir de l'Ouest de la rivière de Kotaringin (désignée ci-

dessus près de Pontianak), suivant la direction Ouest, Nord-Ouest et Nord, jusqu'au *Kampong Atas*, formant la frontière du royaume Boelongan, y compris les pays de Tidoeng ressortissant au Berow, et situé à environ 3° 20' de latitude septentrionale:

Dans cette désignation sont comprises les îles suivantes, savoir:

Poeloe Damar, Poeloe Datoe, Poeloe Laut et adjacentes, Poeloe Laut-*ketjil*, les Moreses, le Dwaalder, Poeloe Nangka et les îles de la côte, Poeloe Meang, Poeloe Mataka, Poeloe Bilang-bilangan, Poeloe Bali-koekoep, Poeloe Maniboera, Poeloe Pandjang, Poeloe Derawan, Poeloe Roba, Poeloe Samama, Poeloe Taba, Poeloe Kakabang et Poeloe Maratoewah.

Ensuite, dans l'intérieur, ainsi qu'il a été désigné dans la division Pontianak, à partir de la réunion des chaînes de montagnes Anga-Anga et Keminting vers l'Ouest et l'Ouest-Sud-Ouest jusqu'à la frontière déjà désignée du royaume de Kotaringin.

Dans l'intérieur de ce territoire est situé le royaume de Banjermasing comme un état dépendant, très intime allié; celui-ci est soumis, pour ce qui concerne les Orientaux, les étrangers et les Européens, à la juridiction néerlandaise; ce royaume est délimité ainsi qu'il suit:

Le long de la rive septentrionale de la Kween, transversalement par la rivière de Martapoera, en passant du Soengi Mesa, le long de la source du Soengi Baroe et du S. Loembak; de là par Tambak-linik vers Lianganan, et le long de la rive droite de la Mertoeha jusqu'à la montagne Pernaton, passant par le sommet

des monts qui coupent ces rivières jusqu'à la montagne Langopan, et de là vers le Loeang (l'un et l'autre appartenant à la chaîne de montagnes Ratoes), allant du Loeang le long des sources du Soengi Sentalan, Ajoen et Najoen et du Soengi, Napo, Sihong et Pako jusqu'à l'endroit nommé Naujon, et de là à l'opposé de Kwala Makatip.

A l'opposé de Kwala Makatip, le long de la rive orientale de la rivière Banjermasing jusqu'au Tjeroetjoe sur la Kween et ensuite le long de la rive septentrionale de la Kween elle-même, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Dans le territoire de la division du littoral méridional et oriental, sont compris les royaumes Berow, formés de Boelongan, Goenong-Teboer et Tandjong-Koeti, Pasir, Tanah-boemboe (où se trouvent: Bangkalan, Tjingal, Menoengoel, Tjantong, Sampanahan, Poentoe laut, Batoe-litjin, Koesan, Pagatan et Sambanban), Mandawei, Sampit, Pemboeang et Kotaringin.

Le territoire du littoral méridional et oriental contient, outre les districts du gouvernement: Tanah-Laut, Doeson *hoeloe* et *hielir*, Pekoempai, Poeloe-Petak (petit Dajak), Kahajan (grand Dajak) et Kapoeas, et les autres lieux qui sont habités par diverses tribus de Dajaks, dont il sera fait plus ample désignation.

Parmi les royaumes ci-dessus désignés ressortissent au gouvernement néerlandais: Berow, Tanah-boemboe, Tanah-Laut, le Doeson, le grand et petit Dajak et Kapoeas, Mandawei, Sampit, Penboeng et Kotaringin, et les autres appartiennent médiatement au pouvoir néerlandais.

Les parties de Bornéo sur lesquelles la Néerlande n'exerce aucune influence, sont :

a. Les Etats du Sultan de Broeni ou Bornéo-propre; s'étendant à l'ouest depuis Tandjong-datoe jusqu'à la rivière Kemanis à l'est, situés sur la côte Nord-ouest, environ au 115° 30' longitude orientale.

b. L'Etat du Sultan des îles Soeloe, ayant pour limites à l'occident la rivière Kemanis, les côtes Nord et Nord-est, jusque vers le 3° latitude Nord, où il a pour limite la rivière Atas, formant l'extrême frontière vers le Nord, de l'état de Berow dépendant de la Néerlande.

c. Toutes les îles des côtes septentrionales de Bornéo.

Le premier Hollandais qui atterrit à Bornéo fut Olivier van Noort, d'Utrecht; il y arriva le 13 Septembre 1598 avec quatre vaisseaux; le 14 Decembre 1600, il coula à fond deux vaisseaux espagnols et se rendit le 26 du même mois dans la baie de Broeni ou Bornéo-propre; les habitants le reçurent amicalement, il y trafiqua avec quelques jonques chinoises et après y avoir séjourné jusqu'à 5 Janvier 1601, il reprit de nouveau la mer.

En 1604 l'Amiral Wybrand van Warwyk, ayant sous ses ordres cinq vaisseaux, arriva sur la côte méridionale; de là il se rendit dans les îles Karimata, et envoya un bâtiment en reconnaissance à Succadana; il ne rapporta que pour une valeur de cent piastres en

diamants; mais le prince lui fit offrir la liberté de commercer dans ses états.

Dès le 20 Août 1603 le souverain de Bantam avait cédé à van Warwyk quelques terres dans l'île de Java pour y construire une factorerie; il en nomma chef Francois Wittert, l'un des officiers de ses navires en rade; dans l'instruction qui lui fut délivrée, cet officier reçut l'ordre de visiter les côtes de Bornéo, où le *lapis bezoar et les diamants se trouvent en grande quantité*. Ce chef envoya en effet, le 14 Février 1606, un agent à Banjermasing, qui y fut assassiné avec tout l'équipage de son bâtiment. Le nommé Verschoor envoya en Janvier 1607, un agent de commerce à Succadana; la grande quantité de diamants que cet agent, nommé Hans Roef, y avait rassemblés provoqua un arrêté du conseil de Bantam, en date du 12 Octobre 1608, qui ordonna l'établissement d'une factorerie sur la côte de Bornéo: Bloemmaertz en fut nommé le chef, et il lui fut accordé le pouvoir de conclure des traités avec les princes des états de Sambas, de Landak, de Banjermasing et de Bornéo-propre.

Une femme, nommée Ratoe Boenko, gouvernait alors les états de Succadana; le chef de la nouvelle factorerie hollandaise se présenta à elle, muni d'une lettre du Prince Maurice des Pays-Bas, adressée aux souverains de Bornéo, ayant pour but la conclusion d'un traité avec ces princes; mais Ratoe Boenko s'y refusa, disant *que le trafic dans son pays était libre à un chacun*, quoique à cette époque elle se trouvait en guerre avec quelques autres états de Bornéo, ainsi

qu'avec le Sultan de Palembang à Sumatra. Ce négociateur fut plus heureux à Sambas, où un traité conclu en 1609 avec le Sultan Mohammed Djala oed-Din, autorisa la Compagnie à construire une factorerie, et lui accorda le droit du commerce exclusif dans ses états de Sambas, ainsi que dans ceux de Kambauwa et de Landak. En 1615, l'agent de la Compagnie Henry Vaak était le chef de la factorerie de Sambas; mais on voit que cette loge a été supprimée en 1623. Lors de l'arrivée des Hollandais à Sambas, cet Etat se trouvait soumis à des pirates malais, et c'était le principal repaire choisi pour l'exercice de ce métier.

Le désir d'amasser promptement une grande fortune, avait fait de toute part jeter les yeux sur Bornéo, comme un pays à même de satisfaire les plus belles espérances, vu principalement la quantité énorme de diamants et même de bézoards, dont alors on supposait les terrains de Bornéo fort abondamment pourvu. Les princes se faisaient entre eux une guerre continuelle, afin de capturer le plus grand nombre possible de pierres précieuses, ou pour obtenir le monopole des grands diamants du poids de 5 carats et au-delà, dont ils s'adjugeaient le droit de possession. Le bézoard, alors renommé en Europe pour les étonnantes vertus médicales qu'on lui attribuait, se payait au pair des pierres précieuses, car on ignorait dans ce temps que c'est le produit d'une sécrétion animale (1). Les princes faisaient

(1) Le bézoard portait en médecine le nom de *pedro del porco*; on en faisait usage comme une espèce de panacée.

surveiller les bouches des rivières par des *Prahoë* armés, ce qui donnait lieu à des combats et à maintes agressions, sans toutefois empêcher le trafic illicite. Le Sultan de Palembang avait déjà tenté plusieurs fois d'étendre son autorité sur les côtes occidentales de Bornéo; celui de Bantam y réussit en 1770, en saisissant habilement l'occasion que lui présentaient les différends entre Succadana et Landak: les Bantamais avaient prêté secours à ces derniers, et ils avaient cédé au Sultan de Bantam trois districts pour qu'il put jouir de leur revenu en diamants; mais ce prince s'appropriä ces districts, et prétendit en outre au payement d'un impôt en pierreries. Le Sultan de Landak se refusant à y satisfaire, celui de Bantam lui fit savoir qu'il viendrait réclamer cet impôt en personne, à quoi le prince de Landak fit la réponse suivante: *si le tigre ne se présente pas, je n'irai pas l'appeler; s'il vient, je ne le redoute pas; le tigre peut hardiment essayer ses griffes sur le porc-épic, (Landakh est le nom malais du porc-épic).* Toutes ces forfanteries n'eurent aucune suite.

Depuis le traité conclu en 1609 entre la Compagnie et le Sultan de Sambas, cette association mercantile ne paraît avoir occupé que des factoreries, et on ne la voit agir et faire acte de souveraineté qu'après 1778, en vertu de la cession faite le 26 Mars de cette année. Cet acte, par lequel le Sultan de Bantam remet entre les mains de la Compagnie toutes ses possessions sur les côtes occidentales, est devenu la base fondamentale de son pouvoir sur cette vaste partie de Bornéo.

La Compagnie envoya un résident à Pontianak, où

elle fit confirmer le Sultan Abd oel-Rahman dans l'exercice de l'autorité; puis un traité fut conclu le 5 Juillet 1779, par lequel lui et ses descendants reçoivent l'investiture à titre de fief héréditaire; mais la Compagnie se réservait la juridiction directe sur les habitants javanais, chinois, malais et autres qui s'y trouvaient établis. Elle avait aussi fait insérer dans ce traité une clause prudente, pour limiter l'admission des émigrés chinois; mais Abd oel-Rahman, reconnu souverain, n'exécuta pas très-scrupuleusement ce traité, qui, tout désavantageux qu'il lui était pour la forme, lui assurait du moins le pouvoir dans des contrées trop éloignées de l'administration supérieure de la Compagnie, pour qu'elle pût les surveiller et y faire prédominer son autorité. Ce prince employa les secours qu'on lui avait promis pour agrandir ses états et pour humilier les princes ses voisins: c'est ainsi qu'en 1786, avec les auxiliaires fournis par la Compagnie, Abd oel-Rahman envahit les états du Sultan de Matan et ravagea de fond en comble la ville de Succadana; plus tard il plaça son fils aîné Sjarif Kasim, à la tête du pays de Mampauwa. Il mourut en 1808; Kasim lui succéda: durant son règne il avait admis indistinctement tous les Chinois qui s'étaient présentés; leur nombre avait tellement augmenté, qu'il s'était trouvé hors d'état de les tenir en respect. Aussi ne tardèrent-ils pas à devenir redoutables aux autres princes, qui s'empressèrent en 1816, lors de la remise des colonies au gouvernement néerlandais, d'envoyer des députations à Batavia pour solliciter le retablisement des anciennes rela-

tions, ainsi que des fonctionnaires civils, et quelques troupes pour administrer le pays et pour y maintenir l'ordre et le repos.

Il paraît que cette humeur belliqueuse de son vassal ne convenait guère aux finances déjà fort délabrées de la Compagnie, et qu'en général, le maintien de l'autorité qu'elle exerçait sur les provinces de la côte occidentale, devenait de plus en plus dispendieux, surtout en proportion des avantages qu'elle pouvait en retirer par son commerce; car elle prit, le 8 Octobre 1791, la résolution de rappeler ses agents de Succadana, de Mampauwa, de Pontianak et de Landak. Toutefois, il paraît qu'elle a continué d'entretenir des rapports avec les princes, puis qu'en 1792, le Sultan de Sambas porta plainte à Batavia relativement aux intrigues et aux abus de pouvoir d'Abd oel-Rahman, ainsi que de son fils le Panembahan de Mampauwa: aussi, lorsque celui-ci succéda en 1808 à son père et qu'il devint Sultan de Pontianak, il en fit part à la Haute-Régence à Batavia et lui demanda sa sanction.

Après la prise de Java, le gouvernement intermédiaire anglo-indien ne s'est pas occupé des intérêts des princes non plus que de ceux de la population. On voit que, pour toute manifestation d'autorité sur cette côte occidentale, le Gouverneur Raffles se contenta d'envoyer en 1813 quelques agents anglais à Pontianak, qui y demeurèrent plusieurs mois, probablement dans le but de surveiller la conduite du Sultan, pendant le temps qu'une expédition armée avait été envoyée à Sam-

bas, pour tirer vengeance d'un attentat commis par les pirates de cet endroit.

Ces contrées restèrent conséquemment abandonnées à la conduite des chefs, et elles furent en but à tous les désordres inhérents à un pouvoir exercé arbitrairement par des princes malais. Les hostilités incessantes entre Pontianak et Sambas, l'état continuel de trouble et d'agitation, mais principalement la conduite turbulente de la population chinoise menaçaient ces états de l'anarchie. Les princes, sans tenir compte des leçons de l'expérience, et contrairement à la teneur des traités avec la Compagnie, avaient toléré dans leurs états le débarquement continu des Chinois; leur nombre s'y était accru d'une manière alarmante pour le maintien de leur autorité, et ils ne se trouvaient plus en état de leur opposer quelque résistance. Ils virent conséquemment avec satisfaction le retour parmi eux de nos autorités, ainsi que l'arrivée de l'expédition armée qui venait en 1818, reprendre possession des anciens droits de la Néerlande sur ces contrées.

De nouveaux contrats passés avec Sambas, Mampauwa, Pontianak, Matan, ainsi qu'avec plusieurs autres princes des états limitrophes, servirent à nous assurer l'exercice des droits de suzeraineté sur cette partie de Bornéo: toutefois, par ce fait, le gouvernement se vit aussi placé dans une position fort scabreuse envers l'immense population chinoise, peu disposée à se ranger sous ses lois. On parvint, non sans maintes difficultés suscitées par l'insubordination des

Chinois de l'intérieur, à y rétablir l'administration de la justice et de la police, ainsi que la direction des revenus et la levée des impôts; on se vit aussi en état d'exercer une influence plus immédiate sur la population indigène.

Mais des princes fort peu soucieux du bien-être de leurs sujets, et accoutumés à disposer arbitrairement de leurs personnes et de leurs biens, se trouvèrent frustrés dans leurs espérances, lorsqu'au lieu d'une association de marchands, ne demandant qu'un commerce exclusif et sans prétentions à l'autorité, ils se virent avoir à faire à un gouvernement libéral mais juste, qui prenait à coeur les intérêts du peuple à l'égal de ceux des princes; un gouvernement voulant l'indépendance de la justice avec une procédure régulière, et une perception équitable et réglée des revenus publics: de là les discussions et les embarras continuels dans la marche des affaires, ce qui rendit nécessaire l'envoi de commissaires extraordinaires.

Suivant les rapports de ces commissaires du gouvernement, il paraît évident que, durant la suppression de nos établissements, les souverains de la côte occidentale vivaient continuellement en désunion, particulièrement ceux de Sambas et de Pontianak qui se faisaient une guerre incessante. Le Sultan Kasim de Pontianak, fils d'Ab doel-Rahman, ne se sentant pas en état de réduire celui de Sambas, saisit une occasion qui lui sembla opportune pour exécuter le plan qu'il méditait. Un vaisseau anglais ayant fait naufrage sur une des îles Karimata, les deux Sultans s'arrangèrent

amicalement pour s'en partager les dépouilles: mais celui de Pontianak eut l'adresse d'accuser de ce fait le Pangeran Hanoem de Sambas; il offrit aux Anglais de les seconder dans la vengeance que ceux-ci se proposaient d'en tirer. Ce fut ce motif vrai ou supposé qui provoqua l'apparition soudaine de plusieurs bâtimens de guerre devant Sambas: toutefois, cette première tentative échoua; les Anglais reparurent en 1813 avec des forces plus redoutables, s'emparèrent de Sambas et s'y établirent; mais ils jugèrent à propos d'en agir de même à Pontianak. A la paix générale qui eut lieu en 1814, ces deux états retournèrent sous la suzeraineté de la Néerlande. Après le départ des Anglais, en 1816, les deux Sultans donnèrent de nouveau cours à leurs vues ambitieuses; mais voyant leur pouvoir de plus en plus compromis, ils prirent en 1818 le parti de se mettre sous la dépendance du gouvernement, ce qui eut pour effet d'assurer le sort futur des princes et de rendre le repos aux aborigènes de ces contrées. Un grand nombre d'émigrés malais rentrèrent dans leurs foyers, et ces états, jadis en proie à toutes les calamités de la guerre, virent renaître au fur et à mesure l'ordre et la tranquillité: les habitants peuvent désormais nourrir l'espoir de goûter un bonheur et une prospérité plus durables, sous un gouvernement dont le but est de faire renaître l'agriculture et le commerce intérieur, dans un pays ravagé par la discorde, et rendu inculte par les lois oppressives de ses anciens dominateurs.

Quoique les états de Matan et de Simpang fussent

censés dépendre de la résidence de Pontianak, et qu'anciennement ils eussent été compris dans les états de Succadana, le gouvernement jugea toutefois nécessaire de faire ratifier et de renouveler ses droits à la suzeraineté sur ces états, et cela surtout, depuis que le pouvoir dans l'Archipel était passé pour un temps entre les mains des Anglais. — George Müller, qui se trouvait à cette époque Chargé d'affaires à Bornéo, reçut ordre en 1822, de se rendre auprès des Sultans de Simpang et de Matan, afin de renouveler les contrats avec ces princes. Cette mesure paraissait d'autant plus nécessaire, qu'on était en droit de soupçonner quelques princes malais de la côte occidentale, d'avoir pris une part active aux pirateries qui s'étaient commises dans les dernières années sur cette côte, et que l'attentat récent sur le cutter néerlandais *l'Henriette*, dont l'équipage avait été massacré, rendait une enquête nécessaire. L'on savait aussi par des renseignements, que des agents anglais s'étaient présentés chez ces princes de la part du Gouverneur Raffles, établi à Bangkahoeloe dans l'île de Sumatra, depuis la remise des possessions en vertu du traité de paix de 1814: circonstance plus ou moins en rapport avec l'apparition en 1818, à Pontianak, d'un bâtiment portant pavillon anglais, et dont le chef avait pour mission de s'entendre avec le Sultan de Riouw et de s'établir sur les îles Karimata: projets, dont l'exécution n'eut pas de suite, vu qu'à cette époque se trouvait devant Pontianak une flotille de sept petits bâtiments de guerre néerlandais (1).

(1) Bien que ces tentatives et plusieurs autres faites par l'an-

Nous ne suivrons pas l'agent diplomatique dans sa navigation sur les fleuves Mendauw, Meliauw, Simpang, Katapan etc., pour se rendre à Simpang et de là à Bengadong, résidences respectives du Panembahan de Simpang et du Sultan de Matan (1). Les nouveaux contrats furent ratifiés de part et d'autre le 23 Novembre 1822 à Simpang, et le 3 Décembre suivant, la même formalité eut lieu avec une grande pompe accompagnée des plus belles promesses de dévouement de la part du Sultan de Matan. A son retour, G. Müller renouvela la prise de possession de Succadana, en y plantant le mât de pavillon de la Néerlande. En 1824 le gouvernement de l'Inde prit solennellement possession des îles Karimata et y fit arborer les couleurs nationales.

Nous ne faisons pas non plus mention, dans ce chapitre, des explorations faites par le major Müller des différentes rivières qui ont leur embouchure sur cette côte, ni

cien Gouverneur anglais, Sir Thomas Stamford Raffles, dans le but de conserver un pied-à-terre dans les mers de l'Archipel, aient été désapprouvées par l'Angleterre, *l'occupation de Singapore n'en demeura pas moins un fait accompli!* Le traité du 17 Mars 1824, entre l'Angleterre et la Néerlande a mis, il est vrai, un terme à ces empiètements du commerce britannique, ainsi qu'aux tentatives de ses missionnaires évangéliques et de ses agents philanthropes; mais la Néerlande n'a-t-elle pas aujourd'hui de sérieux motifs d'envisager avec sollicitude les événements qui viennent d'avoir lieu fort récemment à Bornéo?

(1) Gajong est le chef-lieu de l'état de Matan, mais le Sultan habite ordinairement Bengadong.

de ce qui est relatif à la constitution physique du pays, Cet officier termine son rapport au gouvernement, par le projet d'établissement de quelques postes militaires, qu'il juge utile et nécessaire à l'influence néerlandaise dans ces contrées. L'intérêt qu'offre ce rapport nous engage à consacrer un chapitre de cet ouvrage aux nombreux détails que G. Müller fournit sur les états de Simpang et de Matan.

On a vu dans les pages précédentes qu'à la renaissance de notre pouvoir dans l'Inde, le Gouvernement prit des mesures sérieuses et qu'il désirait le prompt rétablissement de nos droits sur la côte occidentale: mais le caractère turbulent et indocile des Chinois, qui depuis longtemps ne connaissaient plus de frein, s'arrangeait mal de ce nouvel ordre de choses; ils virent avec peine diminuer l'influence qu'ils avaient déjà acquise sur la population et même sur les princes auxquels ils ne payaient plus qu'un faible tribut annuel. Ils entravaient de toutes les manières les efforts du Gouvernement, dont le but était, comme il l'est encore aujourd'hui, de soutenir et de protéger les malheureux Dajaks, d'encourager parmi eux les travaux de nature à améliorer leur bien-être matériel. Les contrats et les traités passés avec les princes renferment des clauses précises à cet égard; des ordres positifs donnés à ces fins à tous les employés européens, commandent à ceux-ci d'y tenir la main. Les princes sont aussi tenus de s'opposer de tout leur pouvoir à ce que le Dajaks ne soient plus en but au caprice des chefs malais; ils doivent empêcher qu'aucune manifestation guerrière n'ait lieu

parmi les indigènes; ils sont chargés du soin de les concilier et de prévenir les actes de barbarie auxquels ils sont enclins envers leurs ennemis; finalement, la protection qu'ils sont tenus d'accorder à l'agriculture, leur est facilitée au moyen d'avances faites par le gouvernement. Ces ordonnances avaient aussi été prises dans le but d'établir une justice impartiale, protectrice des personnes et des biens; de relever la considération des princes indigènes plutôt que leur pouvoir, surtout en augmentant leurs revenus proportionnellement à ceux de l'État; de favoriser le commerce et la navigation; d'améliorer le bien-être matériel de toute la population, en lui faisant apprécier les ressources que la fertilité du sol offre à l'agriculteur, enfin de tâcher d'unir plus étroitement Bornéo à Java par les mêmes institutions libérales. Mais ce louable but a sans-cesse été contrarié par la résistance des Chinois, au point même que le gouvernement dut avoir recours aux armes, pour réprimer les soulèvements et faire rentrer dans l'ordre les fauteurs de troubles.

Il paraît que cette turbulence des Chinois et leur nombre toujours croissant à Bornéo, sont les causes principales qui mettent entrave à l'établissement paisible du gouvernement néerlandais dans cette vaste et belle partie de ses possessions. Les immigrations des individus de cette nation, y amènent annuellement des multitudes de ces vagabonds, qui viennent augmenter sans-cesse le chiffre de cette population étrangère, laquelle, depuis fort longtemps, a su se faire craindre des Malais, et qui exerce un pouvoir tyrannique sur les indigènes.

Les émigrations des Chinois ont lieu des provinces méridionales du céleste empire. On porte à 8 ou 9 mille le nombre d'hommes (car jamais il ne se trouve des femmes) qui s'expatrient annuellement. Année commune Java en reçoit de 1800 à 2000; le reste se dirige sur Bornéo, Sumatra, Riouw et Bangka. L'équipement de l'aventurier ne se compose que des habits qu'il porte, d'une natte, de quelques vieilles hardes et de deux petits bâtons qui tiennent lieu de cuiller et de fourchette. — Si les lois chinoises ne s'opposaient point sévèrement à l'émigration des femmes, la Malaisie deviendrait bientôt un second empire chinois.

Ces étrangers sont parvenus à rendre à peu près nul le pouvoir des petits souverains avec lesquels leurs devanciers, retournés riches dans leur patrie, firent jadis des contrats. Les nouveaux aspirants aux richesses finissent par ne payer aux princes que des taxes à leur convenance; de manière que ceux-ci sont devenus en quelque sorte dépendants de ces intrigants, qui exploitent à leur profit les branches les plus lucratives du commerce, et qui s'approprient plus des deux tiers des revenus des mines et du lavage des diamants également exploité, par leur industrie. Ces forbans voyant s'accroître annuellement leur nombre et s'agrandir leur puissance, finirent par devenir redoutables à ces peuples peu soucieux de jouir des richesses que le sol leur prodigue, surtout s'ils se voient obligés d'en recueillir les fruits par un travail assidu. Les princes, qui n'obtiennent qu'un impôt payé selon la convenance de ces usuriers, ne trouvent d'autre

ressource ni d'autre moyen de se faire obéir, qu'en sollicitant dans leur détresse, l'assistance du gouvernement néerlandais: celui-ci, quoique à même de les secourir et de les protéger efficacement, ne se trouve pas toujours disposé à faire respecter son pouvoir lorsqu'il est réduit à la nécessité d'user de moyens violents. Ceux de ces petits potentats, dont les états ont été assez heureux pour se voir compris dans le rayon du pouvoir européen, jouissent déjà des avantages que leur procure les premières lueurs d'ordre et de civilisation; tandis que les princes, par l'abandon volontaire d'une autorité éphémère, (dans le fait à peu-près nulle sous la domination des immigrants chinois), se trouvent fort heureux de jouir, aux titres de contrats et de traités équitables, ainsi que d'un paiement régulier, des sommes convenues avec le gouvernement, de tous les honneurs dûs à leur rang, ainsi que des avantages qu'ils trouvent dans une protection efficace, aussi bien que de toutes les douceurs d'une vie oiseuse, aisances, dans lesquelles les sectateurs de l'Islamisme font consister leurs principaux délices.

Le nombre de ces aventuriers chinois à Bornéo n'est porté, dans quelques documents de la Compagnie, qu'à 30,000; Crawford l'estime à 36,000 et Raffles à plus de 60,000, chiffre que Mr. de Hogendorp juge fort au dessus de la réalité, mais en quoi il est dans l'erreur, car le calcul approximatif fait en 1836, porte le nombre des Chinois dispersés dans les états de la côte occidentale à 130,000; l'Anglais Earl donne pour chiffre approximatif 150,000, dont 90,000

habitent les districts chinois, tandis que les 60,000 autres se trouvent répartis dans les établissements néerlandais. Le gouverneur chinois de Montrado apprit à Earl que la population chinoise des districts, sous ses ordres, comptait 110,000 âmes; mais celui-ci assure que cette estimation est fort exagérée.

Dans les contrats passés avec les princes, il était stipulé qu'ils n'admettraient dans leurs états qu'un nombre limité de Chinois, et moyennant qu'ils fussent pourvus de permis délivrés par les employés de la Compagnie: aussi les princes s'engageaient-ils à remettre entre les mains de l'autorité tout Chinois manquant d'un tel permis; mais il paraît que ces ordonnances n'ont jamais été observées rigoureusement.

Selon la teneur des anciennes ordonnances encore en vigueur, les Chinois sont considérés comme sujets néerlandais, en ce qu'ils ne font point partie de la population indigène soumise à l'autorité de princes malais: toutefois le gouvernement de la Compagnie ne s'est jamais mêlé des affaires communales des Chinois. A Pontianak et à Sambas, chefs-lieux des sous-résidences de la côte occidentale, ils sont soumis à des chefs nommés par le gouvernement; mais, plus indépendants dans les districts fort étendus de l'intérieur, ils se sont constitués en petites réunions démocratiques, nommées *Kongsies*, régies par des chefs élus par la communauté: ces sociétés sont administrées selon leurs lois et usages, et elles se sont engagées par contrats passés avec le gouvernement de la Compagnie, au paiement annuel d'un contingent; ce devoir qu'ils savent éluder de

toutes les manières, et qu'ils nomment don volontaire, est fort imparfaitement rempli, et ils s'entendent à merveille à ne pas solder le montant des sommes convenues.

Le nombre moins considérable de Chinois fixés dans les sous-résidences du littoral sud et oriental, fait que les ordonnances peuvent y être maintenues, et que l'autorité n'éprouve pas de résistance sérieuse de leur part.

Les sacrifices considérables faits de 1816 à 1825, pour soumettre les parties occidentales de Bornéo au pouvoir immédiat du gouvernement et pour y introduire le système régulier des impôts et des douanes, n'ont pu conduire à un résultat satisfaisant, principalement par l'opposition des Chinois qui refusaient obstinément de se soumettre à nos lois.

Depuis ce temps, le Gouverneur-Général van den Bosch, guidé par un système différent de celui de ses prédécesseurs, a cru agir plus prudemment en évitant de s'immiscer dans les affaires communales des Chinois, dumoins pour autant qu'elles avaient rapport aux districts de l'intérieur, et qu'elles concernaient l'intérêt administratif de ces communautés. — *L'avenir nous apprendra, si ce système de laisser faire sera salutaire ou funeste dans ses conséquences, pour le maintien de notre influence politique et de nos rapports commerciaux à Bornéo?*

Pour empêcher le débarquement des Chinois, dont le plus grand nombre se compose d'aventuriers et de mauvais sujets qui viennent annuellement chercher fortune dans l'Archipel, il serait nécessaire de rendre

applicable, pour Bornéo, les lois et les ordonnances suivies à Java. Là, il n'est permis qu'à un nombre limité de nouveaux arrivés par les jonques chinoises, de débarquer dans l'île et de s'y fixer: si de telles mesures n'avaient été prises pour réprimer l'immigration trop nombreuse de ces étrangers, nul doute qu'alors Java n'eut subi le même sort que Formose, et qu'elle ne fût maintenant subjuguée par les Chinois. Sous la protection de ces ordonnances, on pourrait attendre du temps une diminution remarquable dans la population trop forte des Chinois, établis principalement dans les districts de la côte occidentale de Bornéo; ce résultat serait obtenu par le retour des nouveaux enrichis vers leur patrie, ainsi que par les décès parmi la population existante, et ces deux causes suffiraient pour décimer leur force numérique. Les Dajaks, qu'il s'agirait de former par degré et insensiblement aux travaux du sol, y réussiraient tout aussi bien que les Javanais: ils s'y adonneraient en stimulant leur intérêt et en leur ouvrant un débouché facile et certain pour leurs produits. Ces paisibles Dajaks s'habitueront à des travaux qui leur permettront de satisfaire à un grand nombre de leurs besoins; ils deviendront industriels et prendront part à l'exploitation de métaux précieux; la direction de ces travaux étant confiée à des Européens, munis de toutes les ressources que nos arts prêtent à l'industrie, il deviendra désormais facile d'obtenir, du lavage plus soigné de ces métaux, de l'exploitation mieux dirigée des mines, une plus grande abondance de produits qu'on n'en peut

attendre des Chinois, au moyen des procédés imparfaits dont ils font maintenant usage.

Nous empruntons aux archives ainsi qu'au récit de Mr. de Hogendorp (1) quelques indications relatives à l'origine du pouvoir que le gouvernement néerlandais exerce sur la côte méridionale de Bornéo.

L'établissement néerlandais dans le sud de Bornéo est formé par les états du Sultan de Banjarmasing (2) et par les districts appartenant au gouvernement en vertu de la cession faite en 1787. Le traité conclu sous cette date avait déjà eu pour effet d'établir la transition des anciens rapports purement mercantiles, à ceux de l'intervention directe dans les affaires de l'administration civile de cet état.

Les principales subdivisions sont, le long de la côte: celles de Koemi, de Kotaringin, de Pamboean, de Mandawei, le grand et le petit Dajak, le Banjer, la presqu'île de Tanah-laut; dans l'intérieur, les districts de Tatas, Martapoera, Karangintan, Rieam-Kanan, Rieam-Kiwa, ainsi que le Doeson, nom donné en général au pays situé à l'intérieur, sur les deux bords de la grande rivière. Le Sultan de Banjarmasing

(1) *Coup-d'oeil sur l'île de Java.*

(2) Banjarmasing ou Bandjirmasing est formé des mots Bandjer ou Bandjir (inondation) et masing (habituellement ou souvent); ces deux mots réunis signifient *sujet à des inondations fréquentes*, apparemment occasionnées par les débordements périodiques des fleuves et par les marées montantes qui recouvrent les terres basses de la côte de plusieurs pieds d'eau.

réside à Martapoera (ville des mortels), grand *Kampong*, situé sur la rivière Tatas.

Ici, comme dans l'Etat de Pontianak, les bords de la mer sont habités par des races malaïes, des Boëginais, des Arabes et des Chinois; mais ces derniers n'y sont pas en aussi grand nombre, le Sultan de Banjermasing ayant pris à temps des mesures énergiques pour empêcher les Chinois de s'y établir en trop grande masse. La population indigène consiste principalement en Dajaks indépendants qui ont conservé les moeurs et les usages de leurs ancêtres, et en Dajaks-Pekoempais, qui ont adopté l'islamisme et se sont rapprochés des côtes.

Vers la fin du 14^e siècle, époque où florissait à Java l'empire de Modjopahit, Banjermasing en était une dépendance, et les souverains de Java y envoyaient des régents pour lever les tributs. L'un d'eux, nommé Pangeran Soerja Nata, du sang royal, se déclara indépendant; ses successeurs régnèrent après lui, sous le titre de Sultan, jusqu'à la septième génération, ou jusque vers le milieu du 18^e siècle, que le trône fut usurpé par un prince nommé Pangeran Nata, cousin de l'héritier légitime du trône confié à sa tutelle; cette circonstance donna lieu à des guerres intestines et à des cruautés inouïes, exercées envers les partisans de la branche déchue qui cherchaient à la rétablir sur le trône.

Un document officiel, remis par un prince Banjermais à Mr. S. Müller, lors de son séjour dans la partie méridionale de Bornéo, contient les faits suivants: —

Lors de la grande révolution politique qui s'accomplit à Java, en 1478, par la prise de la ville impériale de Modjopahit, qui succomba sous les forces armées dont disposait l'islamisme, les nouveaux sectataires chassèrent du trône les souverains indous et portèrent les derniers coups au pouvoir du culte de Bouddha. L'autorité à Banjermasing se trouvait alors confiée à un prince ambitieux, nommé Pangeran Soerja Nata, qui, instruit des événements survenus à Java, sût profiter de ces circonstances pour se déclarer indépendant, et qui devint le fondateur du royaume de Banjermasing; son fils cadet, Raden Gangga Wangsa, lui succéda; celui-ci remit à sa mort les rênes de l'état entre les mains de sa fille, Poetri Kala Wandé; après elle régnèrent successivement trois autres princes de race indoue, sous les titres de Raden, Maharadja et Pangeran: vers ce temps la croyance au Coran fut introduite dans ce pays et s'installa à la place du culte de Bouddha, événement qui eut lieu sous le règne du septième descendant, nommé Soelthan Soerja Angsa, dont le Panembahan Adam, qui monta sur la trône en 1825, est le douzième descendant mahométan.

Ce document authentique constaterait que l'islamisme n'a été introduit à Bornéo que vers l'an 1600. Ce culte a été adopté par les Macassares et les Boeginais (Célèbes), en 1605, et des prêtres de Sumatra en ont été les apôtres; avant ce temps les Macassares et les Banjerais suivaient le culte de Bouddha.

Les chroniques javanaises nous apprennent qu'en 1643, une ambassade de Banjerais arriva à Java à la

cour du Sultan Agoeng de Mataram, pour rendre hommage et soumission à ce puissant prince; évènement duquel il résulte que les princes islamites de Banjer-masing ont rempli à l'égard des souverains javanais mahométans les actes de soumission que les souverains bouddhistes de Modjopahit étaient en droit d'exiger de leurs vassaux, quoique des écrivains, sans doute mal informés, assurent qu'ils avaient secoué le joug des princes de Java.

Il n'est pas certain que le Portugal ait entretenu des relations commerciales avec les parties méridionales de Bornéo, du temps que Banjer-masing était gouverné par des princes indous de Modjopahit, car les Portugais de l'Inde ne se sont établis dans ce pays qu'en l'année 1690. Ils firent des tentatives pour s'y fixer et pour étendre leur commerce entre Macao et Banjer-masing; mais ces relations paisibles ne furent pas de longue durée; la perfidie des habitants malais et le meurtre de leurs agents furent les causes de l'abandon de leurs factoreries, ce qui eut lieu vers la fin de 1691.

La Compagnie des Indes Orientales hollandaise avait dès le commencement du 17^{me} siècle, en 1606 et 1608, formé des établissements de commerce à Banjer-masing; elle était attirée dans ces lieux par l'abondance de poivre et de l'or en poudre qu'elle trouvait à s'y procurer; mais le caractère faux et sanguinaire des habitants malais, joint à l'attitude hostile du Sultan, l'engagèrent à plusieurs reprises, et en dernier lieu en 1669, à cesser les relations amicales avec ce pays. La Compagnie anglaise, qu'on ne peut disculper du blâ-

me d'avoir intrigué sourdement auprès du Sultan pour expulser les Hollandais, en fit la triste épreuve à son tour, lorsque, cédant en 1698 aux prières des princes, elle y forma un établissement, dont tous les employés ainsi que la garnison furent massacrés en 1707. Après cet évènement le Sultan s'adressa de nouveau à Batavia, dans le but de renouer les anciennes relations; mais la Compagnie s'y refusa constamment jusqu'en 1733, qu'un nouveau traité fut conclu avec Banjermasing. Ce traité, de même que ceux conclus depuis en 1746 et 1756, furent autant de fois éludés ou rompus de différentes manières; ce qui engagea le gouvernement de l'Inde, lors de l'usurpation du pouvoir par le Pangeran Nata, en 1780, à accorder son soutien aux prétentions que ce prince faisait valoir, et à mettre par là un terme à la guerre civile qui désolait ces belles contrées. Ce prince, d'un caractère ferme, prit les rênes du gouvernement sous le nom de Panembahan Batoe. Par reconnaissance du service éminent qu'il venait d'obtenir, il conclut le 15 Août 1787, un nouveau traité avec la Compagnie, moyennant lequel elle obtint la souveraineté de tous les états du Sultan, et celui-ci en reçut l'investiture à titre de fief héréditaire; elle se réserva toutefois la possession directe des parties fort étendues de l'intérieur, sur lesquelles le pouvoir des Sultans n'avait été jusque là que très-précaire, et qui ne leur avaient jamais offert aucun avantage pécuniaire; elle acquit par ce traité l'autorité sur une vaste étendue de pays, comprenant les deux tiers du Doeson, y compris le pays des Dajaks

à l'ouest de cette rivière jusqu'à Kotaringin; puis Poeloe Laut, Tanah Pasir et quelques districts sur la côte orientale. La Compagnie se chargea de l'administration des douanes et des mines, dont les revenus devaient être partagés avec le Sultan; toutefois les mines des districts de Doekoe ou Rieam-Kanan et de Doekoe ou Rieam-Kiwa demeurèrent exclusivement au prince.

La Néerlande occupa ce pays, civilement et militairement, depuis 1787 jusqu'en 1809, époque à la quelle le Gouverneur-Général Daendels se vit réduit à la nécessité, faute de moyens pécuniaires, de supprimer temporairement la direction des établissements de Banjermasing, et deux années après, les Anglais en prirent possession par le droit de conquête, et à la suite de la reddition de l'île de Java. L'autorité indou-britannique y envoya de nouveau des agents civils, puis elle conclut, en 1812, un traité avec le Sultan qui fait cession de la plus grande partie de ses possessions, et se reconnaît dépendant du contrôle européen dans l'administration de la partie qui lui reste échue à titre de fief.

C'est pendant l'occupation anglaise qu'eut lieu l'épisode singulière que nous avons relaté brièvement dans le premier volume, à la note de la page 104. — Un ami intime du Gouverneur Raffles, Alexandre Hare, d'un caractère indépendant et d'une humeur aventureuse, s'étant formé l'idée chimérique d'une indépendance sans bornes, était parvenu à se faire céder en toute propriété un district fort étendu dans les états du Sultan de Banjermasing; il prétendait gouverner et exploiter ce pays selon son caprice, et ce chef improvisé exer-

çait une autorité absolue sur les habitants; il avait aussi arboré un drapeau et organisé des milices. Sa singulière manie n'aurait inspiré aucune crainte sérieuse, et le nouveau Don Quichotte se serait seulement rendu ridicule, s'il n'eût abusé du pouvoir dont le Gouverneur Raffles l'avait investi, en lui accordant le droit de disposer de tous les gens sans aveu ainsi que des vagabonds saisis par la police, tant à Java que partout ailleurs. Muni de cette autorisation, Hare réussit à s'emparer d'une multitude d'individus; plusieurs centaines d'habitants paisibles des campagnes de Java furent enlevés à leurs familles sous prétexte de vagabondage, et devinrent les serfs du despote anglais, dont l'autorité cessa d'exister, lorsque les archipels de l'Inde rentrèrent sous le pouvoir de la Néerlande. Ce Hare, évincé de sa principauté à Bornéo, n'en persista pas moins à vouloir être souverain, il vint s'établir dans l'Archipel des Cocos, qui forme un groupe d'îles fort petites, situées entre les côtes de Sumatra et de Java. L'on fut dans la nécessité de le faire déloger une seconde fois de cette nouvelle possession, sur laquelle il n'avait pas plus de droit que sur la première. — Si l'administration locale eût exercé la même surveillance sur les agents anglais qui sont venus, depuis ce temps, rôder autour de nos îles de l'Archipel de l'Inde, il est probable que des événements dont nous rendrons compte dans cet écrit, n'en seraient pas venus au point de porter atteinte aux traités conclus avec l'Angleterre.

Le traité conclu avec le Sultan et les Anglais en

1812, fut ratifié en 1817, par notre gouvernement; puis il fut renouvelé en 1824 et 1826. Le pouvoir de ce Sultan se trouve limité aujourd'hui aux états que nous venons de désigner; il les a obtenus à titre de fief, et la succession à cette autorité éphémère, ainsi que la nomination du premier ministre (*Rijksbestuurder*), dépendent du gouvernement. Par ce traité ont été abolies toutes les entraves qui pesaient sur le commerce dans ces contrées, connues sous le nom de *talam*. — De tous les habitants de ces vastes possessions, les seuls Banjerais ressortissent immédiatement de l'administration et de la juridiction du Sultan, mais avec injonction de ne pas appliquer les mutilations, autrefois si fréquentes: en cas de délit envers le gouvernement européen, les Banjerais sont justiciables d'un tribunal mixte; le reste de la population est soumis aux tribunaux européens. Les cultures du café et du poivre dans les états du Sultan, sont surveillées par l'administration du gouvernement.

Il n'existe dans ce pays vierge, que fort peu de voies de communication par terre; indépendamment de quelques sentiers élevés, tracés en grande partie sous l'autorité européenne, toutes les communications à l'intérieur ont lieu par eau. Le bourg de Banjermasing est construit sur un bras du Banjer, et il repose sur pilotis, car le sol environnant est exposé journellement aux inondations du flux de la rivière. Ces pilotis sont élevés de trois pieds environ au dessus du niveau du terrain marécageux; les maisons communiquent entre-elles au moyen d'un plancher tenant lieu de rue; une

grande partie des habitations reposent sur des radeaux, ou *rakits*; le côté des maisons faisant face à la rivière sert d'échope; les jours de marché, le fleuve est couvert de petits esquifs, montés par un seul individu colportant les denrées, tandis que les marchandises sont exposées en vente sur les radeaux; la population y est sans cesse en mouvement sur les eaux, car toutes les communications ont lieu sur la rivière; les choses nécessaires à la vie s'achètent sur les marchés flottants et les affaires commerciales se font sur l'élément liquide; c'est enfin, dans toute l'acception du terme, une ville flottante, ou l'on ne trouve ni voitures ni chevaux; les seuls animaux qu'on y élève sont des cochons, des chèvres, des oies, des canards et des poules. Les habitations des employés européens, les bâtiments du gouvernement et les forts sont construits partie en pierres, partie en troncs d'arbres; pour les palissades, dont les fortifications sont entourées, l'on se sert des troncs du palmier *nibong*; les toitures des édifices sont couvertes en tuiles, les autres maisons le sont en *atap*, ou feuilles du palmier *nipa*. Le fort Tatas comprend l'habitation du résident, les magasins et les casernes; des fortins sont établis à Marabahan, à Taboeniano et vers la pointe méridionale de Bornéo, où se trouve le fort de Tuyll.

L'état de Kotaringin fait partie des provinces appartenant autrefois aux Sultans de Banjermasing, mais sur lequel ces princes n'exerçaient qu'un droit de suzeraineté. Depuis le commencement de notre siècle, les princes de Kotaringin se sont déclaré indépendants du

Sultan et ont contracté avec le gouvernement; Soekaboemi est le chef lieu de cet état.

Les terres y sont très-productives, mais elles manquent de bras pour les faire valoir. Les principaux produits sont, des rottans, du fer, de la cire, des écorces de *garoe* et de *sintok*, des résines, du riz, et, pour les constructions, des bois recherchés, nommés par les indigènes *bilang*, *djirang*, *arto*, *benoa* et *sanda*: plusieurs terrains sont aurifères, mais on ne se livre point à l'exploitation de ce métal, vu le manque d'ouvriers chinois.

Les possessions néerlandaises ou plutôt les vastes étendues de pays faiblement peuplées ou en grande partie désertes et inhabitées, cédées à différentes époques par les Sultans de Banjermasing au gouvernement de l'Inde, sont la province de Laut, le Doeson, Pekoempai, le grand et le petit Dajak, Tatas, Taboeniauw, Kotaringin, Lewai, Djelai, Sintang, Pagatan et Poeloe Laut; ces contrées fort étendues sont peuplées approximativement comme suit:

L'île Tatas et ses dépendances	2,758	âmes.
Le petit Dajak	1,178	»
Le grand Dajak	1,851	»
Le Doeson	4,629	»
Pekoempai	2,257	»
Le pays de Laut	3,142	»
Kotaringin ,	1,500	»
Lewai, Djelai et Sintang . . .	2,800	»
Total . . .	20,115	âmes.

Les provinces qui sont soumises immédiatement au

Sultan de Banjermasing, quoique plus circonscrites en étendue, se trouvent mieux peuplées; mais elles sont fort loin de l'être en rapport avec l'étendue très-vaste qu'elles occupent. Tous les états de ce prince sont à-peu-près totalement enclavés dans les possessions du gouvernement, excepté vers le nord-est, où ils ont pour limite les parties inconnues de l'intérieur, peuplées des hordes insoumises des Dajaks. Le fort de Marabahan commande le fleuve principal qui coule dans ces états, tandis qu'à Tatas on est maître des communications avec Martapoe-ra, résidence ordinaire de ce prince; à Taboeniauw on peut intercepter toute communication par terre.

Les relations entre le gouvernement néerlandais et le Sultan, sont établies sur un pied durable depuis la délimitation et le renouvellement des traités passés sous la date du 18 Mars 1845: ils ont été ratifiés par un arrêté du gouvernement en date 28 Février 1846, arrêté par lequel les parties de Bornéo où les autorités néerlandaises sont établies, forment désormais un gouvernement particulier; par suite Mr. Weddik a été nommé gouverneur de Bornéo.

Le *Moniteur des Indes* attribue aux états compris sous Banjermasing, une superficie de 280 milles géographiques □ ou 154 myriamètres □. La population peut être évaluée à 120,000 âmes.

Quoique les princes de tous ces petits états soient liés par des traités et reconnaissent la suzeraineté du gouvernement, ils se livreraient ouvertement et sans bornes à la piraterie, s'ils ne craignaient de se compromettre et d'encourir le châtement réservé à leurs mé-

faits; mais la mauvaise foi des souverains et des princes voisins, qui ne se font aucun scrupule de partager clandestinement avec les forbans les bénéfices de leur infame métier, rendent souvent illusoire toutes les mesures repressives, ou bien elles ne sont efficaces que pour peu de temps. On ne parviendra à dompter les pirates et à les priver totalement de la protection clandestine des princes, que par l'occupation armée des bouches des principaux fleuves, où ces forbans trouvent un refuge assuré.

Nonobstant les difficultés que l'administration locale a éprouvées à différentes époques à Banjermasing, les revenus du gouvernement ont augmenté remarquablement, et la population indigène s'est vue en état de jouir d'une sûreté parfaite et d'une prospérité toujours croissante; maintenant elle n'est plus exposée aux vexations, et elle est à l'abri de pénurie des premiers besoins de la vie qui pesait sans cesse sur elle sous le despotisme des princes malais.

En 1822, les différentes recettes se sont élevées à florins 171,928; dans laquelle somme, les droits d'entrée et de sortie sont portés pour fl. 39,385, tandis que les dépenses n'ont été que de fl. 134,828.

En 1845, les recettes se trouvent portées à fl. 281,827, dans lesquelles les droits d'entrée et de sortie figurent pour fl. 40,887, et le total des dépenses s'élève à fl. 88,059. Il y a par conséquent un progrès fort remarquable dans les finances.

On voit par l'exposé qui vient d'être fourni sur les provinces de l'état de Banjermasing, que les possessions de la Néerlande dans cette partie de Bornéo peuvent rivaliser d'intérêt et de richesse avec celles qu'elle occupe dans les autres grandes îles de l'Archipel. En résumant les ressources nombreuses que ces possessions peuvent offrir dans un avenir lointain, on ne rencontre qu'un seul obstacle qui, du moins pour le présent, et peut-être pour longtemps encore, empêchera le gouvernement de recueillir des avantages matériels de ces vastes possessions; c'est le manque de population dans des contrées où la main de l'homme laborieux sera obligée de se créer les principaux moyens d'existence. En effet, nous énumérons d'abord la position avantageuse de ces domaines de l'état, au moyen desquels l'accès est assuré vers toutes les parties centrales de cette île, l'une des plus grandes du globe; les facilités qu'y éprouveront les pyroscaphes pour la navigation sur les larges et nombreux fleuves, dont le pays se trouve arrosé dans toutes les directions, et dont les principaux sont navigables jusqu'à plus de cinquante milles de leur embouchure; les ressources ouvertes pour le commerce sur une superficie qui surpasse en étendue celle de la France; la variété du sol en terres basses et en terrains élevés; la fécondité d'un pays encore vierge et d'une fertilité inépuisable; les richesses à exploiter à peu de frais et sans de grands travaux du sein de la terre, telles que la poudre d'or, les diamants, l'antimoine etc.; les produits spontanés pour les besoins journaliers, ainsi que ceux propres à l'exportation et qui

jouissent d'un débit facile et assuré, sont des ressources incontestablement acquises, qui font de cette partie de Bornéo, une des contrées de nos archipels, les mieux situées, en même temps qu'on peut les citer comme remarquable à raison des richesses dont elles sont dotées par la nature. L'homme trouverait à s'y créer de nombreuses ressources pour subvenir à ses premiers besoins, tandis qu'une perspective de prospérité croissante servirait d'encouragement à ses labeurs, et lui assurerait pour l'avenir une existence aisée, qu'il pourrait transmettre à ses enfants: mais, c'est précisément le manque presque total d'une population laborieuse qui est la cause première de l'état d'abandon et de la défaveur qu'éprouvent ces contrées, où la main de l'homme est nécessaire pour exploiter les trésors de la terre, ainsi que pour élever des barrières contre l'envahissement des eaux sur la plus grande étendue des bouches des fleuves. En somme, ces vastes possessions présenteront encore longtemps des difficultés à vaincre, et des dépenses indispensables seront requises avant qu'on puisse nourrir l'espoir d'en tirer quelque avantage. L'on ne parviendra à surmonter les obstacles résultant du manque de bras, ainsi que de quelques causes physiques inhérentes à ce pays, qu'en s'appliquant avec énergie à hâter la civilisation des aborigènes, et en protégeant par des mesures convenables les migrations de l'étranger vers cette partie peu peuplée de la Malaisie.

Les états de la côte orientale, sur lesquels le gouvernement néerlandais exerce depuis 1824, une influence

immédiate basée sur des traités, qui lui ont déferé les droits de suzeraineté, sont les états de Pasir, de Koeti et de Berow.

L'état de Pasir, quoique régi par son propre Sultan, est toutefois compris parmi les contrées soumises au pouvoir du Sultan de Banjermasing; il fait, depuis 1824, partie des possessions du gouvernement.

Les traités conclus à différentes époques avec le Sultan de Koeti, portent les dates de 1812—1817, 1824 et 1826; tous ces contrats viennent d'être renouvelés en 1845, à la suite de l'envoi d'un commissaire chargé spécialement de la révision de ces actes, et ayant pour mission de prendre sur les lieux des renseignements positifs sur des faits qui venaient d'avoir lieu récemment sur la rivière de Koeti, où un agent anglais, nommé Erskine Murray, avait, dit-on, été massacré. Les autorités anglaises se plainquirent à notre gouvernement que cet individu avait été assassiné par les habitants, mais l'enquête officielle vint à constater que l'Anglais, après avoir violé le territoire, s'était permis des voies de fait contre la population; qu'à la suite de ces démêlés il avait perdu la vie, et qu'on n'avait pu trouver d'indice que ce meurtre eût été commis à l'instigation du Sultan, qui se justifia complètement de l'attentat qu'on croyait être en droit de lui imputer, d'autant plus que l'on prétend avec quelque fondement qu'il n'avait pas été étranger au meurtre, commis sur le Major G. Müller, qui périt en 1824 avec toute son escorte. Nous ferons connaître quelques particularités sur cet attentat, dans la suite de ce récit.

Le Sultan de Koeti réside ordinairement à Kotabangon. Le nouveau traité par lequel ce prince reconnaît la suzeraineté de la Néerlande a été conclu à Samarinda, le 12 Octobre 1845; il a été ratifié de part et d'autre au bruit du canon, ainsi que par la remise du pavillon néerlandais, que ce prince a le droit d'arborer sur ses bâtiments. Des cadeaux ont été offerts au Sultan et aux princes de la cour. Ce nouveau contrat renferme en outre le règlement de la succession au pouvoir; la délimitation de l'état; l'engagement formel du Sultan de ne pas participer directement ou indirectement à la piraterie et d'empêcher de toute son autorité, ainsi que par tous les moyens en son pouvoir qu'elle ne se fasse dans ses états. La perception des impôts aura lieu sur le même pied qu'auparavant, mais il est interdit à tout bâtiment venant de la mer de remonter, sans autorisation, la rivière de Koeti au delà de Samarinda.

Sous le nom de Berow se trouve comprise une vaste partie des contrées orientales de Bornéo, situées entre l'état de Koeti au midi et les possessions sur lesquelles le Sultan des îles Soeloe exerce l'autorité dans la partie septentrionale de cette grande terre.

Les états de Berow formaient jadis un fief dépendant des Souverains de Banjermasing; ceux-ci contractèrent en 1750, et plus tard en 1812, lors de l'occupation temporaire des Anglais, avec le gouvernement de l'Inde britannique relativement à la cession de ce droit en faveur de l'Angleterre. Depuis la restitution de nos possessions et en vertu du traité de Londres, la Néer-

lande étant rentrée dans l'exercice de ses droits sur ces parties de Bornéo, elle s'est immédiatement occupée du renouvellement des anciens contrats avec les princes, et les traités conclus successivement en 1816, en 1823 et en 1826 lui assurent l'exercice de cette autorité. Lorsqu'en 1844, on jugea nécessaire d'envoyer à Bornéo un commissaire chargé de la réorganisation de l'administration dans cette île, celui-ci envoya le lieutenant van Capellen en mission à Berouw pour y renouveler les anciens contrats; cet officier conclut en effet, le 11 Octobre 1844, avec les princes un nouveau traité dont les principaux articles sont, que le Gouvernement reconnaît la Sultan régnant et le place *provisoirement* sous la juridiction administrative de son résident établi sur la côte Sud-est de Bornéo.

Il est enjoint au Sultan de protéger le commerce et les commerçants dans ses états, et de ne tolérer aucune infraction au libre trafic des indigènes.

Il est interdit au Sultan ainsi qu'aux princes de prendre part à la piraterie, ou d'entretenir des relations quelconques avec les pirates étrangers.

Le Sultan ne pourra accorder le droit de séjour dans ses états à des Européens autres que les sujets néerlandais, à moins qu'ils ne soient munis d'une autorisation délivrée par le résident de Banjermasing.

Il est accordé à tous les princes des états de Berow reconnus par le gouvernement, d'arborer le drapeau néerlandais à côté du pavillon de leurs états, et ils ont obtenu comme marque distinctive de leur dignité, une canne à pomme d'or, portant les armes royales.

L'état de Berow est divisé en provinces ou états secondaires, sous les noms de Goenong-teboer, Tandjong, Batoe-poetih et Boelongan. La rivière principale est le Berow; on compte sept grandes îles dans ce fleuve, et plusieurs autres petites qui sont désertes; le second fleuve considérable de cet état est le Soengi Segar; il prend sa source dans la chaîne des monts Loeangi, éloignée à-peu-près de 35 journées de voyage de la côte; puis le Koewalla qui se jette à la mer par trois bouches, dans lesquelles se trouvent quelques îles et îlots; plusieurs rivières moins considérables arrosent ce pays. Le fleuve Atas, situé vers le 3°20' latitude nord, sert de limite entre les états de Berow et la partie septentrionale de Bornéo, soumise au Sultan des îles Soeloe. Une chaîne de hautes montagnes, connues sous le nom de Goenong Sakoeroe, forment les limites vers le Sud, entre les états de Berow et de Koeti; le cap Kanjongan en forme l'extrême pointe, située vers le 1° latitude nord.

La population de Berow est répartie comme suit:

GOENONG-TEBOER.

Malais et Boeginais . . . 2,500 âmes.

Dajaks 12,500 »

TANDJONG.

Boeginais 500 »

Dajaks 900 »

BOELONGAN.

Malais 2,000 »

Boeginais 200 »

Dajaks 8,000 »

Total 26,600 âmes.

Les principales productions du pays sont les nids de Salangane, dont le prix courant est de fl. 40 le *Kattie*, pesant $1\frac{1}{4}$ livres; la cire des abeilles sauvages à fl. 40 le *pikol*; le *damar*, sorte de résine; les rottans à fl. 10 la botte de 100 pièces. L'or en poudre à fl. 80 le *thail*. En outre la mer fournit le *tripang* qui se vend à raison de fl. 30 le *pikol*.

Les articles d'importation sont le sel, le tabac, les cotonnades blanches et de couleur, des mouchoirs boe-guinais, des *sarongs* ou surtout, de l'opium, du fer et quelques autres articles, tels que poteries et porcelaines de la Chine.

Nous venons de donner un aperçu sur les possessions que le gouvernement occupe civilement et militairement sur les côtes de Bornéo, ainsi que des états qui lui sont soumis en vertu des traités conclus avec les princes malais. Pour compléter la partie historique et l'étendre de manière à y comprendre toute la superficie de cette vaste partie de l'Archipel soendanaï, il nous reste à faire mention des états sur lesquels la Néerlande n'exerce aucune influence et avec lesquels elle n'a jamais conclu de traités, ni même entretenu en aucun temps des relations commerciales avec les habitants. Quoique la Néerlande ne se soit point immiscé jusqu'ici dans les affaires des princes de la partie septentrionale de Bornéo, et que les circonstances ne lui aient pas encore permis de mettre par des traités ou par des moyens repressifs un terme à la piraterie et au trafic des esclaves, qui ont lieu dans ces mers, il n'en est pas moins certain qu'à elle seule

appartiennent ces droits incontestables, droits qui lui sont reconnus et assurés par les motifs inscrits dans les considérations, servant de base fondamentale au traité conclu entre l'Angleterre et la Néerlande, sous la date du 17 Mars 1824.

Nous aurons à discuter ces droits et à les faire valoir dans la suite de cet écrit, ne pouvant nous occuper ici que de la partie historique des états du nord de Bornéo.

Nous avons dit précédemment que le Portugais Lorenzo de Gomez fut le premier navigateur européen qui prit terre à la côte Nord-ouest de Bornéo; il reconnut cette côte en 1518, dans son voyage vers la Chine, et la nomma Bourné ou Brauni. — Les compagnons et les successeurs de Magellan, abordèrent à Brauni en 1521, lors de la découverte importante du passage qui conduit dans l'océan pacifique. Etant à la recherche des Moluques, Gonzales Gomez de Espino parvint à atterrir sur les côtes septentrionales de Bornéo.

En 1577, un roi de cette contrée, nommé Sirela, vint implorer du secours chez les Espagnols de Manille contre son frère qui avait usurpé son trône, offrant, si on l'y replaçait, de reconnaître la suzeraineté du roi d'Espagne. Le gouverneur des Philippines, don Francisco de la Sanda, lui accorda sa demande et réussit à chasser l'usurpateur, après quoi il envoya une expédition contre les îles de Mindanao et d'Iolo, dont elle s'empara. Olivier van Oort, commandant quatre vaisseaux hollandais, arriva à Brauni en 1598; il détruisit en 1600 sur cette côte deux vaisseaux espagnols des Phi-

lippines qui y faisaient le commerce, et séjourna dans la baie de Brauni jusqu'en 1601.

On ne trouve indiqué nulle part dans les relations anciennes, que l'Espagne ait fait valoir l'acte, par lequel la suzeraineté sur l'état de Brauni lui a été déféré en 1577, ni qu'elle ait exercé depuis ce temps aucune autorité sur ce pays: depuis cette époque jusqu'au commencement du dix-neuvième siècle, nous ne croyons pas que les Européens se soient occupés de rapports directs avec cette partie de la côte; elle entretenait des relations commerciales très-suivies avec la Chine; toutefois l'émigration chinoise ne s'est pas portée en nombre aussi considérable vers l'état de Brauni, que du côté des états occidentaux où leur influence a toujours été redoutable aux Malais, et où le pouvoir qu'ils sont parvenus à se créer, vient encore fort souvent mettre des entraves à l'influence et à l'action régulière du gouvernement européen. Une partie des Chinois établis autrefois à Brauni étaient employés à la culture du poivre; ils étaient parvenus à y défricher une étendue fort considérable de terres: une autre partie se livrait à la construction de grandes jonques, bâtimens qu'ils vendaient avec un bénéfice de cent % en Chine, vu que de fort beaux bois, propres à la construction navale, se trouvent en abondance sur les bords des fleuves. Mais l'active industrie de cette nation demandait, pour condition nécessaire à ses progrès, que la paix et l'ordre fussent établis dans le pays, tandis que l'anarchie le désolait, de manière que, dans les premières années de ce siècle, les jalousies des *radjas* et des *pange-*

rans, ainsi que l'autorité méconnue du Sultan, donnèrent lieu à des luttes sanglantes entre les différentes tribus: en outre la piraterie, exercée sur une grande échelle et organisée partout sur les mers de Mindore et de Soeloe, détermina les Chinois et les Européens à interrompre toute relation mercantile avec cette contrée, et l'immigration chinoise prit une autre direction, au point même que les Chinois qui s'y étaient établis abandonnèrent cette côte inhospitalière. L'anarchie et le défaut de sécurité ont sinon anéanti, du moins considérablement diminué les exportations des produits. Les jonques chinoises qui jadis visitaient chaque année et en très-grand nombre la ville de Brauni, se sont vus forcés de renoncer à des expéditions trop chanceuses.

L'Anglais Earl nous apprend que la ville de Bornéo-propre est située sur les berges d'un large fleuve, moins considérable toutefois que le Sambas et le Pontianak de la côte occidentale. Ce bourg diffère fort peu par l'apparence de ceux des autres endroits de la côte où les Malais sont établis, et le gouvernement y est de la même nature. Les habitants sont plus bassonnés et d'une stature plus élancée que les Malais; ils ressemblent aux natifs de Magindano, avec lesquels ils paraissent former une même race, probablement issue du mélange du sang mogul et philippinien.

Le Sultan de Bornéo-propre prétend au droit de possession sur toute la côte septentrionale, à partir de la rivière Koemanis, à quarante milles dans le nord-est de la ville, jusqu'à la pointe Api, située à l'extrémité

nord-ouest. Earl dit qu'il n'a pu découvrir sur quelle base est fondée cette prétention; elle ne l'est certes pas sur le droit de conquête: aussi, la contrée autour de la ville ainsi que le bourg Dajak de Sarawak sont-ils les seuls territoires sur lesquels le Sultan exerce un pouvoir qui ne lui soit pas contesté par les radjas et les pangerans indépendants, sans parler des droits du Sultan de Sambas sur la plus grande partie du pays de Sarawak.

La licence et les vexations de tous genres qu'exercent les pangerans (princes ou chefs malais), ne connaissent aucun frein soit à Bornéo-propre soit dans tous les autres états qui ne sont pas soumis à l'influence européenne. La population malaie n'y jouit guère d'une plus grande protection que les autres habitants chinois, cochinchinois et boegis, et le sort le plus déplorable est réservé aux Dajaks, les aborigènes de cette vaste contrée. Les droits du faible n'y sont point défendus, les excès du fort nullement réprimés. Une incertitude perpétuelle plane sur l'existence des aborigènes. Tantôt les tribus se font la guerre entre elles, tantôt elles subissent de la part des Malais des incursions meurtrières qui les forcent d'abandonner leurs demeures et de s'enfoncer plus avant dans l'intérieur; ou bien, les pangerans les pillent, leur enlèvent leurs femmes ou leurs enfants pour les réduire au plus rude esclavage; quelquefois ils se contentent de les faire rançonner par leurs agents subalternes. Au sein de tous ses désordres l'autorité des Sultans est méconnue; ils possèdent de nom le pouvoir absolu et sont censés exercer l'autorité sur des su-


jets qu'ils considèrent comme leur propriété; mais leur puissance est chimérique et elle s'étend à peine à quelques lieues de leur résidence habituelle. L'état de trouble continuel dans le pays, la difficulté des communications par la seule voie des rivières, l'absence de tout ordre politique et administratif, les intrigues ourdies par le grand nombre de radjas et de pangerans insoumis, et les guerres que les tribus se font entre elles, sont les causes de l'embarras et de la faiblesse d'un gouvernement qui ne possède aucun moyen de se faire craindre, et de commander le respect à ses subordonnés.

La province de Sarawak, sur laquelle le pouvoir est remis à l'Anglais James Brooke qui l'exerce depuis quelques années, fait aussi partie des prétendues possessions du Sultan de Bornéo-propre. Nous avons le projet de consacrer quelques pages du présent écriit, à la relation des événements les plus remarquables qui viennent d'avoir lieu fort récemment dans cette partie de Bornéo.

Les contrées que les Sultans de l'Archipel de Soeloe s'attribuent à Bornéo, forment la pointe nord-est de cette île: on les dit fort productives; pour le sol et le climat elles ne le cèdent point aux autres contrées septentrionales; elles égalent celles-ci en productions du règne minéral; de vastes forêts couvrent une partie du sol, tandis que d'autres parties offrent d'immenses plaines entrecoupées de rivières nombreuses. A peu près à quarante milles dans l'intérieur s'élève le mont Kinibaloe, au pied duquel se forme une vaste caspienne, dont le niveau est très-élevé au dessus de la mer.

On assure que dans les dernières années qui viennent de s'écouler, des immigrations de Cochinchinois, venants de Palawan, se sont établies sur le littoral de la baie de Malloedo, ce qui serait un événement fort heureux pour ce pays, vu que ce peuple jouit de la meilleure réputation comme industriel et agriculteur. L'on prétend aussi que les Dajaks de cette partie de Bornéo sont parvenus à un degré plus élevé de civilisation que ceux des autres états de cette île, attendu qu'ils entretiennent des rapports directs et suivis avec les insulaires de Soeloe.

Nous ferons mention de la cession de territoire faite à l'Angleterre en 1774, par le Sultan de Soeloe, ainsi que de l'établissement des Anglais dans l'île de Balamangan, au chapitre réservé à la description des îles du groupe géographique de Bornéo.



CHAPITRE III.

TENTATIVES FAITES DEPUIS 1816, DANS L'INTÉRÊT
DES POSSESSIONS DE L'ÉTAT A BORNÉO. —
RÉPRESSION DE LA PIRATERIE.

Nous avons vu que, lors de la découverte d'une partie de la côte septentrionale de Bornéo par les navigateurs européens, l'exaltation de quelques esprits avait suffi pour conduire le public à se former une idée extravagante des trésors que cette terre de promesse réservait à la cupidité des premiers explorateurs. De là nous avons porté un coup-d'oeil sur les époques différentes pendant lesquelles les Compagnies hollandaise et anglaise exercèrent tour à tour le pouvoir, tant à la côte occidentale que dans les états des parties méridionales. Il nous reste à passer succinctement en revue ce qu'a fait l'autorité néerlandaise, dans l'intérêt de ses possessions à Bornéo, depuis l'époque où tous les Archipels de la malaisie sont rentrés sous sa domination.

En 1814, ces anciennes factoreries de la Compagnie végétaient sans développement et ne formaient point une large voie commerciale avec les aborigènes, repoussés dans l'intérieur du pays par suite de la mauvaise foi et des vexations des Malais, maîtres des cô-

tes. Les gouvernements des princes islamites, jusqu'alors indépendants, se trouvaient privés d'énergie et de force, et leur faiblesse croissante avait fini par anéantir complètement les principales ressources du pays. Le commerce languissait dans un état déplorable, et se trouvait en but aux déprédations des chefs indépendants. La piraterie, exercée en grand et organisée sur un pied redoutable à la navigation, éloignait de plus en plus de Bornéo tous les rapports commerciaux avec les autres îles de la malaisie; elle inspirait une crainte sérieuse et fondée aux navigateurs ainsi qu'aux caboteurs, dans les parages même fort éloignées des repaires accoutumés de ces écumeurs de mer. L'anarchie et le défaut de sureté étaient sur le point d'anéantir toutes les sources de prospérité, vu que même jusqu'aux jonques chinoises se voyaient forcées de renoncer à des entreprises trop aventureuses. Les aborigènes ou Dajaks, courbés sous le joug de leurs oppresseurs, fuyaient de plus en plus le voisinage des côtes où des vexations révoltantes étaient leur partage, et où la mort planait sans cesse à l'entour de leurs misérables réduits. — Tel était à peu près l'état de souffrance auquel Bornéo se trouvait réduit à l'époque dont nous venons de faire mention, lorsque les trois Commissaires, envoyés par le gouvernement de la Néerlande, arrivèrent à Java pour reprendre possession des îles de l'Archipel.

Nonobstant l'empressement des Commissaires-Généraux à s'assurer par l'envoi de commissions spéciales, tant à la côte occidentale que dans les états de Ban-

germasing, des ressources que ces contrées peuvent offrir, et quoique le zèle des employés, chargés de l'exécution de leurs projets, ne fût pas douteux, ces missions n'ont point répondu aux intentions louables du gouvernement, et l'attente publique a été déçue. On pouvait en quelque sorte s'y attendre. En effet, Bornéo était encore à cette époque, pour l'Europe, une terre inconnue: toutefois on présumait pouvoir réorganiser ce pays, d'une étendue aussi vaste, seulement par l'emploi de mesures administratives, sans que celles-ci eussent passé au creuset de la science. Les intentions louables qui avaient pour but, d'y rappeler la navigation et d'y raviver le commerce, n'avaient point pour auxiliaire la connaissance nécessaire des ressources de ses contrées. Tout ce que pouvaient faire les commissaires dans l'intérêt des habitants, c'était d'y établir, comme ils l'ont fait, un système plus libéral de commerce, en répudiant celui du monopole introduit par la Compagnie. Mais aucune mesure ne fut prise pour acquérir des renseignements positifs sur la constitution physique du pays; il n'était pas question d'y entreprendre des travaux topographiques, et le sort misérable des populations répandues dans l'intérieur n'avait pas été pris en considération; apparemment qu'alors on manquait de renseignements à leur égard. Ce qu'il y a de sûr, c'est que les Commissaires envoyés à Bornéo depuis 1817 jusqu'en 1821, ont rempli des missions qui offrirent quelques résultats satisfaisants sous les rapports administratifs, financiers et mercantiles, mais qui ne con-

tribuèrent en aucune manière à la prospérité du pays et de ses habitants; elles laissèrent l'île de Bornéo tout aussi peu connue sous le point de vue moral et physique de sa population, qu'elle l'était du temps de la Compagnie. Le gouvernement, il est vrai, exerçait l'autorité sur la plus grande partie d'une île, la seconde du globe par son étendue; mais il s'y trouvait établi, sans qu'on eût acquis sur le pays et sur les ressources qu'il peut produire, aucune de ces notions scientifiques dont il était toutefois fort important qu'il prît connaissance, ne fût-ce que dans l'intérêt de ces possessions, désormais appelées à participer à la prospérité dont jouissait la métropole indienne, l'île de Java.

Il paraît que le Gouverneur-Général, Baron van der Capellen, fut parfaitement convaincu de la nécessité et de l'utilité de ces explorations scientifiques. Lorsqu'en 1819, Mr. van der Capellen prit les rênes du gouvernement colonial, Bornéo fut le point principal vers lequel il dirigea l'attention des employés chargés d'accomplir ses desseins. Il s'agissait de faire dans cette île des relevements topographiques, particulièrement d'obtenir des notions positives sur le cours des principaux fleuves, et de reconnaître les localités où ils cessent d'être navigables; d'établir des relations amicales et des rapports commerciaux avec les princes et les chefs de l'intérieur; de pénétrer au centre du pays aussi loin qu'on pourrait s'y aventurer; de rassembler des renseignements sur la nature du sol et de ses productions etc. —

Le Major Georges Müller, natif de Mayence, ancien

capitaine du génie dans les armées de l'empereur Napoléon, partit en 1822 de Batavia; chargé de remplir la mission, dont nous venons de noter les points principaux relatifs à l'instruction qui lui fut donnée. Müller se rendit dans la province de Sambas, partie occidentale de l'île où le fleuve Kapoeas se jette à la mer à quelques milles de Pontianak; après plusieurs courses sur les affluents nombreux de la rivière principale, il remonta ce large courant pendant environ deux mois, et déjà il se flattait de réussir dans le projet de franchir les chaînes montueuses de l'intérieur, puis de se rendre par cette voie à la côte orientale et de parvenir ainsi à traverser Bornéo dans son étendue la plus large; des obstacles qui ne sont pas connus, mais qu'il rencontra dans la chaîne où le Kapoeas prend sa source, le mirent dans la nécessité de retourner à Pontianak. Il revint à Java, mais il n'y fit que le séjour strictement nécessaire pour les préparatifs d'une seconde tentative, par laquelle il se flattait d'atteindre son but. Il prit cette fois son point de départ de la côte orientale, et choisit le fleuve Koeti, pour se rendre par cette voie au versant opposé de la chaîne des montagnes, devant laquelle il s'était trouvé dans la nécessité de revenir sur ses pas, lors de la non-réussite de sa première expédition. Ce second voyage eut lieu en 1825. G. Müller s'embarqua sur le fleuve Koeti; quatre bateaux indigènes armés, montés par douze soldats javanais et par vingt bornéens, formaient l'expédition. Depuis son départ de la côte orientale, qui eut lieu en Août, jusqu'en Juin de l'année suivante, on n'obtint

aucune nouvelle concernant cette expédition ; mais à cette époque on vit arriver à Pontianak un seul soldat javanais, qui s'annonça au résident comme étant échappé seul, par le plus heureux des hasards, au massacre du major et de toute son escorte. L'expédition, en remontant le courant du fleuve précité, était parvenue au point le plus élevé où le Koeti cesse d'être navigable ; dans cet endroit, Müller avait su déterminer une centaine de Dajaks à lui servir de guide, et à lui prêter leur assistance pour l'aider à franchir les chaînes des montagnes qui le séparaient du versant opposé, où le Kapoeas a sa source. Arrivé là, il avait formé le projet de faire construire des embarcations, afin de suivre le courant de ce fleuve et d'effectuer de cette manière son retour par la côte occidentale ; ce devait être, à ce qu'on présumait, dans ce voyage de l'une à l'autre rivière que l'attentat aurait été commis.

Un autre rapport sur cet événement sinistre diffère de celui que je viens de citer, en ce qu'il laisse conjecturer que Müller, après un voyage de deux mois qu'il employa à remonter le Koeti, abandonna ce courant à l'endroit où il cesse d'être navigable, que de là il prit sa direction à travers les montagnes, pour se rendre au Kapoeas. On assure qu'il parvint effectivement sur les bords de ce fleuve, sans avoir rencontré d'obstacle : qu'il y fit construire trois embarcations, travaux pour lesquels une troupe de deux cent Dajaks lui prêta assistance ; mais qu'au début de la navigation vers la côte occidentale, il fût assailli par une horde

inconnue de Dajaks qui massacrèrent Müller et les siens. Deux Javanais parvinrent à se soustraire aux poursuites des agresseurs, en gagnant à la nage l'autre bord du fleuve. Une lettre reçue d'un Anglais, trois années après la mort fatale de Müller, vint confirmer l'authenticité de ce rapport : elle rend compte de cet événement, et attribue le motif du meurtre à la perfidie du Sultan de Koeti où bien à la jalousie de ses ministres, puisque Müller tomba sous les coups du fils de l'un de ces princes, et que tous les objets de quelque valeur, dérobés par suite de ce forfait, tombèrent en partage au Sultan ; celui-ci, à ce qu'on assure, s'étant repenti d'avoir conclu et signé un acte de cession d'une partie de ses domaines en faveur du gouvernement néerlandais, paraît avoir ordonné ce massacre et la spoliation qui s'en est suivie. Cette trahison à ce qu'on assure, demeura impunie, tandis qu'il eût été du devoir de l'autorité européenne d'en tirer une vengeance éclatante, ne fût-ce qu'afin d'intimider les princes voisins et leur donner une leçon pour l'avenir, car de telles perfidies ne sont que trop communes parmi les despotes malais de Bornéo.

Ce voyage, quoique infructueux pour les sciences, a offert pour résultat la certitude acquise, qu'il ne se trouve point d'obstacle naturel difficile à surmonter dans les montagnes de la zone intérieure, et que le voyage de l'une à l'autre côte est praticable ; toutefois on demeure dans l'incertitude sur l'étendue de la haute chaîne dont l'île est traversée du nord au sud ; sur l'élévation et la formation de ces montagnes,

ainsi que sur la nature du sol et la direction des vallées qui s'y trouvent. Tous les manuscrits de Müller, le tracé de sa route, les relèvements du cours du fleuve et ses nombreuses esquisses, ayant été détruits ou dispersés, sont perdus pour la science. On s'est procuré par l'entremise du frère de ce voyageur, quelques fragments du journal, ainsi que les cartes en esquisse de la première expédition, faite dans les états de Matan et de Simpang; documents dont un écrit mensuel hollandais (*de Indische Bij*), à rendu compte. Nous en donnons les détails principaux, dans le chapitre suivant.

Le gouvernement de l'Inde avait apprécié les talents distingués de G. Müller. Dès la première expédition qui eut lieu en Septembre 1816, dans le but de prendre possession du royaume de Sambas sur la côte occidentale de Bornéo, ce fonctionnaire zélé fut nommé résident dans cette contrée, et Müller prit possession du pays au nom du Roi et conclut un traité avec le Sultan. Il assura aussi, par de sages mesures, la tranquillité de cet Etat et veilla à la rentrée exacte des impôts, auparavant toujours payés négligemment, parce que les dilapidations des chefs absorbaient les recettes. Par ses soins, les bâtiments malais, jadis armés en course, arborèrent les couleurs de l'Etat: ils furent transformés par lui en navires destinés pour le commerce, tandis que ceux qu'il jugeait convenables comme bâtiments de guerre reçurent la mission de combattre les pirates, et de punir les peuplades voisines, livrées à ce métier dévastateur qui fût toujours l'industrie favorite des Ma-

lais. Les résultats obtenus par ces dispositions furent en tout point favorables; mais à mesure que la prospérité du pays faisait des progrès, l'on vit affluer de toute part des aventuriers chinois qui vinrent se fixer dans les districts miniers; bientôt leur grande réunion devint la cause de l'esprit d'insubordination qui se manifesta parmi ces hôtes turbulents, toujours avides de richesses; de la turbulence ils passèrent rapidement à la révolte et aux voies de fait contre l'autorité; de manière que les mesures savamment combinées par le résident se trouvèrent entravées, faute de moyens de répression à opposer à ces aventuriers. Müller n'ayant pas été secouru à temps par des forces plus nombreuses, vit éclater une révolte sérieuse, qui ne put être domptée plus tard que par l'emploi des moyens de répression à main armée. Cet incident lui suscita une défaveur de courte durée; il occupa, pendant ce temps, un emploi secondaire à Banda. Bientôt après le gouvernement lui confia l'exécution des deux expéditions dont nous venons de faire mention, et dans lesquelles le titre d'inspecteur des contrées de l'intérieur de Bornéo, lui fut déferé.

Les instructions données par le gouvernement à son délégué à Bornéo, prouvent, qu'un but philanthropique a dirigé l'autorité, et qu'il a servi de base aux mesures prises pour étendre notre pouvoir sur ce pays.

Il y est dit, entre autres: — que les couleurs néerlandaises seront arborées partout où les souverains réclameront la protection du gouvernement. Des mesures

énergiques seront prises pour combattre et anéantir la piraterie, et pour s'opposer aux vexations que les chefs subalternes se permettent d'exercer sur les populations de l'intérieur. Parmi les paisibles habitants on s'attachera à faire renaître la confiance et à encourager efficacement l'agriculture et le commerce, en ne faisant peser sur les aborigènes que des charges qui leur soient faciles à porter, et dont la valeur puisse être estimée fort au dessous de la garantie qui leur est désormais assurée pour leurs personnes et leurs biens.

Le désastre survenu en 1825, à l'homme le mieux à même de remplir les intentions du gouvernement relativement à Bornéo, fit suspendre temporairement les recherches scientifiques dans cette île; elles durent être remises indéfiniment à cause des troubles qui désolèrent Java pendant environ cinq années, durant lesquelles la révolte du prince Dhipo Negoro, suscita des craintes sérieuses pour le maintien du pouvoir européen dans ces contrées.

La tranquillité rétablie dans la métropole indienne permit, en 1830, de s'occuper de rechef des intérêts de Bornéo; Mrs. Francis et le Major de Henrici y furent envoyés avec le titre de commissaires; le premier à la résidence de Pontianak avait des fonctions administratives à remplir; le second était chargé d'y faire des relevements topographiques, travaux qu'il avait mission de continuer dans les possessions du littoral sud. Ces recherches potamographiques et topographiques méritaient par leur intérêt une publication spéciale. Il est à regretter que l'auteur des mémoires mentionnés ait

été enlevé dans la force de la santé, peu de jours après son retour en Europe, où il avait le projet de publier les fruits de ses travaux.

En 1836, trois membres de la commission scientifique de l'Inde, Mrs. S. Müller zoologiste, Korthals botaniste et Horner minéralogiste, ont reçu de Mr. Baud, Gouverneur-Général par intérim (1), la mission de faire des recherches scientifiques dans la partie méridionale, résidence de Banjermasing; le fleuve Doeson (le Banjer des cartes), leur a été désigné comme offrant la voie la plus sûre et la plus facile pour se rendre dans l'intérieur, jusque là peu ou point connu. Montés sur trois *prahoe* armés et ayant à leur disposition trois embarcations légères, ils étaient chargés, chacun dans sa partie, de faire des observations, de reconnaître le pays dans le voisinage de la rivière et de rassembler des collections dans les trois règnes de la nature; ils avaient également pour mission, de continuer les travaux potamographiques et géographiques interrompus par le départ du colonel de Henrici pour l'Europe.

Deux de ces membres de la commission scientifique avaient été chargés précédemment de recherches en histoire naturelle, le premier à la Nouvelle-Guinée, à Amboine, à Timor et à Sumatra; le second également dans cette dernière île. Lorsqu'ils entreprirent leur voyage dans l'île de Bornéo, ces naturalistes n'avaient que quatre mois à consacrer aux recherches dans ce pays; le terme de leur séjour dans l'Inde étant alors à peu

(1) Mr. Baud est aujourd'hui ministre des Colonies.

près expiré, et leur retour en Europe se trouvant fixé par leurs instructions, les y rappelait, pour rendre compte de leurs travaux, et publier les fruits de leurs recherches. S'ils avaient eu plus de temps à consacrer à ce voyage, ils auraient pu tirer parti de la circonstance favorable qui les rapprochait des contrées où aucun Européen n'avait pénétré, et qui leur ouvrait l'accès du plateau élevé au centre de l'île, où le Doeson, ainsi que plusieurs autres rivières remarquables, ont leurs sources. Des découvertes importantes, surtout d'un grand intérêt pour la géographie physique, les attendaient dans ces régions montagneuses de l'intérieur; mais ils durent revenir sur leurs pas et se rendre à la côte, alors que ce voyage semblait promettre à la science des renseignements précieux, ainsi qu'une série d'observations intéressantes.

Le beau travail, fruit de plusieurs années de séjour dans l'Inde, que Mrs. Müller et Korthals viennent de publier, chacun pour sa partie, et qui se trouve réuni en un corps d'ouvrage (1), offre la preuve du zèle consciencieux de ces naturalistes-voyageurs. La tâche de ceux qui se vouent à des travaux scientifiques dans les régions tropicales, est sans nul doute difficile, et elle mérite la protection spéciale du gouvernement qui a intérêt à ce genre de recherches. En effet, l'oeuvre du naturaliste-explorateur, indépendamment de ce qu'elle l'expo-

(1) *Verhandelingen over de Natuurlijke geschiedenis der Nederlandsche overzeesche bezittingen*, trois volumes in folio; accompagnés de 170 planches de zoologie et de botanique, ainsi que d'un album historique et de cartes au nombre de 90 planches.

se sans cesse à maintes privations, est presque toujours accompagnée de dangers pour lui en minant sa santé ou menaçant sa vie: elle est également méritoire par le dévouement, car le savant qui va chercher au loin quelque gloire obscure, souvent douteuse, n'a même pas l'assurance de la payer de sa vie, puisqu'à sa mort sa réputation reste incomplète avec son oeuvre. Nous regrettons que ce sort ait atteint le manuscrit sur Bornéo, du minéralogiste Horner; ses travaux dans cette île sont perdus pour la science; après sa mort, qui eut lieu à Sumatra, ses manuscrits tombèrent en des mains inconnues. Des spoliations de cette nature ne se renouvelleront plus, grâce aux mesures prises à cet effet par le ministre actuel.

Nous mettons une pleine confiance dans les talents qu'on reconnaît à Mr. Schwaner, membre de la commission scientifique, qui se trouve depuis quelque temps à Bornéo, où il est principalement chargé de recherches en géologie et en zoologie. Mr. Schwaner s'y est livré jusqu'ici à l'exploitation des dépôts de charbon de terre dans les états de Banjermasing. On sait que cette substance existe dans plusieurs localités des îles de nos Archipels, tels qu'à Java, à Sumatra et à Célèbes; mais elle s'y trouve en couches d'anthracite et de lignite trop rapprochées de la surface du sol, et point assez profondes ni assez étendues, pour qu'on puisse entreprendre l'exploitation avec chance de succès, de nature à rendre désormais inutile l'importation coûteuse des houilles d'Europe, qui arrivent dans l'Archipel comme lest.

On doit présumer que les dépôts de charbon de terre, trouvés par Mr. Schwaner au nord de Mataraman ainsi qu'à Amoejapoe, sont effectivement des houilles compactes ou grasses, les seules qu'on puisse employer avec succès pour les usines et pour les bâtiments à vapeur. D'après les expériences faites à bord des pyroscaques de la marine, ces houilles de Bornéo ont offert des résultats plus satisfaisants que n'en ont donné celles trouvées à Sumatra, ainsi que celles de quelques localités à Java (1). Toutefois, c'est moins leur qualité bitumineuse et leur incandescence qu'il s'agit d'éprouver; les conditions principales dont il convient de s'assurer, surtout dans l'état où se trouve aujourd'hui ce pays inexploré et faiblement peuplé, sont, que les couches houillères puissent être exploitées dans le voisinage d'une rivière navigable dans toutes les saisons de l'année, et qu'elles ne soient pas éloignées de son embouchure; puis, qu'au moyen de sondes nombreuses et profondes, faites sur une grande superficie, on ait acquis la certitude que le terrain qu'on veut exploiter est formé de couches compactes et d'une grande étendue, afin que la quantité de houilles qu'on peut se flatter d'extraire, puisse dédommager des frais d'exploitation, et que le prix des charbons soit au dessous du taux des houilles qu'on importe d'Europe. Quels que soient les résultats qu'on puisse obtenir de l'exploitation de ces mines, il est certain que

(1) Voir, *Tijdschrift voor Nederlands Indië*, Zevende Jaargang. 8^e. Aflivering.

la découverte de ce combustible, dans le voisinage du littoral sud de Bornéo, est d'une valeur incalculable, surtout dans l'éventualité d'une guerre maritime par laquelle nos Archipels se trouveraient réduit à leurs propres ressources.

Dans ce résumé sur les recherches scientifiques, nous n'avons pas jugé nécessaire de parler des découvertes faites à Bornéo, dans les différentes parties de l'histoire naturelle, par les membres de la commission, Mrs. Diard, Korthals, Müller et Horner; nous n'en apprécions pas moins leur dévouement, ainsi que l'activité et la constance dans leurs recherches, qui ont été couronnées par des acquisitions d'un grand intérêt pour la science. Nous ne doutons pas non plus qu'à l'exemple de ces hommes de mérite, Mr. Schwaner ne s'empresse de continuer leurs travaux, particulièrement dans les vastes contrées où aucun Européen n'a pénétré dans un but scientifique (1).

De ce résumé sur les travaux scientifiques exécutés à Bornéo, nous passons à l'exposé de considérations plus générales relatives à cette contrée.

A l'avènement du Général van den Bosch au pouvoir dans l'Archipel, l'île de Java (ainsi que nous l'avons

(1) Au moment de mettre sous presse, nous recevons la nouvelle que son Excellence le Gouverneur-Général Rochussen, vient de confier à Mr. Schwaner la mission de remonter le fleuve Banjer (partie méridionale de Bornéo) jusqu'à sa source, puis de se rendre par terre vers un des confluent du Kapoeas et de regagner la côte occidentale, en suivant le cours de ce grand fleuve qui a son embouchure à quelques milles de Pontianak.

fait remarquer dans le premier volume de cet ouvrage,) fut l'objet des efforts non interrompus de ce Gouverneur-Général; la prospérité de toutes les classes d'habitants s'accrut au moyen de l'étonnante activité qu'il parvint à introduire dans les travaux agricoles, ainsi que par les soins nombreux et assidus donnés aux cultures des différentes denrées précieuses. Ce nouveau *système des cultures*, créé par le Général van den Bosch, porta les productions de Java à une abondance jusque là inconnue, et mit l'agriculture à même de livrer aux marchés de l'Europe, une plus grande quantité de denrées coloniales que n'en produisaient jusque là les possessions intertropicales d'aucune des autres nations commerçantes. Toutefois, ce système a trouvé des critiques qui ne sont pas complètement dénués de fondement, mais qu'il n'est pas de notre tâche d'examiner, en ce qu'elles sont étrangères au sujet que nous traitons ici. Il n'en est pas de même par rapport à la politique suivie par ce Gouverneur-Général.

Avant de porter un jugement et d'émettre notre opinion sur cette politique, relativement aux autres possessions en dehors de Java, il sera nécessaire de faire connaître en peu de mots, l'état alarmant dans lequel Java et ses dépendances se trouvaient réduits, à l'époque où cet homme d'état prit en mains les rênes du gouvernement colonial.

La guerre contre Dhipo Negoro, poursuivie pendant cinq années, continuait toujours, au commencement de l'année 1830, d'exercer ses ravages à Java. L'année 1829 avait offert un déficit d'environ 6 mil-

lions de florins, sans compter les frais de la guerre qui retombaient à la charge de l'Etat de Djokjokarta. La nouvelle ordonnance royale stipulait, qu'à partir de l'exercice de 1831, l'Inde serait tenue de couvrir ses dépenses, sans le concours du trésor de la métropole d'Europe. La guerre à Sumatra était balancée par des succès et des revers, et les troupes engagées dans la lutte contre les *padris*, avaient été appelées pour la plus grande partie sur le théâtre de la guerre à Java. Il fallait par conséquent qu'on prit incontinent des mesures énergiques pour assurer la tranquillité à Java. Le déficit devait être comblé avant 1831, et les recettes devaient excéder les dépenses. La guerre commencée à Sumatra demandait à être poursuivie, et elle était nécessaire, attendu notre position équivoque dans cette île.

Doit-on être surpris dès lors que, dans des circonstances aussi graves, le Général van den Bosch se soit préoccupé exclusivement de la pensée d'aviser au moyen de faire face à toutes ces nécessités, et qu'en créant son système des cultures, il ait trop exclusivement voué son attention aux ressources immédiates qu'une partie de ces possessions pouvait offrir au trésor, tandis que ses vues politiques et sa sollicitude ne s'étendaient pas aussi directement sur le sort à venir des autres possessions de l'Archipel. Si nous nous formons une juste idée de la tendance de cette politique, nous croyons qu'elle peut être définie ainsi: *assurer aux possessions de l'Archipel, par une organisation nouvelle des travaux de l'agriculture, la faculté de livrer des*

produits d'un débouché certain sur les marchés d'Europe; encourager par ce moyen l'industrie des indigènes, et mettre le commerce et la navigation à même d'en retirer des bénéfices, en assurant en même temps au trésor de la métropole des revenus considérables. En d'autres termes: le général consacra tous ses soins à l'organisation de son système dans l'île de Java, comme étant la plus productive, et il limita les dépenses au strict nécessaire, pour toutes les autres îles qui ne rapportaient pas un bénéfice certain. Comme une des conséquences de cette politique, il paraissait contraire aux vues du Gouverneur-général, d'étendre les relations avec les princes de la Malaisie au delà de celles qu'il trouvait établies, non plus que de s'immiscer dans les affaires de ces princes avec les indigènes, attendu qu'il voulait maintenir provisoirement le *statu quo*, dans les grandes dépendances de Java.

Il résulte, *selon notre opinion*, de cette manière d'envisager les intérêts de la Néerlande dans l'Archipel, que Bornéo n'obtint qu'une faible part dans la sollicitude du Général van den Bosch, et que se reposant *sur la bonne foi de l'Angleterre à maintenir l'esprit et la tendance du traité de 1824*, il différa, ou remit à un avenir plus propice, le soin de prendre des mesures plus énergiques dans l'intérêt de cette vaste possession de l'Etat. Cette politique, que nous ne nous permettons pas de stigmatiser du nom d'imprévoyante, comme l'ont fait certains critiques, nous paraît au contraire prudente et sage, surtout à l'envisager du point de vue des circonstances peu favorables dans

lesquelles le général se trouvait alors placé, tant à Java qu'à Sumatra. Nous ne lui imputons pas non plus de ne pas avoir tenu compte des considérations émises dans les rapports faits par quelques commissaires envoyés à Sambas et à Pontianak, rapports par lesquels ceux-ci recommandent à l'attention de l'autorité, de former un établissement sur la côte septentrionale de Bornéo : le major G. Müller insistait même dans son rapport, sur ce que le gouvernement s'établît d'une manière plus décisive à Bornéo-propre, afin que, par des démonstrations plus significatives, il se vît à même de réprimer la piraterie avec plus de chance de succès qu'on ne pouvait le faire à Sambas ou à Pontianak.

L'on prétend également que le commerce dans l'Inde s'est adressé à la Haute-régence de Batavia, afin d'engager l'autorité à conclure un traité avec le Sultan de Bornéo-propre; mais il paraît que la politique suivie par le Général van den Bosch s'est constamment opposée à ce que le gouvernement étendît ses relations avec les princes de l'Archipel, ou qu'il s'immiscât davantage dans les rapports de ces princes avec les populations indigènes, autres que celles existantes à Java et à Sumatra. On nous a assuré encore, mais nous n'avons aucune certitude du fait, qu'en 1837, l'autorité à Java soumit au gouvernement de la métropole le projet d'entamer des relations avec le Sultan de Bornéo-propre, en lui envoyant dans ce but une ambassade, afin d'ouvrir avec cet Etat des rapports commerciaux : toutefois, cette proposition n'eut aucune suite, et il paraît qu'on s'en tint alors à la politique

suivie jusque là par le Gouverneur Général van den Bosch, qui à cette époque, se trouvait chargé du portefeuille du ministère des Colonies.

Nous n'avons point à nous occuper ici des conséquences que cette politique aurait exercées sur les événements qui ont eu lieu dans l'Archipel, surtout pendant les dernières années qui viennent de s'écouler; et cela d'autant plus que nous avons le projet d'entretenir le lecteur, dans les chapitres subséquents, des tentatives faites par l'Anglais Brooke, ainsi que de la série des faits accomplis par l'Angleterre, et principalement aussi des droits incontestables de la Néerlande sur l'île de Bornéo.

Ce qu'il est nécessaire de dire encore, c'est qu'en 1838, le gouvernement avait le projet de conclure des traités avec les princes des états sur la côte septentrionale de Bornéo; mais il s'est vu inopinément entravé dans son action par les démarches des agents anglais, Earl et Brooke, surtout par les actes que se permit James Brooke à Sarawak, actes qui furent promptement suivis par les expéditions hostiles, entreprises coup sur coup par les bâtiments de guerre, envoyés à Bornéo par le gouvernement indo-britannique, et qui eurent lieu sans communication préalable faite au gouvernement néerlandais.

Pour ce qui est relatif au commerce à Bornéo, nous voyons que le gouvernement a pris dans ces dernières années des mesures propres à raviver et à étendre le trafic des peuples de l'Archipel, ainsi qu'à rappeler le commerce, *sous tous les pavillons*, vers la côte

occidentale, en même temps qu'il s'est appliqué à y protéger la navigation qui s'en détournait de plus en plus. Le 1 Janvier 1834 a paru le décret de franchise de tous les droits dans les établissements de Pontianak et de Sambas; le commerçant n'y est tenu qu'à la déclaration de la valeur des marchandises qu'il importe ou qu'il exporte, et les navires ne payent qu'un droit d'ancrage fort modique, mais qui est porté au double pour les navires sous pavillon étranger.

Par cette mesure, aussi salubre que remarquable, le gouvernement s'est empressé d'ouvrir une large voie dans l'intérêt du commerce en même temps que dans celui de Bornéo; il s'est mis ainsi le premier à même de tirer profit des productions de cette île, tandis que l'industrie manufacturière y trouvait également son compte, par le débouché certain de ses produits dans ce vaste pays. — Qu'il nous soit permis maintenant, d'adresser aux commerçants dans la métropole d'Europe, les questions suivantes: se sont-ils empressés de répondre à cet appel du gouvernement, et comment se fait-il que ces ports libres de la côte occidentale n'ont pas été plus assidument visités par des navires européens sous pavillon néerlandais, qu'ils ne l'ont été avant la franchise accordée à ces ports? Nous croyons pouvoir assurer que, depuis les douze années que les ports de Pontianak et de Sambas jouissent de la liberté, pas un seul navire frété par le commerce d'Amsterdam et de Rotterdam ne s'y est présenté.

En parlant de Singapore et de Riouw, pages 113 et 114 de ce volume, nous nous sommes permis d'adresser

des reproches au commerce national sur la torpeur à laquelle il se résigne, ainsi que sur le peu d'efforts qu'il fait pour soutenir de ses capitaux, les mesures libérales du pouvoir, particulièrement lorsque celui-ci fait des concessions dans l'intérêt direct et bien entendu du commerce et de la navigation. Nous sommes convaincu que, sans la participation énergique et le concours des capitaux du commerce néerlandais, ces ports libres de Bornéo, pas plus que celui de Riouw, ne jouiront d'aucune prospérité, et que le pavillon britannique ne rencontrera qu'un bien faible rival dans celui de la Néerlande, partout où le génie commercial des Anglais trouvera que leur intérêt les porte à profiter des avantages offerts à tous les pavillons étrangers dans nos ports francs de la Malaisie.

Espérons toutefois que nos commerçants sauront profiter avec plus d'ardeur et de résolution du nouvel établissement qui leur est ouvert, par la déclaration fort récente du gouvernement qui vient d'accorder la liberté de port à Macassar (île de Célèbes). Une nouvelle voie vient de leur être ouverte; *ils ont la faculté et tout le temps* de se mettre en mesure afin d'être les premiers à tirer parti de cette circonstance favorable, et surtout afin de ne pas se laisser prévenir ni déborder par le génie commercial des Anglais (1). Mais afin que, dans aucun cas, la concurrence étrangère ne puisse porter ombrage

(1) Consulter, les articles publiés à ce sujet dans le *Journal du commerce d'Amsterdam* (Handelsblad), des 4, 5 et 10 Février 1847.

à notre pavillon dans l'Archipel, ne serait-il pas (nous le demandons peut-être trop inconsidérément,) dans l'intérêt de la Société du commerce (*Handelmaatschappij*), de prendre l'initiative, en établissant à Macassar une maison de commerce qu'elle soutiendrait par ses fonds de réserve? Peu importerait pour lors que des commandites de Singapore vinsent se fixer à Macassar, pourvu que les maisons néerlandaises y occupassent le premier rang, et que la navigation principale se fit sous le pavillon qui couvre l'Archipel de sa protection.

Envisagé sous le point de vue politique, il est regrettable que la mesure prise à l'égard du port de Macassar n'ait pas été adoptée il y a 18 ans, lorsque l'établissement de Riouw fut déclaré port-franc (1); car il est probable dès lors que Singapore ne serait pas parvenu à ce haut degré de splendeur commerciale, auquel il se trouve placé aujourd'hui. Nous aurons à nous occuper encore de cet important sujet, dans la partie de notre ouvrage qui sera consacrée à l'île de Célèbes. Les conjonctures actuelles rendent cette digression opportune; mais revenons au sujet qui nous occupe maintenant.

Depuis que le gouvernement, à dater de 1824, a établi des employés civils et des postes militaires dans les états des Sultans de Bornéo qui ont reconnu sa suzeraineté, et que des traités conclus avec ces princes assurent à ceux-ci un revenu solide et durable, la pi-

(1) Riouw a été déclaré port-franc par arrêté royal du 10 Avril 1828.

raterie a diminué considérablement sur ces côtes: privés de leurs plus fermes soutiens et redoutant la surveillance sévère que les croisières de l'Etat exercent dans ces parages, les *radjas* et les chefs des forbans craignent de prêter la main à ce métier; quelques-uns de ces anciens chefs de pirates, en arborant sur leurs *prahoe* le pavillon de l'Etat, servent aujourd'hui comme auxiliaires, et contribuent par leur exemple, à réprimer l'audace des écumeurs de mer. Ceux-ci ne trouvant plus de connivence chez ces princes, ni de facilité à se défaire des marchandises capturées dans les lieux principaux où résident maintenant des employés européens, se voyent réduits à exercer la piraterie dans des proportions bien moins redoutables pour le commerce de cabotage. L'établissement mieux entendu et plus solide du pouvoir néerlandais sur les côtes occidentales et orientales, a eu pour résultat, non seulement de mettre un frein à la piraterie qui allait sans cesse croissant et devenait de plus en plus meurtrière; mais il a également imposé aux sultans l'obligation de traiter les aborigènes selon des principes plus équitables. Ces tribus qui reconnaissent leur autorité, ne sont plus en but, comme par le passé, à leur caprice brutal, ni exposées aux vexations qu'exerçaient sur elles les chefs malais: on n'entend plus parler de ces expéditions sanguinaires, ni de ces brigandages, dont les scènes horribles répandaient encore naguère la terreur parmi les paisibles Dajaks de l'intérieur.

Les dépenses que le gouvernement colonial est dans la nécessité de supporter, pour organiser ce nouveau ré-

gime administratif sur les côtes occidentales et orientales, ainsi que les armements dispendieux contre les pirates, excèdent pour le moment les recettes; mais il est également constaté qu'une île d'une étendue aussi vaste que l'est Bornéo, ne peut manquer d'offrir des ressources nombreuses pour le commerce et le développement de l'industrie de la métropole. Toutefois, ces mesures ne pourront être appréciées à leur juste valeur, et elles ne peuvent contribuer efficacement à maintenir l'équilibre entre les dépenses et les recettes, que lorsqu'on aura pu juger, avec meilleure connaissance de cause qu'aujourd'hui, des produits du sol qui sont propres à l'exportation, ainsi que des ressources que ce sol, vierge encore pour la plus grande partie, peut offrir à des cultures plus soignées.

Le commerce de cabotage ayant obtenu en 1834, sur cette côte, un point central favorablement situé, affranchi de toute entrave, il sera plus facile de ranimer dans ces contrées, la navigation indigène des *prahoe* qui s'en détournait de plus en plus, et à laquelle il était nécessaire d'ouvrir de nouvelles voies. Les Dajaks de l'intérieur, protégés d'une manière plus énergique contre les spoliations clandestines que les radjas leur font subir, nonobstant la surveillance des agents européens, se verront plus à l'aise, et totalement libérés de toute entrave despotique; ils pourront se livrer avec plus d'ardeur et de succès à l'agriculture, et ils feront sans doute affluer leurs produits vers la côte, par le moyen des rivières nombreuses qui arrosent leurs contrées.

Il ne s'agit pas pour le moment d'agiter la question financière et de calculer froidement de quel côté penchera la balance. Nous avons à remplir un devoir envers l'humanité; l'Europe nous demande compte de la civilisation de ces peuples, et l'Archipel malais peut à juste titre réclamer une part des sommes qu'il verse annuellement dans les caisses de l'Etat, pour être employée au bien-être matériel de ses nombreuses populations, à la propagation des lumières, ainsi qu'à l'établissement de l'ordre social dans la vaste région sur laquelle la Néerlande exerce son influence.

Relativement aux efforts qu'a fait depuis 1816, le gouvernement des Pays-bas pour réprimer la piraterie dans les mers de l'Archipel (1), on ne saurait, sans être aussi injuste que le sont à cet égard quelques feuilles anglaises, imputer à notre marine militaire quelque relâchement dans la surveillance des écumeurs de mer, dans les parages du grand Archipel de l'Inde. Nous pouvons dire, sans redouter aucune réfutation, que de toutes les nations commerçantes, aucune ne s'est donné, depuis trente années, autant de peine que la nôtre pour combattre les forbans malais jusque dans leurs repaires; témoins l'organisation des *prahoe* armés en course, les nombreuses expéditions de nos croisières, celle surtout, très-glorieuse, du pyroscaphe *l'Hécla*, dont les détails vinrent fort à propos démentir les allégations du journal anglais *the Globe*. Mais il faut

(1) Voir aussi, sur la piraterie dans les parages de l'île de Java, le 1^r. volume de cet écrit, page 344.

chercher la source de ces attaques mal fondées, dans les feuilles commerciales de Singapore et de Poeloe Pinang, écrites dans un style toujours hostile au commerce néerlandais, tandis qu'on peut attribuer à la cupidité mercantile de Singapore, une grande part dans l'audace des écumeurs de mer dans ces parages, surtout lorsqu'ils attaquent à l'improviste les bâtiments qui ne sont pas couverts par le pavillon britannique. Au reste, quiconque connaît les mers de l'Inde se gardera bien de dire qu'il est facile d'y réprimer la piraterie. Les côtes de l'île de Bornéo se prêtent à merveille à l'exercice de cette industrie; d'un abord difficile pour les navires de guerre à voiles ou d'un fort tirant d'eau, elles offrent aux *prahoe* des pirates une infinité de petites baies abritées par des îlots et défendues par des récifs. On aperçoit de loin des flottes de pirates reposant tranquillement sur leurs ancres. Si l'on dirige vers ces bandits les embarcations d'un vaisseau, ils s'échappent bientôt, grâce à l'agilité de leurs rameurs et à leur parfaite connaissance des lieux. Les parages à l'est du détroit de Malakka sont parsemées de milliers d'îlots et de récifs, de bas-fonds, de bouches nombreuses des fleuves, d'anâses et de criques où les pirates peuvent se cacher avec la plus grande sécurité. Ce n'est que lorsqu'ils sortent de leurs repaires pour se livrer au pillage, ou pour vendre leur butin, qu'on peut les atteindre; mais il n'est pas toujours facile de les convaincre; il faut pour cela les prendre en flagrant délit; c'est alors seulement que l'on peut intervenir par la force, les couler à fond, les capturer et faire sur eux main-basse, ou bien les

livrer à la rigueur des lois. Dans toute autre circonstance, la mesure équivaldrait à une extermination que l'humanité repousse; on ne saurait en faire usage sans s'exposer à confondre les *prahoe* livrés au commerce avec ceux des pirates; ce serait aussi mettre un pouvoir discrétionnaire, illimité, entre les mains des officiers de la marine, et un moyen facile de ruiner la navigation des peuplades de l'Archipel, dont les *prahoe* fréquentent des ports, vers lesquels l'intérêt commercial pourrait les empêcher de conduire leurs cargaisons.

Cerai-t-ce, parce que le gouvernement néerlandais dans l'Inde observe les lois de la justice et de l'équité et qu'il n'enfreint point les traités conclus, qu'on l'accuse, comme le font quelques écrivains, de manquer de la force nécessaire ou de se résigner à une torpeur fatale en fait de répression de la piraterie? Les ordonnances émanées de l'autorité de la Compagnie des Indes, celles promulguées sous le gouvernement néerlandais, depuis 1816 jusqu'aujourd'hui, réfutent suffisamment ces imputations; tandis que les faits principaux de répression, dont nous donnons le sommaire dans leur ordre chronologique, servent à les repousser victorieusement. Les indications sont empruntées à des publications récentes (1).

(1) Voir, *Tijdschrift voor Neerland's Indië*, 6^e. et 7^e. Jaargangen, et Notices historiques sur les pirateries commises dans l'Archipel indien-oriental. Voir, *le Moniteur des Indes*, n^o. 8, 9 et 10. Mr. Cornets de Groot, Secrétaire-Général au Ministère des Colonies, est l'auteur de cette histoire détaillée sur la piraterie, nous en don-

Nous voyons que, dès 1705, la Compagnie des Indes avait pris des mesures pour réprimer la piraterie; on avait fixé le nombre des hommes d'équipage et des passagers pour tous les bâtiments indigènes. — Une ordonnance du 29 Juillet 1708, constate que quelques pirates avaient été remis au Sultan de Bantam pour être punis. — Par résolution du 8 Février 1726, que la Compagnie avait entre les mains des pirates des parages de Timor. — La résolution du 19 Avril 1751, fait encore mention de trois *bâtiments croiseurs*, qui étaient soutenus par des bâtiments armés aux frais des princes de Chéribon; ils donnèrent la chasse à dix-sept corsaires sur la côte de Java. — Le schooner, le *lion de mer* (*de Zeeleeuw*), monté par 24 hommes, croisait en Novembre 1769 dans la baie des Lampongs. — La résolution du 25 Février 1755, renouvelle les mesures prises par celle de 1705, par rapport au nombre fixé de matelots et de passagers à bord des bâtiments indigènes; les princes sont tenus de munir leurs bâtiments de passe-ports, indiquant la grandeur, l'armement, ainsi que la force de l'équipage. Les passagers sont soumis au contrôle, et il doit être fait mention de leur départ et de leur arrivée. Les armes à bord sont soumises à une visite comparative avec le texte du passe-port. Enfin il est décidé qu'au lieu de croiseurs ayant la forme de galères vénitiennes, on se servira de bâtiments marchant à la voile ou à la rame, et qui sont nommés

nous une notice succincte, en nous bornant aux faits principaux auxquels nous ajoutons quelques observations.

mille-pieds (*duizendbeenen*), montés par six Européens et le reste d'indigènes. — La résolution du 4 Novembre 1760, établit qu'une croisière sera stationnée vers les bouches du Jambi, sur la côte de Sumatra. — Par résolution du 26 Mars et du 20 Août 1760, le Sultan de Bantam fut sévèrement repris sur les relations qu'il entretenait avec les pirates: on l'avertit de veiller à réprimer ces brigandages et de défendre à ses sujets d'acheter aux pirates leurs captifs. — La résolution du 18 Juin 1773, porte qu'on signifiera aux Sultans de Djohor et de Pahang (Malakka) que, puisqu'il est évident qu'ils soutiennent les pirates et prennent part au butin, la Compagnie leur enjoint de rompre avec les brigands et de détruire les bâtiments armés en course; sinon, qu'on a pris la ferme résolution de pénétrer à main armée dans les états de ces princes. — Déjà du temps de la Compagnie, on avait créé une marine coloniale qu'on réorganisa sous le gouvernement du Baron van der Capellen, mais qui depuis ce temps, a été remplacée par la marine royale.

N'oublions pas de mentionner ici que la Compagnie des Indes forma des établissements dans plusieurs parties de l'Archipel, non seulement dans le but de protéger le monopole des épiceries, mais aussi afin de réprimer la piraterie. Tous ces postes militaires, placés comme autant d'avant-gardes dans quelques îles des Moluques et des Archipels orientaux, sont encore maintenus de nos jours, et plusieurs autres points sur les côtes des grandes îles, n'y ont été établis à grands frais, qu'avec le but principal de protéger et

de défendre la navigation et le commerce contre les attaques des pirates, ainsi que pour empêcher les chefs malais de prendre part à ces brigandages ou de recéler les objets capturés.

Dans les premières années qui suivirent la dissolution de la Compagnie, le gouvernement d'alors statua, par sa publication du 16 Mai 1806, que non-seulement on n'accorderait aucun passe-port aux capitaines, armateurs ou propriétaires de bâtiments connus sous les noms de *penjajap*, de *kakap* ou de *baloro*, mais que toutes les fois que des bâtiments de cette construction se montreraient dans quelque rade ou port de l'Archipel, on les arrêterait comme suspects. Plusieurs rencontres sanglantes eurent lieu pendant ce temps avec les pirates et les croiseurs de l'état. — Pendant les trois années que dura l'administration du Gouverneur-Général Daendels, 1808—1811, on travailla sans relâche à combattre les pirates. — En 1810 on avait équipé une flotille de quarante *prahoe*, armés dans le but spécial de protéger les côtes de Java. — Dans son arrêté du 22 Août 1810 fut décrété la formule du serment imposé au Sultan de Bantam. Le prince promettait qu'il ne souffrirait aucun pirate, et que s'il lui en tombait entre les mains, il leur infligerait une punition exemplaire.

Le Gouverneur Janssens, par son arrêté du 6 Juin 1811, adjugea aux capteurs une part dans les prises et le butin fait sur les pirates. Quant aux pirateries et à ceux qui s'en rendraient coupables, ou simplement complices, comme aussi à l'égard de toute spoliation, de

tout pillage ou vol commis en pleine mer, sur le navire ou la cargaison, les hautes-cours de justice, ainsi que les cours inférieures, devaient prononcer leur jugement après les enquêtes nécessaires, en se conformant au droit des gens, au droit politique admis en Europe et en particulier dans l'empire français, sans toutefois se départir des lois et usages établis dans la colonie.

Pendant l'administration anglaise à Java, les mers qui baignent les côtes de cette île furent plus que jamais infestées par les pirates. En Mars 1812, ces brigands furent vivement attaqués par le schooner de guerre anglais le *Wellington*, capitaine Cromey, soutenu par deux chaloupes canonnières et par six bâtiments armés des indigènes. Le plus grand navire corsaire accosta le *Wellington*, qui n'échappa qu'avec peine à l'abordage. Au mois de Mai suivant, les pirates soutinrent un combat contre les chaloupes armées du navire de guerre le *Modeste*. Nombre de pirates fréquentaient les eaux des îles Kangean et y faisaient même des descentes. Le *Coromandel* ayant échoué sur la côte de Bornéo, fut pris et brûlé par des pirates. La *Mathilda* aperçut ailleurs dix-sept grands *prahoe* corsaires, et l'*Helen* en vint aux mains dans le détroit de Bangka avec un bâtiment dont l'équipage se composait d'environ 80 pirates; un feu de mitraille bien nourri le préserva de l'abordage. En 1813 et 1814 plusieurs pirates ont été poursuivis en mer par des croiseurs anglais; mais on ne trouve marqué nulle part que quelque mesure aurait été prise pour attaquer les repaires de ces écumeurs de mer.

La Hollande ayant recouvré ces possessions en 1816, il fut expressément statué par l'article 36 du règlement gouvernemental établi en 1818, que le Gouverneur-Général aurait à veiller à la sûreté des personnes et des colons, contre les pirateries des peuplades indigènes. L'un des premiers actes du gouvernement néerlandais, après sa restauration, fut d'améliorer la marine coloniale et de la mettre en état de protéger efficacement le commerce. On assigna aux bâtiments de cette marine des stations fixes, où ils devaient rester en croisière. Le Gouverneur-Général van der Capellen ne négligea aucune occasion pour obtenir des renseignements positifs sur les pirates et sur les cas de piraterie; plusieurs documents officiels que nous ne relatons point ici, en font foi. — En 1817 et 1818 on contracta de nouvelles alliances avec les Sultans de Banjermasing et de Lingga, et en 1819 avec ceux de Pontianak, de Mampawa et de Sambas. Ces princes s'engagèrent solennellement à réprimer la piraterie, et le gouvernement leur enjoignit de seconder les opérations des croisières coloniales stationnées à cette fin le long des côtes de Bornéo. Les mêmes clauses furent stipulées dans les contrats passés avec les chefs indigènes de Célèbes.

Nonobstant toutes ces mesures et les soins assidus de l'autorité pour l'organisation des moyens de répression, les cas de piraterie se renouvelèrent de manière à susciter de vives alarmes, et maintes captures furent faites par les écumeurs de mer. En 1819, ils attaquèrent le schooner le *Lucifer* qui n'échappa qu'à

peine aux forbans. A la même époque le brick de commerce *Susanna Barbara*, fut attaqué par cinq *prahoe*; plusieurs autres attaques et la prise de quelques navires sur les côtes de Java, excitèrent l'audace des pirates qui ne craignirent pas même d'infester de leurs déprédations l'île de (Noesa) Kambangan (1). Depuis 1816 jusqu'en 1820, les tentatives des pirates ont été nombreuses et fort souvent elles ont été couronnées de succès; ils firent à plusieurs reprises des descentes sur la côte septentrionale de Java, enlevèrent des hommes et brûlèrent les relais de la poste; d'autres points de l'île de Java, ainsi que celle de Madura, devinrent également le théâtre de leurs méfaits.

L'insuffisance de la marine coloniale, instituée comme elle l'était, pour réprimer la piraterie, une fois bien reconnue, on crut qu'il serait plus utile, comme s'exprime l'arrêté du 11 Octobre 1821, d'augmenter, le long des côtes de Java, le nombre des bâtiments armés indigènes, et d'établir une distinction entre ces bâtiments et les navires de guerre de la marine coloniale. Non seulement on reconnut que le nombre des bâtiments en service ne suffisait pas, mais que leur construction ne répondait pas au but; c'est pourquoi l'on ajouta aux forces existantes un certain nombre de *prahoe* indigènes, d'une marche rapide; ils furent échelonnés le long des côtes de Java, et confiés à la

(1) Dans le premier volume p. 333, il est dit que le nom de cette île signifie *l'île du rocher fleuri*; c'est incorrect, car *Noesa Kambangan* traduit littéralement est: *île flottante*.

surveillance des régents indigènes, sous l'autorité immédiate des résidents européens. Lorsque les circonstances locales le permettraient, l'organisation qu'on venait d'établir à Java, serait également exécutoire dans tous les établissements de l'Archipel où de petits bâtiments seraient jugé nécessaire. Pour s'assurer que les croisières ne pourraient par leur présence troubler les commerçants paisibles, mais leur prêteraient une assistance efficace, il fut ordonné qu'elles porteraient chacune un numéro, de la grandeur de deux pieds, peint au vernis sur leurs voiles. — L'arrêté du 31 Octobre 1821 porte que la marine coloniale proprement dite sera composée de :

5 corvettes de 20 à 24 canons;

8 bricks ou grands schooners de 16 à 18 canons;

14 schooners de 12 à 14 canons;

2 navires de garde ou de dépôt.

On assigna à cette marine diverses stations et croisières pour protéger le commerce le long des côtes de Java, ainsi que dans les Moluques et dans les eaux de Célèbes, Sumatra, Bangka et Bornéo. Le gouvernement ne se borna point à ces mesures. En 1821, à la suite de la soumission de Palembang, l'île de Bilitoen reconnut notre pouvoir. La population dont l'industrie principale consistait dans la piraterie, et dont les *prahoe* pouvaient atteindre au chiffre de 200, s'engagea à ne plus commettre de brigandages; les chefs prêtèrent serment de fidélité et d'obéissance au gouvernement.

L'année 1822 fut remarquable par une expédition importante dirigée contre les pirates de Tontoli et de

quelques autres endroits de la côte de Célèbes. Cette expédition était composée de la frégate royale le *Melampus* et de cinq bâtiments de la marine coloniale, avec mille hommes de troupes auxiliaires indigènes, repartis dans 24 *padoeakan*. Un grand nombre de repaires et de villages des pirates furent réduits en cendres, 50 de leurs *prahoe* détruits, 23 pièces de canons capturées, et 40 pirates perdirent la vie. Nonobstant ce succès, l'année suivante 1823, un brick marchand fut enlevé sur la côte septentrionale de Java par sept corsaires.

La répression de la piraterie, but constant du gouvernement, fut le sujet d'une clause expresse dans les contrats passés en Juin 1823, avec le Sultan de Matan et le panembahan de Simpang. Le Radja Akil, ancien chef de pirate, passé depuis au service du gouvernement, commandait alors sous le titre de major, une flotille de *prahoe*, stationnée sur les côtes de Bornéo, afin d'y repousser la piraterie. Déjà alors il était question d'établir ce commandant indigène à Karimata ou à Succadana, mesure qui ne fut prise qu'en 1828.

Le Gouverneur des Moluques, Merkus, voulut, dès son entrée en fonctions, consolider la tranquillité et la paix dans cette partie de l'Archipel qui n'est pas immédiatement soumise à notre domination, et où la piraterie semblait avoir pris racine; certain Radja Djilolo venait même exercer ses violences jusque sous le feu du fort Victoria à Amboine. Cependant Mr. Merkus échoua d'abord dans ses efforts pour soumettre ce bri-

gand, qui avait construit un fortin (*benting*) à Hatiling sur la côte de Céram. Deux corvettes royales, la *Paulowna* et la *Komeet*, partirent d'Amboine et vinrent sommer Djilolo de se rendre : on leur répondit à coups de canon, sur quoi les corvettes ouvrirent leur feu sur la forteresse et les Alfoures en firent l'assaut. On rasa le *benting* ; on s'empara de 80 *prahœ*, et on construisit au même endroit un fort capable de protéger le commerce des paisibles habitants alfoures de cette île. Mais le Radja Djilolo et plusieurs de ses adhérents avaient pris la fuite dans l'intérieur de l'île. Le gouvernement résolut de le gagner par des propositions conciliantes : le gouverneur Merkus ouvrit en 1825 des négociations avec ce *radja* ; elles eurent pour résultat que ce chef rebelle consentit à s'établir avec sa suite sur la côte septentrionale de la grande Céram, sous la protection du gouvernement. L'on put se convaincre depuis, de l'heureuse influence qu'avait exercée sur ce pirate jadis si redouté, la modération et la douceur, montrées dans cette circonstance.

Une année avant cette époque, avait été conclu, le 17 Mars 1824, le traité remarquable entre la Néerlande et l'Angleterre, destiné à mettre un terme aux différends survenus entre les deux puissances par l'occupation simultanée de différentes parties de l'Inde. L'article 5, relatif au sujet qui nous occupe, porte :

Leurs Majestés britannique et néerlandaise s'engagent de la même manière à concourir efficacement à la répression de la piraterie dans ces mers. Elles n'accorderont point de refuge ou de protection à des bâtiments

exerçant la piraterie, et elles ne permettront, en aucun cas, que les navires ou marchandises capturés par de tels bâtiments soient introduits, déposés ou vendus en aucune de leurs possessions.

Article complètement superflu pour ce qui concerne la Néerlande, puisqu'à Singapore on se trouvait parfaitement au courant de tout ce qui se passa dans l'Archipel, et qu'on savait que le gouvernement néerlandais agissait conformément à ce que ce paragraphe exigeait de sa part: en effet, tout ce qui vient d'être avancé plus haut le montre clairement.

Il est de fait que l'alliance conclue avec l'Angleterre a eu pour résultat, de la part du gouvernement néerlandais, l'envoi d'un fonctionnaire à Singapore, chargé de s'entendre avec le résident anglais sur les moyens à employer pour réprimer la piraterie par la force des armes, et d'entrer immédiatement en rapport avec les princes de Lingga. *Il ne paraît pas que, de son côté, le gouvernement anglais ait pris des mesures quelconques.*

En 1824, à l'occasion du renouvellement du contrat, connu sous le nom de *Bongaisch contract*, avec les princes de Célèbes, il fut stipulé: que les bâtiments de ces princes, pour se voir admis dans les possessions néerlandaises, devront désormais être munis de passeports néerlandais, et qu'ils seront soumis aux réglemens sur le commerce et la navigation.

Dans cette même année furent conclus des traités avec les Sultans de Ternate et de Tidore, par lesquels ces princes s'engagèrent à assister le gouvernement d'hommes et de bâtiments contre les pirates.

Le journal de Batavia de 1824, fournit le résumé de tout ce qui a eu lieu en fait de répression de la piraterie sur les côtes de Java, dans le courant de cette année. — Les mesures pour la sûreté de nos côtes contre les pirateries, ont en général donné d'excellents résultats. Le commerce de cabotage et les habitants des côtes n'ont pas éprouvé de pertes importantes. — Pendant le mois de Juin, soixante-dix corsaires papoes ou céramais se montrèrent dans le voisinage de Banjoewangi; mais une petite escadre de la marine coloniale et l'arrivée de la corvette royale *Komeet* les fit disparaître, avant qu'ils eussent eu le temps de commettre quelques brigandages. — Vers le même temps les îles de Kangean à l'est de Madura, furent inquiétées aussi par la flotille qui avait été vue à Banjoewangi; mais les bâtiments de la marine coloniale lui donnèrent si vivement la chasse, qu'elle quitta aussitôt ces parages où elle n'a plus reparu. — La chaloupe canonnière n°. 15, rencontra une partie de cette flotille; mais la nuit qui survint, l'empêcha d'obtenir aucun avantage sur ces *prahoe*. — Le schooner *de Circé* reprit sur quelques pirates, au nord de Madura, un bâtiment chargé de sel et le rendit à son propriétaire. — Des pirates se montrèrent dans la baie de Panaroekan; la canonnière n°. 18 en vint aux mains avec un de leurs *prahoe*, qui, malgré de fortes avaries, échappa à la faveur du calme plat. — On découvrit aussi des pirates près de Chéribon. Les schooners le *Castor* et l'*Emma*, envoyés aussitôt contre eux, les firent bientôt disparaître.

Ce journal termine: Un état de choses si longtemps

désiré et si favorable au commerce indigène, doit être attribué à l'activité qu'ont montrée à l'envi, dans l'exercice de leurs fonctions, les commandants de divers bâtiments en station et de la marine coloniale. Les commandants indigènes des *prahoe* du gouvernement, ont prouvé en plusieurs circonstances, qu'ils ne sont nullement inférieurs en courage à l'ennemi qu'ils avaient à combattre. Les pirates ont eu le dessous dans chaque rencontre.

En 1825, deux vaisseaux du commerce frétés par le gouvernement, ayant à bord divers transports militaires qui devaient faire partie de l'expédition contre l'état de Boni (Célèbes), rencontrèrent en mer deux grands bâtiments pirates qui croyaient pouvoir s'emparer de ces navires, ne les supposant pas capables de faire résistance. On laissa arriver les pirates à portée de fusil; l'un des *prahoe* prit feu et coula, l'autre perdit beaucoup de monde, mais il échappa à force de rames.

Dans cette même année, le gouvernement de l'Inde envoya Mr. van Angelbeek à Singapore et à Riouw, pour obtenir de la part du gouvernement indo-britannique, quelque coopération pour la répression de la piraterie; car, bien que le besoin ne s'en fût point encore fait sentir, ce concours était désirable sous tous les rapports, surtout pour prévenir des difficultés qui pourraient naître entre les deux gouvernements, relativement à leurs possessions dans l'Inde.

Dans le rapport du 12 Avril 1825, Mr. van Angelbeek rend compte de sa mission au Gouverneur-Général, Baron van der Capellen, dans ces termes: » J'ai cru

dit-il, l'occasion favorable pour entretenir Mr. Crawford, résident anglais à Singapore, au sujet de la piraterie, et m'informer auprès de lui; si les autorités supérieures du Bengale avaient l'intention de prendre des mesures pour la réprimer; lui exposant combien le gouvernement avait, bien plus qu'autrefois, intérêt à ce que la navigation et le commerce ne fussent pas inquiétés dans l'Archipel: je représentai au résident quelle funeste influence ce fléau exerce sur la prospérité et sur la civilisation des insulaires de cet Archipel; combien les entraves que la piraterie apporte au commerce et à la navigation, ralentissent le développement de leur industrie et étouffe en eux tout désir de travail; enfin la nécessité urgente de mettre un terme à la piraterie. Je lui démontrai aussi, comme mon opinion personnelle, que le moyen le plus sûr d'arriver au but proposé serait, pour les gouvernements anglais et néerlandais, de prendre des mesures à peu près uniformes pour combattre les pirates, et d'agir dans cette circonstance *en réunissant leurs forces*. Le résident me répondit que cette affaire l'occupait sérieusement déjà depuis longtemps, et qu'il avait même eu l'intention de présenter au Gouverneur-Général des Indes anglaises, un projet sur les moyens à mettre en usage pour l'expulsion des pirates. J'espère maintenant, ajouta-t-il, être bientôt en état de réaliser ce projet. Il entra tout-à-fait dans mes vues sur la manière dont il faudrait s'y prendre pour réussir; et, faisant l'observation qu'on devait faire usage de bateaux à vapeur, au nombre de cinq ou six, il se promettait les meilleurs résultats de

leur emploi; mais il regardait la complète expulsion des pirates, au moyen des croisières ordinaires, comme fort difficile, pour ne pas dire impossible. Il veut que ces bateaux croisent toute l'année entre Java et Poeloe Pinang; ils devraient parcourir sans cesse les détroits de Malacca, Riouw, Bangka et enfin les côtes de Java et de Bornéo, pour les purger des pirates: ceux-ci, fatigués de voir leurs entreprises échouer partout, seraient enfin forcés de chercher d'autres moyens de subsistance, et ce terrible fléau cesserait."

» J'ai constamment, dit encore Mr. van Angelbeek dans son rapport général du 14 Août 1825, mis sous les yeux du vice-roi à Riouw, Radja Jafar, que pour parvenir à un certain degré de prospérité et de bien-être, il était nécessaire d'adopter un système de gouvernement plus énergique et en même temps plus généreux, et je lui ai donné l'assurance que le gouvernement était disposé à l'assister dans cette affaire. J'ai toujours mis en première ligne que le principal moyen à employer serait de réprimer et même d'étouffer la piraterie."

Aux mêmes fins, Mr. van Angelbeek conclut un traité avec le Panghoeloe Hamba, radja de Bilitoen, traité qui fut ratifié à Batavia le 4 Octobre 1825; ce traité est conçu à peu près dans ces termes:

Tout bâtiment équipé pour la pêche du *tripang* et de l'*agar-agar*, sera muni d'un passeport revêtu d'un sceau tout particulier, et dont on ne pourra faire usage dans aucun autre cas. — Aucun bâtiment destiné à la pêche ne portera d'autres armes que celles qui sont né-

cessaires pour pêcher le *tripang*. — Les *prahoe* seront sous le commandement d'une personne de confiance. L'armement en sera clairement décrit dans les passeports, et le nom du commandant y sera mentionné. — Avant le départ de la flotte, le Panghoeloe fera connaître au résident européen le nombre des bâtiments armés dont elle sera composée, ainsi que le nom du commandant. — Tout *prahoe* appartenant à cette flotte, s'il rencontre un croiseur néerlandais, sera tenu de s'approcher au premier signal, et d'exhiber son passeport etc.

La mort de Mr. van Angelbeek, peu de temps après son retour à Batavia, le départ du Gouverneur-Général van der Capellen, et la guerre contre Dhipo Negoro qui éclata en 1825, étaient des événements inattendus qui empêchèrent probablement des démarches altérieures auprès du gouvernement anglais, *qui de son côté garda un silence complet à cet égard.*

On ne saurait disconvenir que les années 1826 et 1827, même jusqu'en 1829, n'aient été fatales pour la navigation et le commerce dans les mers de l'Archipel; plusieurs captures faites dans ces années par les pirates, constatent ce fait. Nous passons les détails de ces événements sous silence; mais ils servent toutefois de preuve, que les économies trop sévères qui eurent lieu pendant le gouvernement du Commissaire-Général Vicomte Du Bus de Gissignies, exercèrent une fâcheuse influence sur la répression de la piraterie, et que par le relâchement dans le service, l'audace des écumeurs de mer augmenta progressivement.

Vers la fin de 1829, les forces de la marine coloniale étaient réduites à 2 stationnaires, 5 bricks, 9 schooners et 9 chaloupes canonnières. Les *prahoe* croiseurs, construits à grands frais, servaient de bâtiments de transport dans les résidences, ou avaient été supprimés.

Toutefois, en 1827, on prit une mesure énergique envers le Sultan de Matan (côte occidentale de Bornéo). Ce prince continuait à soutenir les pirates. Il fit une descente armée dans l'île de Karimata, pour s'emparer des restes d'un navire échoué sur la côte. Il fit massacrer Batin Galang qui y commandait, et emporta en triomphe à Matan le drapeau néerlandais. Le capitaine de marine Dibbetz, de la fregate *Bellona*, fût chargé de venger cette insulte. Le Sultan fut détrôné, et le Radja Akil établi comme Sultan de Succadana sur les états réunis de Matan et de Simpang.

Pour remédier aux calamités suscitées par les expéditions fréquentes des écumeurs de mer, le Gouverneur-Général van den Bosch réunit, en 1830, les *prahoe* croiseurs en disponibilité, et y fit ajouter quelques schooners d'un petit tirant d'eau; il en confia le commandement à Mr. Kolff, officier distingué de la marine coloniale. Ces bâtiments, de concert avec ceux de la marine royale, devaient faire à époques fixes des excursions contre les pirates, visiter annuellement leurs repaires, en faire une justice exemplaire, détruire leurs bâtiments, enlever leurs armements et répandre ainsi l'épouvante parmi eux. On trouve indiqué dans les documents officiels qu'en Mai 1830, il fut résolu de

mettre en construction 20 bâtiments; en Août 1831, il s'en trouvaient 16 prêts à prendre la mer; à cette époque il fut ordonné qu'on en construirait encore 14.

Aux termes du traité conclu avec le Sultan de Linga, celui-ci chargea, en Juillet 1830, son fils d'une expédition dans les parages de Boeya: le succès répondit à l'attente; deux des principaux chefs furent faits prisonniers, et condamnés aux travaux forcés à perpétuité. Un nouveau traité conclu avec le Sultan de Linga avait pour but d'engager ce prince à seconder plus énergiquement encore les mesures prises par le gouvernement. Il s'engageait à punir de mort ceux qui, dans ses états, se rendraient coupables de piraterie.

D'après les ordres du Gouverneur-Général en date du 9 Décembre 1830, M. M. Praetorius, résident de Palembang et Du Buy, résident de Bangka, fournirent dans leurs rapports du 17 et du 29 Janvier 1831, des indications importantes sur les pirates de Djambi, de Rété et de quelques autres endroits situés sur la côte orientale de Sumatra, renseignements dont on fit usage dans l'expédition contre les Atchinais.

En Mars 1831, le gouvernement de l'Inde ratifia le traité conclu avec Radja Akil, élevé par lui à la dignité de Sultan de Succadana; ce traité renferme plusieurs articles relatifs à la répression de la piraterie. A la même époque Mr. Hardy de Vicques dirigea de Macassar une expédition contre les pirates, et le gouvernement rendit justice au courage de ce fonctionnaire. En Septembre de la même année, nos troupes eurent à soutenir un combat acharné contre les brigands d'Atchin;

cette lutte eut lieu dans les eaux de l'île Ongé sur la côte de Sumatra. Le lieutenant Everts y perdit la vie et le délégué Bonnet fut blessé grièvement; il obtint du roi, en récompense de sa bravoure, la décoration de l'ordre de Guillaume.

L'audace des pirates dans le détroit de Malacca nuisait beaucoup, à cette époque, aux intérêts du commerce anglais dans ces parages, et quoique les autorités de Singapore se fussent opposées contre toute mesure combinée de répression, même après les démarches du gouvernement néerlandais en 1825, les maîtres de l'Inde-britannique jugèrent à propos d'inviter le gouvernement de l'Archipel, par leur lettre du 4 Mars 1831, à réunir leurs efforts, pour mettre un terme à cette calamité. Il est fort remarquable que le gouvernement indou-britannique ne fit, à cette occasion, aucune mention des propositions de notre part sur la demande de *combinaison des efforts des deux nations, en mettant de cette manière à exécution les articles du traité de 1824 relatifs à la piraterie*. Il paraît que le gouvernement de Java sentit dès lors quel fond il pouvait faire sur la coopération du gouvernement de Calcutta. La réponse du général van den Bosch à cette communication eut lieu sous la date du 29 Décembre, en ces termes: » *Je n'aurai pas besoin de vous assurer, Mylord, que je ne suis pas moins disposé que Votre Excellence à coopérer à des mesures pour la sûreté des côtes, du commerce et de la navigation, et que je ferai usage de tous les moyens pour parvenir à ce but.* » On était instruit à Batavia que le désir de mettre à exécution le traité entre les deux puissances,

n'était pas le but réel de la démarche faite par le gouvernement indou-britannique, mais qu'un incident secondaire, dû au simple hasard, y avait donné lieu.

Nous passons sous silence plusieurs rapports soumis au gouvernement par quelques fonctionnaires, tant européens qu'indigènes, sur les moyens les plus efficaces à opposer aux tentatives des écumeurs de mer; ces documents ont été publiés par le *Moniteur des Indes* du mois de Février de cette année. Ils n'offrent point un intérêt direct pour notre relation historique.

Continuant l'analyse du manuscrit de Mr. Cornets de Groot sur la répression de la piraterie dans les mers de l'Inde, nous voyons que les parages des Moluques étaient infestés en 1832 par des bâtiments pirates des îles de la Papouasie. Le Sultan de Ceram établi à Wahay, où se trouvait également son frère le radja de Gilolo, s'étaient l'un et l'autre révoltés contre l'autorité légitime du Sultan de Tidore. Ces princes s'étaient retirés à Céram pour se soustraire aux poursuites de leur souverain. Le Gouvernement de l'Inde les fit arrêter avec tous leurs adhérents et les fit conduire prisonniers à Java, ce qui eut pour résultat que la piraterie fut réprimée pour quelque temps dans ces mers et que la tranquillité fut rétablie dans le pays. Les désordres de ce genre y avaient à tel point pris le dessus, que le commerce des esclaves et le brigandage, tant sur terre que sur mer, s'y pratiquaient sur une grande échelle et nuisaient au commerce du pays ainsi qu'à la sûreté de ses habitants.

Les écumeurs de mer qui s'étaient fixés à Djambi,

désiré et si favorable au commerce indigène, doit être attribué à l'activité qu'ont montrée à l'envi, dans l'exercice de leurs fonctions, les commandants de divers bâtiments en station et de la marine coloniale. Les commandants indigènes des *prahoe* du gouvernement, ont prouvé en plusieurs circonstances, qu'ils ne sont nullement inférieurs en courage à l'ennemi qu'ils avaient à combattre. Les pirates ont eu le dessous dans chaque rencontre.

En 1825, deux vaisseaux du commerce frétés par le gouvernement, ayant à bord divers transports militaires qui devaient faire partie de l'expédition contre l'état de Boni (Célèbes), rencontrèrent en mer deux grands bâtiments pirates qui croyaient pouvoir s'emparer de ces navires, ne les supposant pas capables de faire résistance. On laissa arriver les pirates à portée de fusil; l'un des *prahoe* prit feu et coula, l'autre perdit beaucoup de monde, mais il échappa à force de rames.

Dans cette même année, le gouvernement de l'Inde envoya Mr. van Angelbeek à Singapore et à Riouw, pour obtenir de la part du gouvernement indo-britannique, quelque coopération pour la répression de la piraterie; car, bien que le besoin ne s'en fût point encore fait sentir, ce concours était désirable sous tous les rapports, surtout pour prévenir des difficultés qui pourraient naître entre les deux gouvernements, relativement à leurs possessions dans l'Inde.

Dans le rapport du 12 Avril 1825, Mr. van Angelbeek rend compte de sa mission au Gouverneur-Général, Baron van der Capellen, dans ces termes: » J'ai cru

dit-il, l'occasion favorable pour entretenir Mr. Crawford, résident anglais à Singapore, au sujet de la piraterie, et m'informer auprès de lui; si les autorités supérieures du Bengale avaient l'intention de prendre des mesures pour la réprimer; lui exposant combien le gouvernement avait, bien plus qu'autrefois, intérêt à ce que la navigation et le commerce ne fussent pas inquiétés dans l'Archipel: je représentai au résident quelle funeste influence ce fléau exerce sur la prospérité et sur la civilisation des insulaires de cet Archipel; combien les entraves que la piraterie apporte au commerce et à la navigation, ralentissent le développement de leur industrie et étouffe en eux tout désir de travail; enfin la nécessité urgente de mettre un terme à la piraterie. Je lui démontrai aussi, comme mon opinion personnelle, que le moyen le plus sûr d'arriver au but proposé serait, pour les gouvernements anglais et néerlandais, de prendre des mesures à peu près uniformes pour combattre les pirates, et d'agir dans cette circonstance *en réunissant leurs forces*. Le résident me répondit que cette affaire l'occupait sérieusement déjà depuis longtemps, et qu'il avait même eu l'intention de présenter au Gouverneur-Général des Indes anglaises, un projet sur les moyens à mettre en usage pour l'expulsion des pirates. J'espère maintenant, ajouta-t-il, être bientôt en état de réaliser ce projet. Il entra tout-à-fait dans mes vues sur la manière dont il faudrait s'y prendre pour réussir; et, faisant l'observation qu'on devait faire usage de bateaux à vapeur, au nombre de cinq ou six, il se promettait les meilleurs résultats de

leur emploi; mais il regardait la complète expulsion des pirates, au moyen des croisières ordinaires, comme fort difficile, pour ne pas dire impossible. Il veut que ces bateaux croisent toute l'année entre Java et Poeloe Pinang; ils devraient parcourir sans cesse les détroits de Malacca, Riouw, Bangka et enfin les côtes de Java et de Bornéo, pour les purger des pirates: ceux-ci, fatigués de voir leurs entreprises échouer partout, seraient enfin forcés de chercher d'autres moyens de subsistance, et ce terrible fléau cesserait."

» J'ai constamment, dit encore Mr. van Angelbeek dans son rapport général du 14 Août 1825, mis sous les yeux du vice-roi à Riouw, Radja Jafar, que pour parvenir à un certain degré de prospérité et de bien-être, il était nécessaire d'adopter un système de gouvernement plus énergique et en même temps plus généreux, et je lui ai donné l'assurance que le gouvernement était disposé à l'assister dans cette affaire. J'ai toujours mis en première ligne que le principal moyen à employer serait de réprimer et même d'étouffer la piraterie."

Aux mêmes fins, Mr. van Angelbeek conclut un traité avec le Panghoeloe Hamba, radja de Bilitoen, traité qui fut ratifié à Batavia le 4 Octobre 1825; ce traité est conçu à peu près dans ces termes:

Tout bâtiment équipé pour la pêche du *tripang* et de l'*agar-agar*, sera muni d'un passeport revêtu d'un sceau tout particulier, et dont on ne pourra faire usage dans aucun autre cas. — Aucun bâtiment destiné à la pêche ne portera d'autres armes que celles qui sont né-

cessaires pour pêcher le *tripang*. — Les *prahoe* seront sous le commandement d'une personne de confiance. L'armement en sera clairement décrit dans les passeports, et le nom du commandant y sera mentionné. — Avant le départ de la flotte, le Panghoeloe fera connaître au résident européen le nombre des bâtiments armés dont elle sera composée, ainsi que le nom du commandant. — Tout *prahoe* appartenant à cette flotte, s'il rencontre un croiseur néerlandais, sera tenu de s'approcher au premier signal, et d'exhiber son passeport etc.

La mort de Mr. van Angelbeek, peu de temps après son retour à Batavia, le départ du Gouverneur-Général van der Capellen, et la guerre contre Dhipo Negoro qui éclata en 1825, étaient des événements inattendus qui empêchèrent probablement des démarches altérieures auprès du gouvernement anglais, *qui de son côté garda un silence complet à cet égard.*

On ne saurait disconvenir que les années 1826 et 1827, même jusqu'en 1829, n'aient été fatales pour la navigation et le commerce dans les mers de l'Archipel; plusieurs captures faites dans ces années par les pirates, constatent ce fait. Nous passons les détails de ces événements sous silence; mais ils servent toutefois de preuve, que les économies trop sévères qui eurent lieu pendant le gouvernement du Commissaire-Général Vicomte Du Bus de Gissignies, exercèrent une fâcheuse influence sur la répression de la piraterie, et que par le relâchement dans le service, l'audace des écumeurs de mer augmenta progressivement.

Vers la fin de 1829, les forces de la marine coloniale étaient réduites à 2 stationnaires, 5 bricks, 9 schooners et 9 chaloupes canonnières. Les *prahoe* croiseurs, construits à grands frais, servaient de bâtiments de transport dans les résidences, ou avaient été supprimés.

Toutefois, en 1827, on prit une mesure énergique envers le Sultan de Matan (côte occidentale de Bornéo). Ce prince continuait à soutenir les pirates. Il fit une descente armée dans l'île de Karimata, pour s'emparer des restes d'un navire échoué sur la côte. Il fit massacrer Batin Galang qui y commandait, et emporta en triomphe à Matan le drapeau néerlandais. Le capitaine de marine Dibbetz, de la fregate *Bellona*, fût chargé de venger cette insulte. Le Sultan fut détrôné, et le Radja Akil établi comme Sultan de Succadana sur les états réunis de Matan et de Simpang.

Pour remédier aux calamités suscitées par les expéditions fréquentes des écumeurs de mer, le Gouverneur-Général van den Bosch réunit, en 1830, les *prahoe* croiseurs en disponibilité, et y fit ajouter quelques schooners d'un petit tirant d'eau; il en confia le commandement à Mr. Kolff, officier distingué de la marine coloniale. Ces bâtiments, de concert avec ceux de la marine royale, devaient faire à époques fixes des excursions contre les pirates, visiter annuellement leurs repaires, en faire une justice exemplaire, détruire leurs bâtiments, enlever leurs armements et répandre ainsi l'épouvante parmi eux. On trouve indiqué dans les documents officiels qu'en Mai 1830, il fut résolu de

mettre en construction 20 bâtiments; en Août 1831, il s'en trouvaient 16 prêts à prendre la mer; à cette époque il fut ordonné qu'on en construirait encore 14.

Aux termes du traité conclu avec le Sultan de Linga, celui-ci chargea, en Juillet 1830, son fils d'une expédition dans les parages de Boeya: le succès répondit à l'attente; deux des principaux chefs furent faits prisonniers, et condamnés aux travaux forcés à perpétuité. Un nouveau traité conclu avec le Sultan de Linga avait pour but d'engager ce prince à seconder plus énergiquement encore les mesures prises par le gouvernement. Il s'engageait à punir de mort ceux qui, dans ses états, se rendraient coupables de piraterie.

D'après les ordres du Gouverneur-Général en date du 9 Décembre 1830, M. M. Praetorius, résident de Palembang et Du Buy, résident de Bangka, fournirent dans leurs rapports du 17 et du 29 Janvier 1831, des indications importantes sur les pirates de Djambi, de Rété et de quelques autres endroits situés sur la côte orientale de Sumatra, renseignements dont on fit usage dans l'expédition contre les Atchinais.

En Mars 1831, le gouvernement de l'Inde ratifia le traité conclu avec Radja Akil, élevé par lui à la dignité de Sultan de Succadana; ce traité renferme plusieurs articles relatifs à la répression de la piraterie. A la même époque Mr. Hardy de Vicques dirigea de Macassar une expédition contre les pirates, et le gouvernement rendit justice au courage de ce fonctionnaire. En Septembre de la même année, nos troupes eurent à soutenir un combat acharné contre les brigands d'Atchin;

cette lutte eut lieu dans les eaux de l'île Ongé sur la côte de Sumatra. Le lieutenant Everts y perdit la vie et le délégué Bonnet fut blessé grièvement; il obtint du roi, en récompense de sa bravoure, la décoration de l'ordre de Guillaume.

L'audace des pirates dans le détroit de Malacca nuisait beaucoup, à cette époque, aux intérêts du commerce anglais dans ces parages, et quoique les autorités de Singapore se fussent opposées contre toute mesure combinée de répression, même après les démarches du gouvernement néerlandais en 1825, les maîtres de l'Inde-britannique jugèrent à propos d'inviter le gouvernement de l'Archipel, par leur lettre du 4 Mars 1831, à réunir leurs efforts, pour mettre un terme à cette calamité. Il est fort remarquable que le gouvernement indou-britannique ne fit, à cette occasion, aucune mention des propositions de notre part sur la demande de combiner les efforts des deux nations, en mettant de cette manière à exécution les articles du traité de 1824 relatifs à la piraterie. Il paraît que le gouvernement de Java sentit dès lors quel fond il pouvait faire sur la coopération du gouvernement de Calcutta. La réponse du général van den Bosch à cette communication eut lieu sous la date du 29 Décembre, en ces termes: » *Je n'aurai pas besoin de vous assurer, Mylord, que je ne suis pas moins disposé que Votre Excellence à coopérer à des mesures pour la sûreté des côtes, du commerce et de la navigation, et que je ferai usage de tous les moyens pour parvenir à ce but.* » On était instruit à Batavia que le désir de mettre à exécution le traité entre les deux puissances,

n'était pas le but réel de la démarche faite par le gouvernement indou-britannique, mais qu'un incident secondaire, dû au simple hasard, y avait donné lieu.

Nous passons sous silence plusieurs rapports soumis au gouvernement par quelques fonctionnaires, tant européens qu'indigènes, sur les moyens les plus efficaces à opposer aux tentatives des écumeurs de mer; ces documents ont été publiés par le *Moniteur des Indes* du mois de Février de cette année. Ils n'offrent point un intérêt direct pour notre relation historique.

Continuant l'analyse du manuscrit de Mr. Cornets de Groot sur la répression de la piraterie dans les mers de l'Inde, nous voyons que les parages des Moluques étaient infestés en 1832 par des bâtiments pirates des îles de la Papouasie. Le Sultan de Ceram établi à Wahaa, où se trouvait également son frère le radja de Gilolo, s'étaient l'un et l'autre révoltés contre l'autorité légitime du Sultan de Tidore. Ces princes s'étaient retirés à Céram pour se soustraire aux poursuites de leur souverain. Le Gouvernement de l'Inde les fit arrêter avec tous leurs adhérents et les fit conduire prisonniers à Java, ce qui eut pour résultat que la piraterie fut réprimée pour quelque temps dans ces mers et que la tranquillité fut rétablie dans le pays. Les désordres de ce genre y avaient à tel point pris le dessus, que le commerce des esclaves et le brigandage, tant sur terre que sur mer, s'y pratiquaient sur une grande échelle et nuisaient au commerce du pays ainsi qu'à la sûreté de ses habitants.

Les écumeurs de mer qui s'étaient fixés à Djambi,

côte de Sumatra, furent forcés d'abandonner ces parages et on établit un fort sur l'embouchure de cette rivière.

En 1833 des pirateries se commettaient sur les côtes de Java. Plusieurs croisières se portèrent sur ces forêts et leur donnèrent la chasse; dans une de ces expéditions, on eut à regretter la mort du commandant indigène de cette escadrille, mais on parvint à éloigner les pirates.

A cette époque, le Gouvernement fit des tentatives pour organiser une colonie à Tana-Tjampea, une des îles du groupe de Saleyer, dans le but de procurer, à ceux qui s'adonnaient à la piraterie, des moyens de subsistance et la faculté de se livrer à un travail honorable.

Les forces de la marine coloniale étaient en 1833, de deux stationnaires, trois bricks, onze schooners et six chaloupes canonnières; en outre on attendait l'arrivée de quelques pyroscaphes qu'on avait fait construire en Europe. Plusieurs rapports furent adressés à cette époque au gouvernement sur les moyens les plus efficaces pour réprimer la piraterie, but constant de ses efforts, ainsi que de sa surveillance active.

Toutefois, on ne doit pas omettre de dire qu'à cette époque de 1830 à 1833, les événements politiques en Europe eurent une grande influence sur la marche moins progressive des affaires de l'Inde. La défection de la Belgique en 1830, avait fait mettre l'embargo sur les navires néerlandais: on ne pouvait prévoir dès lors toutes les conséquences auxquelles cette mesure conduirait, et il était nécessaire de concentrer les forces

contre une attaque maritime qu'on redoutait; cela fut cause que la vigilance ainsi que l'activité se trouvèrent en quelque sorte paralysées, du moins distraites de la piraterie, pour veiller à des intérêts plus directs; tandis qu'à Java toute la sollicitude de l'administration était captivée par la mise à exécution du nouveau système des cultures.

Il était réservé à la direction du Gouverneur-Général par intérim, Mr. Baud (1834 à 1836), de prendre des mesures plus énergiques dans ces temps où l'horizon politique commençait à s'éclaircir en Europe.

Dès le commencement de l'année 1834, les bricks de la marine royale: *Meermin* et les schooners de la marine coloniale *Janus* et *Pilades* furent envoyés en reconnaissance dans les parages de Bali et de Lombok, où le croiseur *Iris* avait été aux prises près de l'île Gilboang avec dix-sept *prahoe* pirates qui s'étaient emparés d'un bâtiment commerçant. Cette expédition combinée avec quelques bâtiments armés par le Sultan de Linga, combattit les pirates qui avaient pris station à l'embouchure de l'Indragirie sur la côte orientale de Sumatra. On s'empara à cette occasion de huit chefs de pirates, dont trois furent exécutés à Linga tandis que les autres furent condamnés aux galères.

En Avril de cette année, on fit une expédition à Ba-toe-poetie et à Berow sur la côte orientale de Bornéo sous les ordres du capitaine Annemaet, commandant une flotille composée de la corvette *Heldin*, du brick *Siewa* et des schooners *Castor* et *Crocodil*, avec quelques *prahoe* armés. Quoique cette croisière ne parvint

pas à atteindre les écumeurs de mer, elle n'en dévasta pas moins leurs repaires et on livra aux flammes plusieurs de leurs bâtiments échoués sur la côte. Nous avons déjà fait mention de la convention qui fut conclue à cette époque avec les princes de Goenong-teboer et de Boelongan. Dans cette même année le schooner colonial *Pilades* nettoya les mers à l'orient de l'île de Java, et enleva un bâtiment marchand des mains des pirates.

Le 24 Octobre 1834, un détachement de huit cents hommes, commandé par le Colonel Elout, s'embarqua pour se rendre maître d'un fort, nommé *Radja gepéh*, construit dans le but de protéger les pirates de la côte des Lampongs et des îles de Linga. Cette expédition fut couronnée d'un plein succès.

Comme preuve que la sollicitude du gouvernement néerlandais dans l'Inde, ne s'étendait pas exclusivement aux tentatives de répression contre les flibustiers qui nuisaient à son commerce de cabotage, mais que des expéditions avaient également lieu dans le but de garantir les pavillons étrangers des attaques des écumeurs de mer, nous avons à citer que dans ce temps un brick portugais, le *Dourado*, avait fait côte sur Bintang, l'île principale du groupe de Riouw. Cette nouvelle ayant été communiquée au résident européen, celui-ci en traversant toute l'île, se transporta immédiatement, à la tête de cinquante militaires et de quelques indigènes armés, vers le lieu où le bâtiment se trouvait naufragé; il avait été abandonné par l'équipage, et les pirates se mettaient en devoir de le piller; quelques embarcations armées que le résident avait dirigé par mer vers le

lieu du sinistre parvinrent, à sauver la plus grande partie de la cargaison.

Le 3 Février 1835, le résident de Riouw, Mr. H. Cornets de Groot reçut la nouvelle qu'un navire anglais s'était perdu sur les rochers de la partie orientale de Bintang. La mousson ne permettant pas d'envoyer des secours par mer, il prit une escorte de quelques militaires, auxquels il joignit une partie des équipages des bâtiments croiseurs, et se faisant accompagner par le Vice-roi de Riouw et par le Commandant du port, cette troupe se fraya un passage par les districts sauvages qui les séparaient de cette côte inhabitée. Parvenu à l'endroit où le vaisseau se trouvait échoué, ils y trouvèrent le capitaine du *Sylphe*, qui s'était jusque là opposé de son mieux contre les attaques de quelques pirates. Son navire frété au Bengale, portait une cargaison de 1000 caisses d'opium en destination pour la Chine. Quelques aventuriers du pays s'étaient déjà rassemblés sur la côte pour se livrer au pillage du bâtiment en détresse; mais la présence du résident avec ses troupes paralysa les intentions malveillantes des pirates et des brigands accourus vers ce point. De Singapore on avait envoyé également assistance au bâtiment naufragé. La corvette *Clive* vint, non sans peine ni sans périls, participer au sauvetage de la riche cargaison; mais les dangers qu'elle courait de tomber sur les récifs, ne lui permirent pas de prêter un secours très-efficace. Le résident demeura quinze jours sur cette côte, temps nécessaire pour opérer le transbordement sur des navires envoyés à cette fin de Singapore. — Il est juste de faire mention

qu'en cette circonstance, le gouvernement de Singapore reconnut le service rendu, par une lettre fort obligeante écrite au résident, et que les deux commerçants de Calcutta, dont les biens avaient été mis sous la sauvegarde du pavillon néerlandais, envoyèrent à ce fonctionnaire un beau vase d'argent portant des inscriptions relatives au service qu'il venait de leur rendre. Le Roi des Pays-Bas récompensa le résident de Riouw, en lui accordant la décoration de l'ordre de Guillaume.

En 1835, une seconde expédition partit de Java, pour la côte orientale de Bornéo. Le brick royal *Dourga* et les schooners *Vliegende Visch* et *Haai*, accompagnés de quelques croiseurs, purgèrent les eaux de Poeloe-Swangi et de Laut-poeloe des pirates qui y exerçaient leurs dépradations; on se rendit maître dans ces îles de plusieurs embarcations et de quantité d'armes et de munitions; les brigands furent poursuivis jusque dans l'intérieur et on parvint à libérer 156 captifs. De là on se porta sur Tjantong, où certain Hadja Djawa était connu comme chef de pirate: les *Kampongs* furent incendiés, on s'empara des embarcations, et 37 Javanais ou Madurais captifs obtinrent la liberté; l'expédition détruisit 63 *prahoe* pirates; elle s'empara de 19 pièces d'artillerie et 11 brigands perdirent la vie. Les croiseurs des résidences de Java coulèrent à fond dans cette même année près des îles Karimon Java plusieurs bâtiments suspects.

En 1836, la force navale destinée principalement à la répression de la piraterie, et qui se trouvait prête à prendre la mer au premier signal, était composée,

(indépendamment des navires en station, faisant partie de l'escadre royale), ainsi qu'il suit :

2 corvettes coloniales; — 5 bricks; — 10 schooners; — 12 bâtiments plus légers; — 4 schooners des résidences de Java; — 6 chaloupes canonnières et 47 *prahoe* ou croiseurs armés.

En Avril de cette année, la direction du gouvernement de l'Inde néerlandaise fut confiée au général de Eerens, venu à cette fin d'Europe.

Comme on continuait à nourrir quelques soupçons sur la conduite équivoque du sultan de Linga dans les délits commis par les pirates, et que différentes populations des îles ressortissants de son autorité participaient plus ou moins à ces actes de brigandage, on convint avec ce prince qu'il enverrait des chefs, munis de ses pleins pouvoirs, dans les îles principales placées sous son autorité, afin de veiller à ce que les habitants ne prissent aucune part soit directe ou indirecte, ou bien ne se vouassent à cette industrie. On lui fit adopter en même temps des mesures plus décisives par rapport aux bâtiments du commerce, ainsi qu'à ceux destinés à la pêche du tripang et du caret, attendu que ces bâtiments se permettaient de commettre des brigandages lorsque l'occasion leur paraissait favorable. Afin d'indemniser le sultan des sacrifices qu'on lui imposait par ces mesures, le gouvernement lui accorda franchise de tous les droits sur une quantité de 2500 *pikol* de gambir ou cachou, qu'il lui serait accordé d'introduire annuellement dans les ports de Java, et moyennant que cette importation eût lieu sous certificat d'origine en due forme.

Lorsque ces nouvelles mesures commençaient à être mises à exécution, les autorités anglaises à Singapore, envoyèrent inopinément, en Juin 1836, le bâtiment de guerre *Andromache* sur la rade de Riouw. Le résident de Singapore qui s'était embarqué sur ce navire, fit part aux autorités de Riouw, qu'en vertu des ordres du gouvernement de l'Inde britannique, il venait réclamer l'assistance immédiate, conformément à la teneur du traité de 1824. Les informations qui lui furent données par le résident néerlandais, sur les mesures qu'on venait de prendre relativement aux délits imputés aux sujets du Sultan de Linga, ne parvinrent pas à détourner le capitaine du navire anglais d'agir arbitrairement; il se dirigea vers l'île de Galang, l'une des dépendances de Riouw, et y exerça de son chef une dévastation complète. Un second bâtiment anglais, le *Raleigh*, arriva également fort inopinément, le 28 Juin, en rade de Riouw, manifestant l'intention de se rendre à Linga pour y faire des représentations au sultan: toutefois, les autorités néerlandaises surent détourner le capitaine d'effectuer ce projet, et celui-ci se contenta d'envoyer une lettre au prince de Linga.

Le Gouverneur-Général porta plainte auprès des autorités de l'Inde britannique sur cette violation flagrante du territoire, et celles-ci se contentèrent de déclarer simplement: *que le capitaine de l'Andromache avait outrepassé ses instructions.*

Le gouvernement néerlandais, quoique blessé au vif par l'intervention intempestive de la marine anglaise, crut devoir saisir cette occasion pour s'assurer la coö-

pération franche et cordiale de l'Angleterre, afin de réprimer d'un commun accord le fléau qui entravait le libre commerce des deux nations. A ces fins on nomma, en 1837, une nouvelle commission chargée de s'entendre avec l'autorité britannique de Singapore; on envoya en même temps deux bâtiments de guerre dans les eaux de Riouw, et ceux-ci furent mis à la disposition des commissaires.

Dans le rapport fait par cette commission, et par lequel elle rend compte des nouvelles mesures adoptées, il est statué qu'indépendamment des conventions faites en 1836, avec les princes de Riouw et de Linga, ils auront à mettre en service chacun deux bâtiments de guerre, équipés convenablement et prêts à prendre la mer au premier signal: que les chefs nommés par le sultan de Linga pour veiller sur les délits de piraterie dans les îles commises à son autorité, seront choisis et recevront leur mission d'un commun accord et sous l'autorisation du résident européen: qu'en outre des appointements accordés à ces chefs montant à 14,400 florins, il sera payé annuellement à ce prince 20,000 florins pour subvenir aux frais extraordinaires des armements contre les pirates. Quelques autres dispositions de moindre importance sont prises dans ce rapport, sur le mode de gréement et de la composition des équipages des *prahoe* du commerce ainsi que de ceux destinés à la pêche. En outre, on augmenta la garnison dans la résidence de Riouw, et les bâtiments spécialement destinés en croisière dans ces parages furent la corvette *Castor* et les schooners *Krokodil*, *Argo* et

Niobé, auxquels devaient se joindre les *prahoe* de la résidence, ainsi que les deux bâtiments du vice-roi de Riouw et ceux du sultan de Linga.

L'une des clauses de ce rapport fit naître quelque espoir que dès lors on pouvait compter sur la coopération franche et efficace de la marine anglaise dans les entreprises contre les pirates; car l'assurance fut donnée *qu'aucun bâtiment anglais n'effectuerait de descente dans les îles, ni ne se livrerait à la répression de la piraterie dans les mers placées sous le pouvoir néerlandais, sans en avoir donné connaissance à ce gouvernement et avoir obtenu son assentiment.*

Les années 1836 et 1837 sont remarquables par la mise en liberté de 52 Javanais et de 200 autres individus capturés par les pirates.

Dans le courant de ces années on signala des bâtiments pirates, au nombre de 14, dans les environs de Sumanap. A Kotaringin, 25 *prahoe*, montés par 155 de ces forbans, étaient entrés dans la rivière; on parvint à leur couper la retraite, et l'on réussit, grâce au concours du Sultan de Kotaringin, à détruire toutes ces embarcations; on s'empara du plus grand nombre des bandits, dont 54 furent conduits comme prisonniers à Java.

Nous dépasserions trop le cadre adopté pour cet écrit en ne donnant que l'analyse seulement des détails, empruntés aux différents journaux de ce temps; ces considérations auxquelles se livre l'auteur du mémoire que nous consultons, pour les faits principaux de répression de la piraterie, ne sauraient trouver place ici.

Nous n'avons pas non plus à nous occuper du contenu des notes diplomatiques échangées entre le gouvernement et les autorités anglaises de Singapore. Toutefois, celles-ci servent d'indice que déjà à cette époque, on méditait à Singapore une violation du territoire qui plus tard fut réalisée, nonobstant sa contradiction manifeste avec la tendance du traité conclu le 17 Mars 1824, ainsi que contrairement à la promesse renouvelée en 1837, de ne point agir contre les pirates dans les mers de l'Archipel, sans s'être entendu à ce sujet avec les autorités de l'Inde néerlandaise.

Un fait qui se rattache au sujet que nous traitons, c'est qu'on parvint en 1837 à déterminer à peu-près 400 écumeurs de mer de Tobello, dans la baie de Tolo, à se fixer dans l'île de Saleyer au sud de Célèbes, pour s'y vouer à l'agriculture; en attendant qu'on pût prendre des mesures pour assurer leur existence, le gouvernement leur accorda des subventions selon les besoins du moment.

Nous ne devons pas non plus omettre de dire qu'à cette époque furent mis en service dans l'Archipel quelques bâtiments à vapeur, dont deux en fer.

En 1838, la corvette royale *Boreas* reçut pour mission de se rendre dans les eaux de Timor, afin d'exiger satisfaction du meurtre commis à Maubara sur le capitaine et le maître charpentier des navires anglais *Kingdom* et *Japan*, conformément à la demande qui en avait été faite par le capitaine du brick de guerre anglais *Victor*. Il fut constaté que ces individus avaient

concouru eux-mêmes à s'attirer la perte de leur vie. Dans sa navigation le *Boreas* trouva occasion de châtier sévèrement quelques villages côtiers dans l'île de Floris, où les habitants avaient pris part à des courses de brigandage et à la spoliation de bâtiments naufragés.

Dans cette même année, on stipula avec quelques princes feudataires, tels que le Sultan d'Indragiri (Sumatra), le Sultan de Sumanap (Madura) et le chefs d'Ende (Floris), qu'ils équiperait des croiseurs armés et qu'ils auraient à exercer une surveillance active sur la piraterie dans les mers, dont leurs îles sont entourées.

Dans ce temps on fut également inquiété par l'apparition de bâtiments pirates aux Moluques, particulièrement dans les parages de l'île de Ceram. Le brick colonial *Nautilus*, accompagné de quelques *Kora-kora* du Sultan de Ternate, fut envoyé en croisière dans ces eaux. La corvette de la marine royale *Triton* reçut la mission de montrer le pavillon protecteur dans les parages de l'archipel de Riouw, à Pontianak, à Sambas, à Malacca, ainsi que le long d'une partie des côtes de Sumatra; on équipa aussi une escadrille armée pour faire des courses autour des îles de Bali et de Lombok, où les forbans s'étaient permis d'exercer leurs dépradations tant sur terre que sur mer; ils s'étaient, entre autres, rendus coupables du pillage des bricks du commerce *Twee Gebroeders* et *Teksing*, naufragés sur les côtes de ces îles. On parvint à libérer 59 individus capturés par les insulaires.

Le département des Colonies dans la métropole d'Europe, s'était occupé spécialement de donner en consi-

dération aux autorités dans l'Inde, d'aviser conjointement avec celles de l'Inde-britannique, au moyen le plus convenable d'empêcher les bâtiments commerçants des indigènes de se livrer à la piraterie pendant leurs excursions mercantiles, surtout, lorsque l'occasion de commettre quelque attentat pourrait leur paraître favorable pour l'accomplissement d'un coup de main. On proposait à ces fins: qu'aucun bâtiment indigène portant au delà du nombre de 10 hommes d'équipage ne fût admis à naviguer dans aucune des parties de l'Archipel, à moins qu'ils ne fussent munis de passeports néerlandais, anglais, chinois ou siamois. — Les résidents de Riouw et de Singapore ayant été invités à donner leur opinion sur ce point important, ce dernier opposa des objections si nombreuses, particulièrement à l'égard du commerce indigène, qu'on dut se résoudre à ne pas donner suite à ce projet. La seconde proposition soumise à l'examen, était relative à la construction des bâtiments: on avait formé le projet d'interdire à la navigation indigène l'emploi des bâtiments portant les noms de *penjajap* (1), de *balora* et

(1) On nomme *penjajap*, un bâtiment de construction légère, étroit et très-long, dont la grandeur varie et qui porte deux mâts avec des voiles quadrangulaires. Il est muni à l'avant de deux pièces de fort calibre; les grands *penjajap* ont des canons à pivot reposant sur le plat-bord. Vingt à trente rameurs, accroupis sur des bancs et pourvus d'avirons courts, impriment à ces bâtiments un mouvement rapide, en avant comme en arrière.

Le *kakap* est un bâtiment fort léger, ouvert, pourvu d'un aviron de queue, et mis en mouvement par huit ou dix hommes. Il

qu'en cette circonstance, le gouvernement de Singapore reconnut le service rendu, par une lettre fort obligeante écrite au résident, et que les deux commerçants de Calcutta, dont les biens avaient été mis sous la sauvegarde du pavillon néerlandais, envoyèrent à ce fonctionnaire un beau vase d'argent portant des inscriptions relatives au service qu'il venait de leur rendre. Le Roi des Pays-Bas récompensa le résident de Riouw, en lui accordant la décoration de l'ordre de Guillaume.

En 1835, une seconde expédition partit de Java, pour la côte orientale de Bornéo. Le brick royal *Dourga* et les schooners *Vliegende Visch* et *Haai*, accompagnés de quelques croiseurs, purgèrent les eaux de Poeloe-Swangi et de Laut-poeloe des pirates qui y exerçaient leurs dépradations; on se rendit maître dans ces îles de plusieurs embarcations et de quantité d'armes et de munitions; les brigands furent poursuivis jusque dans l'intérieur et on parvint à libérer 156 captifs. De là on se porta sur Tjantong, où certain Hadja Djawa était connu comme chef de pirate: les *Kampongs* furent incendiés, on s'empara des embarcations, et 37 Javanais ou Madurais captifs obtinrent la liberté; l'expédition détruisit 63 *prahoe* pirates; elle s'empara de 19 pièces d'artillerie et 11 brigands perdirent la vie. Les croiseurs des résidences de Java coulèrent à fond dans cette même année près des îles Karimon Java plusieurs bâtiments suspects.

En 1836, la force navale destinée principalement à la répression de la piraterie, et qui se trouvait prête à prendre la mer au premier signal, était composée,

(indépendamment des navires en station, faisant partie de l'escadre royale), ainsi qu'il suit :

2 corvettes coloniales; — 5 bricks; — 10 schooners; — 12 bâtiments plus légers; — 4 schooners des résidences de Java; — 6 chaloupes canonnières et 47 *prahoe* ou croiseurs armés.

En Avril de cette année, la direction du gouvernement de l'Inde néerlandaise fut confiée au général de Eerens, venu à cette fin d'Europe.

Comme on continuait à nourrir quelques soupçons sur la conduite équivoque du sultan de Linga dans les délits commis par les pirates, et que différentes populations des îles ressortissants de son autorité participaient plus ou moins à ces actes de brigandage, on convint avec ce prince qu'il enverrait des chefs, munis de ses pleins pouvoirs, dans les îles principales placées sous son autorité, afin de veiller à ce que les habitants ne prissent aucune part soit directe ou indirecte, ou bien ne se vouassent à cette industrie. On lui fit adopter en même temps des mesures plus décisives par rapport aux bâtiments du commerce, ainsi qu'à ceux destinés à la pêche du tripang et du caret, attendu que ces bâtiments se permettaient de commettre des brigandages lorsque l'occasion leur paraissait favorable. Afin d'indemniser le sultan des sacrifices qu'on lui imposait par ces mesures, le gouvernement lui accorda franchise de tous les droits sur une quantité de 2500 *pikol* de gambir ou cachou, qu'il lui serait accordé d'introduire annuellement dans les ports de Java, et moyennant que cette importation eût lieu sous certificat d'origine en due forme.

Lorsque ces nouvelles mesures commençaient à être mises à exécution, les autorités anglaises à Singapore, envoyèrent inopinément, en Juin 1836, le bâtiment de guerre *Andromache* sur la rade de Riouw. Le résident de Singapore qui s'était embarqué sur ce navire, fit part aux autorités de Riouw, qu'en vertu des ordres du gouvernement de l'Inde britannique, il venait réclamer l'assistance immédiate, conformément à la teneur du traité de 1824. Les informations qui lui furent données par le résident néerlandais, sur les mesures qu'on venait de prendre relativement aux délits imputés aux sujets du Sultan de Linga, ne parvinrent pas à détourner le capitaine du navire anglais d'agir arbitrairement; il se dirigea vers l'île de Galang, l'une des dépendances de Riouw, et y exerça de son chef une dévastation complète. Un second bâtiment anglais, le *Raleigh*, arriva également fort inopinément, le 28 Juin, en rade de Riouw, manifestant l'intention de se rendre à Linga pour y faire des représentations au sultan: toutefois, les autorités néerlandaises surent détourner le capitaine d'effectuer ce projet, et celui-ci se contenta d'envoyer une lettre au prince de Linga.

Le Gouverneur-Général porta plainte auprès des autorités de l'Inde britannique sur cette violation flagrante du territoire, et celles-ci se contentèrent de déclarer simplement: *que le capitaine de l'Andromache avait outrepassé ses instructions.*

Le gouvernement néerlandais, quoique blessé au vif par l'intervention intempestive de la marine anglaise, crut devoir saisir cette occasion pour s'assurer la coö-

pération franche et cordiale de l'Angleterre, afin de réprimer d'un commun accord le fléau qui entravait le libre commerce des deux nations. A ces fins on nomma, en 1837, une nouvelle commission chargée de s'entendre avec l'autorité britannique de Singapore; on envoya en même temps deux bâtiments de guerre dans les eaux de Riouw, et ceux-ci furent mis à la disposition des commissaires.

Dans le rapport fait par cette commission, et par lequel elle rend compte des nouvelles mesures adoptées, il est statué qu'indépendamment des conventions faites en 1836, avec les princes de Riouw et de Linga, ils auront à mettre en service chacun deux bâtiments de guerre, équipés convenablement et prêts à prendre la mer au premier signal: que les chefs nommés par le sultan de Linga pour veiller sur les délits de piraterie dans les îles commises à son autorité, seront choisis et recevront leur mission d'un commun accord et sous l'autorisation du résident européen: qu'en outre des appointements accordés à ces chefs montant à 14,400 florins, il sera payé annuellement à ce prince 20,000 florins pour subvenir aux frais extraordinaires des armements contre les pirates. Quelques autres dispositions de moindre importance sont prises dans ce rapport, sur le mode de grément et de la composition des équipages des *prahoe* du commerce ainsi que de ceux destinés à la pêche. En outre, on augmenta la garnison dans la résidence de Riouw, et les bâtiments spécialement destinés en croisière dans ces parages furent la corvette *Castor* et les schooners *Krokodil*, *Argo* et

Niobé, auxquels devaient se joindre les *prahoe* de la résidence, ainsi que les deux bâtiments du vice-roi de Riouw et ceux du sultan de Linga.

L'une des clauses de ce rapport fit naître quelque espoir que dès lors on pouvait compter sur la coopération franche et efficace de la marine anglaise dans les entreprises contre les pirates; car l'assurance fut donnée *qu'aucun bâtiment anglais n'effectuerait de descente dans les îles, ni ne se livrerait à la répression de la piraterie dans les mers placées sous le pouvoir néerlandais, sans en avoir donné connaissance à ce gouvernement et avoir obtenu son assentiment.*

Les années 1836 et 1837 sont remarquables par la mise en liberté de 52 Javanais et de 200 autres individus capturés par les pirates.

Dans le courant de ces années on signala des bâtiments pirates, au nombre de 14, dans les environs de Sumanap. A Kotaringin, 25 *prahoe*, montés par 155 de ces forbans, étaient entrés dans la rivière; on parvint à leur couper la retraite, et l'on réussit, grâce au concours du Sultan de Kotaringin, à détruire toutes ces embarcations; on s'empara du plus grand nombre des bandits, dont 54 furent conduits comme prisonniers à Java.

Nous dépasserions trop le cadre adopté pour cet écrit en ne donnant que l'analyse seulement des détails, empruntés aux différents journaux de ce temps; ces considérations auxquelles se livre l'auteur du mémoire que nous consultons, pour les faits principaux de répression de la piraterie, ne sauraient trouver place ici.

Nous n'avons pas non plus à nous occuper du contenu des notes diplomatiques échangées entre le gouvernement et les autorités anglaises de Singapore. Toutefois, celles-ci servent d'indice que déjà à cette époque, on méditait à Singapore une violation du territoire qui plus tard fut réalisée, nonobstant sa contradiction manifeste avec la tendance du traité conclu le 17 Mars 1824, ainsi que contrairement à la promesse renouvelée en 1837, de ne point agir contre les pirates dans les mers de l'Archipel, sans s'être entendu à ce sujet avec les autorités de l'Inde néerlandaise.

Un fait qui se rattache au sujet que nous traitons, c'est qu'on parvint en 1837 à déterminer à peu-près 400 écumeurs de mer de Tobello, dans la baie de Tolo, à se fixer dans l'île de Saleyer au sud de Célèbes, pour s'y vouer à l'agriculture; en attendant qu'on pût prendre des mesures pour assurer leur existence, le gouvernement leur accorda des subventions selon les besoins du moment.

Nous ne devons pas non plus omettre de dire qu'à cette époque furent mis en service dans l'Archipel quelques bâtiments à vapeur, dont deux en fer.

En 1838, la corvette royale *Boreas* reçut pour mission de se rendre dans les eaux de Timor, afin d'exiger satisfaction du meurtre commis à Maubara sur le capitaine et le maître charpentier des navires anglais *Kingdom* et *Japan*, conformément à la demande qui en avait été faite par le capitaine du brick de guerre anglais *Victor*. Il fut constaté que ces individus avaient

concouru eux-mêmes à s'attirer la perte de leur vie. Dans sa navigation le *Boreas* trouva occasion de châtier sévèrement quelques villages côtiers dans l'île de Floris, où les habitants avaient pris part à des courses de brigandage et à la spoliation de bâtiments naufragés.

Dans cette même année, on stipula avec quelques princes feudataires, tels que le Sultan d'Indragiri (Sumatra), le Sultan de Sumanap (Madura) et le chefs d'Ende (Floris), qu'ils équiperaient des croiseurs armés et qu'ils auraient à exercer une surveillance active sur la piraterie dans les mers, dont leurs îles sont entourées.

Dans ce temps on fut également inquiété par l'apparition de bâtiments pirates aux Moluques, particulièrement dans les parages de l'île de Ceram. Le brick colonial *Nautilus*, accompagné de quelques *Kora-kora* du Sultan de Ternate, fut envoyé en croisière dans ces eaux. La corvette de la marine royale *Triton* reçut la mission de montrer le pavillon protecteur dans les parages de l'archipel de Riouw, à Pontianak, à Sambas, à Malacca, ainsi que le long d'une partie des côtes de Sumatra; on équipa aussi une escadrille armée pour faire des courses autour des îles de Bali et de Lombok, où les forbans s'étaient permis d'exercer leurs dépradations tant sur terre que sur mer; ils s'étaient, entre autres, rendus coupables du pillage des bricks du commerce *Twee Gebroeders* et *Teksing*, naufragés sur les côtes de ces îles. On parvint à libérer 59 individus capturés par les insulaires.

Le département des Colonies dans la métropole d'Europe, s'était occupé spécialement de donner en consi-

dération aux autorités dans l'Inde, d'aviser conjointement avec celles de l'Inde-britannique, au moyen le plus convenable d'empêcher les bâtimens commerçants des indigènes de se livrer à la piraterie pendant leurs excursions mercantiles, surtout, lorsque l'occasion de commettre quelque attentat pourrait leur paraître favorable pour l'accomplissement d'un coup de main. On proposait à ces fins: qu'aucun bâtiment indigène portant au delà du nombre de 10 hommes d'équipage ne fût admis à naviguer dans aucune des parties de l'Archipel, à moins qu'ils ne fussent munis de passeports néerlandais, anglais, chinois ou siamois. — Les résidents de Riouw et de Singapore ayant été invités à donner leur opinion sur ce point important, ce dernier opposa des objections si nombreuses, particulièrement à l'égard du commerce indigène, qu'on dut se résoudre à ne pas donner suite à ce projet. La seconde proposition soumise à l'examen, était relative à la construction des bâtimens: on avait formé le projet d'interdire à la navigation indigène l'emploi des bâtimens portant les noms de *penjajap* (1), de *balora* et

(1) On nomme *penjajap*, un bâtiment de construction légère, étroit et très-long, dont la grandeur varie et qui porte deux mâts avec des voiles quadrangulaires. Il est muni à l'avant de deux pièces de fort calibre; les grands *penjajap* ont des canons à pivot reposant sur le plat-bord. Vingt à trente rameurs, accroupis sur des bancs et pourvus d'avirons courts, impriment à ces bâtimens un mouvement rapide, en avant comme en arrière.

Le *kakap* est un bâtiment fort léger, ouvert, pourvu d'un aviron de queue, et mis en mouvement par huit ou dix hommes. Il

autres de cette forme, et de n'admettre comme trafiquants, que ceux dont la marche moins rapide les mettait dans l'impossibilité d'atteindre les navires étrangers, ou bien d'échapper à la poursuite des croiseurs armés; mais des considérants nombreux de la part des autorités locales firent qu'on ajourna ce projet.

Comme l'on ne pouvait, avec les moyens disponibles, détruire les pirates qui avaient établi leurs repaires sur plusieurs points de l'immense étendue de l'Archipel indien, et par conséquent aussi sur les côtes septentrionales de Bornéo, *et que d'ailleurs ce but ne pouvait être atteint qu'autant que nos voisins les Anglais, agiraient de concert avec nous, et coopéreraient franchement et avec énergie aux mesures qui seraient prises en commun*, le gouvernement néerlandais résolut de ne rien négliger de son côté pour combattre le mal par tous les moyens possibles et tout au moins pour l'atténuer. A cet effet, toutes les occasions furent mises à profit.

Au commencement de 1839, la corvette de S. M. *Nehalennia* et le schooner colonial *Castor* furent envoyés à Macassar pour croiser, concurremment avec le brick *Siewa*, dans les parages de cette île ainsi que dans les

ne porte qu'un mât avec une voile carrée; il tire peu d'eau et accompagne toujours le *penjajap*; il est monté par les hommes les plus déterminés de l'équipage de celui-ci, dont il dépend.

Le *lanong*, le plus grand des bâtiments dont les pirates font usage, a de 60 à 70 pieds de long; il porte deux ou trois rangs d'avirons; il est armé de deux pièces sur l'avant et de quelques canons à pivot de côté; il est d'un fort tirant d'eau et d'une marche lente et lourde.

eaux de Boeton : l'expédition avait spécialement pour mission de garantir les états du Sultan de Boeton contre une attaque dont ils étaient menacés de la part des pirates. Dans le cours de cette même année, une multitude d'individus avaient été enlevés sur les côtes de Chéribon, de Tagal et de Pakalongan et réduits en captivité, et cinq navires indigènes, chargés de sucre et de machines pour les sucreries, étaient devenus la proie des pirates : mais deux bateaux-croiseurs de la station de Tagal en étant venus aux mains avec eux, les pirates prirent la fuite en abandonnant les navires capturés par eux, ainsi que 27 des Javanais qu'ils emmenaient en esclavage.

Sur d'autres points il est vrai, nous ne fûmes pas aussi heureux. Le schooner *Petronella* fut enlevé à l'abordage sur la côte septentrionale de Célèbes ; les hommes de l'équipage ainsi que les passagers, au nombre desquels se trouvaient trois Européens, tombèrent entre les mains des pirates et furent massacrés ; et sur la côte orientale de Sumatra nos troupes furent assaillies le 28 Juin 1839 ; non loin de la mer, par les équipages de plus de 200 bâtiments pirates qui furent néanmoins repoussés.

Le schooner *Haai*, stationné à Sambas sur la côte de Bornéo, eut une rencontre avec des pirates Dajaks montant une trentaine de *prahoe*, et les mit en fuite après leur avoir fait éprouver des pertes sensibles. Les côtes de Pontianak, qui avaient eu beaucoup à souffrir aussi de la présence de ces Dajaks, furent également témoins de leur défaite, à la suite d'un sanglant combat

qui se livra non loin de Mampawa. Le gouverneur de cette province, Sjerief Mohammed, ayant appris que neuf bâtiments pirates, montés chacun de 30 à 40 hommes, se trouvaient à l'embouchure de la rivière, résolut d'aller les combattre avec trois bâtiments seulement. Les deux partis en vinrent aux mains de si près, que des deux côtés on ne fit usage que du *klewang*. Sjerief Mohammed perdit 37 hommes de ses équipages, et l'ennemi en eut environ 80 hors de combat. L'on a su depuis que ces Dajaks provenaient de Saribas, village qui, depuis les menées des Anglais dans ce pays, est devenu mieux connu sous son nom actuel de Sarawak, et dont l'approche est du reste inaccessible pour tout autre bâtiment que les embarcations de ces pirates qui sont fort légères, d'une construction allongée, et dont toute la charpente n'est assemblée que par des ligatures de rottin.

Que l'on ne dise donc point que l'administration néerlandaise ne faisait absolument rien pour la répression de la piraterie sur la côte Nord-ouest de Bornéo! Cette administration serait graduellement allée plus loin, et bientôt elle se serait mise en rapport avec le Sultan de Bornéo-propre, si les Anglais n'eussent pris pied dans cette contrée, et surtout si les bâtiments anglais n'eussent agi arbitrairement sans en prévenir l'administration néerlandaise, et par conséquent sans se concerter avec elle.

Au reste, ces menées de l'Angleterre datent de loin, et sans parler des inutiles efforts que firent les Anglais, après la restitution des colonies en 1816, pour garder

leurs positions à Bornéo, contentons-nous de rappeler qu'en 1821 ils tentèrent de négocier avec le Sultan de Matan, sur la côte occidentale de Bornéo, relativement à l'abandon des îles de Karimata, voisines de cette province, et que peu de temps après, deux bâtiments anglais se montrèrent sur la côte de Bornéo-propre, dans le but (à ce que l'on assurait alors) de négocier avec le Sultan au sujet de la cession de quelques terres. Bien que cette négociation eût pareillement échoué, elle eut du moins pour les Anglais ce résultat favorable que dès lors le commerce de Bornéo-propre prit la route de Singapore, au grand détriment de Sambas, par suite de quoi les navires de cette provenance arrivant à Singapore, furent affranchis, en 1824, du paiement de tous droits d'entrée.

En 1829, et postérieurement en 1833, la conclusion d'un traité entre le Gouvernement des Indes-néerlandaises et le Sultan de Bornéo-propre forma l'objet des sérieuses délibérations de notre administration, traité qui du reste, n'avait d'autre but que la répression de la piraterie: mais par suite des événements politiques de l'époque, ce projet ne put être mis à exécution. Il est vraisemblable cependant qu'en 1839 il aurait été repris et mené à bien, surtout après que des députés de Sarawak furent venus implorer la protection des autorités néerlandaises, si les démarches des Anglais dont nous avons ci-dessus parlé, n'y eussent apporté des obstacles imprévus.

Nous voyons qu'en l'année 1840, on fit un changement remarquable dans le matériel des forces navales

de l'Inde. La marine coloniale fut dissoute et les bâtiments qu'elle comptait, furent confiés à des officiers de la marine royale; on avait aussi le projet d'augmenter celle-ci. Les bâtiments du service civil, tels que schooners et autres croiseurs armés, furent maintenus sous une administration distincte, quoique sous les ordres du commandant de l'escadre.

Nonobstant les échecs nombreux subis par les pirates sur mer, et la dévastation qu'on avait étendue jusques dans leurs repaires, ainsi que dans les *kampong*, où ils vont vendre leur butin, leur audace semblait augmenter en raison de l'insuccès des tentatives si souvent renouvelées. En 1841, ils parvinrent par leur nombre et après un combat acharné, à se rendre maîtres d'un croiseur dans les eaux de Java; le schooner *Doris* n'échappa que fortuitement à un sort semblable, tandis que quelques autres rencontres avec les écumeurs de mer étaient couronnées d'un plein succès.

Les attaques recitées des populations mahométanes qui vivent de rapine, engagèrent le gouvernement en 1843, à purger les mers de Java et des îles plus à l'est, des forbans qui les infestaient d'une manière alarmante pour le commerce. Le pyroscaphe *Hecla*, le brick *Postillon* et les schooners *Zephir* et *Egmond*, se mirent à la recherche des pirates dans les passes et les canaux des îles Moluques et de celles dont Célèbes est entourée. A Saleyer, ces bâtiments détruisirent deux repaires ou refuges temporaires des brigands. Continuant leur exploration, ils brûlèrent 34 *prahoe* dans le détroit de Bonnerate; puis ils donnèrent chasse à 17 grands bâ-

timents pirates de Magindano, dont deux furent détruits; ceux-ci portaient 100 hommes d'équipage, et l'un d'eux était armé de 15 pièces de canon.

En 1843, le bâtiment à vapeur *Phoenix*, étant en croisière dans les parages de Solombo, de Poeloe Lawut, de l'Archipel de Kangean et de quelques autres îles, rencontra six bâtiments suspects près de Poeloe Lawak, qui tâchaient de gagner la côte à force de rames. Le rapport du lieutenant de Marine Stoll contient en substance que les six bâtiments furent coulés et qu'un septième, auquel on donna chasse le jour suivant, subit le même sort; 70 brigands perdirent la vie dans cette rencontre, et 20 furent faits prisonniers.

Des nouvelles parvenues de Riouw firent connaître que des pirates, après avoir exercé leurs brigandages jusqu'à Poeloe Pinang et qui avaient fait un grand nombre de captifs, s'étaient retirés dans la rivière Toengkal, état de Djambi (Sumatra). On expédia contre eux le brick royal *Windhond*, le schooner *Janus* avec trois croiseurs et les *prahoe* du vice-roi de Riouw. Les bâtiments de guerre ne pouvant entrer dans la rivière en firent le blocus, tandis que les *prahoe* armés la remontèrent; mais ils ne purent atteindre les flibustiers; toutefois, l'expédition parvint à rendre la liberté d'abord à 29, et plus tard à 30 autres individus, la plupart natifs de Poeloe Pinang et par conséquent sujets de l'Inde britannique.

Quelques autres expéditions de moindre importance et dont nous ne faisons point mention, eurent lieu dans cette année à Kalaotoeah, dans les eaux de Bang-

ka, et dans les îles dépendantes du Sultan de Ternate. Les rencontres avec les pirates dans le courant de l'année 1844, n'offrent également aucun fait d'arme remarquable. Néanmoins la presse hostile de Singapore s'évertuait à élever la voix contre l'insuffisance des moyens de répression qu'elle attribuait à la marine néerlandaise; on imputait au manque de surveillance le désastre que venait d'éprouver sur la rivière Koeti (côte orientale de Bornéo), deux navires anglais, *the Young Queen* et *the Anne*. Le gouvernement, en apprenant cette nouvelle, donna incontinent ordre au pyroscaphe *Hekla*, aux schooners *Zephir*, *Egmond* et *Janus*, ainsi qu'aux bricks *Postillon* et *Arend*, de se rendre de Macassar à Koeti, pour y prendre connaissance de l'événement, et, s'il y avait lieu, pour punir le Sultan. Il résulte de l'enquête que l'échauffourée avec les Anglais n'avait eu aucun but malveillant, et que la piraterie n'y était pour rien, mais que l'Anglais Murray avait été tué, par suite de la tentative qu'il avait faite pour former un établissement sur cette partie de la côte de Bornéo, après qu'il eut essayé quoique sans succès, de commettre le même attentat sur la côte de Célèbes. — *Nouvelle méthode assurément d'exercer la piraterie, et l'un des moyens auxquels la presse anglaise ne se fait pas défaut d'exciter et d'encourager la nation à se rendre coupable.*

Quelques autres délits de piraterie furent commis vers la fin de cette année et dans le commencement de 1845. Dans toutes ces tentatives, les autorités locales s'empressèrent de poursuivre et de punir les malfaiteurs. Ces actes isolés de brigandage se renouvelleront pro-

blement fort longtemps encore, parmi des peuples pour lesquelles l'oisiveté est le bonheur suprême, et qui errent sans cesse sur les eaux, souvent comme passe-temps et sans aucune intention criminelle; mais dont le caractère fourbe et le penchant au vol et à la rapine les portent à profiter d'une occasion favorable pour se livrer à leur industrie favorite.

Un seul fait d'arme remarquable eut lieu en Mai 1845. — Le gouverneur de Mangkasar (Macassar), ayant été informé que des pirates avaient commis des actes de brigandage dans les eaux de l'Archipel de Saley et qu'ils avaient le projet d'attaquer Bonerate, en concentrant à cette fin leurs forces près de l'île Kalao-toeah, il résolut de les surprendre dans le repaire où ils se trouvaient réunis. A cette fin, le brick *Haai* reçut l'ordre de se porter vers l'île désignée. Le lieutenant t'Hooft commandant ce bâtiment, réussit en effet à attaquer à l'improviste huit de leurs *prahoe* à l'ancre, sous le vent de l'île. Le rapport fort détaillé, par lequel cet officier rend compte au gouvernement du résultat de cette expédition, porte sommairement: qu'il parvint non seulement à détruire ces bâtiments, mais que le lendemain de l'action il opéra une descente dans l'île où les restes des équipages échappés au combat de la veille s'étaient retirés: il les fit poursuivre jusques dans les bois, leur tua un grand nombre d'hommes, détruisit tout le village en livrant également aux flammes deux grands *prahoe* qui s'y trouvaient en construction.

On peut encore citer un autre fait qui eut lieu en

Juin 1845 à Menado (Célèbes). Un major indigène, au service du gouvernement, parvint à s'emparer, par surprise, d'un grand bâtiment des pirates de Magindano dont l'équipage avait pris terre sur la côte septentrionale, et qui, quoique attaqué à l'improviste, préféra la mort plutôt que de se rendre à discrétion; on trouva dans ce bâtiment vingt et un captifs qui obtinrent la liberté.

Mr. Cornets de Groot termine sa notice historique par l'indication des forces de la marine royale en station dans l'Inde, en Octobre 1845, savoir: Les frégates *Ceres* et *Jason*; la corvette *Boreas*; les bricks *Zwaluw*, *Haai*, *Arend*, *Windhond*, *Lansier*, *Huzaar* et *Dolphyn*; les schooners *Zephyr*, *Janus*, *Kameleon*, *Circe* et *Argo*; la chaloupe canonnière n^o. 14. Les pyroscaphes *Merapi*, *Bromo* et *Hekla*; les stationnaires *Triton* et *Vliegende Visch*.

Il est en dehors de la compétence de la partie historique sur la piraterie, dont nous nous occupons maintenant, d'agiter la question, *si cette force navale dans l'Inde est ou n'est point assez nombreuse pour faire respecter et maintenir l'autorité du gouvernement néerlandais dans ses possessions de l'Archipel* (1). Ce qu'il y a de sûr, c'est que le nombre des bâtiments de guerre qui y sont maintenant en station, suffisent au maintien de l'ordre et à l'exercice de la police sur la piraterie dans ces mers.

(1) Voir, *Bijdrage tot de kennis onzer marine*, par le contre-amiral Ariens; et *De zeemagt beschouwd in verband met de O. I. bezittingen van het Rijk*.

Les journaux de 1846, nous ont fait connaître que pendant le cours de cette année, des croiseurs sont sortis de Macassar pour aller réprimer l'audace des pirates. Ces expéditions ont toutes été couronnées de succès. Entre autres le brick *Lansier* a délivré trois bâtiments indigènes attaqués par des pirates. Quatre autres flibustiers ont été détruits par le feu de ce brick.

On avait découvert qu'un indigène, nommé Oea Salena, établi à Allas dans l'île de Floris, se rendait coupable d'actes de piraterie. Son extradition fut demandée au Sultan de Sumbawa; ce prince s'y montrant peu disposé, y fut cependant contraint par les mesures que l'on prit: le coupable transporté à Bima fut puni suivant la sévérité des lois. Quelques points principaux de Sumbawa ont été occupés depuis, et le Sultan de Bima s'est engagé à faire construire des fortins à Barie et à Terang, et à entretenir le nombre de troupes nécessaire pour repousser les attaques des pirates.

L'expédition que le Gouverneur-Général de l'Inde vient de diriger contre les princes insoumis de Bali, tendra à inspirer plus de crainte aux écumeurs de mer, et servira à persuader les chefs indigènes qui leur prêtent assistance, à ne plus participer clandestinement aux bénéfices de cette industrie infame. Ce châtimeut sévère exercera vraisemblablement aussi une influence salutaire sur les autres chefs islamites des îles soumises à la Néerlande. C'est là tout ce que nous pouvons nous permettre de dire sur des événements qu'on ne saurait mettre encore au rang des faits accomplis.

Tout ce que nous venons de dire en substance rela-

tivement à la répression de la piraterie par la marine néerlandaise, est parfaitement connu dans tous ses détails à Singapore, et cependant on feint de l'ignorer complètement: il y a plus, c'est que quelques journaux s'efforcent d'en imposer au public par des déclamations outrées, par des sorties furibondes contre l'insuffisance des moyens employés par la Néerlande pour purger les mers de l'Archipel des brigands qui les infestent. Nous concevons que des folliculaires, qui ont intérêt à ce vil métier de calomniateur, nous concevons que les contrebandiers déhontés de Poeloe Pinang et de Singapore (dont les autorités ne peuvent même réprimer les actes de brigandages et les meurtres qui se commettent souvent jusque dans la banlieue de la ville.), nous concevons, disons nous, que de pareils hommes ne se montrent pas fort scrupuleux sur les moyens de dénigrer une nation rivale à laquelle ils portent envie, et que dès lors il se livrent à d'interminables invectives contre notre marine marchande, à des calomnies contre notre gouvernement dans l'Inde, à d'injustes accusations contre notre marine militaire: en agissant de la sorte, ces hommes suivent une ligne de conduite adoptée, et qui semble leur tenir lieu de toute vertu ainsi que de principes d'équité..... Mais qu'un ministre anglais, investi de la confiance de son gouvernement, et aux paroles duquel les fonctions qu'il remplit donnent une grande autorité, méconnaisse sa propre dignité et s'abaisse jusqu'à se faire l'écho des pamphlétaires de Singapore, que par les organes de sa politique il dise, à propos des actes du gouvernement néerlandais relatifs à la représ-

sion de la piraterie, que ce gouvernement est un corps sans âme, que notre nation est incapable de se faire respecter dans l'Archipel; que notre marine militaire se laisse enlever ses bâtimens par de vils écumeurs de mer; nous le demandons, n'y a-t-il pas là de quoi révolter au plus haut degré l'honneur national? Mais les faits que nous venons d'énoncer sommairement, mis sous les yeux d'un juge impartial, répondront victorieusement à d'aussi malveillantes déclamations; et du reste nous sommes convaincus, qu'en ceci aussi bien qu'à l'égard de la politique suivie dans ces derniers temps par le cabinet britannique, relativement à nos possessions indiennes, l'équitable et magnanime nation anglaise ne manquera pas de répudier avec indignation une ligne de conduite qui n'est suivie que dans *de purs intérêts commerciaux actuels*; mais qui au fond se trouve en opposition avec tout principe de justice et d'équité; qui porte atteinte à la base fondamentale du traité entre les deux nations, et qui rompt l'équilibre que ce traité de 1824 établissait entre elles.

Le thème sur lequel Lord Palmerston établit son droit à l'envahissement présent, et sur lequel il semble fonder ses vues d'usurpation future de tout l'Archipel, a été communiqué par le Morning Chronicle du 27 Janvier en ces termes: « *La Néerlande, dit cette feuille, a été jusqu'ici impuissante dans l'Archipel indien: loin d'avoir été en mesure de pouvoir protéger les biens et la liberté de ses sujets contre les pirates, cet état n'a pas même pu empêcher le pillage de ses propres bâtimens de guerre.* »

Quel contraste entre cette allégation mal fondée, et les expressions bienveillantes pour la Néerlande, émises par Lord Aberdeen en 1832: » *Nous avons, dit le noble lord, entretenu la liaison la plus intime avec la nation hollandaise, liaison qui a toujours été considérée comme éminemment propice pour la sûreté des deux états, comme formant le meilleur soutien pour les libertés de l'Europe, et comme étant non seulement encore maintenant en harmonie avec les intérêts réciproques des deux pays, mais indispensable pour leur prospérité commune.*»

Remarquons encore qu'à cette époque, la Néerlande se trouvait réduite à ses anciennes limites, et se voyait accablée sous le coup que venaient de lui porter les grandes puissances européennes, démolissant l'édifice politique élevé par elles quelques années auparavant, et annulant dès lors une des clauses principales du traité de Vienne.

Pour compléter cet aperçu sur la piraterie, nous faisons mention des brigandages auxquels se livrent les insulaires des îles nombreuses situées entre le Philippines et Bornéo, ainsi que les états indépendants de cette île, et qu'ils pratiquent sur une grande échelle dans les mers de l'Archipel. Nous empruntons, à cette fin, les détails fournis récemment dans la *Revue des deux mondes*, tom. 2. Ces faits sont relatés dans les extraits du journal de James Brooke, par le capitaine anglais H. Keppel (1).

(1) *Expedition to Borneo of H. M. S. Dido, for the suppression of piracy: by Captain H. Keppel; 2 vol. 8°. London 1846.*

» Les tribus pirates se divisent en deux classes : celles qui possèdent des *prahoe* de haut bord et entreprennent de long voyages, telles que les Illanuns, les Balagnini, et celles qui, sur des barques plus légères, se bornent, comme les Sakarrans et les Sarebus, à des excursions sur des rivages voisins, et visent à surprendre leurs ennemis plutôt qu'à les attaquer ouvertement. La tribu des Illanuns est remarquable par la beauté de sa race. Ces hommes athlétiques et robustes ne croient qu'à la force; ils se montrent amis ou ennemis au gré de leur intérêt du moment. Ils habitent vers le Nord-est de Bornéo, ont de nombreuses flottes et s'en vont roder vers Singapore et les détroits sur la route du commerce des îles. Les Balagnini, tribu plus féroce encore, résident habituellement sur quelques flots situés dans la voisinage de Soeloe, où ils viennent vendre leur butin. Ils sont placés sous la dépendance du Sultan de Bornéo, dépendance purement nominale qui ne les embarrasse guère. Leurs flottes font souvent le tour de l'île, visitent Célèbes, Gilolo et les autres Moluques, et même la Nouvelle-Guinée, où elles enlèvent des esclaves de la race papoue, à la chevelure laineuse, particulièrement estimés des Bornéens. Quand les Balagnini approchent d'un navire, ils se servent pour attaquer leurs ennemis de longues perches munies d'un crochet court et aigu. A l'aide de cet instrument manié avec une agilité extrême, ils enlèvent les hommes et les attirent soit dans la mer, soit sur leur bord. Quelquefois plusieurs tribus se réunissent afin d'agir de concert et parviennent à former des flottes de plus de

cent *prahoe*, montés par plus de deux mille cinq cents hommes. Les Sakarrans et les Sarebus, résidant à l'embouchure des rivières du même nom, étaient puissants et redoutés avant les dernières expéditions des Anglais. Ils se distinguent des autres peuplades Dajaks par la coutume bizarre de porter à leurs oreilles une énorme quantité d'anneaux de différentes grandeurs. Ils aiment beaucoup du reste les ornements de tous genres, sans faire preuve d'aucun goût dans leur grotesque parure. Ils se coiffent de toques de drap rouge, tantôt carrées, tantôt pointues, tantôt garnies de bords retroussés; une touffe de cheveux noirs ou rouges, des coupons de drap ou des plumes, ornent ce capuchon bizarre. Leur coiffure devient encore plus ridicule par l'usage de couper les cheveux en suivant les sinuosités du bonnet, en sorte qu'au moindre déplacement on aperçoit le crâne chauve et nu. Une fois sur leurs *prahoe*, ces hommes, si puerils dans leur ajustement, développent les qualités les plus mâles, l'audace, le mépris de la souffrance et de la mort. Après une rencontre avec les pirates, les Anglais s'emparèrent un jour d'un bateau sur lequel gisait, blessé mortellement, un jeune chef Dajak. Plusieurs balles l'avaient frappé à la tête et à la poitrine; ce chef n'en gardait pas moins un air hautain et vraiment héroïque; il essayait de parler comme s'il avait eu quelque chose d'important à dire, et le sang étouffant sa voix, arrêtait sur ses lèvres expirantes une parole de vengeance ou un dernier adieu d'amour. Quand il sentit arriver le moment fatal il croisa tranquillement les bras sur sa poitrine ensanglantée, et dé-

tournant les yeux des étrangers, dont il était environné; il les reporta doucement sur cet océan, théâtre ordinaire de ses exploits et témoin de ses triomphes; puis il mourut sans pousser un seul gémissement. — Les bateaux des pirates portent en général de trente à quarante hommes d'équipage. Leur armement consiste en une ou deux pièces de 6 à l'avant, une pièce de 4 à l'arrière et un grand nombre de fusils, de mousquets, de lances, d'épées etc. De fortes planches divisent chaque embarcation en plusieurs parties. Les femmes et les enfants sont placés à fond de cale. Les pirates essaient toujours d'aborder un navire et de l'enlever par le nombre; si un vaisseau marchand ne réussit pas à les maintenir à distance, il est irrévocablement perdu. Le commandement des flottes est confié à un chef supérieur; celui des *prahoe* à un capitaine ayant à l'entour de lui de cinq à dix hommes libres, pris dans sa famille; le reste de l'équipage, dépassant les quatre cinquièmes, se compose exclusivement d'esclaves plus ou moins forcés de suivre ce genre de vie. Les esclaves y prennent goût généralement, et s'y livrent bientôt avec une passion égale à celle des hommes libres; ils sont d'ailleurs intéressés à la lutte; ils ont comme leurs maîtres, le droit du pillage. La propriété du butin est régie par la vieille maxime, *primo occupanti*, à l'exception de quelques articles réservés au chef et à ses compagnons. Les communautés vouées à la piraterie, regardent leur profession héréditaire comme la plus noble et la plus digne que des hommes puissent adopter. Il faut voir avec quelle émotion de res-

pect et d'orgueil ces hardis forbans montrent les épées et les armes de leurs ancêtres, ainsi que les trophées glorieux, dont ils doivent soutenir l'éclat. — Les pirates ne se contentent pas de piller sur les mers; ils descendent sur les îles de l'Archipel et sur les côtes de Bornéo même; ils surprennent les tribus paisibles, enlèvent les femmes, les enfants, les hommes dont ils ont besoin; ils s'éloignent ensuite avec leur cargaison et vendent ou déposent dans une autre île le fruit de leur brigandage; ils placent par exemple à l'ouest de Bornéo les esclaves pris à l'est, ceux du nord au midi. Les maux, dont ils accablent la Malaisie, les dommages qu'ils occasionnent, les obstacles qu'ils apportent au commerce sont incalculables.”

On le voit: c'est seulement à dater de Juin 1843 que l'Angleterre prit des mesures sérieuses pour dompter la piraterie sur les mers que, depuis son attaque injuste contre la Chine, elle s'était adjugé le droit de couvrir seule de son pavillon protecteur. *Tandis que la Néerlande continuait à respecter les prérogatives des princes indépendants de Bornéo*, on voit l'Angleterre prendre tout à coup une attitude hostile contre ceux-ci, par l'envoi d'un de ses bâtiments de guerre, *the Dido*, qui arriva à Sarawak pour soutenir les prétentions de James Brooke, qui s'y était établi dans le but avoué *de porter et d'étendre la civilisation parmi les tribus aborigènes.*

La première expédition contre les pirates des fleuves Sakarran et Sarebus eut lieu sous les auspices du Radja Moeda Hassim, prince faible, délégué à Sarawak par son

cousin le Sultan de Bornéo-propre, et qui, déjà circonvenu par l'influence que James Brooke était parvenu à exercer sur lui, se prêta à seconder l'oeuvre de destruction que les Anglais avaient hâte d'accomplir et dans laquelle ils réussirent au gré de leurs désirs (1). Une seconde expédition du même genre eut lieu en Août 1844. Les mêmes scènes de carnage y sont répétées avec toutes les cruautés compagnes des expéditions de cette nature, dans lesquelles les féroces indigènes servent d'auxiliaires à des commandants européens, *se disant les protecteurs des aborigènes opprimés, et qui cherchent ainsi à mettre leurs projets d'envahissement sous l'égide de l'oeuvre de la civilisation des peuples sauvages.*

Un but fort différent, étranger à toute tentative de répression de la piraterie et sans aucun rapport direct avec la civilisation des peuples de Bornéo, distingue l'expédition anglaise dirigée contre le Sultan indépendant de Bornéo-propre. Il s'agit d'un traité, d'un pacte, d'une cession volontaire de territoire, que l'on vient imposer à ce prince avec un armement formidable, et c'est à coups de canon qu'il plait à l'Angleterre de prendre possession de la petite île de Laboean!

Nous aurons à nous occuper encore de ce fait accompli par le gouvernement britannique; mais avant de jeter un coup-d'oeil sur la scène politique, nous mettons sous les yeux du lecteur des rapports officiels formant le sujet

(1) Consulter la relation publiée dans l'ouvrage précité, par le capitaine Keppel.

des deux chapitres suivants: ils servent en quelque sorte de complément aux notices fournies dans celui-ci sur ce qu'a fait le Gouvernement néerlandais, depuis 1816, dans l'île de Bornéo.



CHAPITRE IV.

RAPPORT FAIT EN 1825 AU GOUVERNEMENT SUR LE
ROYAUME DE MATAN ET LA PRINCIPAUTÉ DE SIM-
PANG, PAR FEU LE MAJOR G. MÜLLER. —
EXTRAIT D'UN RAPPORT DE M^r. GRENOVIUS.

Le royaume de Matan a été connu des premiers Européens qui abordèrent à Bornéo en 1520. Succadana, l'un des chefs-lieux de Matan, s'était acquis une certaine célébrité par la prospérité de son commerce, et delà vient que la province actuelle de Matan était connue sous le nom de Succadana. Elle occupait une grande partie de la côte occidentale de Bornéo, car elle comprenait aussi les districts de Koeboe, Mampawa, Simpang, Lebai et Succadana, auxquels vinrent s'annexer par la suite les îles de Karimata.

Ce royaume était borné au sud et à l'est par la mer; au nord par les rivières de Poengoh, Olah-olah, les Kapoeas, la célèbre Mendauw et la fabuleuse Lebai; au Nord et au Nord-est par les montagnes de Menjorah et de Sekadouw; à l'Est et au Sud-est par les territoires des Dajaks libres ainsi que par les Dajaks de Banjermasing et de Kotaringin: toutes ces terres occupaient en totalité une superficie de mille milles □.

A l'époque actuelle 1823, on peut assurer que le

royaume de Matan ne s'étend point au delà des 0°42' et 2°33' de latitude sud, et des 119°52' et 111°30' de longitude est du méridien de Greenwich. Il est limité au Nord-est par les montagnes de Palongan, Maham et Sekadouw; à l'Est, jusqu'à 20 milles d'Allemagne dans l'intérieur, par les terres des Dajaks libres, et par celles des Dajaks que le sultan de Banjermasing compte au nombre de ses sujets; au Sud-est par le pays de Kotaringin; au Sud et à l'Ouest par la mer. Il n'a plus guère actuellement en superficie que 660 milles □.

Les îles de Karimata qui depuis des siècles jouissent d'une si grande célébrité parmi tous les habitants de Bornéo, font partie du royaume de Matan à l'ouest duquel elles sont situées. Il y a 60 ans à peine qu'elles étaient encore fort peuplées, et elles étaient alors regardées comme des *îles fortunées*. Même dans leur état actuel de décadence, elles excitent encore l'envie des naturels du pays et l'admiration des étrangers.

Les principales rivières de Matan sont: le Succadana, le Melingsan, le Sidoh, la Poetri, le Djamborakan, le Blandongan, le Pasir-tjina, l'Awang, le Bakau, le Karbouw et le Katapan, (ces deux dernières formant deux branches du Gajong, ordinairement appelé le Matan); l'Ambang, le Segah, le Petong, le Siri, le Sagoen, le Tandjar, le Gajong-lawut, le Bako, le Benda-wal, le Kendawangan, le Pangingan, le Simbar (ou Sambar), le Molekh, l'Ajer-itam et le Djelaj. Toutes ces rivières sont navigables, et vont se jeter dans la mer dans la direction de l'ouest et du sud-ouest. Quelques unes prennent leur source dans les hautes montagnes

qui s'élèvent dans le nord et dans l'intérieur de Matan sur les frontières de Sekadouw; une ramification principale de ces montagnes, c'est-à-dire la chaîne des monts Palongan, s'étend jusqu'aux plages de la côte occidentale où elle se termine par les sommets du Boegit-Laut, du Poengalon, du Palirangan, du Succadana, du Datoe et du Melingsan.

Les formes de la côte sont déterminées par les caps de Melingtang près de Boekit Lawut, Rawang, Malam, Blohoh, Telaja, Toedjoe, Datoë-melingsan, Bolei, Boeti, Tandjong Pada-goenong, Awang, Karbouw, Bri-boeroe, Simbar et Boetin.

Il paraîtrait qu'autrefois un bras de mer séparait de la terre-ferme la partie de la contrée qui est actuellement arrosée par le Kapoeas, le Melawi et l'Aroet, et que cette dernière formait une île dont les points culminants étaient les monts élevés de Malan, Menjorah, Mengalat et Lebai, lesquels donnaient naissance aux rivières de Sekadouw, Meliauw, Lebai, Simpang et Matan (Gajong). Nous trouverions au besoin la preuve de ce fait dans la présence des lacs, qui existent dans les hautes terres de Kotaringin. La série des montagnes ainsi que leur enchaînement cessent tout à fait entre Sekadouw et Sintang.

Cette province jouit d'un climat tempéré; l'air y est rafraîchi par les vents de mer, par le voisinage des hautes montagnes qui s'élèvent dans l'intérieur, et enfin par les courants atmosphériques qu'entretiennent un si grand nombre de rivières. — Le climat est favorable à la végétation d'un grand nombre de plantes, et

il n'est point insalubre pour les indigènes, parmi lesquels il s'en trouve un assez grand nombre qui atteignent à un âge fort avancé. Dans la province de Matan, la succession des saisons, la nature du sol, la culture et les productions sont absolument les mêmes que dans celle de Simpang.

Ce pays renferme peu d'animaux carnassiers. Le chat-tigre et l'ours de petite taille paraissent être les seuls de cette classe qui l'habitent, bien que quelques personnes prétendent qu'il se trouve également des tigres dans les hautes montagnes : mais jusqu'à présent rien n'est venu justifier leur assertion, chose d'autant plus remarquable que ces animaux existent en grand nombre dans toutes les grandes îles environnantes ainsi que sur le continent indien, mais non point à Bornéo.

Le pays ne compte qu'un petit nombre d'animaux domestiques, et à l'exception de quelques bêtes à cornes des chèvres et des poules, le reste ne mérite aucune mention.

La mer fournit en abondance, le long de la côte, du poisson et de l'algue, et au mois d'Août et de Septembre il se prend à l'embouchure des rivières une espèce de poisson qui, pour la forme et le goût, se rapproche beaucoup de notre saumon.

C'est dans les cavernes des montagnes et des rochers de la province de Matan, que se trouvent les nids de Salangane les plus blancs de tous ceux que produisent les contrées indiennes, après ceux que l'on recueille à Bornéopropre ; quelques personnes même les préfèrent à ces derniers. Ce sont principalement les Dajaks qui se livrent à

la recherche de ces nids, et ils les vendent à bas prix aux Pangerans et à d'autres chefs, qui le plus souvent n'en rendent que 50 à 60 *kati* (de 1½ R) au Sultan. Celui-ci estime qu'annuellement il sort en fraude au moins 5 *pikol* de ces nids de la première qualité et il pense que l'on en récolterait infiniment plus, si l'on voulait s'en donner la peine. Le *kati* de cette espèce se paie à Matan même 30 ou 40 piastres, et ce produit, transporté à Sambas et à Pontianak se vend aux jonques chinoises sur le pied de 70 à 85 piastres.

Autrefois, et même encore en 1789, les jonques chinoises entraient dans la rivière de Katapan. Les marchandises qu'elles apportent dans le pays sont fort recherchées, et quelques unes même sont devenues des objets de première nécessité, tels que le thé, la porcelaine commune, les tasses et les assiettes, les vases à l'eau et beaucoup d'autres ustensiles de ménage qui se vendent même en très-grande partie aux Dajaks de l'intérieur.

Au nombre des articles de commerce les plus demandés, nous citerons en outre: le bois de *garoe*, le rottin à lier, le fer, l'écaille, le *tripang* et beaucoup d'espèces différentes de racines et d'écorces propres à la médecine. De petits navires, au nombre de 12 à 16, se rendent annuellement à Riouw, Singapore, Tringano, etc. Un *prahoe* de 12 lasts peut charger et transporter par mer 8,000 bottes de rottin. Les 100 bottes, chacune de 50 cannes, s'achètent à Matan pour 8 réales (1), et se vendent à Singapore de 18 à 20 réales.

(1) Le réal vaut 4 francs 25 centimes.

Le pays paraît fort riche en métaux; mais jusqu'à présent l'on n'a tiré aucun parti des gisements de métaux précieux.

Il n'existe qu'un petit nombre de mines de diamants, et la plupart du temps c'est plutôt au hasard que l'on doit la découverte des diamants, qu'à l'exploitation régulière des mines. L'on dit que deux pierres d'un poids et d'une valeur considérable se trouvent en la possession du prince de Matan, et que depuis des siècles ces deux diamants se transmettent dans sa famille de père en fils; *Segima* est le nom de la plus grande de deux pierres; la plus petite a reçu celui de *Danoë Radja*. L'on raconte qu'un Dajak, nommé Sipak, a trouvé le premier en pêchant dans un ruisseau marécageux. Ravi de joie, il s'empressa d'aller trouver son prince, le Panembahan Gieri Koesoema, souverain de Songi et de Succadana, et lui offrit cette pierre, ne lui demandant pour toute récompense que d'être reçu dans son intimité. Le prince lui fit toutes sortes de présents et crut par là l'avoir satisfait; mais Sipak lui rendit tout ce qu'il en avait reçu, remercia le prince et insista de nouveau sur ce qu'il lui accordât sa demande. Gieri Koesoema, que cette prétention embarrassait, mais qui cependant la trouvait apparemment justifiée par l'immense valeur du présent qu'il avait reçu, finit enfin par tendre la main à Sipak, et dès ce moment l'abject Dajak partagea la demeure et la table du Panembahan, le premier des princes de la côte qui eût embrassé la religion de Mahomet: et l'on vit ainsi l'impure main qui s'était de-

puis si longtemps souillée en mangeant de la chair de porc, puiser au même plat de riz que le fidèle sectateur du prophète, sans que Koesoema s'en inquiétât d'avantage que ne le feroit actuellement un pieux Imam, si un malheureux hasard le mettait en rapport avec une belle et jeune fille de la nation des Dajaks.

D'autres au contraire, prétendent que le *Segima* fut trouvé dans la province de Landak, et qu'il fut donné en présent par un prince de ce pays à sa fille qui épousait un prince de Succadana. A cette même occasion, le pays de Matan aurait également enlevé ou dérobé le *Danoë-Radja* à celui de Landak.

L'on dit que le Sultan de Matan porte constamment ces diamants sur lui, et qu'il répand à dessein le bruit qu'ils sont confiés à la garde de sa femme Ratoe Seria, afin d'empêcher qu'il ne soit assassiné, et qu'on ne lui ravisse son trésor: chose qui ne serait point impossible, car on sent qu'il ne peut, comme sa femme, être toujours environné d'une suite nombreuse. Sjerief Kassim, Sultan de Pontianak, avait marié son fils Pangeran Moeda à Oeddin Timah, fille du Sultan de Matan, afin de se ménager l'occasion de se rendre maître de ces deux précieux joyaux. Mais s'étant convaincu qu'il ne réussirait jamais dans son dessein à cet égard, son fils le Pangeran Moeda se sépara de sa femme.

Dans les années 1821 et 1822, le bruit courut cependant que Pangeran Adi Mangkoerat, qui avait épousé la femme répudiée de Pangeran Moeda, était devenu possesseur du *Danoë-Radja*, et qu'il consentait à céder la moitié de sa valeur, pourvu qu'on lui aidât à devenir

Sultan de Matan; quant à l'autre moitié, il se réservait de l'employer au bien-être des peuples de cette province.

L'île entière de Bornéo retentit de la célébrité de ces deux pierres, et il y a une douzaine d'années que le Sultan de Matan se rendant à Pontianak, voulut frapper de son *kris* quelqu'un, qui avait osé exprimer des doutes sur leur valeur. En un mot, le peuple de Matan croit que le salut du Royaume est attaché à la possession de la plus grande de ces deux pierres, de même qu'autrefois les Troyens attachaient la même idée à leur Palladium.

Quant à moi, tout ce qui se raconte à ce sujet me fait croire que l'histoire de ces deux pierres n'est qu'une allégorie, dont par la suite on aura fait un petit roman. Poetri Boenkoe, fille de Landak et son héritière, aussi distinguée par sa beauté que par son esprit, avait attiré l'attention du Panembahan Koesoema, prince de Songi et de Succadana, qui prétendit à sa main. Ratoe Praboe, qui dans l'origine ne se souciait pas beaucoup de marier l'héritière de Landak à un prince régnant, finit cependant par consentir au mariage, et conduisit sa fille à Songi où il remit la fiancée aux mains de son futur époux, et c'est ainsi que le plus grand et le plus précieux trésor que possédait Landak, passa en la possession de Succadana.

Lorsqu'en Novembre 1822, le Sultan de Matan accompagné de Ratoe Soerja vint rendre visite au Panembahan de Simpang, on me montra deux pierres que l'on offrit même de me vendre. La plus petite avait

1 pouce $\frac{1}{4}$ de long sur $\frac{1}{4}$ de pouce de diamètre; elle était hexagone et se terminait par le haut en pyramide; du reste, ce n'était qu'un morceau de cristal de roche. La plus grande était tout à fait sphérique, entièrement brute à l'extérieur, sauf en un seul endroit qui était taillé, et par lequel on apercevait au centre de la pierre une bulle d'air. Cette pierre, qui peut-être n'était autre chose qu'une bille de verre, pouvait peser 3 piastres ou 1440 carats. La somme qu'on me demanda pour ces deux prétendus diamants était si minime, qu'à peine aurait on pu obtenir pour le même prix un diamant de 6 ou 7 carats.

Les productions du sol, ainsi que les besoins des habitants, sont les mêmes que dans la province de Sim-pang, si ce n'est qu'elles peuvent être quatre fois plus considérables. La consommation du sel s'élève à la quantité de 80 à 100 *kojan*; mais si le commerce de cette denrée prenait de l'extension dans le pays des Djaks, qui n'appartient que nominale-ment à la province de Matan, cela irait bien à 300 *kojan*. La consommation de l'opium, qui se fume dans tout l'Archipel indien, ne s'élève actuellement ici qu'à quelques caisses. Les pirates, auxquels il s'en vendait autrefois beaucoup, ne trouvant plus de refuge sur cette côte, il n'y a plus que le Sultan, ainsi que sa famille et quelques habitants aisés, qui puissent faire encore la dépense toujours considérable qu'entraîne son usage.

Il s'en faut de beaucoup que cette province soit peuplée en proportion de son étendue. Mais à l'époque où Succadana florissait, la population devait être beaucoup plus

considérable. Les indigènes habitent presque tous les abords des rivières navigables.

Gajong est actuellement le chef-lieu de la province de Matan. Autrefois ce lieu n'était qu'un village de Dajaks, fondé par le sultan Gieri Loja et agrandi par son fils Endri Loja qui en fit le siège de ses états. Gajong est situé à 10 ou 12 milles allemands des bords de la mer, et sur la rivière de ce nom appelée ordinairement Matan. Pour plus de clarté, nous lui conserverons à l'avenir ce dernier nom. Les petits navires ont besoin de 3 à 4 jours pour remonter la rivière depuis son embouchure jusqu'à Gajong, à cause de la force des courants; quant à ceux d'un fort tonnage, ils mettent de 8 à 15 jours pour remonter jusque là.

La rivière de Matan (Gajong), prend sa source dans les hautes montagnes situées entre Sekadouw et Matan, et en reçoit dans son cours plusieurs autres d'une moindre importance, entre autres le Gajong, qui se jette dans le Matan au dessus de la ville et qui a donné son nom à la grande rivière elle-même. A trois milles environ avant de se jeter dans la mer, le Matan se divise en deux branches; celle qui coule au nord s'appelle le Karbouw (buffle), d'après la singulière conformation de la presqu'île située en ce lieu; la branche méridionale, au contraire, porte le nom de Katapan, à cause du grand nombre d'arbres de ce nom qui croissent le long de ses bords.

Gajong se compose des villages ou quartiers suivants:

Sur la rive droite, Gajong *hoeloe* (supérieur), avec 100 habitations formant les villages de Pangrah et Da-

lam, sous les chefs Matemata Itam et Pangeran Djaga di Laga.

Gajong *hielir* (inférieur) avec 200 habitations réparties dans les villages de Kowm, Prihaj et Maja, administrés par Pangeran Dein Tjalah, Pangeran Dein et Pangeran Djaga di Laga ainsi que par le Kjai Soedanah.

Sur la rive gauche, le village de Sablang, qui a pour chef le Pangeran Soema Inda.

Gayong peut avoir une population totale de 500 Malais *en état de se servir du kris*. Cette façon de parler, dont ils se servent eux-mêmes pour se désigner, dénote assez à quel métier ils se livrent. A ce chiffre nous ajouterons 40 Bouguinais, 10 Arabes ou descendants de cette nation, 300 Orang-Boekit ou Anak Soengi, c'est-à-dire des paysans Malais qui se sont mêlés aux Dajaks, et enfin 250 Boedakh ou esclaves répandus parmi les habitants, ce qui forme pour la population de Gajong un total de 1100 hommes en état de porter les armes ou propres au travail.

Parmi les habitants de Gajong il s'en trouve un grand nombre qui sont alliés à la famille régnante. Plusieurs ont reçu, soit pour leur entretien, soit à titre de fiefs, des terres situées dans le pays des Dajaks, ce qui les met en état, lorsqu'ils se donnent quelque peine, de vivre dans une assez grande aisance. Mais l'usage immodéré de l'opium, toujours d'un prix fort élevé, l'entretien d'un grand nombre de femmes et d'une nombreuse famille, mais surtout leur indolence, sont autant de causes qui rendent leur existence assez misérable. Il en est fort peu à qui le commerce avec les Dajaks

ainsi que l'exportation à l'étranger des productions du sol, produisent quelque avantage.

Durant la mousson d'été, une partie de cette population prend part annuellement aux expéditions des pirates, ou sert comme matelots à bord des navires appartenant aux gens les plus aisés : un nombre de 12 à 16 *prahoe*, transportaient autrefois les productions du pays à Malacca, Riouw, Palembang et Tringano, et se rendent actuellement presque tous à Singapore. Chaque matelot a le droit d'embarquer pour son compte une petite quantité de marchandises ; mais durant tout le voyage il ne reçoit du propriétaire du navire ni gages ni nourriture ; pendant tout le temps qu'ils sont en pays étranger pour les affaires de leur commerce, ils travaillent à la journée, ou tressent des nattes, des sacs et autres objets du même genre. De cette manière un matelot qui n'a emporté avec lui que pour 6 ou 8 florins de marchandises, revient souvent avec un gain de 15 à 20 florins. Mais lorsqu'ils s'embarquent, c'est plus spécialement avec l'espoir que dans le cours du voyage ils pourront s'emparer de quelque navire étranger, ce qui leur rapporte des bénéfices bien autrement importants. En retournant chez eux, ils font également quelque trafic de contrebande avec les Dajaks ; ils prennent en retour, pour leur propre consommation, autant de riz qu'il leur en faut pour leur entretien pendant la mousson pluvieuse.

Une autre partie de la population de Gajong et de Bengadong, parcourt dans de légères embarcations ou *sampang* les petites îles situées le long de la côte vers

l'embouchure du Matan, et recueille de la cire, du miel, des nids comestibles, du bois de *garoe*, du *tripang*, de *l'agar-agar* ou algue marine, des tortues ainsi que leurs oeufs etc. Dans les mauvais temps, ils se réfugient derrière quelque flot ou tirent leurs embarcations sur la plage. Pendant leur séjour forcé à terre, ils fabriquent avec des graminées du pays, du rottin ou du bois, toutes sortes d'ustensiles de ménage, et font des voiles, des cordages, des planches, des mâtures et des courbes pour leurs navires. En même temps ils guettent les navires qui fréquentent ces parages, et souvent ils sont plus dangereux encore que les autres pirates.

Le *kampong* Katapan est situé à un mille d'Allemagne en amont de l'embouchure de la rivière de ce nom. Sa population se compose d'une soixantaine de Bouginais, mais qui, ayant leurs femmes et leurs enfants dans d'autres pays, n'ont point ici d'établissements fixes; de 40 malais habitant le village même, et de 100 Malais et Orang Boekit cultivant les rizières de Bengadong; il s'y trouve de plus 2 Arabes, 80 esclaves travaillant aux rizières, ainsi qu'une douzaine de Chinois: en tout 294 hommes en état de porter les armes. Le village, qui ne consiste qu'en deux quartiers, a pour chef le Pangeran Dein Tjelah, sous lequel administre Anachoda Kadar qui fonda ce village en 1816.

L'embouchure du Katapan et l'îlot voisin de Tandjong Brie, sont assez souvent fréquentés par un grand nombre de pirates de la tribu des Illanuns, espèces de bohémiens sans cesse errants sur mer. Ils construisent

à leur manière sur la plage des huttes de *katjang* et *d'atap*, qu'ils emportent avec eux lorsqu'ils se embarquent, pour aller passagèrement s'établir ailleurs.

Kendawangan appartient à titre de patrimoine à Pangeran Tjakra. Le haut de la rivière ainsi que les terres de l'intérieur sont habités par un grand nombre de Dajaks. Autrefois, quelques Malais s'étaient établis à l'embouchure de la rivière; mais depuis, ce lieu n'a plus servi que de refuge à des pirates qui se mettent en mer avec 8 ou 9 bâtiments. Pendant qu'ils font la course, leurs femmes et leurs enfants, ainsi que les vieillards et les esclaves, restent sur la rivière dans de petites embarcations. L'une des plus grands *prahoe* reste en croisière devant l'embouchure de la rivière pour signaler les dangers, et pour les recevoir au besoin; trois ou quatre de ces femmes ainsi restées à terre, habitent ensemble une de ces petites embarcations avec leurs enfants et un vieil esclave. Elles vivent du produit de leur propre pêche, des feuilles que leur fournissent certains arbres du rivage, et d'un peu de riz que leur ont laissé leurs maris. Leurs enfants proviennent pour ainsi dire de la mer, et beaucoup d'entre eux ont vécu des années sans avoir mis le pied sur le rivage. Ils grandissent au milieu des scènes de la piraterie, jusqu'à ce qu'enfin la piraterie devienne leur métier habituel. Si l'on veut compter ces bohémiens de la mer parmi les habitants de Kendawangan, leur nombre s'élèvera à 2 ou 300.

Les principaux chefs des pirates de Kendawangan sont: Oewan Ismaïl, marié à la fille de Ringom, Badin à Karimata, Panglima Mati, P. Sapala, P. Tengan et

Anachoda Rogan. Tous ces pirates sont pauvres et possèdent tout au plus de quoi vivre. Au commencement de la mousson pluvieuse, ils retournent à Kendawangan et Bengadong, après leur campagne. Nous vîmes en ce dernier lieu des bâtiments ainsi que des indigènes de plusieurs provinces de Bornéo, de Riouw, Lingga, Bilitoen, Bangka, ainsi que de la côte orientale de Sumatra. Ceux de Bornéo-propre nous ont cependant paru les plus puissants : leurs navires qui portent de 80 à 90 *kojan*, ont un nombreux équipage et sont bien armés. Comme, pendant leurs courses, ils font quelque commerce et sont munis de passeports de leurs princes ou chefs, il sera difficile de réprimer les actes de piraterie auxquels ils se livrent, aussi longtemps que nous n'aurons point établi d'une façon plus significative notre pouvoir à Bornéo-propre.

Aux environs de Gajong, c'est à dire à deux ou trois journées de voyage plus loin, demeurent environ 1000 Orang Boekit ou paysans malais entremêlés avec les Dajaks.

Les Dajaks ou habitants originaires de la contrée peuvent se diviser en deux classes. Ceux qui ne sont point immédiatement assujettis au prince de Matan, et sur lesquels celui-ci règne plutôt de nom que de fait, forment un total d'environ 30 ou 35,000 âmes. Ils ne payent aucun tribut, et ne rapportent quelque avantage direct au prince et aux grands que par le peu de commerce qui se fait avec eux ; aussi ne comptent-ils que pour mémoire. Les autres Dajaks qui reconnaissent l'autorité du Sultan et lui payent tribut, s'élèvent au chiffre de 10 ou 12,000 hommes en état de porter les ar-

mes. Ils habitent pour la plupart les bords des rivières ci-dessus nommées et qui toutes sont navigables, depuis le Melingsan jusqu'au Soengi Djelaj, la dernière des rivières habitées le long de la côte méridionale. Ils cultivent le riz sur les montagnes et quelquefois aussi dans les plaines sèches pour leur entretien et celui de leurs familles, mais en trop petite quantité pour satisfaire l'avidité et la friponnerie des Malais. Le prince et ses grands leur extorquent d'abord la moitié de leur récolte, tandis que les Malais de la basse classe leur en enlèvent encore une partie en les trompant dans le commerce qu'ils font avec eux, de manière que le plus souvent ces pauvres gens sont réduits pour leur subsistance, pendant des mois entiers, aux légumes de leurs jardins, aux racines, aux feuilles et à l'écorce des arbres.

Les Dajaks habitant le bord des petites rivières qui se rendent directement à la mer, vivent d'ordinaire disséminés, et forment de petites agglomérations de 30 à 40 individus au plus. Ceux au contraire que l'on trouve dans l'intérieur des terres, habitent de grandes cases oblongues qui réunissent 70 ou 80 familles. Ces habitations, construites sur des poteaux de bois de fer, s'élèvent de 2 à 4 brasses au dessus du sol, de façon qu'elles se défendent facilement contre un coup de main. Aussi les habitants de ces demeures n'ont-ils guère de peine à se soustraire aux avanies des princes et des chefs malais, qui n'osent rien entreprendre à une si grande distance de leur résidence habituelle. Cependant, lorsque l'un de ces Dajaks, trompé par l'oubli apparent dans lequel on le laisse, ou se persuadant qu'on lui

a pardonné, se hasarde à descendre dans les terres basses, il est bientôt enlevé, condamné au payement d'une forte amende ou maltraité de toute autre façon, par suite de quoi il se voit obligé d'émigrer et de s'enfoncer encore de plus en plus dans l'intérieur de la contrée.

Dans le haut de la rivière de Matan et le long des petits cours d'eau qu'elle reçoit, habitent :

- 300 Dajaks, sur le Matan même,
- 150 » » la rivière de Kineabar,
- 300 » » » » Bengaras,
- 30 Dajaks et
- 90 Orang Boekit sur le Samandang, appartenant au Pangeran Aria,
- 60 Dajaks et
- 80 Orang Boekit sur la Djeka, appartenant au Pangeran Dein Tjelah,
- 20 dans le village de Laya,
- 50 Dajaks et 30 Orang Boekit, sur la rivière Blangahan, appartenant au Pangeran Tjakra,
- 30 Orang Boekit, 10 Chinois et 50 Dajaks sur le Batoe Besi, appartenant aux Pangerans Tjakra et Adi Mangkoerat.
- 50 Orang Boekit et 30 Dajaks sur la rivière de Katoengau (Katoengan?) à cinq milles de la mer; en tout 1280 âmes.

Dans l'intérieur ainsi qu'à l'Est et au Sud-Est de la rivière de Matan, demeurent 1500 Dajaks. Le long des rivières qui se jettent dans la mer au nord du Matan, nous trouvons :

considérable. Les indigènes habitent presque tous les abords des rivières navigables.

Gajong est actuellement le chef-lieu de la province de Matan. Autrefois ce lieu n'était qu'un village de Dajaks, fondé par le sultan Gieri Loja et agrandi par son fils Endri Loja qui en fit le siège de ses états. Gajong est situé à 10 ou 12 milles allemands des bords de la mer, et sur la rivière de ce nom appelée ordinairement Matan. Pour plus de clarté, nous lui conserverons à l'avenir ce dernier nom. Les petits navires ont besoin de 3 à 4 jours pour remonter la rivière depuis son embouchure jusqu'à Gajong, à cause de la force des courants; quant à ceux d'un fort tonnage, ils mettent de 8 à 15 jours pour remonter jusque là.

La rivière de Matan (Gajong), prend sa source dans les hautes montagnes situées entre Sekadouw et Matan, et en reçoit dans son cours plusieurs autres d'une moindre importance, entre autres le Gajong, qui se jette dans le Matan au dessus de la ville et qui a donné son nom à la grande rivière elle-même. A trois milles environ avant de se jeter dans la mer, le Matan se divise en deux branches; celle qui coule au nord s'appelle le Karbouw (buffle), d'après la singulière conformation de la presqu'île située en ce lieu; la branche méridionale, au contraire, porte le nom de Katapan, à cause du grand nombre d'arbres de ce nom qui croissent le long de ses bords.

Gajong se compose des villages ou quartiers suivants:

Sur la rive droite, Gajong *hoeloe* (supérieur), avec 100 habitations formant les villages de Pangrah et Da-

lam, sous les chefs Matemata Itam et Pangeran Djaga di Laga.

Gajong *hielir* (inférieur) avec 200 habitations réparties dans les villages de Kowm, Prihaj et Maja, administrés par Pangeran Dein Tjalah, Pangeran Dein et Pangeran Djaga di Laga ainsi que par le Kjai Soedanah.

Sur la rive gauche, le village de Sablang, qui a pour chef le Pangeran Soema Inda.

Gayong peut avoir une population totale de 500 Malais *en état de se servir du kris*. Cette façon de parler, dont ils se servent eux-mêmes pour se désigner, dénote assez à quel métier ils se livrent. A ce chiffre nous ajouterons 40 Bouguinais, 10 Arabes ou descendants de cette nation, 300 Orang-Boekit ou Anak Soengi, c'est-à-dire des paysans Malais qui se sont mêlés aux Dajaks, et enfin 250 Boedakh ou esclaves répandus parmi les habitants, ce qui forme pour la population de Gajong un total de 1100 hommes en état de porter les armes ou propres au travail.

Parmi les habitants de Gajong il s'en trouve un grand nombre qui sont alliés à la famille régnante. Plusieurs ont reçu, soit pour leur entretien, soit à titre de fiefs, des terres situées dans le pays des Dajaks, ce qui les met en état, lorsqu'ils se donnent quelque peine, de vivre dans une assez grande aisance. Mais l'usage immodéré de l'opium, toujours d'un prix fort élevé, l'entretien d'un grand nombre de femmes et d'une nombreuse famille, mais surtout leur indolence, sont autant de causes qui rendent leur existence assez misérable. Il en est fort peu à qui le commerce avec les Dajaks

ainsi que l'exportation à l'étranger des productions du sol, produisent quelque avantage.

Durant la mousson d'été, une partie de cette population prend part annuellement aux expéditions des pirates, ou sert comme matelots à bord des navires appartenant aux gens les plus aisés : un nombre de 12 à 16 *prahoe*, transportaient autrefois les productions du pays à Malacca, Riouw, Palembang et Tringano, et se rendent actuellement presque tous à Singapore. Chaque matelot a le droit d'embarquer pour son compte une petite quantité de marchandises; mais durant tout le voyage il ne reçoit du propriétaire du navire ni gages ni nourriture; pendant tout le temps qu'ils sont en pays étranger pour les affaires de leur commerce, ils travaillent à la journée, ou tressent des nattes, des sacs et autres objets du même genre. De cette manière un matelot qui n'a emporté avec lui que pour 6 ou 8 florins de marchandises, revient souvent avec un gain de 15 à 20 florins. Mais lorsqu'ils s'embarquent, c'est plus spécialement avec l'espoir que dans le cours du voyage ils pourront s'emparer de quelque navire étranger, ce qui leur rapporte des bénéfices bien autrement importants. En retournant chez eux, ils font également quelque trafic de contrebande avec les Dajaks; ils prennent en retour, pour leur propre consommation, autant de riz qu'il leur en faut pour leur entretien pendant la mousson pluvieuse.

Une autre partie de la population de Gajong et de Bengadong, parcourt dans de légères embarcations ou *sampang* les petites îles situées le long de la côte vers

l'embouchure du Matan, et recueille de la cire, du miel, des nids comestibles, du bois de *garoe*, du *tripang*, de *Pagar-agar* ou algue marine, des tortues ainsi que leurs oeufs etc. Dans les mauvais temps, ils se réfugient derrière quelque flot ou tirent leurs embarcations sur la plage. Pendant leur séjour forcé à terre, ils fabriquent avec des graminées du pays, du rottin ou du bois, toutes sortes d'ustensiles de ménage, et font des voiles, des cordages, des planches, des mâtures et des courbes pour leurs navires. En même temps ils guettent les navires qui fréquentent ces parages, et souvent ils sont plus dangereux encore que les autres pirates.

Le *kampong* Katapan est situé à un mille d'Allemagne en amont de l'embouchure de la rivière de ce nom. Sa population se compose d'une soixantaine de Bouginais, mais qui, ayant leurs femmes et leurs enfants dans d'autres pays, n'ont point ici d'établissements fixes; de 40 malais habitant le village même, et de 100 Malais et Orang Boekit cultivant les rizières de Bengadong; il s'y trouve de plus 2 Arabes, 80 esclaves travaillant aux rizières, ainsi qu'une douzaine de Chinois: en tout 294 hommes en état de porter les armes. Le village, qui ne consiste qu'en deux quartiers, a pour chef le Pangeran Dein Tjelah, sous lequel administre Anachoda Kadar qui fonda ce village en 1816.

L'embouchure du Katapan et l'îlot voisin de Tandjong Brie, sont assez souvent fréquentés par un grand nombre de pirates de la tribu des Illanuns, espèces de bohémiens sans cesse errants sur mer. Ils construisent

à leur manière sur la plage des huttes de *katjang* et *d'atap*, qu'ils emportent avec eux lorsqu'ils se embarquent, pour aller passagèrement s'établir ailleurs.

Kendawangan appartient à titre de patrimoine à Pangeran Tjakra. Le haut de la rivière ainsi que les terres de l'intérieur sont habités par un grand nombre de Dajaks. Autrefois, quelques Malais s'étaient établis à l'embouchure de la rivière; mais depuis, ce lieu n'a plus servi que de refuge à des pirates qui se mettent en mer avec 8 ou 9 bâtiments. Pendant qu'ils font la course, leurs femmes et leurs enfants, ainsi que les vieillards et les esclaves, restent sur la rivière dans de petites embarcations. L'une des plus grands *prahoe* reste en croisière devant l'embouchure de la rivière pour signaler les dangers, et pour les recevoir au besoin; trois ou quatre de ces femmes ainsi restées à terre, habitent ensemble une de ces petites embarcations avec leurs enfants et un vieil esclave. Elles vivent du produit de leur propre pêche, des feuilles que leur fournissent certains arbres du rivage, et d'un peu de riz que leur ont laissé leurs maris. Leurs enfants proviennent pour ainsi dire de la mer, et beaucoup d'entre eux ont vécu des années sans avoir mis le pied sur le rivage. Ils grandissent au milieu des scènes de la piraterie, jusqu'à ce qu'enfin la piraterie devienne leur métier habituel. Si l'on veut compter ces bohémiens de la mer parmi les habitants de Kendawangan, leur nombre s'élèvera à 2 ou 300.

Les principaux chefs des pirates de Kendawangan sont: Oewan Ismail, marié à la fille de Ringom, Badin à Karimata, Panglima Mati, P. Sapala, P. Tengan et

Anachoda Rogan. Tous ces pirates sont pauvres et possèdent tout au plus de quoi vivre. Au commencement de la mousson pluvieuse, ils retournent à Kendawangan et Bengadong, après leur campagne. Nous vîmes en ce dernier lieu des bâtiments ainsi que des indigènes de plusieurs provinces de Bornéo, de Riouw, Lingga, Bilitoen, Bangka, ainsi que de la côte orientale de Sumatra. Ceux de Bornéo-propre nous ont cependant paru les plus puissants : leurs navires qui portent de 80 à 90 *kojan*, ont un nombreux équipage et sont bien armés. Comme, pendant leurs courses, ils font quelque commerce et sont munis de passeports de leurs princes ou chefs, il sera difficile de réprimer les actes de piraterie auxquels ils se livrent, aussi longtemps que nous n'aurons point établi d'une façon plus significative notre pouvoir à Bornéo-propre.

Aux environs de Gajong, c'est à dire à deux ou trois journées de voyage plus loin, demeurent environ 1000 Orang Boekit ou paysans malais entremêlés avec les Dajaks.

Les Dajaks ou habitants originaires de la contrée peuvent se diviser en deux classes. Ceux qui ne sont point immédiatement assujettis au prince de Matan, et sur lesquels celui-ci règne plutôt de nom que de fait, forment un total d'environ 30 ou 35,000 âmes. Ils ne payent aucun tribut, et ne rapportent quelque avantage direct au prince et aux grands que par le peu de commerce qui se fait avec eux ; aussi ne comptent-ils que pour mémoire. Les autres Dajaks qui reconnaissent l'autorité du Sultan et lui payent tribut, s'élèvent au chiffre de 10 ou 12,000 hommes en état de porter les ar-

mes. Ils habitent pour la plupart les bords des rivières ci-dessus nommées et qui toutes sont navigables, depuis le Melingsan jusqu'au Soengi Djelaj, la dernière des rivières habitées le long de la côte méridionale. Ils cultivent le riz sur les montagnes et quelquefois aussi dans les plaines sèches pour leur entretien et celui de leurs familles, mais en trop petite quantité pour satisfaire l'avidité et la friponnerie des Malais. Le prince et ses grands leur extorquent d'abord la moitié de leur récolte, tandis que les Malais de la basse classe leur en enlèvent encore une partie en les trompant dans le commerce qu'ils font avec eux, de manière que le plus souvent ces pauvres gens sont réduits pour leur subsistance, pendant des mois entiers, aux légumes de leurs jardins, aux racines, aux feuilles et à l'écorce des arbres.

Les Dajaks habitant le bord des petites rivières qui se rendent directement à la mer, vivent d'ordinaire disséminés, et forment de petites agglomérations de 30 à 40 individus au plus. Ceux au contraire que l'on trouve dans l'intérieur des terres, habitent de grandes cases oblongues qui réunissent 70 ou 80 familles. Ces habitations, construites sur des poteaux de bois de fer, s'élèvent de 2 à 4 brasses au dessus du sol, de façon qu'elles se défendent facilement contre un coup de main. Aussi les habitants de ces demeures n'ont-ils guère de peine à se soustraire aux avanies des princes et des chefs malais, qui n'osent rien entreprendre à une si grande distance de leur résidence habituelle. Cependant, lorsque l'un de ces Dajaks, trompé par l'oubli apparent dans lequel on le laisse, ou se persuadant qu'on lui

a pardonné, se hasarde à descendre dans les terres basses, il est bientôt enlevé, condamné au payement d'une forte amende ou maltraité de toute autre façon, par suite de quoi il se voit obligé d'émigrer et de s'enfoncer encore de plus en plus dans l'intérieur de la contrée.

Dans le haut de la rivière de Matan et le long des petits cours d'eau qu'elle reçoit, habitent:

300 Dajaks, sur le Matan même,

150 » » la rivière de Kineabar,

300 » » » » » Bengaras,

30 Dajaks et

90 Orang Boekit sur le Samandang, appartenant au Pangeran Aria,

60 Dajaks et

80 Orang Boekit sur la Djeka, appartenant au Pangeran Dein Tjelah,

20 dans le village de Laya,

50 Dajaks et 30 Orang Boekit, sur la rivière Blangahan, appartenant au Pangeran Tjakra,

30 Orang Boekit, 10 Chinois et 50 Dajaks sur le Batoe Besi, appartenant aux Pangerans Tjakra et Adi Mangkoerat.

50 Orang Boekit et 30 Dajaks sur la rivière de Katoengau (Katoengan?) à cinq milles de la mer; en tout 1280 âmes.

Dans l'intérieur ainsi qu'à l'Est et au Sud-Est de la rivière de Matan, demeurent 1500 Dajaks. Le long des rivières qui se jettent dans la mer au nord du Matan, nous trouvons:

2000 Dajaks sur le Soengi Sidoh, également appelé le Doelah Sidoh. Autrefois l'embouchure de cette rivière était habitée par des Malais gouvernés par Demang Mahos Kasip. A trois journées de voyage, en s'avancant de la mer vers les terres de l'intérieur, on rencontre les premiers Dajaks. Ils fondent et forgent en barres une assez grande quantité de fer qui se vend à Pontianak et dans d'autres pays.

60	Dajaks,	sur	la	rivière	de	Poetri,
20	»	»	»	»	»	Tjamborakan,
40	»	»	»	»	»	Blandongan,
60	»	»	»	»	»	Pasir-tjina,
30	»	»	»	»	»	Awang,
70	»	»	»	»	»	Bakau.
<hr/>						
Total	2280.					

Au Sud de la rivière de Matan habitent :

80	Dajaks,	sur	la	rivière	d'Ambang,	
70	»	»	»	»	de Segah,	
30	»	»	»	»	Petong,	
50	»	»	»	»	Siri,	
20	»	»	»	»	Sagoen,	
80	»	»	»	»	Tandjar,	
60	»	»	»	»	Gajong-Lawut,	
80	»	»	»	»	Bako,	
76	»	»	»	»	Bendawal,	
<hr/>						
A reporter	546.					

Report 546

800 Dajaks, sur la rivière de Kendawangan,

600 » » » » » Pangingan,

300 » » » » » Simbar,

400 » » » » » Moli,

400 » » » » » Ajer-itam. (Le nom que l'on a donné à cette rivière lui vient de la quantité de fer qui se trouve sur des bords et que l'on y travaille. Ce district appartient au Pangeran Adi Mangkoerat).

2000 Sur la rivière de Djelaj. C'est dans ce lieu que se trouvent rassemblés le plus grand nombre de Dajaks, habitant ensemble. Ils vivent surtout du produit de la récolte des nids de Salangane, ainsi que de la fabrication du fer qui s'exporte sous le nom d'acier de Matan, vers les districts du Nord-ouest de Bornéo et en particulier vers Pontianak.

Total . . . 5046.

Dans les montagnes et les terres basses situées à l'Est de Kendawangan et de Djelaj, l'on compte en outre de 800 à 1000 Dajaks, de façon que la population totale de cette partie de la province s'élèverait à 11 ou 12,000 hommes en état de porter les armes.

Le pays de Matan s'étend depuis Djelaj, et même plus à l'Est encore, jusqu'à Tandjong Boetoe (nommé aussi Boetin), qui forme la limite entre Matan et Ko-

taringin; mais cette partie de la province est tout-à-fait inhabitée.

De même que les habitants de Simpang, ces Dajaks s'appliquent avec soin à l'agriculture, ainsi qu'à quelques autres branches d'industrie, d'où il suit aussi qu'ils sont plus civilisés que les autres. Ils ne donnent point non plus, comme ces derniers, une préférence exclusive à la couleur rouge pour leurs vêtements. Du reste, aussi longtemps qu'ils dépendront absolument du caprice de leurs princes qui leur imposent arbitrairement des tributs exorbitants, aussi longtemps qu'ils ne pourront pas même librement se rendre à la résidence pour leurs opérations de commerce, mais qu'ils seront contraints d'acheter, à des prix exagérés, tout ce dont ils ont besoin et que leur vendent les cupides pangerans sous l'autorité desquels ils gémissent, toute amélioration dans le sort de ces peuples est à peu près impossible.

En résumé, il résulterait de ce que nous avons dit ci-dessus que la population de cette province se composerait de :

840 Malais,
100 Bouginais,
12 Arabes,
22 Chinois,
1,680 Orang Boekit,
12,010 Dajaks,
330 Esclaves,

formant un total environ de 15,000 hommes en état de porter les armes, ce qui, avec leurs familles, présenterait un chiffre de 38 ou 40,000 âmes.

Le nombre des Dajaks à *peu près indépendants* peut aller à 35,000, et en tenant compte en outre des 45,000 individus environ qui composent leurs familles, nous trouvons que ces tribus offrent un total de 80,000 âmes.

Les revenus du *Sultan* sont fort indéterminés. Ils proviennent de la même source que ceux du souverain de Simpang, et l'éducation qu'a reçue ce prince, comme on peut bien le croire, ne lui permet point de discerner si le mode de leur perception est équitable ou non. Les amendes et les emprunts sont les principaux moyens par lesquels il s'enrichit. Lorsque, par exemple, l'un de ses sujets se construit une habitation ou un navire qui dépasse les dimensions ordinaires, le prince lui impose une amende, et lui dit: » Il faut que vous m'ayez trompé d'une ou d'autre manière, sans quoi vous n'auriez pu construire ce bâtiment ou cette habitation. Mais j'aime mieux vous faire sentir ma clémence que les rigueurs de ma justice, et au lieu d'ordonner une enquête sur la source de vos richesses, je me contenterai de vous faire payer une légère amende (par exemple de 10 à 500 piastres). » S'il s'aperçoit que quelque homme de condition ou quelque chef, qui ne se laisserait pas aussi facilement dépouiller, a fait une opération qui lui a rapporté un certain bénéfice, il lui emprunte autant d'argent qu'il peut lui en arracher. L'on sent bien que cet argent n'est jamais rendu; le prince attend jusqu'à ce que le prêteur puisse être accusé de quelque délit pour le condamner à l'amende. Si celui-ci entend ses affaires et agit judicieusement, il se rend bientôt après coupable de quelque légère contravention, sur

quoi il se voit condamné non seulement à perdre l'argent qu'il a prêté au prince, mais encore à lui livrer un esclave et une certaine quantité de riz : cela le fait tout à fait rentrer en grâce auprès du Sultan qui ne tarde point en outre à lui accorder toute sa faveur.

Les Dajaks tributaires sont soumis à des prestations en nature et à des corvées, et fournissent au prince du bois de charpente et de construction, des planches, des nids comestibles etc. Chaque homme adulte est tenu de lui livrer en outre annuellement un *pikol* de riz, pour lequel il reçoit du prince un petit morceau de fer nommé *serah*, valant un quart de florin, et assez grand pour servir à la fabrication d'une petite hache. Autrefois cet échange de produits était fondé sur une convention réciproque. Mais lorsque les princes devinrent plus puissants, ils contraignirent les Dajaks à acheter d'eux à très-haut prix le fer, le tabac, le sel, etc. dont ils avaient besoin, et comme ces derniers n'avaient point d'argent à leur donner, il fut convenu qu'ils payeraient leurs achats avec du riz. L'on sent que le plus souvent le prince ne borne point ses extorsions à un simple *pikol*, ce qui fait que beaucoup de Dajaks quittent le pays ou refusent de payer un tribut plus considérable.

Si les revenus se percevaient régulièrement, le Sultan et sa famille, ainsi que les grands de l'état, vivaient dans une grande aisance. Mais ce prince se mêle fort peu de l'administration ainsi que de la perception régulière des impôts ; aussi les grands s'en approprient-ils la plus grande part possible, et le Sultan lui-même voit

d'année en année décroître son revenu, sa considération et son pouvoir. Delà vient que plusieurs grands possèdent une fortune propre, plus considérable que celle dont jouit le prince; ajoutons qu'ils exercent également une grande influence sur les affaires de l'état, de manière qu'assez souvent le Sultan n'ose ou ne peut les punir, attendu qu'il partage d'ordinaire avec eux le fruit de leurs rapines.

Quant au caractère en général des indigènes du pays, il ne se montre point sous un aspect bien favorable. Les Dajaks, voisins de ceux de Banjermasing et des tribus indépendantes, sont constamment en état de mutuelle hostilité, et selon l'ancienne coutume ils font encore des expéditions sur le territoire ennemi, uniquement pour couper des têtes. Le chef sanglant d'un ennemi est pour un Dajak le plus précieux des trophées, et la jeune fille qu'il a distinguée entre ses compagnes, n'a dès lors plus rien à lui refuser; mais aussi il perdrait l'estime des siens, s'il ne la reconnaissait point pour sa femme légitime.

L'habileté et la prud'homie d'un Malais au contraire se mesure et s'estime d'après la manière dont il manie le *kris*. Les hommes de cette nation qui habitent la côte, s'adonnent presque tous à la piraterie et n'ont point de demeure fixe. C'est un mélange de Malais, de Javanais, de Bouginais et de plusieurs autres peuples, qui tous professent le Mahométisme, et qui dans ce pays s'appellent Malais pour les distinguer de ceux qui se sont alliés aux Dajaks. De même que les Dajaks convertis, ils sont appelés *Orang Islam*, c'est-à-dire Ma-

hométans ou Islamites. Ces Dajaks, qui habitent les bords des petites rivières ou le pied des montagnes dans l'intérieur des terres, ont reçu pour cette raison le nom d'*Anakh Soengi* et d'*Orang Boekit*, c'est-à-dire enfants ou habitants des rivières et des montagnes. Ils se livrent à la culture des terres, et sont d'un caractère plus paisible que les autres habitants de cette contrée. Aussi sont-ils regardés avec quelque mépris par les autres Malais, qui, par une distinction humiliante et comme s'ils n'étaient Mahométans que de nom, ne les appellent jamais que *Slam*.

Le gouvernement de Matan se trouve entre les mains d'un administrateur en chef, le Panembahan de Simpang, et de deux administrateurs en sous-ordre, Pangeran Djaga di Laga et Pangeran Dein Tjelah. Le Sultan délibère avec le Panembahan et les deux autres administrateurs sur les affaires d'intérêt majeur, par exemple sur les questions de guerre et de paix, sur les rapports à entretenir avec les princes étrangers, sur les troubles qui s'élèvent de temps à autre dans l'intérieur du pays, et dans d'autres cas analogues. Le sentiment du Panembahan, homme d'un esprit naturel remarquable et d'un excellent jugement, et qui en même temps a beaucoup d'empire sur le Sultan, fait presque toujours loi.

Les autres affaires sont traitées par les deux Pangerans. Djaga di Laga, qui appartient à la famille souveraine, est à proprement parler le premier personnage à Matan après le Sultan. En même temps il est gouverneur de la résidence de Gajong; mais il se contente

du titre et laisse l'autorité au Pangeran Dein Tjelah, rusé Bouginais et arrière-petit-fils de Dein Merewa; celui-ci était le frère d'armes de Dein Menganbong, et tous deux ont remis sur le trône le Sultan Sajid oed-Din qui en avait été dépossédé. Dein Tjelah est le seul homme, après le Panembahan de Simpang, qui possède la confiance du Sultan et qui administre les affaires intérieures de l'état. Quoique plusieurs autres Pangerans soient d'un rang supérieur au sien, il a su jusqu'à présent se maintenir avec succès dans son poste.

Si l'administration civile est fort irrégulière dans les autres états de Bornéo ainsi qu'à Matan, l'administration de la justice n'y est pas moins défectueuse et arbitraire. L'homme de basse condition ainsi que le pauvre y subissent les plus sévères punitions et y sont souvent réduits en servitude: le riche au contraire ainsi que l'homme puissant se rachètent de tous les délits, et même du fratricide, au moyen de l'argent. Pangeran Dein prononce dans toutes les affaires qui intéressent les habitants des résidences de Gajong et de Bengadong. A la vérité, les hommes de rang essaient assez souvent de résister au pouvoir qu'il s'arroe; mais le rusé Dein a un art merveilleux pour s'assujettir par ses artifices même jusqu'aux principaux Pangerans. Quant aux affaires minimes, elles sont décidées par les chefs des villages.

Les *Orang Boekit* et les Dajaks sont gouvernés par les membres de la famille régnante ou par d'autres chefs qui les ont reçus comme apanages ou à titre de fiefs.

Il n'existe point un code de lois invariables et précises. S'il s'agit de prononcer à l'égard d'un homme de considération, plusieurs chefs s'assemblent et siègent comme conseillers; mais celui qui préside le conseil, après avoir recueilli les avis et les avoir loués et approuvés, ne fait au bout du compte que ce qu'il lui plait, et si quelquefois il arrive qu'il ne puisse, sans une apparence d'injustice, donner suite sur le champ à ses desseins, il finit toujours (comme cela se pratique du reste aussi ailleurs) par atteindre son but en remettant à d'autres temps la décision de la cause, sous prétexte qu'il n'est pas suffisamment éclairé. Dans les affaires qui intéressent la religion, l'imam a le droit d'imposer des peines disciplinaires et des amendes.

Le prince régnant actuel est Mohammed Djamal oed-Din, auquel son père Endra Laja a dû abandonner le gouvernement en 1790. Le prince de Matan s'intitule Sultan d'Erak Matan (de tout le pays de Matan, sans autre fixation de limites). Lorsqu'il paraît en public ou qu'il donne audience, l'on porte devant lui, comme signe de l'indépendance de son pouvoir, un sabre nud et une demi-pique ayant quelque chose de la forme d'un sceptre. Lorsque ses sujets lui adressent la parole, ils lui donnent le titre *d'Enkée* au lieu de *Toewan-koe*, et ils ne s'approchent de lui qu'en rampant sur les mains et les genoux, après quoi ils vont s'asseoir à quelque distance de sa personne, les jambes croisées sous le corps, les mains jointes au dessus de la tête: aussi souvent qu'ils donnent ou reçoivent une réponse, ils courbent la tête jusqu'à terre.

Sultan Djamal oed-Din est âgé de près de 60 ans, maigre de petite stature et d'un extérieur usé, ce à quoi auront sans doute contribué les excès de femmes et d'opium, ainsi que les dérèglements de tous genres auxquels il s'est livré. Au premier abord sa physionomie n'a rien d'avenant. Ses longs cheveux noirs lui pendent souvent en désordre sur le visage et les épaules, de même que nous le voyons chez les chefs des Dajaks, qui cherchent de cette manière à se donner un air plus terrible, lorsqu'ils vont en course pour couper des têtes. Sa mise au contraire est soignée et presque toujours même d'un grand prix. Il a la tête quelquefois découverte, et assez souvent coiffée d'un mouchoir brodé d'or. Une veste d'indienne d'une grande finesse ou d'une étoffe d'or ou de soie, qui lui descend jusqu'au dessous des hanches, un long caleçon brodé d'or, un *salendang* de Palembang, broché du même métal et valant de 100 à 150 piastres ou bien un surtout des plus fines étoffes de Bougui ou de Macassar, enfin un *kris* orné de diamants dans un fourreau de *soewassa* ou or de bas alois, complètent son costume. D'ordinaire il porte à la main son *kris* recouvert d'un mouchoir de prix. Assez souvent aussi il s'enveloppe d'un manteau de couleur rouge, s'attache un grand shawl autour de la tête et porte des pantoufles à la manière arabe.

Le Sultan ne manque point d'un certain esprit naturel, et il sait parler de différents sujets qui supposent chez lui des connaissances acquises. Il s'entretient volontiers de ses ancêtres ou d'expéditions guerrières tant

sur mer que sur terre. Dans ces occasions, il gesticule beaucoup des pieds et des mains, tire son *kris*, et finit par s'exalter tellement, que plusieurs fois ceux qui se trouvaient le plus rapprochés de lui ont perdu la vie, et que le Panembahan de Simpang a dû intervenir pour prévenir de plus grands malheurs : triste effet du trop fréquent usage de l'opium auquel il se livre sans réserve ainsi que toute sa famille. Du reste, il se lève avec le jour, et à toute heure il donne audience. Il ne dédaigne point les travaux manuels, et à ses heures de délassement, il s'occupe quelquefois de la construction d'une embarcation ou d'une case.

Lorsqu'il donne audience aux grands de ses états ou à d'autres de ses sujets, il ôte sa veste, s'assied sur une natte et fume de l'opium en les écoutant. Les officiers qui portent son sabre et sa pique, comme signes de sa puissance, se tiennent à proximité de sa personne. Cependant lorsque, dans de pareilles occasions, il juge de sa politique de faire une impression favorable sur ceux qui assistent à ses audiences, il sait très-bien prendre des manières pleines de dignité, et alors il inspire à ses auditeurs une telle confiance, que ses paroles font bientôt oublier tout ce qu'il y a de sombre dans les traits de son visage.

Il a deux femmes légitimes, qui toutes deux portent le titre de *Ratoe Sultan di dalam Negri*, c'est-à-dire Reine dans le pays. Les *princesses régnantes* au contraire prennent le titre de *Ratoe di atas Negri* ou *Erak*, Reine du pays. Comme ces deux princesses ont le rang de *Ratoe Sultan* et sont entretenues confor-

mément à leur titre, les sujets du Sultan lui donnent de grands éloges; ils le vantent comme un bon prince, et disent de lui: *Sultan ada bajikh, dia pejara doea bini seperti Ratoe*, c'est-à-dire, le Sultan est un excellent homme; il entretient deux épouses selon leur rang. La première femme est Oeddin Apam, fille de Goesti Bandar de Riouw, l'autre Oeddin Soerja, sœur du Panembahan de Simpang. Outre ses deux femmes, il en entretient encore, dans son *Dalam*, un assez bon nombre d'autres qui sont de basse extraction. Du reste, une preuve que les Sultans ne sont pas toujours très-réservés dans leur choix, c'est la faveur dont jouit en ce moment Njai Solima, concubine préférée du Sultan de Simpang, et qui n'est que la femme répudiée d'Anachoda Atjah, chef de pirates de Bornéo-propre actuellement résidant à Gajong.

Le Sultan n'a point eu d'enfants mâles de ses deux femmes légitimes. Mais le nombre de ceux qu'il a eu de ses concubines est par contre fort considérable: cependant il ne lui en reste plus que sept, dont Pangeran Moeda (ci-devant nommé Goesti Moeda) est le plus âgé. Outre ses femmes, ses enfants, ses serviteurs et ses esclaves, il entretient dans son *Dalam* plus de 70 personnes.

Les principaux membres de la famille régnante et les personnages qui lui sont alliés par le sang, sont: Pangeran Djaga di Laga et Pangeran Aria, tous deux égaux en richesse et en considération, et Raden Marta Djaga, fils d'une esclave et du Sultan Endra Laja; Pangeran Tjakra, fils de Pangeran Mangkoerat Soema

Inda, et Pangeran Adi Mangkoerat, fils du Sultan Endri Laja; Pangeran Soema Inda, fils de Raden Musthafa, frère consanguin du Panembahan de Simpang et marié à la sœur du Sultan Mohammed Djamal oed-Din; Pangeran Dein, qui a épousé une sœur utérine du Sultan Djamal oed-Din, et qui est fils de Dein Merewa, mort à Mampawa en 1812.

Les habitations des chefs, aussi bien que celles des gens du peuple, sont très-simplement construites de feuilles de *katjang* et *d'atap*, appliquées sur un bâtis en charpente, et reposent sur des poteaux à 8 ou 10 pieds au dessus du sol.

Le *Dalam* ou demeure du Sultan est situé sur la rive gauche de la rivière, entre les deux quartiers de Pangrah et de Kawam. Derrière ceux-ci passe un canal qui conduit de la petite rivière de Lawang Akong au *Dalam*, de façon que ceux qui l'habitent peuvent à volonté s'y rendre ou en sortir en bateau. Le *Dalam* lui-même est construit sur des poteaux de bois de fer à 12 pieds d'élévation au dessus du sol, et il est entouré d'une cloture du même bois. Quoique le sol soit assez élevé en cet endroit, il est cependant assez fréquemment inondé par les débordements de la rivière à l'époque de la saison des pluies.

Ces inondations ainsi que le changement des saisons, depuis le mois de Novembre jusqu'à la fin de l'année, amènent de nombreuses maladies de poitrine. Les gens de pays sont sujets en outre à une autre maladie d'un caractère fort pernicieux; c'est une sorte de fièvre qui règne en Octobre et en Novembre, et qu'ils s'attirent

eux-mêmes par un usage immodéré de fruits qui n'ont point atteint toute leur maturité: cette fièvre se déclare surtout aux environs de Gajong, où les *Orang-Boekit* cultivent en grande quantité des arbres à fruit. Du reste le sol de cette province produit, aussi sans culture, beaucoup d'arbres dont les fruits sont très-savoureux.

Quoique Gajong soit d'ailleurs favorablement situé et que ce soit le chef-lieu de la province, jamais le Sultan n'y réside longtemps de suite, et il voyage continuellement de ce lieu vers les terres de l'intérieur, et surtout vers Bengadong où il séjourne volontiers, ou bien il se rend aux îles Karimata et à Simpang. Dans le cours de ses voyages il se fait d'ordinaire accompagner par l'une de ses femmes, quelquefois par toutes les deux, ce qui a fait répandre le bruit que l'une de ces deux femmes, Ratoe Soerja, portait toujours sur elle le grand diamant de Matan. Aussi cette vie errante, que le Sultan mène depuis son enfance, est-elle cause qu'il reste à peu près étranger à la situation de son pays; elle le détourne d'ailleurs de l'administration, dont il se mêle de moins en moins à mesure qu'il avance en âge. Il est satisfait, lorsqu'il s'est procuré ce qui lui est nécessaire pour l'entretien de sa maison, pour ses vêtements, son opium et son thé, qu'il a à sa disposition une embarcation rapide et bien armée pour ses tournées, et enfin lorsqu'il sait que son ami le Panembahan de Simpang est en bonne santé: lorsque le Sultan revient fatigué de ses excursions, ce dernier le reçoit chez lui à Simpang; il le traite parfaitement, et lui donne

d'excellents conseils pour remettre autant que possible un peu d'ordre dans ses affaires qui ne sont que trop embarrassées.

La franchise avec laquelle ce prince parle de sa vie passée et de son existence actuelle, ainsi que quelques traits de reconnaissance que l'on cite de lui, font, à ce qu'il nous semble, favorablement augurer de lui pour l'avenir.

Pour conclusion, l'on me permettra d'exprimer ici mon opinion sur les rapports que nous pourrions entretenir avec la principauté de Matan, ainsi que sur les moyens qui, à mon avis, seraient les plus convenables et les plus efficaces pour que le Gouvernement néerlandais affermit son autorité sur cette partie de l'île de Bornéo.

La côte entière de Matan est inhabitée: Gajong, le chef-lieu de la principauté, est trop éloigné de la mer pour que nous y fondions avec profit un établissement de quelque importance. En outre les communications avec Gajong sont entravées par la force des courants dans la rivière de Matan, et elles seraient même tout-à-fait rendues impossibles par la résistance d'un petit nombre d'hommes conduits avec intelligence. Des *prahoe* qui ne portent que quelques *kojan*, ont besoin de huit et même quelquefois de quinze jours pour remonter contre le courant jusqu'à Gajong. De plus, il serait imprudent de fonder en ce lieu un établissement et d'en faire la résidence d'un agent, sans nous en assurer la possession permanente au moyen d'une force militaire suffisante pour faire respecter notre autorité,

et contenir les indigènes qui sont d'un caractère turbulent et ne connaissent ni frein ni loi. Cependant on pourrait, sans exciter la défiance du prince et de ses sujets, y établir un poste militaire de quelques soldats indigènes, commandés par un sergent, tandis qu'un agent qui d'abord aurait parcouru le pays, qui se serait assuré de la nature du sol et qui aurait étudié le caractère des habitants, serait ensuite employé avec fruit à l'organisation du défrichement de la contrée.

Un établissement à Bunois Lampat, sur la presque île où le Matan se divise en deux branches (le Karbouw et le Katapan), nécessiterait de grandes dépenses à cause du peu d'élévation du sol au dessus des eaux, et ne nous permettrait d'ailleurs que de rares communications avec les naturels du pays.

Des dépenses non moins considérables, des obstacles naturels non moins nombreux, plaident contre l'établissement d'un poste fortifié néerlandais aux deux embouchures du Karbouw et du Katapan. Mais l'on pourrait à peu de frais et sans beaucoup de peines rendre tout-à-fait innavigable le Karbouw dont l'entrée est difficile et dangereuse, et peut-être que cette opération rendrait plus profond le Katapan, et enleverait en partie la barre qui existe à son embouchure.

Si les circonstances exigeaient l'établissement d'un poste à l'embouchure du Matan, Bengadong nous paraîtrait parfaitement situé pour cet objet. Il est placé sur les rives du Katapan, à environ un mille d'Allemagne de la mer. Si l'on établissait en cet endroit une vigie, l'on découvrirait delà non seulement l'em-

bouchure de la rivière, mais encore les îles de Karimata, de façon à surveiller les mouvements de toute embarcation qui se trouverait dans ces parages. En peu de temps, des navires grands ou petits pourraient descendre la rivière ou la remonter, ce qui serait d'un grand avantage pour le commerce. Le courant de la rivière n'est pas refoulé bien loin par le flux, et si des navires étrangers et indigènes qui chargent plus de 5 *kojan*, venaient charger ou décharger à Bengadong, les principaux habitants de Gajong viendraient bientôt s'y établir, ce qu'apparemment ils auraient déjà fait depuis longtemps s'ils n'étaient retenus par la crainte des hostilités ou d'une surprise. Enfin un établissement à Bengadong n'exigerait point un poste militaire aussi considérable qu'à Gajong, où il se trouve actuellement un assez grand nombre de mécontents.

Kendawangan, à dix milles au Sud de la rivière de Matan, et qui appartient au Pangeran Tjakra, sert actuellement de refuge à tous les pirates de Matan, et il serait fort désirable que cet état de choses fût modifié, quand bien même on ne voudrait point pour l'instant fonder un établissement permanent sur le reste du territoire de cette principauté. Si l'on promettait au Pangeran Tjakra un subside de 40 ou de 50 florins par mois, à condition qu'il ne permettrait plus aux pirates de débarquer dans la rivière de Kendawangan et dans la partie méridionale de Matan, je crois pouvoir assurer que ces derniers s'éloigneraient bientôt, et que beaucoup d'entre eux, qui sont alliés par le sang au Sultan et aux autres chefs, contraints par le

besoin, se laisseraient facilement persuader de venir s'établir à Kendawangan avec le Pangeran Tjakra. Cela contribuerait éminemment à la prospérité de l'établissement, et donnerait de l'essor au commerce avec les Dajaks de Djelaj et les autres tribus répandues le long des rivières.

Si l'on songeait à occuper les îles Karimata, il serait utile, pour le repos de la principauté de Matan, que l'on confiât l'administration de l'une des trois grandes îles au Pangeran Adi Mangkoerat qui déjà s'est vu déçu dans ses espérances. Le Major Radja Akil avec sa famille, dont les ancêtres ont autrefois habité Karimata et Soeroetoe, y trouverait, en temps de paix, une résidence convenable ainsi que d'utiles relations. Badin Galang, parent du prince de Simpang, pourrait être également amené à venir s'y fixer avec sa tribu.

Toutefois, comme en plantant notre pavillon sur le sol de cette contrée et en réprimant la piraterie, nous aurions déjà accompli en partie les projets que nous avons sur l'île de Bornéo; le défrichement des terres de Matan et Simpang, qui ne s'exécuterait qu'à grands frais, pourrait être remis à d'autres temps, jusqu'à ce que nous trouvassions une occasion favorable pour nous indemniser des dépenses que nous aurions faites de ce chef.

Les conventions et les traités faits avec les princes, ainsi que les subsides qui leur sont accordés, auront pour effet qu'ils rompront toutes relations avec les pirates, et qu'ils amèneront leurs peuples à embrasser un autre genre de vie. Si cet état de choses ne produisait,

au Gouvernement aucun avantage pécuniaire, aucun revenu, il est incontestable d'un autre côté qu'il en résulterait un grand bien; il préviendrait d'abord une multitude de maux, en même temps que par là nous nous éviterions une guerre avec ces tribus, guerre qui ne pourrait qu'être coûteuse et nous rendrait plus hostile encore l'esprit de ces populations. Cependant, si les circonstances exigeaient que nous nous établissions enfin dans le pays de Matan et de Simpang, ce serait certainement Succadana qui mériterait la préférence pour la fondation de notre principal établissement. Si le Gouvernement rétablissait la liberté du commerce dans ces pays et qu'il y introduisît également le système du revenu des terres, Succadana nous offrirait, pour atteindre ce double but, une excellente situation ainsi que des terres fort étendues, susceptibles de fournir les plus riches productions de la nature, et dont la culture pourrait avec le temps prendre une remarquable extension.

L'établissement de notre autorité à Succadana amènerait bientôt aussi la prospérité des îles Karimata. Mais avant tout, il faut que nous soyons d'abord maîtres de Simpang et de Bengadong. Simpang ne nous occasionnerait point de grandes dépenses: outre les frais à faire pour la construction de forts et d'habitations, Succadana et Bengadong exigeraient encore une dépense mensuelle de 8000 florins. Si nous ne pouvions disposer de cette somme, ce qu'il y aurait de plus avantageux serait d'abord l'occupation de Simpang et de Bengadong: et si par ce moyen le Gouvernement avait fa-

vorisé les relations du commerce de ce pays avec ses autres possessions et protégé la sûreté de ses sujets dans cette partie du monde, il se serait déjà assuré des avantages considérables.

Je n'oserais me prononcer à l'égard des avantages pécuniaires que produirait le défrichement des terres dans ce pays. Pendant bien longtemps sans doute encore, les habitants à demi-barbares de ces contrées attendront de la générosité du Gouvernement un adoucissement aux charges qui leur ont été jusqu'ici imposées, adoucissement qui doit être proportionné à leurs moyens: car les indigènes de Bornéo, qui sont pour ainsi dire dans un état voisin de l'enfance, ignorent complètement tous les avantages de la civilisation, de cette civilisation que nous avons la glorieuse mission de propager dans l'Archipel indien, et qui, plus que toute autre chose, contribue et contribuera encore à y affermir notre puissance.

Le précis du voyage de G. Müller dans l'état de Sim-pang fournit en substance les détails suivants.

Cette contrée, qui est située entre le 0° 16' et le 1° 15' de latitude Sud, et le 109° 22' et 110° 42' de longitude Est du méridien de Greenwich, a plus de 180 milles géographiques □ de superficie.

Elle est bornée au Sud et à l'Ouest par la mer, au Nord-Ouest par le district de Koeboe, dont elle est séparée en partie par la rivière de Padang Tjika, au Nord et au Nord-Est par les districts de Tajang, de Meliau et

de Sekadauw, et enfin elle touche, à l'Est et au Sud-Est, à celui de Matan, dont elle est séparée par les hautes montagnes de Palongan.

Le prince de Simpang prétendait en outre à la possession des îles Karimata, en commun avec le souverain de Matan.

Les principales rivières de cette province sont: le Padang Tjikar, le Mendauw qui reçoit le Lebai, le Kwalon et le Gerodoh, et se jette dans la mer par plusieurs embouchures à l'Ouest et au Sud; puis le Sidiau, le Matan-roempeh, le Boeloe et le Samandang; toutes ces rivières se déchargent dans le Simpang, lequel à son tour va se perdre dans la mer au dessus de Boekit Lawut.

Une chaîne de montagnes coupe le pays du Sud-Ouest au Nord-Est. Elle prend son origine à Boukit-Lawut situé au dessus de Succadana, et y forme l'extrémité du Palongan; cette chaîne s'étend jusqu'à 20 ou 25 milles Allemands dans l'intérieur des terres, et y forme une suite de montagnes fort élevées au dessus desquelles se dressent encore les sommets du Batong, du Sepontiak, du Lajang, du Pangang, du Mandjora, du Mengalat et du Lebai: toutes ces montagnes donnent naissance à différentes rivières qui arrosent une partie du Tajang, ainsi que les districts de Meliauw, Sekadauw, Simpang et Matan.

Cette haute chaîne de montagnes paraît avoir formé le centre d'une île autrefois isolée, mais qui depuis sera venue s'unir à la côte occidentale de Bornéo. Les rivières de l'intérieur, qui prennent leurs sources dans

les versans opposés de la montagne, donnent un grand poids à cette hypothèse.

La partie occidentale de cette contrée, qui forme plus du tiers du pays de Simpang, semblerait être d'une formation alluviale récente; elle se compose de marais arrosés par des rivières qui, n'ayant point de lit bien déterminé, s'étendent à leur gré, et offrent à la vue une multitude d'îlots sur lesquels se montrent çà et là de petites élévations. Depuis 1750 jusqu'en 1780 et même plus tard jusqu'en 1786, les petites îles et les sommités connues sous les noms de Majang, Boemboe, Batoe-ampar et quelques autres, ont été habitées; mais depuis la guerre que la Compagnie des Indes-orientales soutint contre Matan, ces lieux ont été abandonnés par le peu d'habitants qui s'y étaient établis: aujourd'hui ils ne sont plus fréquentés accidentellement que par des pirates, ou par les naturels qui se livrent à la pêche, ou qui viennent en cet endroit recueillir du miel et de la cire, et couper du rotan qui y est d'une qualité supérieure.

L'air y est sain et la température est rafraîchie par les vents de mer; aussi le séjour sur la côte offre-t-il moins de danger pour les étrangers, que celui des hautes terres de l'intérieur, où ils sont souvent en proie à des fièvres lentes ainsi qu'à la paralysie des jambes et des bras.

Dans la saison des pluies (mousson) le thermomètre de Fahrenheit, à 6 heures du matin, marque 72 à 73°, plus rarement 69 ou 70; à midi, il s'élève à 82 ou 83; à 2 heures, il atteint son maximum qui est de 86 ou

87, et le soir vers 6 heures, il redescend à 76 ou 77. Dans toutes les parties de Bornéo que j'ai visité plus tard, le thermomètre était toujours plus élevé à 2 et 3 heures qu'entre 12 et 1.

Les saisons n'y alternent point avec autant de régularité qu'à Java. Les pluies et les coups de vent se déclarent inopinément, et assez souvent ils se font sentir, pendant une assez longue période, au mois de Juillet et d'Août. C'est à partir de la mi-Novembre jusque vers le 15 Janvier, que les pluies tombent avec le plus d'intensité et que les raffales ont le plus de violence. D'après mes observations ultérieures, telles sont toujours les perturbations atmosphériques qui marquent le changement de la mousson sur la côte Ouest et Nord-Ouest de Bornéo jusqu'au 3° de latitude Nord, bien que l'on prétende que ce changement arrive dans les provinces de Bornéo qui sont situées en deçà de la ligne, à la même époque que dans celles qui sont situées sous l'équateur même.

Dans cette partie de Bornéo la culture des terres est encore dans l'enfance. Les Dajaks, ou les indigènes proprement dits, cultivent le riz sur les montagnes ou dans les terres sèches de la plaine nommées *ladang*. Le grain en est petit, mais doux et agréable au goût. Ils plantent également un grand nombre d'arbres à fruit, à l'exception cependant du cocotier, et cultivent en outre plusieurs sortes de racines comestibles: ils font encore usage pour leur nourriture des feuilles de différentes espèces d'arbres.

Les Malais, ou pour mieux dire les Mahométans qui

s'allient aux Dajaks et sont nommés dans ce pays *Orang-Boekit*, cultivent également le riz dans les terres sèches, ainsi que diverses espèces de racines et de légumes siliqueux ; ils entretiennent dans leurs jardins des cocotiers et autres arbres à fruit. Quant aux Malais qui habitent Simpang et ses alentours, ils ont depuis peu de temps établi quelques *ladang*. Autrefois, ils se bornaient à la culture d'un petit jardin attenant à leurs misérables habitations ; là, à l'ombre de leurs cocotiers, ils sommeillaient tout le long du jour et se laissaient aller à toute leur indolence, jusqu'à ce que la faim vînt les obliger à se pourvoir de vivres, Dieu sait par quels moyens, après quoi ils retombaient dans leur apathie habituelle, aussi longtemps que d'impérieux besoins ne venaient pas de nouveau les tirer de leur engourdissement.

En certaines années, la récolte du riz ne suffit point à la consommation de la province : dans ce cas, les indigènes vont en acheter à Pontianak, ou chez les Chinois de Paninaman, sur le territoire de Pontianak.

Les productions naturelles de ce pays sont :

La cire, dont il se récolte environ 100 *pikol*, au prix de 20—24 réales.

Les nids comestibles (nids de salangane) de seconde ou moyenne qualité, 7 à 8 *pikol*, provenant pour la plus grande partie des îles de Karimata. Le *pikol* de cette denrée vaut, dans la mauvaise mousson ou saison des pluies, 800 réales, tandis qu'à Karimata même, ou en mer, ou même à l'époque de la bonne mousson, il ne se paie plus que 250 réales. Il est rare

du reste que ce produit se vende à la fois par grandes parties; le plus généralement il ne se traite que par petits lots de 1 à 15 *kattie*.

Le Bezoar, de Singe ou de Sanglier, l'once à 3 ou 4 piastres.

La Gomme, dont on ne recueille que fort peu.

Le Damar, sorte de résine fort abondante, et dont les 6½ *kattie* se vendent sur le pied de ⅓ de florin: marchandise d'ailleurs peu estimée et dont le commerce est presque nul. Les Dajaks et les Malais s'en servent le soir pour éclairer leurs habitations. A la vérité il produit en brûlant une épaisse fumée, mais il purifie l'air, neutralise les exhalaisons nuisibles et répand une odeur qui n'est point désagréable. Un assez grand nombre d'arbres fournissent des résines, plus particulièrement des Dipterocarpeae.

Le Caret ou écaille de tortue, 15 ou 20 *kati*, valant de 4 à 20 réales le *kati*. Ce sont principalement les indigènes de Simpang qui se livrent à la pêche des tortues sur la plage de Succadana ou aux îles Karimata.

Le Fer, forgé en barres par les Dajaks, et dont il s'exporte assez souvent de 60 à 70 *pikol* pour Koeboe et Pontianak. Une partie de ce fer est travaillé au marteau sans avoir éprouvé de fusion préalable. Pour la fonte des métaux, les indigènes emploient surtout le charbon de bois du Kampas et du Blauwan.

L'Étain, en fort petite quantité.

Le bois de Garoe, 70—80 *pikol* de première et seconde qualité, et qui vaut de 50—120 réales le *pikol*;

plus une quantité de 8 à 15 *kojan* (le *kojan* = 40 *pikol*) de garoe de qualité inférieure, valant de 10 à 25 réales le *pikol*. J'ai vu un bateau en transporter seul à la fois 8 *kojan*. On l'exporte à Pontianak et à Singapore.

Le bois de Laka, d'un rouge foncé, assez semblable par la couleur et l'apparence au bois de Brésil; il est fort abondant et se vend de 1 à 3 florins le *pikol*. Il s'en débite assez souvent de 400 à 600 *pikol*.

Le Koelit-Lawang, espèce d'écorce odoriférante.

Le bois de Seraja, ou plutôt les branches d'une sorte de plante grimpante.

La racine de Trankenang, provenant d'un arbuste: ces trois derniers produits sont employés dans la médecine.

Le Minjak-Lawang, espèce de beurre que les Dajaks extraient en grande quantité des fruits de Lawang, et qu'ils envoient à Pontianak et ailleurs. On l'emploie dans l'assaisonnement des mets, et pour les lampes au lieu d'huile. Il se conserve pendant plusieurs années, et se moule dans des tuyaux de bambou; dans cet état, il est d'un aspect agréable et ressemble à du soufre en canon d'une couleur claire.

La Noix muscade. Le muscadier sauvage (espèce de *Myristica*) croît presque partout sur la côte Nord et Nord-ouest de Bornéo. Les fruits de cet arbre sont d'une forme allongée, d'un goût acre et piquant et ressemblent beaucoup aux *noix mâles* de Banda, si ce n'est que celles-ci offrent sur leur enveloppe extérieure une villosité jaunâtre. Celles qui croissent ici ont au contraire leur enveloppe extérieure ainsi que leur ma-

cis semblables aux véritables noix de Banda; mais les feuilles, l'écorce et le bois présentent quelque différence.

Le bois de charpente et de construction, fort abondant, mais dont le transport vers les rivières offre de grandes difficultés. Le bois du Morbauw et du Gladan sont regardés ici comme les plus propres à la construction des navires.

Le sucre, extrait de la canne à sucre ordinaire ainsi que de palmiers. Les *Orang-Boekit* du village de Meliau fabriquent un peu de sucre extrait de la canne. Les Dajaks en font également avec la sève de certains palmiers, mais il est fort brun et rempli d'impuretés.

Ces diverses productions du sol de Simpang s'exportent au moyen des bateaux du pays, vers Koeboe, Pontianak, Riouw, Palembang et Singapore, et sont également fort recherchées par les jonques chinoises, spécialement les rotans de belle qualité, dont nous n'avons point encore parlé; on les appelle *Segah*, et ils sont plus particulièrement employés pour faire des liens. Les 100 bottes, de 50 pièces à la botte, se vendent 7 ou 8 réales. Le rotan de Simpang et de Matan est plus estimé que celui de Banjermasing. Il est très-fin et revêtu d'une écorce dure et luisante, aussi lustrée qu'un vernis. Les hautes terres produisent également une grande quantité de l'espèce de rotan nommée *rotan soemamboe*, qui se voit fort peu dans les terres basses. Lorsque l'indigène se prépare à la récolte du rotan et surtout du *soemamboe*, il observe toujours quelques coutumes superstitieuses. Ils se construisent une hutte dans les lieux qui fournissent du rotan, puis il

écoute attentivement l'oracle que prononce le prétendu esprit des roseaux, le *Boeboenji Antoe*, qui le soir et le matin fait entendre sur un ton sourd les syllabes *la bloem*. — *la belom*. Si l'Antoe ou esprit prononce lentement son *la-ah-belom*, la récolte promet, et l'indigène procède immédiatement à la coupe de rotan; mais si au contraire le *lā-bēlōm* se succède vivement, il se met en quête d'une autre place. Il est assez probable que la différence des sons que font entendre les roseaux, provient du plus ou moins de maturité du rotan, lorsqu'il est agité par le vent du matin ou du soir.

Ce pays produit également de l'or et des pierreries, mais personne ne s'y livre à une exploitation régulière des mines. S'il existe dans la circulation une petite quantité de l'un et de l'autre de ces précieux minéraux, c'est qu'ils auront été trouvés bien fortuitement par des Dajaks.

Les animaux domestiques, tels que les vaches, les chèvres, les moutons et les poules, y sont fort peu nombreux: cependant cette contrée nourrissait autrefois beaucoup de bétail, qui depuis s'est dispersé dans les bois et qui est devenu sauvage.

Les naturels n'affectionnent aucun costume particulier, et portent indistinctement toute espèce de vêtements. Cependant on estime particulièrement pour les caleçons les étoffes de fabrication boeginaise, et les vestes provenant de ce pays ne sont pas moins recherchées non plus. Les indiennes d'Europe à grandes fleurs s'emploient pour les camisoles (*badjoe*), pour les surtouts et pour les lits des grands personnages; les toiles ou étoffes de coton blanches pour les camisoles; quant aux

étoffes de coton communes à petites fleurs, elles sont laissées aux basses classes.

Il s'importe en outre :

des étoffes de soie, de fabrication chinoise, pour les tentures, rideaux de lit et oreillers des gens de condition ;

de la vaisselle de cuivre ;

de la porcelaine de Chine d'une qualité commune ;

du *morris* rouge pour l'habillement des Dajaks, et du noir pour celui des femmes ;

du sel, 40 ou 50 *kojan* (de 5000 Ⓔ), que l'on importe ordinairement de Siam et de Trinkans, et qui se vend de 1½ à 2 florins le demi-*pikol* ou 8 *gantang*. Mais actuellement tout le sel doit être importé de Java ;

du riz (60 à 70 *kojan*), qui ne s'importe cependant que dans les années où la récolte de cette céréale n'a point été favorable ;

de l'Opium, tout au plus une caisse ;

du tabac de Java, 8 à 9000 *kati* (le *kati* faisant un peu moins d'une livre $\frac{1}{4}$), ou 400 à 450 *krandjang* ;

de la verroterie, quelques *pikol*, ainsi que du fil de laiton et des outils de charpentier.

L'on compte ici par réales, la réale valant deux roupies ou florins, ou quatre francs vingt-trois centimes. Du reste, les indigènes ne prennent guère que quelques espèces de roupies, parce qu'ils s'entendent mieux au commerce d'échange qu'ils ne connaissent la valeur de l'argent monnayé. Les espèces les plus recherchées sont les piastres d'Espagne ainsi que les pièces de deux sous de Hollande.

Les poids et les mesures en usage sont le *kati* et la *brasse*. Cinq pieds font une brasse, et les toiles et autres tissus se vendent par brasses et demi-brasses, souvent aussi par *hasta* ou coudées. Le *kati* et le *pikol* sont les mêmes qu'à Java: 40 *pikol* font ici un *kojan*.

Les revenus du prince se composent :

1°. de quelques profits qu'il perçoit, en place de droits d'entrée, sur les navires venant de Riouw et Lingga, Bornéo-propre, Sambas, Pontianak, Koeboe, Kotaringin et Banjermasing, ainsi que sur un ou deux navires venant de Java;

2°. de quelques bénéfices sur le commerce que le prince fait lui-même;

3°. de quelques légers impôts levés sur les Chinois;

4°. d'une part qu'il prélève sur les nids de Sa-langane;

5°. des amendes arbitrairement imposées;

6°. d'une petite quantité d'or et de diamants trouvés par les Dajaks et dont ils traitent avec le prince;

7°. des prestations et de l'impôt sur le riz, dont chaque Dajak adulte est tenu de lui livrer au delà d'un *pikol* par an.

Une partie de ces Dajaks se trouvent placés sur l'échelle de la civilisation, au même degré à peu près que les *Anakh-Soengi* ou paysans malais des autres provinces. Ils construisent des *prahoe* qui portent de 2 à 4 *kojan*, et nous avons vu de ces bâtiments faire le trajet de Mendauw jusqu'à l'embouchure de Simpang, et s'éloigner à plusieurs milles de la côte. Ces embarca-

tions sont construites avec du bois de Gladan et de Marbauw, sans aucun clou ni ferrure, et se vendent de 30 à 40 réales.

Un grand nombre des Dajaks que j'ai vus ici portaient pour coiffure un mouchoir tourné autour de la tête; d'autres étaient vêtus d'une veste et d'un caleçon, mais presque tous n'avaient pour habillement que quelques aunes de toile ou d'étoffe de coton. Ils offraient de nous vendre du bézoard, du cristal de roche et quelques fragments de marbre blanc, et après que nous leur avions acheté quelques bagatelles, ils finissaient par vouloir nous faire prendre des fèves pour du bézoard et de petits cailloux pour des diamants.

Leurs armes consistaient en un bouclier oval, une sarbacane, un carquois rempli de flèches empoisonnées et un *klewang* ou coutelas. Ils étaient en outre pourvus d'une natte sur laquelle ils dorment, de quelques pots qui leur servent pour apprêter leurs aliments, et d'une espèce de sac de voyage qui renfermait les objets suivans : un hameçon de fer d'une forme triangulaire, un briquet, une pierre et une boîte à mèche, un sachet destiné aux amulettes (*djimat*) orné de dents humaines ou d'animaux sauvages, et plusieurs autres bagatelles du même genre qui, d'après leur opinion, doit les rendre invulnérables. Ils étaient amplement munis de nattes et de tissus d'écorce d'arbre, qui leur servent, pendant la nuit, de vêtement ainsi que de couverture.

Ils étaient vigoureux et bien conformés, mais la plupart avaient une peau squammeuse ou plutôt ils paraissaient affectés de la gale. Ils ne sont point cruels

par inclination, et s'ils observent encore l'horrible coutume de couper des têtes, cela doit être considéré bien plutôt comme l'une des suites de l'état perpétuel de guerre dans lequel ils vivent avec d'autres tribus, que comme une preuve de leur caractère sanguinaire, quoiqu'au fond un pareil état de choses finisse par habituer l'être le plus paisible à verser avec indifférence le sang humain. Mais il est absolument faux, comme on l'a répété si souvent, que pour pouvoir se marier, ils doivent offrir préalablement à leur fiancée le crâne d'un ennemi. Comment voudrait-on qu'il existât encore un seul Dajak, si chacun de ceux qui veulent prendre une femme, était tenu d'abord de faire à celle-ci l'hommage d'une tête humaine ?

La polygamie est inconnue chez eux. Ils sont gouvernés par des chefs de leur nation, qui relèvent toutes fois des princes de Simpang. Lorsqu'ils se sont distingués par quelque action d'éclat, ils sont élevés à la dignité de Singa, et à ce titre vient toujours s'ajouter un surnom, tel que Singa-Matjan (*Singa*, le lion), Singa-Matjan moeda (*Matjan*, le tigre et *moeda* = jeune), Singa Matjan toewah (*toewah* = vieux) etc. Ils sont laborieux, et supportent avec résignation le joug des princes malais qui ne leur imposent que trop souvent de rudes corvées.

La population est fort restreinte, relativement à l'étendue de la contrée. Sauf le pays des Dajaks, il n'y a qu'un fort petit nombre de lieux qui soient habités. C'est ainsi par exemple que dans la province de Simpang, on ne compte que :

à Simpang.	{	350 à 380	Malais,
		30 »	40 Bouginais,
		4 »	5 Arabes,
		80 »	90 esclaves étrangers,
		25 »	30 Chinois,
		250 »	300 Anakh-Soengi nommés aussi Boekits, ou paysans malais établis sur les rivières en amont et en aval de Simpang,
		50 »	60 Orang-Boekit dans le village de Meliau, sur la petite rivière du même nom,
		100 »	120 pirates sans résidence fixe,
		3000 »	3600 Dajaks,
ou		3889 à 4930	hommes en état de porter les armes, formant avec les femmes et les enfants, un total de 16 à 18000 âmes.

Les Dajaks vivent en partie dispersés, en partie réunis ensemble au nombre de 40 à 60 familles dans de grandes cases formant un carré long. Ils ne se fixent jamais indéfiniment dans les mêmes lieux, mais tous les quatre ans ou tous les huit ans ils émigrent d'une rivière ou d'une montagne à une autre, de façon que le nom des villages varie fort souvent.

Les principaux villages et tribus de Dajaks existant dans cette province sont :

Kembraë, Baja, Kwalan-Oedikh, Kwalan-hilir, Mortej, Koeroe-mantok, Boekang, Kakap, Banjar, Samandang-kanan, Samandang-kiri.

Ce pays ne possède encore, ni lois fixes ni administration régulière. Le prince, assisté quelquefois de

deux de ses frères, Pangeran Dipati et Anoem, gouverne le pays en se conformant à d'anciennes coutumes; mais le plus souvent, l'arbitraire chez le prince et les chefs remplace la loi.

Le Pangeran Dipati administre les affaires des classes inférieures dans la résidence de Simpang. Celui qui se croit lésé par ses décisions peut, s'il est assez téméraire pour cela, en appeler, à ses risques et périls au prince même. Pangeran Anoem est chargé de l'exécution de ordres de ce dernier dans les localités situées plus au loin et habités par les Dajaks, en même temps qu'il perçoit les revenus: il a sous ses ordres le Sabandhar, c'est-à-dire le receveur ou trésorier. Le prince prend lui-même connaissance des affaires qui n'intéressent que les gens de considération.

Dans des cas extraordinaires, tels par exemple qu'une déclaration de guerre ou la conclusion d'un traité de paix, le prince convoque les principaux chefs; il leur expose ce qu'il a résolu d'un commun accord avec les deux Pangerans, et leur demande leur avis ainsi que leur approbation. Ceux-ci sont tenus de l'aider de leurs conseils, de leurs biens et de leurs personnes, absolument de la même manière que le faisaient autrefois en Europe les feudataires à l'égard de leur suzerains.

La principauté de Simpang était ci-devant un fief du Sultan de Matan, qui en même temps est prince de Succadana. Giri Laja, treizième prince de Matan dans la ligne descendante, avait deux fils. L'ainé, Endra Laja, devint Sultan, et le cadet, Pangeran Koesoema Ningrat devint Ratoe Pemarintah ou Administrateur de Matan. Ce-

cis semblables aux véritables noix de Banda; mais les feuilles, l'écorce et le bois présentent quelque différence.

Le bois de charpente et de construction, fort abondant, mais dont le transport vers les rivières offre de grandes difficultés. Le bois du Morbauw et du Gladan sont regardés ici comme les plus propres à la construction des navires.

Le sucre, extrait de la canne à sucre ordinaire ainsi que de palmiers. Les *Orang-Boekit* du village de Meliau fabriquent un peu de sucre extrait de la canne. Les Dajaks en font également avec la sève de certains palmiers, mais il est fort brun et rempli d'impuretés.

Ces diverses productions du sol de Simpang s'exportent au moyen des bateaux du pays, vers Koeboe, Pontianak, Riouw, Palembang et Singapore, et sont également fort recherchées par les jonques chinoises, spécialement les rotans de belle qualité, dont nous n'avons point encore parlé; on les appelle *Segah*, et ils sont plus particulièrement employés pour faire des liens. Les 100 bottes, de 50 pièces à la botte, se vendent 7 ou 8 réales. Le rotan de Simpang et de Matan est plus estimé que celui de Banjermasing. Il est très-fin et revêtu d'une écorce dure et luisante, aussi lustrée qu'un vernis. Les hautes terres produisent également une grande quantité de l'espèce de rotan nommée *rotan soemamboe*, qui se voit fort peu dans les terres basses. Lorsque l'indigène se prépare à la récolte du rotan et surtout du *soemamboe*, il observe toujours quelques coutumes superstitieuses. Ils se construisent une hutte dans les lieux qui fournissent du rotan, puis il

écoute attentivement l'oracle que prononce le prétendu esprit des roseaux, le *Boeboenji Antoe*, qui le soir et le matin fait entendre sur un ton sourd les syllabes *la bloem*. — *la belom*. Si l'Antoe ou esprit prononce lentement son *la-ah-belom*, la récolte promet, et l'indigène procède immédiatement à la coupe de rotan; mais si au contraire le *lä-bëlôm* se succède vivement, il se met en quête d'une autre place. Il est assez probable que la différence des sons que font entendre les roseaux, provient du plus ou moins de maturité du rotan, lorsqu'il est agité par le vent du matin ou du soir.

Ce pays produit également de l'or et des pierreries, mais personne ne s'y livre à une exploitation régulière des mines. S'il existe dans la circulation une petite quantité de l'un et de l'autre de ces précieux minéraux, c'est qu'ils auront été trouvés bien fortuitement par des Dajaks.

Les animaux domestiques, tels que les vaches, les chèvres, les moutons et les poules, y sont fort peu nombreux: cependant cette contrée nourrissait autrefois beaucoup de bétail, qui depuis s'est dispersé dans les bois et qui est devenu sauvage.

Les naturels n'affectionnent aucun costume particulier, et portent indistinctement toute espèce de vêtements. Cependant on estime particulièrement pour les caleçons les étoffes de fabrication boeginaise, et les vestes provenant de ce pays ne sont pas moins recherchées non plus. Les indiennes d'Europe à grandes fleurs s'emploient pour les camisoles (*badjoe*), pour les surtouts et pour les lits des grands personnages; les toiles ou étoffes de coton blanches pour les camisoles; quant aux

étoffes de coton communes à petites fleurs, elles sont laissées aux basses classes.

Il s'importe en outre :

des étoffes de soie, de fabrication chinoise, pour les tentures, rideaux de lit et oreillers des gens de condition ;

de la vaisselle de cuivre ;

de la porcelaine de Chine d'une qualité commune ;

du *morris* rouge pour l'habillement des Dajaks, et du noir pour celui des femmes ;

du sel, 40 ou 50 *kojan* (de 5000 R), que l'on importe ordinairement de Siam et de Trinkans, et qui se vend de 1½ à 2 florins le demi-*pikol* ou 8 *gantang*. Mais actuellement tout le sel doit être importé de Java ;

du riz (60 à 70 *kojan*), qui ne s'importe cependant que dans les années où la récolte de cette céréale n'a point été favorable ;

de l'Opium, tout au plus une caisse ;

du tabac de Java, 8 à 9000 *kati* (le *kati* faisant un peu moins d'une livre $\frac{1}{4}$), ou 400 à 450 *krandjang* ;

de la verroterie, quelques *pikol*, ainsi que du fil de laiton et des outils de charpentier.

L'on compte ici par réales, la réale valant deux roupies ou florins, ou quatre francs vingt-trois centimes. Du reste, les indigènes ne prennent guère que quelques espèces de roupies, parce qu'ils s'entendent mieux au commerce d'échange qu'ils ne connaissent la valeur de l'argent monnayé. Les espèces les plus recherchées sont les piastres d'Espagne ainsi que les pièces de deux sous de Hollande.

Les poids et les mesures en usage sont le *kati* et la *brasse*. Cinq pieds font une brasse, et les toiles et autres tissus se vendent par brasses et demi-brasses, souvent aussi par *hasta* ou coudées. Le *kati* et le *pikol* sont les mêmes qu'à Java: 40 *pikol* font ici un *kojan*.

Les revenus du prince se composent :

1^o. de quelques profits qu'il perçoit, en place de droits d'entrée, sur les navires venant de Riouw et Lingga, Bornéo-propre, Sambas, Pontianak, Koeboe, Kotaringin et Banjermasing, ainsi que sur un ou deux navires venant de Java;

2^o. de quelques bénéfices sur le commerce que le prince fait lui-même;

3^o. de quelques légers impôts levés sur les Chinois;

4^o. d'une part qu'il prélève sur les nids de Salangane;

5^o. des amendes arbitrairement imposées;

6^o. d'une petite quantité d'or et de diamants trouvés par les Dajaks et dont ils traitent avec le prince;

7^o. des prestations et de l'impôt sur le riz, dont chaque Dajak adulte est tenu de lui livrer au delà d'un *pikol* par an.

Une partie de ces Dajaks se trouvent placés sur l'échelle de la civilisation, au même degré à peu près que les *Anakh-Soengi* ou paysans malais des autres provinces. Ils construisent des *prahoe* qui portent de 2 à 4 *kojan*, et nous avons vu de ces bâtiments faire le trajet de Mendauw jusqu'à l'embouchure de Simpang, et s'éloigner à plusieurs milles de la côte. Ces embarca-

tions sont construites avec du bois de Gladan et de Marbauw, sans aucun clou ni ferrure, et se vendent de 30 à 40 réales.

Un grand nombre des Dajaks que j'ai vus ici portaient pour coiffure un mouchoir tourné autour de la tête; d'autres étaient vêtus d'une veste et d'un caleçon, mais presque tous n'avaient pour habillement que quelques aunes de toile ou d'étoffe de coton. Ils offraient de nous vendre du bézoard, du cristal de roche et quelques fragments de marbre blanc, et après que nous leur avions acheté quelques bagatelles, ils finissaient par vouloir nous faire prendre des fèves pour du bézoard et de petits cailloux pour des diamants.

Leurs armes consistaient en un bouclier oval, une sarbacane, un carquois rempli de flèches empoisonnées et un *klewang* ou coutelas. Ils étaient en outre pourvus d'une natte sur laquelle ils dorment, de quelques pots qui leur servent pour apprêter leurs aliments, et d'une espèce de sac de voyage qui renfermait les objets suivans: un hameçon de fer d'une forme triangulaire, un briquet, une pierre et une boîte à mèche, un sachet destiné aux amulettes (*djimat*) orné de dents humaines ou d'animaux sauvages, et plusieurs autres bagatelles du même genre qui, d'après leur opinion, doit les rendre invulnérables. Ils étaient amplement munis de nattes et de tissus d'écorce d'arbre, qui leur servent, pendant la nuit, de vêtement ainsi que de couverture.

Ils étaient vigoureux et bien conformés, mais la plupart avaient une peau squammeuse ou plutôt ils paraissaient affectés de la gale. Ils ne sont point cruels

par inclination, et s'ils observent encore l'horrible coutume de couper des têtes, cela doit être considéré bien plutôt comme l'une des suites de l'état perpétuel de guerre dans lequel ils vivent avec d'autres tribus, que comme une preuve de leur caractère sanguinaire, quoiqu'au fond un pareil état de choses finisse par habituer l'être le plus paisible à verser avec indifférence le sang humain. Mais il est absolument faux, comme on l'a répété si souvent, que pour pouvoir se marier, ils doivent offrir préalablement à leur fiancée le crâne d'un ennemi. Comment voudrait-on qu'il existât encore un seul Dajak, si chacun de ceux qui veulent prendre une femme, était tenu d'abord de faire à celle-ci l'hommage d'une tête humaine ?

La polygamie est inconnue chez eux. Ils sont gouvernés par des chefs de leur nation, qui relèvent toutefois des princes de Simpang. Lorsqu'ils se sont distingués par quelque action d'éclat, ils sont élevés à la dignité de Singa, et à ce titre vient toujours s'ajouter un surnom, tel que Singa-Matjan (*Singa*, le lion), Singa-Matjan moeda (*Matjan*, le tigre et *moeda* = jeune), Singa Matjan toewah (*toewah* = vieux) etc. Ils sont laborieux, et supportent avec résignation le joug des princes malais qui ne leur imposent que trop souvent de rudes corvées.

La population est fort restreinte, relativement à l'étendue de la contrée. Sauf le pays des Dajaks, il n'y a qu'un fort petit nombre de lieux qui soient habités. C'est ainsi par exemple que dans la province de Simpang, on ne compte que :

à Simpang.	{	350 à 380	Malais,
		30 » 40	Bouginais,
		4 » 5	Arabes,
		80 » 90	esclaves étrangers,
		25 » 30	Chinois,
		250 » 300	Anakh-Soengi nommés aussi Boekits, ou paysans malais établis sur les rivières en amont et en aval de Simpang,
		50 » 60	Orang-Boekit dans le village de Meliau, sur la petite rivière du même nom,
		100 » 120	pirates sans résidence fixe,
		3000 » 3600	Dajaks,
ou		3889 à 4930	hommes en état de porter les armes, formant avec les femmes et les enfants, un total de 16 à 18000 âmes.

Les Dajaks vivent en partie dispersés, en partie réunis ensemble au nombre de 40 à 60 familles dans de grandes cases formant un carré long. Ils ne se fixent jamais indéfiniment dans les mêmes lieux, mais tous les quatre ans ou tous les huit ans ils émigrent d'une rivière ou d'une montagne à une autre, de façon que le nom des villages varie fort souvent.

Les principaux villages et tribus de Dajaks existant dans cette province sont :

Kembraë, Baja, Kwalan-Oedikh, Kwalan-hilir, Mortej, Koeroe-mantok, Boekang, Kakap, Banjar, Samandang-kanan, Samandang-kiri.

Ce pays ne possède encore, ni lois fixes ni administration régulière. Le prince, assisté quelquefois de

deux de ses frères, Pangeran Dipati et Anoem, gouverne le pays en se conformant à d'anciennes coutumes; mais le plus souvent, l'arbitraire chez le prince et les chefs remplace la loi.

Le Pangeran Dipati administre les affaires des classes inférieures dans la résidence de Simpang. Celui qui se croit lésé par ses décisions peut, s'il est assez téméraire pour cela, en appeler, à ses risques et périls au prince même. Pangeran Anoem est chargé de l'exécution de ordres de ce dernier dans les localités situées plus au loin et habités par les Dajaks, en même temps qu'il perçoit les revenus: il a sous ses ordres le Sabandhar, c'est-à-dire le receveur ou trésorier. Le prince prend lui-même connaissance des affaires qui n'intéressent que les gens de considération.

Dans des cas extraordinaires, tels par exemple qu'une déclaration de guerre ou la conclusion d'un traité de paix, le prince convoque les principaux chefs; il leur expose ce qu'il a résolu d'un commun accord avec les deux Pangerans, et leur demande leur avis ainsi que leur approbation. Ceux-ci sont tenus de l'aider de leurs conseils, de leurs biens et de leurs personnes, absolument de la même manière que le faisaient autrefois en Europe les feudataires à l'égard de leur suzerains.

La principauté de Simpang était ci-devant un fief du Sultan de Matan, qui en même temps est prince de Succadana. Giri Laja, treizième prince de Matan dans la ligne descendante, avait deux fils. L'ainé, Endra Laja, devint Sultan, et le cadet, Pangeran Koesoema Ningrat devint Ratoe Pemarintah ou Administrateur de Matan. Ce-

lui-ci reçut en apanage le coin de terre ou est situé actuellement le chef-lieu Simpang, et qui ne contenait alors qu'un petit nombre d'habitations. Non loin du village ou canton de Soerit, qui forme maintenant une partie du village de Simpang sur les bords de la rivière de Matan, laquelle se jette dans le Simpang à un quart de lieue plus loin, existait autrefois l'ancienne Négorie de Matan, d'après laquelle les princes de Succadana ont pris, dans les derniers temps, le nom de Sultan de Matan.

Lorsque Radja Ali de Riouw pendant la guerre qu'il faisait à la Compagnie des I. O., s'enfuit de Riouw à Mampawa et delà à Succadana, il y fut également attaqué et battu, et à cette occasion le Sultan de Matan qui se trouvait par hasard à Succadana, fut enveloppé dans cette guerre. Sultan Endra Laja abandonna Succadana et passa dans la résidence de Matan; mais ne trouvant point là non plus le repos qu'il était venu y chercher, il finit par se retirer à Gajong qui, depuis ce temps, est devenu le chef-lieu de Matan.

L'administration de Matan resta alors aux mains de Pangeran Koesoema Ningrat, dont l'importance s'accrut de plus en plus, d'autant que les grands de l'état avaient seuls suivi le Sultan à Gajong avec une partie du peuple, tandis que Koesoema Ningrat attirait à Simpang le reste des habitants de Matan : par suite de ces événements, l'ancienne résidence se dépeupla petit à petit et finit par se réduire à rien. A l'époque actuelle, il n'existe plus sur les ruines de l'ancienne résidence de Matan, que quelques misérable cabanes entourées de champs de riz.

Koesoema Ningrat continua de rester l'administrateur de la principauté, et son pouvoir ainsi que sa considération s'augmentèrent, au point que le Sultan n'osa rien entreprendre contre lui, ni contre son petit territoire de Simpang que l'administrateur finit insensiblement par considérer comme sa propriété, et qu'il gouverna en effet jusqu'à sa mort, laquelle arriva en 1814. Il doit avoir atteint un âge fort avancé, et il a été inhumé derrière le Dalm ou demeure royale de Simpang, où son fils Soerja Ningrat, pour lui témoigner sa reconnaissance, lui a fait élever un monument, en même temps qu'il fait assez souvent répandre des fleurs sur sa tombe. Les vieillards qui ont vécu sous son administration, vont aussi porter à ce monument l'offrande de leur vénération, et se plaisent également à y déposer des fleurs ainsi que des fragments de marbre blanc.

Le prince régnant alors était né à Simpang en 1744. Il est le fils aîné de Koesoema Ningrat. Sa mère était Ratoe Boenga, sœur consanguine d'Endra Laja, et tous deux étaient enfants de Giri Laja, Sultan de Matan. Du vivant de son père, ce prince portait le titre de Pangeran Kraton. Il avait d'abord épousé Ratoe Sani, sœur du Sultan de Matan, Mohammed Djamal oed-Din, qui mourut en 1812. En 1814 il fit, en compagnie de son beau-frère, un voyage à Tajang où tous deux se marièrent : Pangeran Kraton épousa Raden Oeddin Najah, sœur de Goesti Arip (depuis 1823 Pangeran Ratoe de Tajang); le Sultan s'allia à Njai Mas, fille d'Abang Ali. Après leur retour à Tajang en 1815, Koesoema Ningrat étant mort, le Sultan Mohammed Djamal oed-Din éleva par

reconnaissance le Pangeran Kraton, à qui il était redevable du trône de Matan, à la dignité d'administrateur de Matan et de Panembahan de Simpang sous le nom de Soerjo Ningrat. Toutefois, le pays de Simpang resta un fief de Matan.

Ce Panembahan a eu de ses deux femmes et de quelques favorites quarante enfants, dont huit sont encore actuellement vivants, savoir :

1. Raden Nalar, marié à Mas Adi, fille de Gelan, qui lui même était le fils de Raden Gelan, chef des pirates de Karimata.
2. Raden Koepa.
3. Goesti Madina.
4. Goesti Abroëh.
5. Goesti Asnoëh.
6. Goesti Maripat.
7. Goesti Moenech.
8. Oeddin Djaman, une fille.

Le Panembahan ainsi que le Sultan de Matan, sont appelés par leurs sujets Enkel au lieu de Toeankoe. La femme légitime de sang royal porte le nom de Ratoe. Outre celle-ci, il est permis au prince de prendre encore neuf concubines. Les fils nés de la femme légitime, s'appellent dans leur jeune âge, Oeti, et à leur cinquième et sixième année Goesti. Lorsqu'ils atteignent leur quatorzième année, ils reçoivent le titre de Raden, et à leur vingtième celui de Pangeran. Le titre que prennent les enfants issus d'une concubine dépend de la volonté du prince: cependant quand ils atteignent un certain âge, le rang de Raden leur revient

de plein droit. Les filles nées de l'épouse légitime s'appellent Oeddin, et quelquefois simplement Poetri (princesse). Lorsqu'elles se marient, elles sont élevées au rang de Raden et de Pangeran; si elles épousent un prince régnant, elles deviennent Ratoe. Les filles issues des concubines du prince, suivent ordinairement le même rang que leur mère, mais elle ne portent point le titre d'Oeddin, et ne prennent que celui de Njai ou Mas.

Le Panembahan a plusieurs frères consanguins et utérins. Les premiers sont le Pangeran Dipati, l'homme le plus instruit et le plus sage de la principauté de Simpang, de même que le Pangeran Anoem en est le plus économe ainsi que le plus entendu dans les affaires d'intérêt.

La femme actuelle du Panembahan n'est plus jeune, mais ce prince s'en dédommage avec de jeunes favorites. J'ai vu ces Bini Kitjil (petites femmes) vivre familièrement avec la femme du Panembahan et celle du Sultan qui venait faire une visite à Simpang, et la présence des deux Ratoe ne semblait guère leur imposer: chose qui ne se verrait point à Java, où il existe à cet égard des usages beaucoup plus sévères.

Le Panembahan entretient dans son Dalam (palais) environ 50 ou 60 personnes, y compris ses serviteurs: il est en outre assez souvent importuné par les demandes de ses frères et des autres membres de sa famille qui sont loin d'être riches. C'est un homme de fort bonne apparence, assez corpulent et d'une physionomie agréable. Il a le visage plein et large, et ses yeux con-

stamment en mouvement décèlent au plus haut degré la ruse et la finesse; et du reste, la barbe blanche qui orne le bas de son visage, lui donne l'apparence et la réputation d'un vieillard intelligent. Ses manières sont à la hauteur de son rang. Il est poli, prévenant, et je trouvai en lui le digne élève de Kassim le sage, Sultan de Pontianak, dont il était l'ami, et duquel il avait pris les moeurs et les usages européens, ainsi que ce maintien et cette dignité de manières, si rares chez les autres princes de la côte.

Son costume, emprunté en partie aux vêtements en usage à Boegi, en partie à l'habillement des Arabes, est simple mais lui sied parfaitement bien. Il porte une veste courte d'Indienne à manches larges, une ceinture de soie de fabrique chinoise, et quelquefois un *sarong* Bouginais (espèce de jupe semblable à celle des femmes, et qui entoure les reins); et de plus un caleçon de toile blanche ou d'étoffe rayée qui se fabrique à Boegi. Ses pieds sont dépourvus de chaussure; sa tête qui est rasée, n'a pour coiffure qu'une espèce de bonnet formé d'un tissu de roseau, à la mode de Boegi. Lorsqu'il se rend à la mosquée, il porte habituellement des pantouffles, et alors il est vêtu, à la mode Arabe, d'un cafetan d'étoffe verte ou bleue. Jamais je ne lui ai vu ni kris ni poignard. Ses enfants n'étaient point richement mais seulement proprement vêtus. Il paraissait être fier de son plus jeune fils et de sa fille, qui n'avait que quatorze ans. Tous les deux avaient les bras et les jambes ornés de pesans anneaux d'or, et avaient au cou quelques plaques du même métal enrichies de diamants.

Ils portaient des vêtements d'une grande finesse, et des sarongs brodés d'or qui se fabriquent à Palembang.

Les femmes avaient un sarong foncé sur la poitrine, et étaient couvertes d'un second sarong passé au dessus de la tête et qui était retenu sous le bras gauche. Quelquefois elles se couvraient la poitrine d'un crêpe rose tendre, ou d'une espèce de gaze sous laquelle était fixée une chemisette, tandis qu'un autre sarong leur pendait par dessus les épaules et couvrait en partie la poitrine. D'autres, en petit nombre, ne portaient qu'une espèce de surtout ou *Kabaja* (fait à peu près comme nos robes de chambre, à l'exception qu'elles ne sont pas ouatées).

L'homme du peuple est coiffé d'un mouchoir, et porte une culotte large et courte, d'une étoffe serrée fabriquée par les Dajaks ou qu'il tisse lui-même. En outre, il n'a, pour se défendre du vent et de la pluie, qu'un sarong d'une étoffe commune et un grand chapeau tressé en rotan. Les gens d'une condition un peu plus relevée ont pour leur usage des caleçons ainsi que des mouchoirs de coiffure d'un tissu plus fin; ces tissus viennent de Java ou de Célèbes: ils s'enveloppent les reins d'un sarong, et portent une jaquette à larges manches d'indienne, ou le plus souvent de toile blanche, laquelle n'étant jamais lavée prend bientôt toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. Une fois dans cet état, ce vêtement passe du maître aux serviteurs, qui ne manquent point de se parer de cette défroque et de se pavaner, lorsque leur maître va prendre le thé chez ses amis.

Quant au caractère de ce peuple, j'aime autant n'en

point parler. Je ne puis cependant m'empêcher de dire que dans toutes leurs actions, perce une certaine cupidité à laquelle aura sans doute beaucoup contribué leur genre antérieur de vie, ainsi que les longs rapports qu'ils ont entretenus avec les pirates.

Simpang est le chef-lieu de la principauté de ce nom. cette ville se compose de divers *Kampong* ou quartiers, savoir :

Sur les rivières	}	Kampong Blitang, sous le chef Entje Amat.
de Simpang		» Majang, » » » Kjai Soete Negara.
et de Sidaïa.	}	» Brihai, » » » Raden Tjitra.
		» Radja, » » » Raden Soemansoe.
Sur les rivières	}	» Dalam, » » » Pangeran Dipati.
Sidaïa		» Kawam, » » » Katip Dalam.
et Matan.	}	» Sampit, » » » Kjai Soeri Pati.
		» Boegis, » » » Padoe Rajah.
	}	» Soerit, » » » Kjai Soedanah.
Sur la rivière		» Banjer, » » » Entje Liar.
de Simpang.	}	» Tjina, » » » Katip Lingai.

Le terrain sur lequel sont construits les *Kampong*, et qui est quelquefois inondé par la rivière, est d'une nature marécageuse, à l'exception du quartier des Chinois qui, ici comme partout ailleurs, ont choisi pour leurs habitations le sol le plus élevé. Ces industriels étrangers ont établi des jardins potagers et mis en culture tout le terrain environnant. Le terroir consiste en une argile mêlée de sable. Du reste, les Chinois y sont en petit nombre: cependant ils ont un capitaine, un *Kongsi* (espèce de maison communale) qui renferme quelques autels devant lesquels brûlent des cierges, ainsi que des tables chargées d'offrandes; c'est là qu'ils

traitent de la vente et de l'achat des articles de commerce qui s'apportent sur le marché, ou que les pirates ont enlevés aux malheureux qu'ils ont massacrés ou réduits en esclavage. J'y reconnus entre autres le chapeau encore ensanglanté du capitaine du cutter *l'Hermina* récemment assassiné par eux.

Les habitants de Simpang sont pauvres, et ne subsistent guère que de la culture d'un peu de riz, ou du commerce et des exactions qu'ils font supporter aux Dajaks, ainsi que de la piraterie et de la vente du produit de leurs courses.

Devant presque toutes les maisons des habitants les plus considérables, nous vîmes un ou plusieurs *prahoe* enlevés à leurs légitimes propriétaires, et entre autres devant la demeure ou Dalam du Panembahan, une grande *tjoenia* de Batavia, espèce de bâtiment du port de 12—20 lasts.

Le Dalam, ou le soi-disant palais du prince, qu'on ne peut naturellement comparer à nos palais d'Europe, est construit sur la langue de terre formée par le confluent des rivières de Sidiau et de Matan. C'est un édifice fort simple, mais vaste et solide, et qui repose sur de massifs piliers de *Kajoe Belian*, sorte de bois de fer. Le plus grand ornement de cette habitation, c'est la clôture d'enceinte qui a 200 pieds de long en tous sens, et qui s'étend tout autour du Dalam. Cette clôture est également construite en bois de fer susceptible de résister à un boulet de 6, et qui peut avoir de 20—24 pieds de hauteur. Plus d'une fois elle a été fort utile au Panembahan, auquel elle servait de place de

sûreté lorsque des pirates étrangers se présentaient sur la côte et remontaient la rivière avec de grands *prahoe* bien armés : car, comme il se trouvait en relations avec les pirates, il ne pouvait convenablement s'opposer à ce qu'ils vinssent jusqu'à Simpang, soit pour y vendre leur butin, soit pour se fournir de provisions. Or, pour empêcher qu'il ne se présentât à la fois un trop grand nombre de gens dans le palais, et afin de prévenir toute surprise, il a fait construire à l'extérieur une habitation séparée où il donne ses audiences publiques, rend la justice, reçoit les étrangers et passe d'ordinaire la soirée.

Non loin du palais se trouve la mosquée où, pendant notre séjour à Simpang, le Panembahan et les principaux chefs se rendaient assidûment à l'heure de la prière. Le Dalam ainsi que le temple des fidèles ont été construits en 1815 par les infidèles Dajaks, et pendant sa construction, plus d'un porc assaisonné de riz salé a été mangé dans ce même sanctuaire où, depuis, le zélé sectateur du prophète Soerja Ningrat et son pieux Imam Djeseka sont venus faire leur prière, et adresser des actions de grâce au Créateur, lorsque les pirates revenaient de la mer avec un riche butin.

Quelque défavorable que puisse paraître ce tableau, il n'en est pas moins conforme à la vérité. Hâtons nous toutefois de dire que l'avenir se présente sous de meilleurs auspices, et nous permet d'espérer l'amélioration morale de ces peuples.

Par suite du traité conclu avec le Sultan de Matan et le Panembahan de Simpang, cette dernière provin-

ce fut, le 23 Novembre 1822, déclarée indépendante de Matan, et le Panembahan reçut la principauté de Simpang comme fief placé sous la protection du Gouvernement néerlandais. Puisse le temps compenser tous les soins et les sacrifices que celui-ci s'est imposé dans le but de réprimer la piraterie, d'assurer la sécurité ainsi que la prospérité du commerce de Java et de tout l'Archipel, et de ramener la paix et la tranquillité parmi les habitants de la côte occidentale de Bornéo, abrutis par les excès de la piraterie! Mais pour la réalisation de nos vœux et de nos espérances à cet égard, il serait nécessaire, selon nous, que le gouvernement exercât une surveillance sévère sur tout ce qui se passe à Simpang; et comme ce lieu est assez éloigné de la mer; un poste de quelques soldats indigènes placé au chef-lieu et commandé par un sergent européen, suffirait selon toute apparence pour cet objet. Un employé, ayant le titre de second Assistant-résident, pourrait sans peine, dans les premiers temps, s'acquitter seul de toutes les fonctions de la place. Un autre poste militaire établi à un demi-mille allemand de l'embouchure de la rivière de Simpang, sur les bords de la petite rivière de Meliau dans le *kampong* de ce nom, ne serait pas moins utile, attendu que le Panembahan y a toujours quelques pirates à sa solde ou du moins qu'il y souffre leur présence. Toutefois, la dépense que nécessiterait l'entretien des trente hommes nécessaires pour la défense de ce poste serait assez considérable, et nous pensons que pour un subside de 20 à 25 florins par mois, l'un des frères du Panembahan consentirait vo-

lontiers à venir se fixer à Meliau, ce qui nous permettrait d'atteindre le même but avec beaucoup moins de dépense. Par la suite, nous serons également obligés de surveiller activement l'embouchure de la rivière de Mendauw; mais jusqu'à nouvel ordre la navigation de cette rivière peut rester libre.

Quelques détails relatifs aux productions des côtes occidentales, ont été communiqués par Mr. Gronovius, ancien résident de Pontianak.

Cette côte est en général très-plate; elle n'offre, dans la rivière de Sambas que quelques hauteurs dispersées çà et là sans former de chaîne continue: toutefois le pays est riche en métaux et en pierres précieuses, tels que l'or, le diamant, le fer, l'étain, la pierre adamantine, l'antimoine et le cristal. Les forêts sont abondamment pourvues d'arbres résineux et fruitiers de toute espèce; le sagoutier, le bois de fer, celui d'ébène y sont très-communs; on y remarque aussi des rotans de différentes espèces et des gommiers.

Sur les montagnes et dans les îles on trouve beaucoup de nids de salanganes, si recherchés par les Chinois; la mer fournit des tortues, des holothuries et des perles. En général la côte occidentale est un pays très-riche; malheureusement les hommes qui l'habitent, sont encore plongés dans la barbarie; l'agriculture qui fait la ressource des états bien plus encore que les mines d'or et d'argent, est toujours dans l'enfance; la culture

du riz s'y trouve fort restreinte, bien qu'on puisse l'étendre avec beaucoup de succès; presque tous les habitants malais de Bornéo se livrent au commerce et méprisent les travaux de la terre. Les plantations de riz sont insuffisantes même pour subvenir aux besoins des naturels. On apporte le grain en quantité considérable de Java et d'autres lieux. Sur les côtes, ce sont les Chinois qui cultivent le riz; dans l'intérieur cette occupation appartient aux Dajaks; les autres tribus ne s'en occupent pas.

La canne à sucre n'est encore cultivée que par les Chinois; elle est d'une excellente qualité et viendrait facilement dans les terres de Bornéo, mais jusqu'ici elle n'a été exploitée qu'avec des moyens imparfaits. Le sucre est généralement supérieur à celui que l'on récolte à Java, et les moyens de transport sont faciles à cause des rivières nombreuses dont le pays est traversé; ces terres fourniraient bientôt des cargaisons considérables de sucre de qualité au moins aussi bonne que celui de Java.

La culture du café n'a été introduite dans le haut pays de Sambas qu'en 1823; à cette époque cette plante utile avait parfaitement réussi, en sorte qu'il n'y a pas le moindre doute qu'elle ne puisse offrir des résultats avantageux. Aujourd'hui on s'occupe plus activement des soins que cette culture demande.

Bornéo produit beaucoup de sagoutiers (*sagus farinifera*)? de vastes forêts de cet arbre existent à Meliau et dans quelques autres localités.

Le maïs ou *djagong* des Malais, est un de leur prin-

cipaux aliments; on en mêle le grain avec du riz pour le broyer et préparer la pâte qui sert aussi de nourriture aux indigènes; son prix est fort modique. Les Chinois sont les seuls qui cultivent la patate ou *œbie*, ils en font un usage fréquent comme aliment; les Malais en sont aussi friands: ils la préparent en la grillant sur le feu après l'avoir coupée en petites tranches. Cette racine ainsi préparée a un goût agréable. Cet aliment est recherché de ceux qui ont des voyages à faire, parce qu'on peut en emporter de grandes provisions.

Le camphre de Bornéo jouit d'une réputation méritée; on le paye 100 à 112 francs les 4 *pikol*. Le benjoin se trouve en grande quantité dans les forêts. On l'exporte principalement à Java, où il sert comme encens à parfumer.

Les jongs et les rotans sont de trois qualités, il s'en fait une grande exportation; ceux du Matan sont toujours les plus recherchés dans le commerce. On pourrait chaque année charger cent navires de ces roseaux.

Le bois de fer (*kajoe besi*), se trouve sur différents points de la côte; celui qui croît dans le pays élevé de Sintang est moins estimé; dans le district de Lindang il existe des forêts entières de bois de fer. Le prix de la main d'oeuvre, lorsqu'il faut le travailler, est fort élevé, car il est tellement dur que tous les outils se brisent plutôt que de l'entamer. Sur la côte on trouve encore le bois d'ébène; mais l'un des arbres les plus utiles aux indigènes est celui qu'ils désignent sous le nom de *tinkamang* ou arbre à beure. Il produit une huile préférable à l'huile de coco; en outre il donne des

fruits qu'on mange, et qui sont d'un goût assez agréable. Cet arbre atteint des dimensions colossales. L'arbuste dont on tire le *gambir* s'y rencontre aussi, mais la substance qu'on obtient de Riouw est de meilleure qualité. Le *garoe* et le bois de *laka* croissent en abondance. Le *nibong* et le *nipa*, dont on se sert pour couvrir les toits des maisons, se plaisent dans les lieux humides et marécageux. Les arbres fruitiers des tropiques se rencontrent partout. *L'oeapas*, dont la gomme est un poison violent, occupe les parties du littoral.

Le sol de Bornéo est plus riche encore sous le point de vue minéralogique: le diamant et l'or sont les principaux produits de ce règne.

Landak et Sangouw sont les riches localités, sur la côte Ouest, où les Chinois et les naturels cherchent le diamant. C'est toujours dans des couches de gravier et de galets, à une profondeur de 20 à 25 pieds et dans les flancs des coteaux à pente douce que se trouvent les dépôts de cette pierre précieuse. Les naturels regardent les couches de graviers, dans lesquelles ils ont reconnu douze variétés différentes de pierres, comme étant celles où le diamant est le plus abondant; ils ne creusent jamais de puits d'exploitation, qu'ils ne se soient assurés d'avance que la couche qu'ils veulent atteindre rentre dans ces conditions. Parmi les variétés de pierres que l'on doit rencontrer dans la couche à exploiter, ils recherchent toujours la pierre de touche, le spath adamantin, et quelques autres pierres fort-dures, ovales et de différentes couleurs. On trouve quelquefois des diamants dans le lit de la rivière de Djambi, haut

pays de Landak, mais la recherche en est difficile. Les plus grosses gemmes ont été trouvées sur le littoral. C'est dans ces localités qu'on fit la découverte des deux fameux diamants connus sous les noms de *Segema* et *Sepalé*, ce dernier a été perdu dans les dernières guerres; le *Segema* connu des Malais sous le nom de *Danoë-Radja*, est en la possession d'un chef; son poids estimé à 367 karats, le mettrait au premier rang, s'il n'était prouvé clairement que cette fameuse pièce n'est tout simplement qu'un cristal dont une partie est brute, tandis que l'autre présente des faces pentagonales polies.


Les mines sont nombreuses dans l'intérieur; dans les lacs, sur les petites îles désertes, on trouve partout du minerai d'or, aussitôt que l'on creuse le sol, ainsi que du platine quoique en proportion moindre. On trouve aussi du fer magnétique, en grandes quantités, dans quelques parties de la côte méridionale, et les dépôts de houille occupent des étendues fort considérables dans les états de Banjermasing. Les Chinois se vouent au travail d'exploitation qui se fait par compagnies ou actions, et qui demande des capitaux assez considérables. La soif de l'or excite les Chinois à émigrer, mais il n'en revient pas la quarantième partie dans leur patrie. Les mines les plus riches emploient jusqu'à 8,000 ouvriers; elles sont situées à Montrado, à Mandor, à Lara et dans quelques autres localités de la grande étendue des côtes occidentales de Bornéo.

On trouve l'antimoine dans le lit des rivières; on pourrait en charger des navires. La ville de Sadong a

pris une grande importance grâce à l'exploitation de l'antimoine, car en moins de quatre ans elle est devenue considérable, de hameau qu'elle était auparavant.

L'aimant naturel existe dans la rivière Pinen au dessus de Sintang et près de la rivière Melawi, mais les indigènes n'en font aucun usage. Dans les districts de Landak se trouvent des cristaux dont on pourrait faire un objet d'exportation.

Parmi les produits nombreux que fournit cette côte et dont le commerce peut tirer parti, on peut citer encore les nids d'oiseaux comestibles, et la cire des abeilles sauvages dont on peut recueillir une centaine de *pikol*. La pêche du *tripang* ou holothuries, de l'*agar-agar* ou algues marines, de la tortue-caret, occupent un grand nombre d'embarcations. La pêche des perles se fait sur les côtes septentrionales de l'île. Le bézoard, qu'on trouve dans les viscères de quelques singes et de plusieurs autres mammifères est aussi un article d'exportation fort recherché.



CHAPITRE V.

RAPPORT CONCERNANT UNE PARTIE DE LA CÔTE MÉRIDIONALE ET DES DISTRICTS DE L'INTÉRIEUR DE BORNEO, PAR M^e. S. MÜLLER.

La région qu'a explorée, en 1836, la commission d'Histoire Naturelle pendant son séjour de quatre mois et demi sur la côte méridionale de Bornéo, peut être considérée comme formant deux parties fort distinctes, tant sous le rapport de l'état physique que des peuples qui l'habitent.

Dans l'une de ces deux parties, qui est de beaucoup la plus considérable, le sol se compose en général de terres d'alluvion basses, tout unies, et qui s'étendent le long du rivage de la mer, depuis l'embouchure du grand fleuve de Banjermasing jusqu'aux environs de Kotaringin, et dans l'intérieur du pays jusqu'à l'Equateur et par delà. La moitié méridionale de cette vaste étendue de terrains alluviaux ne s'élève guère que de quelques pieds au dessus du niveau de la mer, et se trouve partiellement inondée chaque jour à l'époque des hautes marées, ou pendant la mousson d'Ouest lorsque les fleuves sortent de leur lit. Plus au loin, dans l'intérieur du pays, c'est-à-dire à la distance de plus de 40 milles géographiques de la large embouchure du Soengi Ban-

djir ou Doeson, l'on rencontre, sur la rive gauche de ce fleuve, la première élévation du terrain, le Goenong Rantauw, colline de 80 pieds de hauteur, offrant à la vue une formation diluvienne, consistant en puissantes couches horizontales d'un conglomérat quartzeux, dans lequel les galets de quartz sont liés par une pâte rouge, renfermant en abondance de l'oxide de fer qui forme du tout une masse compacte. Cette pâte ou ciment se montre fréquemment en morceaux isolés, sous l'apparence de fer hydroxide, dans le Doeson et dans plusieurs de ses affluents. Les flancs du Goenong Rantauw, ainsi que de quelques autres élévations que l'on rencontre le long des bords du fleuve en le remontant, présentent çà et là, dans les couches de ce conglomérat quartzeux, des lits d'une glaise bleuâtre renfermant des amas d'anthracite, dans lequel on reconnaît encore les fibres végétales parfaitement conservées: cet anthracite offre le plus fréquemment des fragments d'une sorte de résine, qui a une grande analogie avec certaine espèce de *damar* brun. Cette formation géologique, qui sous certains rapports peut être assimilée à la formation tertiaire européenne et spécialement à la plus récente, est remplacée, dès que l'on remonte le Doeson à 8 ou 10 milles géographiques plus loin, par de tout autres formations rocheuses, consistant en un calcaire compact de couleur grise, en une marne noirâtre alternant avec d'épaisses assises d'un grès le plus souvent jaune et d'une texture serrée, etc.

L'autre partie, dont la superficie est infiniment moins considérable et qui est située au Sud-est de la premiè-

re, comprend la contrée dite Tanah-lawut (pays de la mer), ainsi que plusieurs districts du Sultan. Cette région, qui est en partie montueuse, est entrecoupée de plusieurs chaînes de collines et de montagnes courant parallèlement du Sud au Nord. La plus considérable de ces chaînes est celle qui a reçu le nom de Goenong Ratoes (les cent montagnes) à cause des innombrables sommets qu'elle renferme. Ces chaînes sont le plus souvent formées de rochers dans lesquels le feldspath et l'amphibole sont les substances dominantes, c'est-à-dire de syénite, de gabbro ou serpentine et de diorite. Le granite ainsi que le mica-schiste d'un vert sombre, se montrent également çà et là par masses plus ou moins grandes dans le lit des rivières. Souvent toutes ces roches s'entrecroisent, se confondent sans qu'il soit possible, d'après leur stratification, de reconnaître la succession régulière des âges de leur formation. Elles sont généralement riches en fer magnétique, et ce métal s'y découvre, à l'état de pureté en masses plus ou moins grandes auxquelles les indigènes ont donné le nom de *batoe-brani* (littéralement pierre courageuse). Lorsque partant de Banjermasing l'on remonte pendant cinq jours la rivière de Martapoera qui, plus haut, prend également le nom de Soengi Rieam-Kiwa (c. à. d. rivière des cataractes de gauche), l'on trouve, d'après les renseignements qui nous ont été donnés, dans un district montueux et couvert de vastes forêts, de puissantes couches d'excellent charbon de terre qui, en beaucoup d'endroits, ont été mises à jour par l'action des eaux des torrents.

Mais la plus grande partie des grèves plates ou onduleuses qui s'étendent à l'Est et à l'Ouest de la chaîne des Ratoes (dont la hauteur moyenne est de 1000 mètres et qui forme en cet endroit la crête de partage de l'eau), présentent une formation diluvienne qui, selon les localités, offre principalement un conglomérat plus ou moins récent de quartz et de fer hydroxide, ou de puissants amas d'une glaise fortement colorée en rouge par l'oxide de fer, et renfermant une strate de galets quartzeux ainsi que des diamants, de l'or et du platine, ou simplement de l'or en paillettes.

Les terres dont nous venons de parler sont presque exclusivement habitées par des Mahométans, parlant un dialecte particulier qui se compose principalement de mots javanais, malais et boeginais, tandis que la population des terres partiellement inondées et marécageuses dont nous avons fait mention en premier lieu, se compose pour la plus grande partie de Dajaks, peuple aborigène, et qui sous le rapport des moeurs et des usages, de la langue et du degré de civilisation qu'ils ont atteint, offrent le plus frappant contraste avec les étrangers qui plus tard sont venus s'établir dans leur pays.

Parmi les nombreuses rivières qui, dans cette région, entrecoupent les terres basses, il s'en trouve quelques unes d'une grandeur considérable, et qui, recevant leurs eaux de l'intérieur par une multitude d'affluents, coulent dans la direction du Sud avec autant de lenteur que de majesté vers la mer. Les principales de ces rivières, en allant de l'Est à l'Ouest, sont: le Bandjir ou Soengi Doeson, le Kahajan ou Grande-Dajak, le

Soengi Sibangau, Soengi Mandawei, Soengi Sam-pit, etc.

Le peu de chute de ces rivières jusqu'à 50 milles géographiques et plus dans l'intérieur des terres, leur profondeur considérable qui est presque partout de 3 à 6 brasses et au delà, et la qualité du fond en général mou et vaseux, sont autant d'avantages qui favorisent les communications avec presque toutes les parties de l'intérieur, et rendent faciles non seulement les opérations du petit commerce, au moyen de *prahoc* construits en bois de fer et portant d'un à cinq *kojan*, mais surtout le transport d'immenses quantités de rotan qui descendent les rivières par trains auxquels on donne quelquefois plus de 300 pieds de longueur.

Le rotan, ainsi que la plupart des autres productions venant de l'intérieur, telles que les nattes tressées de rotan, la cire, les nids de salangane, plusieurs sortes de *damar* (1), une petite quantité de sang-dragon etc. sont fournis par les Dajaks, et le commerce d'échange dans l'intérieur de la contrée est entretenu non seulement par quelques Chinois, mais encore par un grand nombre de Mahométans habitant Banjerma-sing ainsi que les rives du Doeson. Ces derniers spé-

(1) *Damar* en Malais, *Njating* en Dajak, est le nom collectif de certaines résines provenant de plusieurs espèces d'arbres surtout de la famille des Diptérocarpées, et dont le *damar poetih* ou *damar blanc* et le *damar rasak*, qui est brun, sont les sortes les plus communes et celles qui offrent le plus d'intérêt pour le commerce.

cialement, qui sont connus sous le nom général d'*Orang Pekoempaï* ou Pekoumpais, ont établi leurs demeures sur des *rakit* ou radeaux flottants. Mais il en est d'autres qui se sont fixés dans les *ladang* (terrains défrichés dans les forêts), ou qui habitent certains villages ou hameaux concurremment avec les Dajaks. Ces hommes ont été appelés *Orang Pekoempaï*, du nom de leur principal village actuel: dans l'origine, ce nom était celui de la partie du Doeson où ils s'étaient fixés autrefois, et qui s'appelait plus particulièrement le Soengi Pekoempaï, d'une espèce de graminée aquatique à haute tige et de la nature du roseau, qui croît en abondance dans tous ces lieux le long des rives du fleuve.

Les relations multipliées auxquelles donne lieu le commerce d'échange dont nous avons déjà parlé, ainsi que l'importance qu'a prise à Banjermasing l'exportation des articles ci-dessus dénommés, articles auxquels il convient d'ajouter encore quelques pierreries, ainsi qu'une certaine quantité de poudre d'or provenant des districts du Sultan et des terres de Lawut, seraient bien dignes d'attirer notre attention, et doivent surtout exciter notre étonnement, lorsque nous considérons cette population à demi-barbare, clair-semée sur l'immense étendue du pays qu'elle habite, ne formant le plus souvent que des agrégations fort peu nombreuses; et qui, en outre, à raison de la simplicité de ses mœurs, vit en quelque sorte sans besoins, dans l'état de liberté à peu près le plus absolu et à l'abri de tout souci.

Les Dajaks (nom général sous lequel ce peuple est

le plus ordinairement connu) forment un grand nombre de tribus, qui se distinguent plus ou moins entre elles par les moeurs, les idées religieuses, le dialecte etc., et qui reçoivent des appellations particulières. Il n'existe pas moins de quatre ou cinq branches diverses de ce peuple sur la seule côte méridionale, ainsi que sur les terres qui, à partir de ce point, s'étendent à quelques degrés dans l'intérieur. Quelques unes sont sédentaires et industrielles, et s'adonnent à la culture du sol ainsi qu'à la fabrication du fer: d'autres sont nomades et vivent du produit de leurs rapines ainsi que des productions spontanées de la terre, absolument de même que certaines hordes de naturels de l'Amérique méridionale ou d'autres contrées encore peu civilisées. Parmi les peuplades agricoles, les unes ne tiennent au sol que par un intérêt passager, et n'étant contenues par aucune loi, elles se sont fixées, pendant quelque temps, dans certains districts d'une étendue déterminée où elles habitent les bords d'un ou de plusieurs fleuves ou rivières.

C'est ainsi qu'à quelques journées de voyage en remontant le Doeson, l'on trouve la tribu de Dajaks connue sous le nom d'*Oeloe Doeson* ou hommes du Doeson, peuplade qui se distingue de la plupart des autres en ce que les hommes qui en font partie ne sont généralement point tatoués comme leurs voisins. Plus haut encore, à un demi degré environ au nord de la ligne: les bords de ce fleuve ainsi que les rives de ses affluents équinoxiaux, le Soengi Laoeng et le Soengi Bomban dans le district de Sieang, sont habités par d'autres tri-

bus de Dajaks qui offrent à l'oeil un élégant tatouage, et qui du reste se sont rendus célèbres chez leurs voisins par leur amour du pillage.

A quelques milles à l'Ouest du grand fleuve Banjer ou Soengi Baritto, se jette dans la mer la rivière ordinairement appelée *Dajak Kitjil* ou petite-Dajak, à peu de distance au delà de laquelle on arrive à l'embouchure du *Dajak besar* ou grande-Dajak (Soengi Kahajan). La petite-Dajak, également connue sous le nom de Soengi Bejadjoe et de Soengi Poeloe-petak, n'est pour ainsi dire qu'un bras du Doeson, et se rattache à la grande Dajak par un *antassan* (canal naturel) fort sinueux. Toutes ces rivières, au nombre desquelles se trouve encore la Soengi Kapoeas qui se réunit à celle de Poeloe-petak, forment le domaine des *Dajak Bejadjoe* qui, autrefois et avant que ces contrées fussent soumises à l'autorité immédiate du gouvernement néerlandais, vivaient en état permanent d'hostilité avec les habitans du Doeson, du Moeroeng et avec d'autres tribus.

Les Dajaks Bejadjoes de Poeloe-petak qui habitent non loin de Banjermasing, et qui par conséquent ont de fréquents rapports avec les Chinois et les Banjerais, ne pratiquent plus guère le tatouage: mais ceux qui se sont fixés dans le haut de la rivière de Kapoeas ainsi que sur les bords de la grande Dajak ou Soengi Kahajan, paraissent avoir encore toujours un goût très-prononcé pour cet embellissement corporel.

A partir de ce district et en s'avancant vers l'Ouest, on trouve le tatouage généralement de plus en plus en

honneur chez les Dajaks de Mandawei, de Sampit etc. ; et cette pratique semble s'allier parfaitement avec le caractère plus ou moins barbare de ces peuplades.

L'opération du tatouage commence chez les Dajaks dès le jeune âge, et les premiers dessins se tracent d'ordinaire sur les mollets, les bras et la poitrine. A mesure que l'individu avance en âge, l'opération se continue et s'étend sur toutes les autres parties du corps, de sorte qu'il se trouve quelques hommes qui, depuis le menton jusqu'aux pieds, sont entièrement couverts de lignes et de figures représentant des fleurs disposées en festons.

Non contents de pareils ornements, de leur nature si durables, les hommes portent encore dans le lobe de l'oreille des rondelles de bois qui ont quelquefois deux ou trois pouces de diamètre, et qui donnent à cette partie de leur corps une extension démesurée. Cet ornement ne plaît pas moins aux femmes, si ce n'est que les disques ou rondelles qu'elles emploient sont d'une moins grande proportion, et souvent chez elles ces disques sont enjolivés dans leur partie antérieure d'une légère plaque d'or.

L'usage de ces disques, auxquels on donne différentes grandeurs et qui sont sculptés de diverses manières, est commun à presque tous les Dajaks, à l'exception de ceux qui habitent le haut de la rivière de Nagara, près de Tabalong et ses environs : en outre ces derniers ne sont point généralement tatoués, d'où il résulte qu'ils ne se distinguent guère des Mahométans qui habitent les mêmes villages qu'eux, si ce n'est

qu'ils portent un vêtement beaucoup plus simple qu'eux, vêtement absolument restreint à ce qui suffit pour couvrir le milieu du corps.

Chez toutes les tribus de Dajaks de la partie méridionale de Bornéo, les hommes ne portent habituellement, depuis l'âge de puberté jusqu'à la vieillesse la plus avancée, d'autre vêtement que *l'ewa* qui ne couvre que le milieu du corps, ainsi qu'une espèce de bandeau qui maintient leur chevelure. Ces deux articles de leur toilette sont ordinairement fabriqués d'écorce d'arbre, quoiqu'ils emploient également quelquefois pour cet usage des bandes d'étoffe. Aux jours de fête ou d'apparat, ils ajoutent à ces deux objets d'une simplicité si primitive une veste d'indienne, ou (ce qui est bien plus somptueux à leurs yeux) une veste de drap rouge ouverte par devant, ce qui complète leur ajustement. Jamais ils ne font usage de culottes (1), et ce n'est que pour certaines danses qu'ils se couvrent la ceinture d'un *sarong* ou du *kajing pandjang*, pièce de toile de forme oblongue.

Le tatouage n'est point en usage parmi les femmes. Elles portent un fort petit *sarong*, d'une étoffe grossière qu'elles tissent elles-mêmes et qui ne descend que juste au dessous des genoux, et ce vêtement est tellement étroit qu'il n'y a réellement que l'habitude qui puisse

(1) Bien entendu que je ne décris ici que le costume national proprement dit des Dajaks, car quelques chefs et d'autres personnes de rang, qui ont d'assez fréquents rapports avec les employés néerlandais, portent le plus souvent, lors de leurs entrevues avec ceux-ci, de longs caleçons d'indienne.

leur permettre d'y entrer. Par dessus leur *sarong*, elles s'enveloppent les hanches d'une sorte de ceinture formée de rotans refendus et teints en rouge, nommée *lintoeng*, et pour le haut du corps elles le couvrent également d'une courte veste ou camisole avec ou sans manches. Les avant-bras sont ornés de gros bracelets de cuivre jaune, sorte de parure que ne dédaignent point non plus les hommes: les deux sexes paraissent attacher également du prix à leurs colliers qui se composent ordinairement de cornalines longues de deux à trois pouces, et entremêlées de petites balles d'or creuses intérieurement comme nos grelots. La plupart des cornalines que l'on trouve chez les Dajaks, leur auront probablement été apportées à une époque antérieure par les négociants arabes qui commerçaient avec Bornéo.

Je ne parlerai ici ni de quelques autres objets d'ornement d'un usage moins général, ni de la variété des costumes que portent les Dajaks à certains jours de fête, ou lorsqu'ils sont armés en guerre, ou dans d'autres occasions encore, parce que cela m'écarterait beaucoup trop de mon sujet. Quant aux armes les plus généralement usitées chez ces peuples, ce sont le *mandau* ou coutelas, et le *sipet* ou sarbacane dont ils se servent pour lancer avec une adresse étonnante, de petites flèches empoisonnées à 30 ou 40 mètres de distance. Cette sarbacane, qui est surmontée en outre d'un fer aigu, leur sert en même temps de lance. Un bouclier de bois assez grand et presque plat, que supporte le bras gauche et que les Dajaks sont fort habiles à manier, préserve leur corps des coups de flèche

et de sabre lorsqu'ils en viennent aux mains avec l'ennemi. Jamais un Dajak ne sort sans ses armes: en voyage, aux champs, dans les bois, en un mot quelque part qu'il aille, toujours il est pourvu de son *mandau* et de sa sarbacane ainsi que d'un étui rempli de flèches.

La substance dont est enduite la pointe de ces petites flèches de bambou, est composée de deux poisons différents connus sous le nom de *siren* et de *ratoes* ou *ipoe*. Tous deux sont préparés avec des matières végétales, bien qu'ils soient fournis par des arbres d'espèces fort différentes. Le poison s'extrait par décoction du suc que fournissent l'écorce, les rameaux et les feuilles de ces arbres, et après qu'on a laissé reposer et fermenter convenablement cette décoction, on la mélange avec le suc d'autres plantes et arbrisseaux; puis on la conserve pour l'usage. Le poison extrait du *siren* est beaucoup plus actif, plus violent et plus dangereux que celui que fournit l'*ipoe*, mais il paraît que sa préparation offre plus de difficulté que ce dernier. Il provient d'un arbre de haute futaie qui pourrait bien être le même que le *Pohon oepas* (l'arbre à poison) de Java. Le *ratoes* ou *ipoe*, au contraire, s'extrait d'une espèce de plante grimpante qui paraît être assez commune dans l'intérieur du pays.

Les Dajaks font la guerre à tous les animaux qu'ils peuvent tuer avec leurs flèches empoisonnées, et dans leurs chasses, la lance ne leur sert que d'arme défensive. C'est ainsi que la chasse leur fournit des oiseaux, des singes, des cerfs, des cochons sauvages etc., et ils

n'épargnent pas même les vieux Orang-oetans non plus que la Panthère *dahan* (*Felis macrocelis*). Ils se livrent à cet exercice avec d'autant plus d'ardeur, qu'ils font usage de la chair de presque tous les animaux sauvages ou domestiques, et ils recherchent surtout celle des singes, spécialement celle du Nasique (*Semnopithecus nasicus*), ainsi que celle de l'Orang-oetan quand il est gras.

Les poissons, et surtout ceux du genre *Ophiocephale*, ainsi que ceux de la nombreuse famille des *Cyprinées*, qui se trouvent en si grande abondance à Bornéo et contribuent pour une si large part à la substance des Dajaks, se prennent à l'hameçon ou se harponnent avec une espèce de lance: pour la pêche, ces peuples font également usage de filets ou de nasses.

Les Dajaks sont généralement bien conformés; leur chevelure est épaisse, noire et luisante, et leur teint est d'un jaune tirant sur le brun: chez quelques individus la teinte en est plus foncée et tirant sur le brun de suie, tandis que chez d'autres au contraire elle est beaucoup plus claire.

Les hommes sont presque tous musculeux et d'une stature moyenne, bien qu'il s'en trouve parmi eux quelques uns d'une taille assez élevée; mais en général leurs formes sont grêles. Ils ont en outre des yeux pleins de feu et une grande vivacité dans leurs mouvements.

Les femmes sont généralement de petite taille, et offrent rarement cet extérieur avantageux et cette proportion dans les formes qui distinguent la plupart des hommes. Outre les fièvres et autres maladies plus ou moins communes dans les contrées indiennes, les Da-

Dajaks sont principalement sujets à des affections cutanées qui paraissent provenir de leur état habituel de nudité partielle ainsi que de la malpropreté dans laquelle ils croupissent. Il se trouve parmi eux, aussi bien que chez les habitants des Nias, chez les Papous et autres nations demi-sauvages, des individus atteints d'une espèce d'ichthyose, et de même que ces derniers ils exhalent pour la plupart une odeur désagréable.

Le plus grand obstacle qui s'oppose à ce que les Dajaks puissent être assujettis à se fixer quelque part, provient précisément de la nature du pays que la Providence leur a assigné pour séjour. Comme nous l'avons dit ci-dessus, cette contrée ne consiste guère qu'en terres alluviales basses et marécageuses, entrecoupées d'innombrables rivières, et renfermant en outre une infinité de lacs répandus çà et là : ajoutons encore que le pays est presque partout couvert de forêts impénétrables et de vastes déserts. Une partie considérable de ces forêts se trouve, comme on l'a vu plus haut, plus ou moins submergée pendant toute l'année, et durant la mousson d'ouest les hautes terres elles-mêmes, à proximité des rivières, sont couvertes de plusieurs pieds d'eau pendant des semaines et même des mois entiers. Delà vient que d'immenses espaces, séparés les uns des autres par le lit des fleuves, sont totalement inhabités, et que toute la population s'est agglomérée dans des hameaux situés le long des rivières : aussi est ce dans leur voisinage et à proximité des habitations, que se trouvent les champs de riz, de maïs, les plantations de cannes à sucre, de cour-

ges, de melons d'eau, de patates et autres. Cependant, comme dans des espaces d'une superficie habituellement aussi restreinte, la fertilité des terres s'épuise assez vite, la population se voit contrainte, au bout de quelques années, de défricher de nouveaux terrains qu'assez souvent il faut aller chercher à une grande distance des établissements déjà formés, ce qui entraîne presque toujours un déplacement total de la population. Quelquefois des tribus entières émigrent à la fois pour des causes de ce genre, ou bien une partie seulement abandonne les anciens établissements et cherche à en former d'autres ailleurs. C'est ce qui est arrivé récemment encore dans le district de la rivière Bejadjoë (la petite Dajak) dont, depuis sept ans, une tribu habite les rives entre le Moewara Makatip et le Moewara Kapoeas, tandis qu'avant cette époque elle avait résidé durant un grand nombre d'années sur les bords de l'Antassan Loepak, à une journée de voyage en aval du lieu de son séjour actuel.

Cette espèce d'existence nomade, que mènent les Dajaks, est vraisemblablement la principale cause pour laquelle ces peuples s'attachent si peu à se construire de bonnes et solides habitations: ordinairement leurs demeures ne consistent guère qu'en un bâtis de troncs de palmier Nibong, et les parois ainsi que le toit se font avec les feuilles du Nipa. S'agit-il de transporter ailleurs ses foyers, on démonte cette charpente que les *prahoe* transportent facilement partout où l'on veut, et d'ailleurs dans ces terres basses et marécageuses de pareils matériaux se trouvent partout.

Au reste, cette existence n'est point celle de toutes les tribus de Dajaks: il en est d'autres au contraire qui sont éminemment sédentaires; tels sont celles par exemple qui habitent les bords du Doeson, et surtout celles qui se sont fixées dans les villages situés dans le haut de la rivière, villages presque exclusivement peuplés de forgerons, tels que les hameaux de Troesan, Siekan, Laloeniauw, Roedjej, Panoeatawan etc. La raison en est que le minerai de fer qu'ils travaillent s'extrait, à proximité de ces villages, du lit même de la rivière du Doeson lorsque les eaux sont basses, et principalement le long de la rive droite du fleuve, près de l'embouchure de la petite Soengi Patakej. Ce minerai se trouve répandu, comme nous l'avons déjà dit, dans le limon du fleuve, et s'y présente par masses, de 5, de 10 et même de 100 livres et plus.

Les habitations des Dajak Bejadjoe à Poeloe-Petak sont construites sur de nombreux piliers de Nibong, à quatre ou cinq pieds d'élévation au dessus du sol, attendu que le terrain y étant bas et marécageux, est exposé à de fréquentes inondations à l'époque des hautes eaux.

Ces habitations sont généralement d'une forme oblongue; le toit en est assez bas, et le plus souvent elles ne peuvent recevoir qu'une seule ou tout au plus un fort petit nombre de familles. Quelques villages sont retranchés et pourvus d'une forte palissade formée de troncs de Nibong, ce qui les met à l'abri d'un coup de main en cas d'hostilités imprévues.

Les mêmes mesures de précaution ont été prises

également pour quelques uns des grands villages situés dans le haut de la rivière du Doeson, si ce n'est que l'enceinte palissadée, au lieu d'être construite en troncs de palmier Nibong, consiste en fortes palissades de bois de fer. Les habitations des Dajaks y sont pareillement beaucoup plus exhaussées au dessus du sol, c'est-à-dire sur des piliers de 12 à 15 pieds d'élévation, et en outre elles offrent quelquefois des dimensions considérables, par exemple de 140 pieds et plus; les murs ainsi que le toit ne consistent le plus souvent qu'en lanières d'écorce d'arbre. Une habitation aussi considérable renferme quelquefois 12 ou 15 familles, de manière qu'elles abritent par fois plus de 40 ou 50 individus. Les Dajak Pari ou Parei, célèbres par les courses aventureuses qu'ils font chez leurs voisins ainsi que par la sauvagerie de leurs moeurs, et qui habitent l'intérieur des terres vers la rivière de Koeti qui se jette dans la mer sur la côte orientale de Bornéo, ont, à ce qu'il paraît, des cases de plusieurs centaines de pieds de longueur, et qui renferment 4 ou 500 individus. Delà vient que souvent leurs villages ne consistent qu'en un ou deux hangars d'aussi colossales dimensions.

L'on peut dire en général que les habitations des Dajaks sont aussi mal construites, qu'elles sont sâles et misérables. Un tronc d'arbre grossier, dans lequel on a pratiqué des entailles, leur sert ordinairement d'échelle pour arriver à l'entrée de leur case. Au dessous des habitations se trouve la basse-cour qui renferme de nombreuses volailles ainsi que des troupeaux de

porcs. Ces animaux se nourrissent en partie des immondices qui tombent à travers les interstices du plancher à claire-voie de ces cases, et finissent par convertir en une véritable mare de boue ce monceau de débris qu'ils fouillent et retournent incessamment. Les Dajaks possèdent peu de buffles, et ceux qu'ils ont sont uniquement réservés pour les repas qu'ils font à certains jours de fête. D'ailleurs ces animaux sont d'un prix élevé, parce qu'ils leur sont amenés des districts malais.

Outre les cornalines dont nous avons déjà parlé, ainsi que certains autres ornements d'une moindre valeur, et quelque peu de poudre d'or qui se recueille dans différents cours d'eau, le principal luxe des Dajaks consiste encore dans la possession d'une espèce de grand vase de terre qu'ils prétendent provenir du royaume de Modjopahit dans l'île de Java, mais qui, quant à moi, m'ont généralement paru d'une fabrication chinoise. Ce qui me confirmerait bien plus encore dans mon opinion, c'est la ressemblance que j'ai trouvée depuis entre certaines figures de dragons à longue queue dont ces vases sont ornés, et les figures à peu près semblables pour la forme et l'attitude, qui se voient sur d'anciennes monnaies de la Cochinchine. Quoiqu'il en soit, ces vases paraissent fort anciens, et sans doute il ne s'en fabrique plus maintenant, sans quoi il est apparent qu'à raison de leur prix élevé, les Chinois ne manqueraient pas d'en faire un objet de spéculation. Chez les Dajaks, ces vases se transmettent de père en fils comme des bijoux sacrés: la va-

leur considérable qu'ils attachent à ces objets les rend pour eux d'une grande importance, et lors même que ces vases sont fêlés en plusieurs endroits, qu'il y manque quelque pièce, ou qu'ayant été brisés, les morceaux ne tiennent plus ensemble que par des ligatures de rotan, leur prix n'en reste pas moins considérablement élevé.

Les Dajaks distinguent plusieurs espèces de ces vases, qui ont leurs noms propres et dont les principales sont :

1°. Le *Balanga*, vase mâle, d'une valeur de 1000 à 5000 florins et au delà, selon sa beauté et ses dimensions. Un *Balanga* que j'ai mesuré avait 70 centimètres de hauteur, 48 centimètres de diamètre au milieu, et 24 c. à son orifice. Le haut du vase supportait, de chaque côté, deux dragons en forme de serpents, ayant trois pattes recourbées sous eux.

2°. Le *Hattoe-Halimau*, vase également mâle, valant, selon les Dajaks, de 500 à 2000 florins. Les deux serpents à tête de dragon qui étaient contournés autour du vase avaient quatre pattes.

3°. Le *Pasiran-tiean*, ou vase femelle, et qu'on n'estime valoir que de 100 à 300 florins. Ces vases ont du reste à peu près les mêmes dimensions que les deux précédents; mais le haut offre pour anses quatre figures de Gecko ayant chacune quatre pattes.

Les Dajaks sont généralement d'un naturel actif, gais, sensés, entreprenants et persévérants dans leurs desseins; mais d'un autre côté ils ne sont pas exempts de fausseté et même de perfidie; ils sont en outre viu-

dicatifs et voleurs, et pour satisfaire leurs mauvaises passions, ils ne reculent pas devant le meurtre ou d'autres crimes aussi graves.

La barbare coutume en usage dans ce pays, je veux dire celle de couper des têtes et de les rapporter en triomphe dans les villages au bruit des chants et de la musique, puis ensuite de les exposer devant les habitations comme autant de glorieux trophées : cette coutume, disons-nous, s'est presque entièrement perdue dans les districts soumis à l'influence ou à l'autorité immédiate du gouvernement néerlandais. L'on s'est livré à de nombreuses conjectures sur les causes qui ont donné naissance à ce sanguinaire usage. L'on suppose communément qu'il doit son origine à ce qu'aucun jeune homme ne peut prétendre à la main d'une jeune fille qu'après lui avoir fait hommage d'une tête humaine, gage de sa valeur : mais cette idée est contredite par tous les Dajaks dignes de foi que j'ai consulté à cet égard. Il résulte de la plupart des renseignements que nous avons recueillis à ce sujet, que cette affreuse coutume est encore l'un des fruits de la superstition religieuse qui a enfanté tant d'autres monstruosité de même genre. Ainsi, par exemple, lorsqu'un Dajak coupe une tête, il ne fait qu'accomplir un vœu fait par lui dans quelque circonstance difficile ou importante ; et par suite, la malheureuse victime, inopinément assaillie dans une forêt, ou dans le cours d'un voyage ou durant le travail des champs, et tombant sous les coups d'un fanatique assassin, est offerte par lui aux mânes de quelque parent récemment décédé, ou au gé-

nie de la superstition auquel il attribue son rétablissement d'une maladie ou le succès d'une entreprise ou d'un lointain voyage etc. Du reste, qu'importe au meurtrier qu'il atteigne son but par un acte de bravoure et une attaque à force ouverte, ou bien par la trahison et le guet-apens? que lui importe également que l'être qu'il sacrifie soit un jeune homme ou un vieillard, une femme d'âge ou une jeune fille, même un enfant? Il a promis à ses divinités une ou plusieurs têtes, il les lui faut, et sans aucun remords il les rapporte en triomphe dans son village. Dans ces tristes événements, un rôle important est réservé aux *Bilian* ou chanteuses publiques, qui cumulent avec ces fonctions celles de devineresses, de magiciennes, de sorcières, de conjuratrices des mauvais esprits, de sages-femmes et de diseuses de bonne-aventure, en un mot qui ont des moyens infailibles pour toutes les difficultés marquant le cours de la vie, et provenant de causes soit naturelles soit en apparence surnaturelles. Aucune entreprise ne peut se faire avec quelque espoir de succès, aucun mariage ne peut se conclure, aucun enfant ne naît, aucun malade ne se rétablit, aucun mort ne peut être inhumé, personne même ne peut mourir en paix, sans la présence de quelques *Bilian*. Dans ces occasions, ces femmes chantent pendant plusieurs jours de suite, ou pour mieux dire elles crient à tue-tête en s'accompagnant d'un tambourin sur lequel elles frappent avec les doigts; en même temps elles rendent des oracles. Tout cela est accompagné, suivant le but de la cérémonie pour laquelle elles sont ap-

pelées, de diverses jongleries; ainsi, par exemple, elles répandent à terre du riz non mondé, puis après elles aspergent d'eau à plusieurs reprises l'objet pour lequel leur concours est invoqué. Par intervalles elles prononcent à voix basse, avec un visage composé, certaines prières mystiques, puis de temps à autre elles invoquent à grands cris l'oiseau *Antang* (*Falco pondicerianus*) ou d'autres génies. Toutes ces cérémonies qui d'ordinaire durent plusieurs jours, sont accompagnées de festins et de divertissements, tels que la musique, la danse, les détonnations d'armes à feu etc., et il s'y fait une grande consommation d'arack et à défaut de celui-ci, d'une autre liqueur énivrante préparée par les Dajaks eux-mêmes et qu'ils nomment *doeak-katan* (1).

De pareilles fêtes sont fréquemment suivies de nouveaux meurtres ou d'autres scènes sanglantes, par exemple quand elles sont générales, et que les *Bilian* célèbrent par leurs chants la conquête d'une nouvelle tête. Celle-ci est déposée sur une natte au milieu de l'habitation, et les *Bilian* ainsi que la plupart des hommes qui assistent à la cérémonie, dansent autour avec des contorsions diaboliques. Le vainqueur reçoit des

(1) Cette boisson se prépare principalement avec le *katan* (espèce de riz) dont on mélange la décoction avec plusieurs plantes amères nommées *pawak doeak*. Ce mélange se conserve pendant 2, 3 ou 4 semaines dans de grands vases où il fermente. Au bout de ce temps, il fournit une liqueur trouble et blanchâtre, d'un goût fort désagréable pour le palais de l'Européen qui n'y est pas habitué, et qui, de même que le vin en fermentation, possède des qualités enivrantes.

louanges exagérées sur la valeur qu'il vient de déployer, ce qui ne manque pas d'exciter au plus haut degré la jalousie des autres, et ne les détermine que trop facilement à mériter le plus tôt possible, par les mêmes moyens, d'aussi flatteuses distinctions.

La religion des Dajaks consiste, sauf les légères modifications qu'offrent les diverses tribus, en un mélange d'*Antropomorphisme* et de *Fétichisme* : ils ont recours aux Fétiches lorsqu'ils veulent connaître l'avenir, et pour leurs autres divinités, ils les regardent comme étant chargées de veiller à leurs personnes et à leurs biens et de les protéger.

A la tête des divinités de la première classe se trouvent les dieux *Djata* et *Sang-jang* : celui-ci gouvernant le *monde supérieur*, l'autre le *monde inférieur*. Les Dajaks se figurent ces divinités comme des génies invisibles, mais ayant cependant une forme humaine, et auxquels, à raison de l'éminence de leur rang, il n'est permis d'avoir recours que dans les cas extrêmes. On invoque leur appui en répandant à terre du riz non mondé ou en leur offrant d'autres sacrifices. Il existe un autre génie d'un ordre inférieur nommé *Tempon-telon*, qui est considéré comme le conducteur et l'esprit gardien des morts, et que les Dajaks, dans leurs traditions et leurs chants ont souvent célébré : les offrandes qu'on lui fait consistent le plus souvent en riz bouilli, en poules ou en d'autres substances alimentaires. Telles sont également les offrandes qui se font à *Kaloeë* à *Kambi* et à *Djinkapir*, trois génies malfaisants qui habitent les entrailles de la terre et les eaux, et

qu'on doit se concilier par des sacrifices pour être préservé des maladies et d'autres calamités.

Ces six divinités sont celles qui sont le plus généralement connues parmi les Dajaks, et surtout chez ceux de la tribu des Bejadjoes. Quelques uns de ceux-ci nous parlaient encore d'une autre divinité nommée *Goe-roe* et *Maharadja*: termes qui aussi bien que celui de *Sang-jang* cité ci-dessus, rappellent à l'esprit l'ancien culte Indou, autrefois suivi par les Javanais et par d'autres insulaires de l'Archipel indien, ou du moins qui lui ont été empruntés. Au reste, je ne doute point que des recherches plus approfondies, faites sur cette matière parmi les diverses autres tribus de ces aborigènes, ne nous fassent connaître par la suite d'autres divinités encore, et vraisemblablement celles dont nous venons de parler se révéleront à nous avec d'autres noms encore, d'autres attributs et d'autres qualités. Il en est ainsi d'ailleurs chez la plupart des peuples demi-sauvages: chez eux, la tranquillité de l'âme repose sur une suite de superstitions qui s'enchaînent de la manière la plus absurde, attendu qu'elles ne s'appuient que sur des traditions orales qui dépendent de la sûreté de la mémoire, du jugement naturel, ainsi que des sentiments particuliers de l'individu.

Outre un grand nombre de petits oiseaux dont les Dajaks banjerais, dans une multitude d'occasions mais surtout en voyage, observent avec le plus grand soin le vol, le chant etc., leur *Antang* remplit un rôle remarquable dans toutes les entreprises importantes qu'ils ont en vue, ainsi que dans les événements décisifs de leur existence.

L'Antang est une espèce d'oiseau de proie d'un beau brun marron vif; il a la tête, le cou et la poitrine blancs, ou gris de perle. C'est *l'Oiseau de bon augure*, si fameux chez les Indous, et qui s'appelle en Sanskrit *Kshemankara* et *Kshemankari*, ce qui signifie *faisant le bonheur* ou le *bien-être*, ce qui lui a fait donner au Bengale le nom de *Brahmanikite*. *L'Antang* plane ordinairement à une grande élévation, et c'est d'après son vol que les Dajaks augurent du plus ou moins de succès de leurs desseins. Ils ont une foi entière dans les bons ou les mauvais présages qu'ils tirent des mouvements de cet oiseau, surtout lorsqu'ils l'ont invoqué expressément dans de certaines circonstances, ou au moment qu'ils répandent du riz etc. —

Les naissances, les décès et les funérailles sont accompagnés, chez les Dajaks ainsi que chez tous les peuples de l'Inde, d'une multitude de cérémonies et d'autres usages auxquels la coutume a donné force de loi. Mais pour ne pas m'étendre inutilement sur ce sujet, je me bornerai à exposer succinctement les différents modes de funérailles le plus généralement usités parmi les Dajaks, et je décrirai tout aussi brièvement les diverses effigies en bois qui servent à leur culte idolâtre, ainsi que les petites cases tumulaires ou cénotaphes que renferment quelques hameaux des Dajaks Bedjadjoes.

Cette grande tribu a deux manières de rendre aux morts les derniers honneurs: ou ils sont inhumés, ce qui a lieu le plus communément, ou bien les cadavres, après avoir été conservés pendant plusieurs années, sont

réduits en cendre, et le peu qui reste de leurs ossements est déposé dans de petites cabanes de planches construites à cet effet, et que l'on nomme *Santong toelang*, littéralement, chambre d'ossements.

Mais cette dernière manière d'honorer la dépouille matérielle des morts étant accompagnée de nombreuses cérémonies, entraîne à de grandes dépenses : aussi n'est-elle en usage que parmi les riches ou les familles puissantes. Le cadavre est déposé dans une caisse faite de planches nommée *Kakoeroeng*, ou dans un tronc d'arbre creusé, *Rauoen*, et dont le couvercle est hermétiquement fermé au moyen du *damar tampoereb* (espèce de résine) dont il est enduit. Cette opération n'a communément lieu que 36 heures ou plus après le décès, parce que ce laps de temps est nécessaire pour construire le cercueil, et que d'ailleurs il n'existe point dans ce pays d'ouvriers s'occupant uniquement de ce travail.

Les inhumations au contraire se font généralement 12 heures après le décès, et sont accompagnées de bien moins de cérémonies. Le cadavre est lavé et simplement enveloppé de nattes, ou bien après avoir été enseveli dans une toile blanche recouverte de feuilles de pisang, le tout reçoit encore une dernière enveloppe de bambous refendus. Quelquefois aussi les corps sont déposés dans une bière.

Le cadavre est couché sur le dos, ayant les bras rassemblés sur la poitrine. Avant l'inhumation, on verse du riz non mondé sur la partie supérieure du corps, et les jambes sont en outre frottées de curcuma. La

tête est tournée à l'Est, de manière à ce que les yeux, qui sont découverts, regardent le soleil couchant.

Les Dajaks Doeson ensevelissent également leurs morts, ou bien ils les brûlent et en recueillent les cendres qu'ils conservent dans un tronc d'arbre creusé à cet effet.

Outre les ossuaires ou cénotaphes faits de planches dont nous avons parlé ci-dessus, il existe encore chez les Dajak Bejadjoë une multitude de grandes idoles de bois nommées *Hampatong*, ainsi que d'autres objets que le culte ou la superstition ont consacrés. Chaque habitation chez cette tribu, ainsi que chez celles du Doeson, renferme de plus différentes petites idoles de bois qui sont censées garder l'habitation, protéger la récolte du riz, préserver les habitants des maladies, et enfin remplir d'autres fonctions analogues. Les Dajaks rassemblent encore dans le même but, des crânes d'ours, de singes, de chats sauvages etc., qu'ils conservent dans de petites caisses carrées nommées *Kamantoha* et qu'ils suspendent à l'intérieur ou à l'entrée de leurs cases.

Les districts Banjerais proprement dits, et quelques autres habités par des mahométans de la race malaie, forment la partie Sud-est de Bornéo. La constitution géologique de cette partie de l'île diffère, comme on a pu le voir plus haut, essentiellement de celle que nous avons décrite ci-dessus en parlant des terres basses et toutes alluviales qu'habitent les Dajaks.

Plusieurs chaînes de collines et de montagnes, qui se rattachent plus ou moins entre elles, et qui élèvent leurs cimes à diverses hauteurs, depuis 300 jusqu'à 1100 mètres au dessus du niveau de la mer, entrecoupent cette contrée à partir de la pointe Sud de Bornéo (Oedjoeng Salatan), et s'avancent, dans la direction du Nord et du Nord-est, jusque dans l'intérieur du pays; elles forment ainsi en partie la ligne de partage des eaux entre les plages orientales et la côte méridionale. Les principaux sommets de ces montagnes sont: le Goenong Sakoembang, le Goenong Kamokoes et la chaîne de montagnes des Ratoes, consistant toutes en roches feldspathiques et amphiboliques, surtout en syénite, diorite et ophiolite.

Outre cette formation et celles dont nous avons parlé ci-dessus, certaines localités et notamment le lit de quelques rivières, présentent encore en masses plus ou moins considérables, le calcaire à polypiers, le micaschiste, divers conglomérats et différentes espèces de grès, etc. Quant à des substances volcaniques récentes, nous n'en avons, à proprement parler, trouvé nulle part dans cette île. Du reste le sol de cette région, si riche en or, en platine, en diamants et autres pierres précieuses, consiste pour la plus grande partie en plaines arides et couvertes d'*alang-alang*.

La partie méridionale de cette région, connue sous le nom de *Tanah-laut*, à été en 1826 cédée en toute propriété par le Panembahan Adam au Gouvernement néerlandais. Les autres districts situés plus au Nord, forment le domaine de ce prince qui s'est toujours

conduit envers nous en fidèle allié. Ci-devant, son autorité s'étendait sur presque toute la partie méridionale de Bornéo, c'est-à-dire depuis la côte orientale jusqu'à l'extrême pointe Sud-ouest de l'île. Mais l'esprit sauvage et turbulent des Dajaks, l'état perpétuel d'hostilité dans lequel ils vivent entre eux, leurs incursions sans cesse renouvelées dans les districts mahométans voisins, avaient à tel point affaibli avec le temps l'influence et le pouvoir du Sultan, qu'il a dû se trouver fort heureux de pouvoir céder à notre gouvernement, la plus grande partie de cet immense territoire avec sa remuante et indisciplinable population, afin de s'assurer à lui-même par ce moyen un constant et ferme appui qui lui garantit son repos et sa sécurité. Depuis cette importante cession, le domaine du Panembahan se borne à un territoire de deux degrés en largeur sur un degré en profondeur. Toutefois les terres du Sultan appartiennent à la région la plus peuplée de toute la côte méridionale de Bornéo. Ses habitants sont pour la plupart mahométans, et ce n'est guère qu'en s'avancant vers le Nord et spécialement le long des rives du Nagara, que l'on trouve un assez grand nombre de hameaux peuplés de Dajaks.

Autrefois il existait, en différents lieux, dans les terrains montueux et les plaines de Tanah-laut, des plantations considérables de poivriers dont la culture avait surtout reçu une extension considérable sous le règne du Panembahan Soleiman, ainsi que sous celui de son prédécesseur. Il paraîtrait qu'à cette époque les environs de Palaihari seuls fournissaient annuellement de

5 à 8000 *pikol* de cette denrée: mais le Sultan, qui quelquefois manquait d'argent, ayant fini par ne plus vouloir payer au planteur qu'un florin par *pikol*, il en est résulté que depuis, cette culture est tombée dans une décadence complète, et ce n'est que depuis quelques années qu'elle commence à se ranimer.

Outre le *doerian*, la mangue, le *pisang*, et quelques autres espèces de fruits, Bornéo produit assez de riz pour la subsistance des populations indigènes et des étrangers. Lorsque le riz est à bon marché, le *pikol* ne se paie quelquefois qu'un florin ou fl. 1.50 en monnaie d'argent; mais le plus ordinairement il vaut 2 florins ou fl. 2.50.

Au reste, ni dans les districts mahométans de Banjermasing, ni ailleurs le long de la côte méridionale de Bornéo, on ne connaît les *sawahs* ou rizières arrosées. Tout le riz se cultive dans les *ladang* ou champs défrichés dans les forêts, qui, selon qu'ils ont été plus ou moins fertiles, sont abandonnés au bout de 2, 3 ou 4 ans au plus, et remplacés par d'autres terres. Le riz de Bornéo a le grain généralement plus petit et moins nourri que celui de Java et il ne se conserverait pas aussi longtemps, de sorte qu'il n'est point propre à l'exportation. Après l'achèvement de la récolte du riz, une partie de la population mahométane va travailler aux mines de diamants pendant la seconde moitié de l'année, tandis que d'autres s'occupent plus spécialement du lavage de l'or ou se livrent au commerce etc. —

L'exploitation des mines de diamants est fort simple,

et se trouve presque exclusivement entre les mains des Banjerais ou sujets mahométans du Sultan, qui l'entreprennent soit avec l'autorisation, soit au profit du Panembahan lui-même, de son fils aîné et successeur au trône (le *Soelthan moeda*, jeune Sultan), du Pangeran Mangkoe Boemi (premier ministre), et d'autres membres de la famille souveraine, ou bien ils exploitent pour le compte du Gouvernement.

Dans le premier cas, les mineurs reçoivent, outre l'or qu'ils extraient, la moitié de tous les diamants qu'ils trouvent et qui pèsent moins de deux carats; mais pour les pierres d'un poids plus considérable, ils sont tenus de les livrer, à un prix déterminé par carat, au propriétaire de la mine. Les mines qui appartiennent à la famille souveraine, sont ouvertes depuis un grand nombre d'années à Goenong-lawak et à Oedjongmoeroeng: ces deux localités sont situées à environ 5 milles géographiques au Sud-est de Banjermasing. Le sol y est peu onduleux et abonde en cours d'eau. Des mines, au nombre de plusieurs centaines, couvrent de toute part le terrain argileux d'une couleur rouge claire. Elles consistent en puits carrés de 4 ou 5 pieds de diamètre et de 6 à 8 brasses de profondeur. L'argile sablonneuse et peu solide qui forme les parois de ces puits, est contenue à l'intérieur par une charpente dont les interstices sont garnis de nattes faites de l'herbe *alang-alang*, ce qui suffit, pour prévenir les éboulements. La mine est généralement approfondie jusqu'à ce que l'on parvienne au terrain stérile, comme le nomment les indigènes, ou jusqu'à ce que les

eaux ne pouvant plus être maîtrisées, ne permettent plus de s'enfoncer davantage. Une mine de cette nature est ordinairement exploitée en commun par des ouvriers au nombre de 12 à 18. Les matières s'extraitent au moyen de petits seaux, et tout le travail, qui est fort grossier, est accompagné de beaucoup d'embarras et d'incommodités, au nombre desquelles il faut mettre surtout la difficulté de se rendre maître des eaux, attendu qu'on ne construit pour les écouler ni canaux ni rigoles.

Au dessus de la couche de terrain qui recèle les diamants, se trouve un lit d'une argile grasse et rougeâtre plus ou moins mélangée de sable, et dont l'épaisseur varie depuis 3 à 4 pieds jusqu'à 6 ou 7 brasses. Immédiatement après vient une couche de terre, également d'un pied à une brasse d'épaisseur, et qui contient des débris ou fragments de roches ainsi que des galets de quartz, mais qui cependant consistent aussi en diverses sortes de syénite, de diorite et autres roches de même espèce qui constituent les monts Ratoes. Quelquefois ce sol, où la pierre est alliée à la marne, présente également des restes de madrépores et de coquilles marines fossiles, d'espèces encore vivantes des genres *Ostrea* et *Cardium* (1). C'est ce terrain, auquel les mineurs ont donné

(1) Le Pangeran Mangkoe Boemi, frère aîné du Sultan régnant, nous communiqua à ce sujet un fait fort intéressant, c'est que, quelque temps auparavant, on avait trouvé dans le terrain diamantaire d'*Oedjoeng-moeroeng*, à plus de cinq brasses de profondeur, une ancre en fer; mais presque entièrement consommée par le

le nom de *tanah-batoe* (sol pierreux) qui recèle les diamants, dispersés çà et là dans un sable renfermant du fer magnétique, de l'or et du platine en paillettes: il se rencontre également dans le même terrain de petits morceaux de fer natif.

Les indigènes considèrent comme l'indice le plus sûr de l'existence des diamants dans cette couche pierreuse, la présence d'une espèce de cailloux roulés nommées *batoe titimahan* ou, par contraction, simplement *batoe timahan*. Ces galets qui, dans l'origine, ont été indubitablement une gangue pierreuse, offrent assez fréquemment une forme allongée, et sont d'une extrême dureté et difficiles à rompre au marteau: leur couleur est brune, et souvent elles présentent à l'oeil une multitude de petites aspérités pyriteuses ou d'une substance métallique de la couleur du plomb, qui pourrait bien être du platine: la surface de ces pierres laisse voir en outre quantité de petits enfoncements dont quelques uns sont triangulaires, comme si un diamant octaèdre y avait été précédemment enchassé.

Aussitôt qu'en creusant, les mineurs rencontrent de ces pierres, les terres extraites sont avec soin rassemblées en tas, ce qui se pratique jusqu'à ce que, continuant d'approfondir la mine, les petites pierres cessent de se montrer. Au dessous de la couche qui

temps, de façon qu'on n'avait pu en recueillir que quelques parcelles de métal, le reste ne consistant plus guère qu'en une rouille limoneuse.

recèle les diamants, l'on retrouve de nouveau un lit d'argile fine et d'un brun clair.

Les mines qui appartiennent à la famille régnante occupent pendant la plus grande partie de l'année de 4 à 600 individus; mais quelquefois ce nombre s'augmente jusqu'à plusieurs milliers.

La poudre d'or qu'ils retirent du lavage est d'une pureté extraordinaire, et ce métal est regardé comme le meilleur que fournisse cette contrée. Le platine, qui se trouve assez abondamment sous la forme de paillettes et qui est connu sous le nom de *mas kodokh* (or de grenouille), est rejeté par les mineurs comme n'ayant aucune valeur, parce qu'ils ignorent l'art de traiter ce métal.

Les plus importantes mines de diamants qui appartiennent au Gouvernement, sont situées à Pagatan, sur la côte orientale de l'île.

Outre l'exploitation des mines de diamants, les Banjerais et les Chinois se livrent encore à la recherche de l'or dans diverses localités du pays de Tanah-laut: ce métal s'extrait du lit de plusieurs rivières et ruisseaux, ou provient de certaines mines creusées à une grande profondeur: nous citerons entre autres la mine de Batoe Betjandjang, au pied du versant septentrional du mont Sakoembang, ainsi que celles qui sont situées à l'Ouest et au Sud-ouest de cette montagne, dans la plaine de Poeloe-nangka, à Palaihari, et en d'autres lieux soumis à l'autorité néerlandaise. Dans le voisinage des Kampongs de Poeloe-nangka et de Palaihari, le métal est actuellement extrait exclusive-

ment par des Chinois qui, par leur activité naturelle, leur esprit d'entreprise et leur expérience, sont à même de se livrer, avec infiniment plus de succès et sur une bien plus vaste échelle, à l'exploitation des mines.

Les populations soumises au Panembahan, habitent pour la plupart les rives du Soengi Nagara, du Soengi Martapoera et du Soengi Karang-intan, les trois plus importantes rivières qui traversent et arrosent les domaines de ce prince indigène, et celles qui en même temps facilitent le plus les opérations du commerce intérieur entre les diverses parties de son territoire. Chaque sujet mâle, aussitôt qu'il arrive à l'âge de puberté, doit au prince une capitation de 5 florins. En outre le Sultan perçoit un droit d'entrée et de sortie sur le sel, la cire etc.; son revenu s'augmente encore du produit de quelques cavernes qui fournissent des nids de *Salangane*, et qui sont situées dans le haut de la rivière de Nagara; à tout cela on peut ajouter plusieurs autres impôts d'une importance tout à fait secondaire. Au reste, on prétend que les revenus actuels de ce prince ne s'élèvent pas à plus de 25 à 30,000 florins par année, revenus qui paraîtront sans doute relativement bien modiques: mais cet état de choses tient indubitablement à l'irrégularité et aux vices de l'administration du prince. Quoique la population mahométane du pays soit d'un caractère paresseux et indolent, et qu'en outre elle ait fort peu de besoins, il est permis de croire cependant que quand ce ne serait qu'à raison du nombre, il serait possible de tirer d'elle de bien plus grands avan-


tages, si les moyens mis en oeuvre dans ce but étaient employés avec prudence et discernement, et surtout s'ils étaient adaptés à l'esprit et au caractère des populations.

Le Panembahan actuel, Adam, dont le règne date de 1825, est un homme d'un naturel paisible et doux, qui se tient pour satisfait dès qu'il voit la tranquillité et le repos régner dans ses états, et qu'il peut, sans inquiétude et sans souci, se livrer au plaisir de la chasse ou assister à d'autres divertissements publics. Du reste, c'est un homme d'un esprit assez borné, chez lequel il n'y a ni ruse ni finesse, qui ne sait ni lire ni écrire, et dont la physionomie dénote assez le défaut d'intelligence.

Le Panembahan réside à Martapoera (séjour des mortels), qui est situé à 5 milles géographiques environ de Banjermasing, et qui est assis sur l'une et l'autre rive du fleuve de ce nom. Le *kraton* se compose d'un grand nombre d'habitations resserrées, irrégulièrement disposées, vieilles et en mauvais état, fort différentes de grandeur et de forme, et dont quelques unes sont construites en bambous et d'autres en planches. Cette résidence est entourée d'une enceinte de hautes et fortes palissades, consistant pour la plus grande partie en troncs de palmier *Nibong*. Cette enceinte régnait primitivement tout autour du *kraton*, mais par l'effet du temps elle tombe en ruine en plusieurs endroits. Nulle part peut-être on ne voit plus qu'ici le contraste frappant de la richesse et du luxe alliés à une telle incurie, et à une malpropreté aussi grande que celle qui règne au dedans

et au dehors des habitations. Portant des vêtements de soie jaune et couvert de diamants de la tête aux pieds, le Sultan reçoit ses visites d'apparat dans un appartement sâle et délabré qui mériterait bien plutôt le nom de grange.

La distance qui sépare Martapoera de Banjermasing se parcourt ordinairement en six heures avec une embarcation à rames. A quelques heures de voyage au delà de cette ville se trouve le confluent du Soengi Karang-intan et du Martapoera, et bientôt après, en remontant le premier, l'on atteint le grand et populeux village de Karang-intan, où le Sultan possède une maison de plaisance et où se trouvent aussi réunis les tombeaux de ses ancêtres. Ces monuments n'offrent absolument rien de remarquable, et ressemblent du reste assez bien à des cimetières mahométans. Une autre maison de plaisance du Panembahan est située à Martaraman, sur la rive droite du Soengi Martapoera, où son Altesse se rend de temps à autre pour quelques jours afin d'y chasser le cerf.



CHAPITRE VI.

POPULATION DE BORNÉO. — MOEURS ET COUTUMES
DE SES HABITANTS. — LES KONGSIES DES
CHINOIS. — COLONIES INDOUES.

»Trois éléments divers se rencontrent en face l'un de l'autre sans se mêler jamais: un peuple généralement asservi, les Dajaks, qui ne respirent que la vengeance; un peuple dominateur, les Malais, qui pratiquent en grand le pillage et l'oppression; un peuple colon, les Chinois, dont tous les vœux appellent la paix et la sécurité (1).»

Tels sont en effet les principes distincts sous lesquels la population de Bornéo doit être envisagée. Nous tâcherons de mettre en évidence ces éléments divers, selon les données recueillies aux meilleures sources.

Examinons d'abord la manière de vivre des Dajaks insoumis, et portons ensuite un coup-d'oeil sur ces malheureux dont la triste existence les met en contact avec l'état social des races mahométanes de Bornéo. Commençons par faire connaître notre opinion sur ce peuple aborigène.

(1) *Revue des deux mondes*, tom. 2; où se trouve un article fort intéressant sur Bornéo.

Les Dajaks, de même que tous les peuples primitifs de l'Océanie, qui, comme eux, habitent une vaste étendue de pays qu'on peut admettre comme *terre primitive et centre distinct de création*, sont, sans aucun doute les aborigènes de Bornéo; ils sont antérieurs aux colonies qui s'y fixèrent dans les deux ou trois dernières centuries, et ils existent dans cette île depuis une série de siècles. Lors de l'invasion de la race malaie dans le plus grand nombre des Archipels de la mer de l'Inde, ces conquérants qui furent les premiers navigateurs redoutables de ces mers éloignées, s'établirent sur le littoral de toutes les îles où ils abordèrent dans leurs courses aventureuses (1). Depuis cette époque, les Dajaks qui habitaient alors les côtes de même que l'intérieur de l'île, ont été contraints d'abandonner tout le littoral à ces nouveaux venus, contre lesquels ils ne se voyaient pas en mesure de lutter, avec des moyens de défense fort inférieurs à ceux de leurs adversaires plus aguerris. Ce n'est sans doute qu'à la suite de longues souffrances et de privations nombreuses, qu'ils se sont éloignés de plus en plus du voisinage de ces maîtres barbares, et que les différentes tribus

(1) Le nom de Malais est souvent appliqué improprement à des peuplades mahométanes de l'Archipel qui ne sont pas les descendants directs des vrais Malais de Sumatra. C'est une source d'erreurs et de confusions; car, ainsi que le remarque très-judicieusement l'auteur de l'article sur Bornéo, dans la *Revue des deux mondes*, les Français, les Anglais, les Allemands diffèrent moins par leur caractère national que les Malais, les Javanais et les Dajaks.

qui n'ont pas été assujéties par les races professant l'islamisme, se sont retirées dans l'intérieur par les voies des rivières nombreuses dont le pays est arrosé dans toutes les directions; là, ils se seront choisis des localités où ces conquérants n'avaient aucun intérêt à les inquiéter dans leurs retraites forestières, et où ces hordes dispersées sur une superficie très-vaste, continuent à vivre maintenant dans toute la jouissance de leurs mœurs indépendantes et de leurs coutumes sauvages; tandis que les tribus Dajak demeurées plus stationnaires, sont entrées dans des rapports plus directs avec les habitants mahométans des côtes, auxquels ces paisibles sauvages empruntèrent promptement les habitudes sanguinaires, ainsi que les vices nombreux inhérents à ces races corrompues.

Les Dajaks sont de taille moyenne et ils sont bien proportionnés. Ils paraissent plus nerveux qu'il ne sont en effet et leur force est bien inférieure à celle des Chinois. Proportionnellement au corps, leurs jambes paraissent courtes, et leurs pieds courts, larges et plats, sont tournés en dedans, ce qui leur permet de cheminer avec aisance dans des sentiers fort étroits. Leur front est large et aplati, et les yeux sont fendus diagonalement, l'angle externe des paupières étant plus élevé que celui qui aboutit au nez. Les pommettes sont proéminentes, ce qui donne à leur visage un air peu avenant, quoique les traits soient réguliers et que leur physionomie porte l'empreinte d'un caractère doux et qui prévient en leur faveur. Simples dans leurs habitudes, ils ne sont de leur naturel ni traîtres ni san-

guinaires; leur gaité n'est pas accompagnée de démonstrations bruyantes; mais leur intelligence semble engourdie. Leur religion se compose de traditions obscures et grossières; ils interrogent le vol des oiseaux avec une superstitieuse crédulité. Ils n'ont point de cérémonies religieuses; ils ne portent de culte à quoique ce soit, et les voyageurs qui ont séjourné parmi quelques unes de leurs tribus assurent que ces âmes naïves, ignorantes plutôt qu'égarées, s'ouvriraient sans peine aux lumières du christianisme.

Les Dajaks sont doux, traitables et ils vivent assez paisiblement entre-eux. Les procédés injustes des races mahométanes les excitent souvent à des représailles atroces et sanguinaires; delà toutes ces relations exagérées débitées sur leur compte. Quelques tribus répandues dans le nord de l'île, ainsi que les Lannons de la côte occidentale, se livrent au pillage, au meurtre et à la piraterie; mais la majeure partie de ces tribus est plus enclin à la vie paisible, et l'immense étendue de pays habitée par ces hordes dispersées les met rarement en contact entre-elles, d'autant plus que les seules voies de communication doivent nécessairement se faire par les fleuves et leurs affluents. Dans leur intérieur, où plusieurs familles se trouvent réunies dans des hangards longs et étroits, la meilleure harmonie règne sans cesse. Il n'ont qu'une femme et vivent bien avec elle; mais leur misère extrême, et les vexations de tous les genres qu'ils éprouvent lorsqu'ils sont exposés aux incursions dévastatrices des Malais, déciment leur nombre et les portent

à chercher un refuge dans des localités malsaines au milieu de leurs forêts séculaires.

Les Dajaks non assujétis, qui vivent dans le voisinage des bouches des grands fleuves, mènent également une manière de vie peu sociable, le plus souvent errante; ce qui fait qu'on ne trouve guère plus de vingt, de quarante, tout au plus de soixante individus, réunis en communauté. Ces petites tribus se voient dans la nécessité de changer souvent de séjour, afin de se soustraire aux exigences des chefs malais qui s'emparent de leur récolte. Par leur éloignement des côtes, ils sont mieux assurés de leur tranquillité; là, leurs tribus sont composées d'un plus grand nombre d'individus et elles y sont moins enclines à la vie nomade; elles s'opposent même souvent contre les incursions des chefs malais: mais le besoin incessant qu'elles éprouvent de se procurer du sel, les force à se soumettre à la volonté et aux exigences de leurs oppresseurs, qui ne se font même souvent aucun scrupule d'attirer dans des embuscades des hordes nombreuses, ou de se porter à main armée contre elles; dans ces expéditions, ils massacrent impitoyablement les hommes et réduisent en esclavage les femmes et les enfants.

Les idées superstitieuses de ce peuple le portent à une haute vénération pour un oiseau voisin du corbeau, dont le plumage est à peu près totalement noir; la rencontre de cette espèce est pour eux de mauvaise augure. On a vu par la relation de Mr. S. Müller que les Dajaks Banjerais du sud ont en grande vénération l'oiseau *Antang* (*Falco pondicrianus*). C'est aussi par supersti-

tion qu'ils ornent leurs demeures de têtes humaines, dans l'intime conviction que le possesseur de ces dégoûtantes dépouilles enlevées sur un ennemi, acquiert, après sa mort, le droit de disposer suivant son bon plaisir des services de celui auquel il a eu l'adresse de couper la tête. Plus un homme possède de têtes, plus il est considéré; un garçon n'oserait prétendre à une femme s'il n'avait fait preuve de courage en coupant quelques têtes; dans leurs fêtes et danses, les principaux acteurs portent sur les épaules un ou plusieurs de ces hideux trophées suspendus par les cheveux à des courroies; s'ils ont à déplorer la mort de quelque parent chéri, la superstition les porte à rendre hommage au défunt en déposant sur sa tombe les dépouilles sanglantes de ces actes de cruauté qui, dans ces cas, ont lieu dans le but que le défunt pourra disposer des services de l'individu immolé à cette fin. Ni la soif du carnage, ni le désir du meurtre, ni aucun esprit de vengeance ne les portent à couper des têtes; ils ne sont pas non plus anthropophages; une superstition héréditaire, passée en coutume, les porte à commettre ces actes qu'ils croient méritoires (1). Toutefois, ces coutumes barbares ne sont pas aussi révoltantes qu'on les juge ordinairement, surtout lorsqu'on les compare à celles suivies par des peuples qui ont faits déjà des progrès remarquables dans la civilisation; particulière-

(1) Voir aussi ce que nous avons dit à ce sujet relativement aux Dajaks banjerais, dans le rapport de Mr. S. Müller, Chapitre 5 de ce volume.

ment parmi ceux dont les ancêtres adoptèrent les dogmes du christianisme, et dont les descendants qui suivent aujourd'hui ces coutumes barbares, vivent non loin des contrées jadis le berceau de la civilisation européenne.

Nous plaçons, en regard de ce tableau des mœurs d'un peuple qui n'eut dans aucun temps des rapports avec les nations civilisées, celui où se trouvent dépeintes les coutumes atroces suivies en temps de guerre par une nation policée, parmi laquelle les dogmes du christianisme, à la vérité tronqués et dénaturés, servent nonobstant de base fondamentale à son ordre social et à son culte religieux, et parmi laquelle, de nos jours encore, on observe des coutumes d'une cruauté inhumaine, qui surpassent en barbarie celles pratiquées par les hordes sauvages de quelques îles de l'Archipel de l'Inde.

Voici ce que Mr. Rochet d'Héricourt nous apprend dans son voyage en Abyssinie (1). — « Les Amharas ne se contentaient pas de s'emparer des troupeaux, ils poursuivaient avec la plus lâche férocité les vieillards, les femmes et les enfants. Une des idées les plus perverses qu'ait jamais enfantées la barbarie, a porté les Abyssins à se procurer, par la plus odieuse des atrocités, le trophée qui est à leurs yeux la plus grande preuve de la bravoure militaire; d'autres peuples barbares,

(1) *Second voyage sur les deux rives de la mer rouge, dans le pays des Adels et le royaume de Choa, 1846, page 188 et suivantes.*

sur les champs de bataille, ont mis ce point d'honneur guerrier à emporter les têtes des ennemis morts. Pour un Abyssin, le signe de la victoire, c'est d'arracher à l'ennemi qu'il a vaincu les organes de la virilité; aussi cherche-t-il moins à ôter la vie à son ennemi qu'à lui enlever cet affreux trophée. C'est par le nombre de ces dépouilles, qu'il conserve dans sa chaumière, qu'un Abyssin fait ses preuves de bravoure et obtient les récompenses données aux guerriers renommés. Cette fureur est poussée si loin, qu'on voit quelquefois des Abyssins tuer un de leurs compatriotes, dans le seul but d'étaler frauduleusement ce signe des exploits guerriers. Envers leurs ennemis, on pense donc si ce point d'honneur connaît quelque pitié; l'âge ne lui est de rien: il n'épargne ni le vieillard, ni l'enfant dans les bras de sa mère."

Les Dajaks ont déjà donné quelques preuves de leur bonne volonté naturelle, ainsi que des moyens dont ils sont doués pour le travail. Une partie de la population Dajak, dans les états des princes où l'autorité européenne exerce l'influence, se trouve soumise aux dogmes de l'islamisme, et elle observe assez exactement les préceptes du Coran. Parmi ces tribus, la coutume barbare de couper des têtes n'existe plus; toutes les hordes établies dans le rayon du pouvoir européen, ainsi que celles qui vivent dans le voisinage des bourgades chinoises, suivent une manière de vivre plus sociable et plus laborieuse; les actes de cruauté et de vengeance deviennent de plus en plus rares, et la douceur naturelle du caractère de ces sauvages les porte à la sou-

mission; ils adoptent assez facilement les usages de ceux avec lesquels ils entretiennent des rapports fréquents, et nos voyageurs n'ont eu qu'à se louer de leur bonne conduite.

La résidence de Banjermasing compte environ 3,000 Dajaks mahometans, et cette partie de nos possessions comprend encore plus de 1,200 villages (*kampong*) habités par des Dajaks qui n'ont aucun culte, sans compter les tribus insoumises qui vivent à l'état sauvage dans les districts plus élevés de l'intérieur.

Une partie de ces aborigènes, ceux qui vivent dans le voisinage des établissements européens, sont à peu près sur le même degré de civilisation que les paysans malais designés dans les rapports des commissaires sous le nom d'*Anak soengi*. Ceux-ci construisent des *prahoe* avec lesquels ils naviguent le long de la côte. Ces embarcations sont faites de bois de *gladan* et de *marbouw* sans aucun clou de fer; elles se vendent à raison de 130 à 170 francs. Le plus grand nombre des hommes portent des morceaux d'étoffe autour de la tête, des petits vestes et des culottes courtes; tous sont plus ou moins couverts de pièces de coton. Lorsqu'ils vont à la guerre, ils s'affublent grotesquement de casques et de jaquettes faits de la peau du Tigre longibande (*felis macrocelis*) ou de l'Orang-outan, et qui sont couvertes de plumes d'oiseaux ou de coquillages. Leurs armes consistent en un bouclier de bois dur et de forme ovale; une sarbacanne au moyen de laquelle ils lancent de petites flèches empoisonnées, un sabre ou *klewang* et une pique ou zagaie. Tout leur bagage

consiste en une natte pour dormir; quelques pots grossiers pour faire la cuisine; quelques hameçons de forme triangulaire; un ustensile pour faire du feu; puis comme ornement et en guise d'amulette, un petit sac où se trouvent renfermées des dents humaines et d'animaux, avec quelques autres bagatelles au moyen desquelles ils se croient invulnérables. Plusieurs pièces d'étoffes faites d'écorce d'arbre leur servent de couverture pendant la nuit. Ces Dajaks des contrées soumises aux Malais sont généralement bien faits et doués de force musculaire, mais souffrant assez habituellement de maladies cutanées. Leur naturel n'est point sanguinaire, mais vivant sans cesse en guerre avec les tribus voisines et devant se tenir constamment sur leur garde contre les attaques imprévues des Malais, leurs moeurs ont dû nécessairement se ressentir de cette fatale habitude des combats, et les vexations auxquelles ils sont continuellement en but, les portent souvent à des représailles barbares. Il est toutefois complètement contraire à la vérité de leur imputer la soif du sang et du carnage, comme s'ils se feraient un métier de la destruction. Leur naturel est foncièrement paisible, doux et soumis; ils sont laborieux, et endurent avec une patience admirable le joug des Malais qui pèse d'une façon souvent inhumaine sur ce peuple, digne d'un meilleur sort.

Une partie de ces infortunés soumis aux Malais sont assujétis à la glèbe; ils sont contraints à des livraisons forcées d'une quantité déterminée de bois de construction, de nids d'oiseaux, de cire, d'antimoine etc.

Sur chaque individu adulte repose la charge de livrer annuellement un *pikol*, 125 livres de riz, en échange de quoi il reçoit un petit morceau de fer propre à forger une hache.

Les Dajaks qui se trouvent encore aujourd'hui sous la dépendance des Malais, vivent ordinairement réunis en plusieurs ménages dans un même bâtiment ou espèce de hangard fort long et de peu de largeur, distribué en cases plus ou moins spacieuses selon le nombre d'individus destinés à les habiter. Ces demeures d'une grande étendue, construites en bois de *katjang*, sont couvertes sur les cloisons et les charpentes des toits de feuilles de palmier, ou toits en *atap*; ces espèces de hangards sont placés sur pilotis de bois de fer, à une élévation de 12 à 24 pieds du sol; dans ces habitations se trouvent souvent 70 à 80 ménages, sociablement réunis en petites républiques; ils s'y trouvent en quelque sorte à couvert par leur nombre contre les trames perfides des Malais, qui redoutent les chances d'une attaque ouverte: toutefois, malheur au pauvre Dajak, lorsque séduit par la feinte bonté des chefs malais, il vient à s'éloigner du toit protecteur et qu'il se met en contact dans la plaine, avec ses perfides oppresseurs; pour lors ceux-ci s'en rendent maîtres et ils punissent l'imprévoyant Dajak de sa témérité, soit en le pressurant de toutes les manières, ou en le privant de sa liberté. Le plus souvent, les chefs malais se contentent d'enlever à ces malheureux la plus grande moitié de leur récolte de riz que ces fainéants sont trop orgueilleux pour cultiver eux-mêmes. Les Dajaks se voyant

privés d'une partie de leurs ressources, sont réduits, en attendant une récolte nouvelle, de vivre de légumes, de racines, de feuilles et d'écorces des arbres; souvent ils transportent leurs pénates à un éloignement plus considérable de ces maîtres avides, dans des localités moins accessibles, et où ils peuvent espérer de vivre du moins pour quelque temps, à l'abri des attaques de ces envahisseurs de leur territoire, occupé jadis paisiblement par leurs ancêtres.

En regard de ce tableau affligeant qui fait gémir la philanthropie, plaçons maintenant celui, plus hideux encore, où se trouveront dépeints les traits principaux du caractère et des moeurs des races islamites des différentes peuplades de l'Archipel, au nombre desquelles les Malais et quelques Arabes occupent le premier rang.

La population mahométane de la côte occidentale est composée de Boeginais, de Javanais, de Malais de différentes îles, de Dajaks convertis (*Orang Islam*) et autres aventuriers. Leur personne est considérée et leur talent est proné selon leur adresse à manier le *kris* ou le poignard; ils considèrent comme une honte l'exercice d'un trafic honnête, et ne connaissent d'autre occupation que celle d'errer sur les eaux et de s'y livrer à leur goût dominant, la rapine et le brigandage. Tous ces écumeurs de mer sont pauvres, mais trop fainéants pour se livrer à l'agriculture, tandis que leur orgueil ne tolère pas l'exercice d'un métier quelconque. Tant que leur industrie de prédilection, qui est la piraterie, fournira à cette race infâme quelques moyens d'existence, il n'y aura pour ces contrées aucun espoir de réforme

sociale, aucune chance d'améliorer le sort pitoyable des malheureux aborigènes, et l'on ne trouvera pas de moyen efficace pour faire adopter aux Malais une manière de vivre différente, ni de leur faire prendre quelque part aux bienfaits de la civilisation européenne.

Lorsque la bonne mousson règne, on ne les trouve guère à terre, que lorsqu'ils se mettent en embuscade pour dévaliser les Dajaks ou pour tomber à l'improviste sur les bâtiments caboteurs qui font le commerce. Pendant le temps que les hommes de certaines tribus errent à l'aventure pour dépouiller les navires, les femmes, les enfants et les vieillards habitent de petites embarcations stationnées à l'embouchure des rivières; ils y sont sous la garde d'un de leurs bâtiments armés qui les protège en cas d'attaque, ou les avertit du danger lorsque des bâtiments de guerre sont en vue. Les principaux chefs de ces pirates appartiennent aux premières familles du pays. Le major G. Müller assure même que le Panembahan de Simpang et le Sultan de Matan n'étaient pas étrangers jadis à ce métier, et qu'ils ne se font aucun scrupule d'avouer qu'ils étaient dans l'habitude de partager les profits avec ces forbans. Bengadon et Kendawang, situées à neuf milles au sud des bouches du Katapan, étaient les repaires des pirates du Matan. Le Sultan et les personnages marquants de sa cour avaient constamment six ou huit grands *prahoe*, armés de canons de fort calibre et de 125 à 150 hommes d'équipage, prêts à prendre la mer et destinés à faire des croisières sur les côtes de Bornéo; dans les parages de Bilitoen, de Riouw, et jusque dans la

mer qui baigne les côtes de Java. Indépendamment de ces bâtiments équipés dans le but d'exercer ouvertement la piraterie, les grands et plusieurs chefs font servir les caboteurs du commerce à leurs desseins homicides; ces bâtiments profitent de la rencontre fortuite de navigateurs imprévoyants ou non armés, pour en faire capture; souvent aussi ils s'associent dans ce métier avec le Sultan, qui fournit les munitions de guerre et veille à l'entretien des équipages; à ces titres il partage le butin avec les chefs inférieurs; mais l'équipage qui a également droit à une part, fait de son côté valoir ses prétentions, et le *klewang* à la main, le plus fort ou le plus entreprenant obtient une partie du butin teinté du sang de ses complices. Lorsque ces rixes ont lieu, le Sultan parvient à force de ruse à s'assurer des objets capturés et en fait la distribution selon son caprice; dans ce cas la part du lion est bientôt faite; mais le plus souvent les chefs profitent habilement de l'occasion qu'ils ont de soustraire les marchandises volées pour se les ravir mutuellement à main armée, lorsqu'ils jugent la chance favorable. Non seulement le Sultan, les princes de sa famille et les chefs subalternes jouissent des bénéfices de ce métier dévastateur, mais le chef du culte, l'interprète des lois du Coran, prend aussi une part active à la piraterie; le voyageur cité plus haut nous apprend, que, lors de son premier séjour en 1822, chez le Sultan de Matan, l'Imam de Gajong, l'Hadji Mohammed, au sortir de la mosquée, s'embarqua sur un *prahoe* bien équipé, et alla tenter fortune comme chef des écumeurs de mer.

Le petit nombre des navigateurs captifs que ces barbares n'ont pas fait périr sur les bâtiments dont ils s'emparent, est réservé à un sort plus fatal que la mort : leurs occupations, dans les lieux où demeurent ces forbans, sont la culture des *ladang* ou champs de riz, la coupe des bois et la pêche ; ils sont obligés à des livraisons forcées au profit des maîtres ; quelquefois ils s'allient à la famille par le mariage, et finissent alors par exercer envers leurs compatriotes le même métier qui leur a valu le sort cruel de la captivité.

Les revenus des Sultans étaient autrefois fort illimités, quoique généralement précaires : pressurer leurs sujets ; imposer arbitrairement des charges, exiger de fortes amendes en punition des plus légères contraventions, emprunter de l'argent aux grands de la cour ou aux chefs assez adroits pour avoir su s'en procurer, tels ont toujours été entre les mains de ces despotes, les moyens de faire face aux dépenses des armements, à l'entretien des fainéants dont ils sont entourés, et à leur existence oiseuse, passée dans les délices du harem. Indépendamment des corvées et des livraisons de riz, de bois etc. qu'ils imposent aux tribus des Dajaks, ils trouvent encore le moyen d'enlever à ces misérables aborigènes le peu qui leur reste pour subsister durant la mauvaise mousson. C'est alors qu'ont lieu ces expéditions dévastatrices et barbares, que le souverain entreprend avec les princes de sa cour et à la tête des hordes armées, contre les districts des Dajaks ; elles ont lieu dans le but de leur enlever le peu de denrées ou de produits de leur industrie qu'ils se sont

réservés. Chacun pille et vole ce qui lui convient, et le malheureux Dajak, dépouillé de ses moyens de subsistance, est fort heureux s'il parvient à sauver sa liberté par une fuite précipitée. Ces princes font aussi des tournées avec leurs satellites armés; ils donnent à ces excursions le nom de *Sarah's* (distribution des présents); le souverain distribue en effet quelques poignées de sel et des morceaux de fer; comme indemnité de ces cadeaux, le despote revient chargé des dépouilles de ses sujets qu'il laisse plongés dans la plus affreuse misère.

Les rapports des commissaires envoyés en différentes occasions par le Gouvernement, la relation du major G. Müller, celle de l'anglaise Earle, ainsi que les mémoires de James Brooke, contiennent de nombreux récits sur ces exactions. Leurs écrits fournissent aussi des exemples multipliés de la dépravation ainsi que du caractère faux et fourbe des différentes races mahométanes, dont les ancêtres envahirent le littoral de Bornéo. Les détails de ce genre ne devant point nous occuper, le reste de ce chapitre sera consacré à des indications fournies par Mr. Brooke sur la population islamite qui vit plus retirée dans l'intérieur, ainsi que sur ce qui nous est connu relativement aux Chinois de Bornéo.

Les voyageurs ont presque toujours jugé le caractère des races islamites de Bornéo, d'après celles qui vivent sous la dépendance immédiate des princes occupant le littoral. Les documents recueillis par Mr. Brooke et publiés par le capitaine Keppel, nous présentent ces sectaires du mahométisme de l'intérieur nord, sous un

aspect quelque peu différent. » Simples dans leurs habitudes, ces peuples sont gais, intelligents, hospitaliers et doux ; ils comptent moins de crimes parmi eux que la plupart des autres nations du monde. Ils aiment passionnément leurs enfants ; les liens de famille sont vénérés et se maintiennent intacts durant plusieurs générations. Peu disposés à l'enthousiasme, ils semblent toujours craindre de paraître surpris de ce qu'ils voient pour la première fois. Ils redoutent beaucoup la honte et s'emportent à la moindre idée d'un affront ; ce qu'ils craignent surtout dans un acte coupable, c'est la publicité. L'esprit d'intrigue, de ruse, de mensonge, forme le trait le plus fâcheux de leur caractère. Ils sont enclins à la fraude dans toutes les transactions ordinaires de la vie. Les Malais de la ville de Bornéo et du Nord-ouest sont les plus vicieux et les plus corrompus."

» Les Chinois," dit Mr. de Hombron (1), » sont sobres par tempérament, ils sont gourmands par calcul ; peu passionnés ils raffinent sur les jouissances physiques. C'est l'unique dieu qu'ils encensent sous toutes les formes. — L'esprit des Chinois est peu fait pour la méditation ; il est porté vers les arts et ces hommes sont naturellement laborieux. Ils réussissent dans les travaux de goût ; leurs ornements sont minutieux, légers ; mais ils ne sauraient produire dans ce genre rien de noble et de sévère. — Quelques associations

(1) *Voyage au pôle sud et dans l'Océanie, Vol. 1^r. Zoologie. De l'homme dans ses rapports avec la création.*

d'aventuriers attirés par l'appât de l'exploitation des mines de diamants, ou par celle de la poudre d'or, de tel ou de tel littoral, fondèrent, il y a peu d'années, quelques colonies circonscrites dans l'étroit rayon des richesses convoitées; de tous temps ils s'expatrièrent pour aller s'établir sur divers points dans l'Archipel, où ils élevèrent bientôt des bourgades chinoises, sorte de patrie improvisée sous le protectorat des lois du pays; mais jamais le gouvernement chinois ne prit part à ces tentatives industrielles."

Ces bourgades ou agglomérations de Chinois bornéens, qui se nomment *Kongsies*, sont plus ou moins peuplées; trois de ces *Kongsies* se distinguent aujourd'hui de tous les autres par le chiffre de leur population, de même que par le pouvoir qu'ils exercent sur les autres réunions moins nombreuses. Ces petites républiques chinoises se formèrent dans l'intérêt commun des aventuriers obligés de se défendre contre les hordes Dajak, ainsi que dans la nécessité où elles se virent de se garantir mutuellement du despotisme des princes mahométans. Les *Kongsies* voyant annuellement augmenter le nombre d'immigrants, et leur force morale s'étant consolidée dans la même proportion, ils élevèrent leurs prétentions jusqu'à méconnaître l'autorité des princes qui avaient accordé à ces aventuriers la permission de se fixer dans leurs états; ils devinrent même à tel point redoutables à ces princes, que ceux-ci se virent réduits à solliciter en 1818, l'assistance du gouvernement néerlandais. Les conséquences de cette intervention dans les démêlés des Chi-

nois avec les princes, ont déjà été indiquées dans cet écrit.

Les *Kongsies* sont des communautés populaires, formées dans le but d'exploiter à leur profit les mines d'or et de diamants. Ils sont sous-divisés en petites associations, dont trois, qui comptent le plus grand nombre de membres, occupent le premier rang et exercent le pouvoir sur les autres associations moins nombreuses, dispersées dans l'intérieur du pays. Tout Chinois attaché à un *Kongsies*, participe dans le gain comme dans la perte d'une entreprise minière; ou bien, s'il jouit d'une plus grande aisance, et qu'il soit possesseur de plusieurs parts dans l'exploitation d'une mine, alors il doit faire représenter chacune de ses parts par un homme de peine chargé du travail. Un écrivain ou scribe est chargé dans chaque *Kongsies* de la tenue des livres, de la comptabilité et des affaires domestiques; son administration est limitée au terme de trois mois, à l'expiration desquels il prend de nouveau part aux travaux. Les trois principaux *Kongsies* qui exercent maintenant l'autorité sur tous ceux des districts miniers de la côte occidentale sont: dans la résidence de Pontianak, celui portant le nom de *Lan-fong*, qui peut mettre sur pied 6,000 combattants, et deux autres dans la résidence de Sambas; le premier, nommé *Tay-kong*, est en état d'armer 10,000 hommes, et le second, *Lara Sin-ta-kiou*, compte 5,000 combattants. Les communautés trouvent leur force principale dans le pacte qui unit chaque *Kongsies*; tout Chinois, pour y être admis comme membre, prête solennellement ser-

ment d'assister son compatriote de tous ses moyens, de lui prêter secours en cas de malheur, de danger ou de pénurie, sans jamais demander ou se permettre de faire des recherches pour connaître la cause de cet état. Ce pacte porte le nom de *Oe-wee* : le serment par lequel on se lie est obligatoire, du moment qu'on a bu de part et d'autre le sang extrait du petit doigt des nouveaux membres, après que ce sang a été mêlé à de l'arak chinois ou *tjoe*, ce qui a lieu sous l'invocation de leurs dieux et des sacrifices usités. Les lois chinoises défendent ce serment, et lorsqu'il a lieu en Chine, tous ceux qui y ont pris part, sont punis de mort.

Le pouvoir exécutif de la communauté des *Kongsies* est dévolu à un Chinois, portant le titre de capitaine. Dans tous les cas extraordinaires, celui-ci est tenu de convoquer en assemblée les scribes qui doivent faire part de l'affaire en question aux membres de leur société; l'opinion adoptée par ceux-ci doit être communiquée au capitaine qui agit en conséquence. Le chef convoque dans certains cas, une assemblée générale, mais il est rare que ces réunions se terminent sans de graves désordres; elles sont souvent suivies de meurtre: c'est pourquoi on évite aujourd'hui d'y avoir recours (1).

Les Chinois de la côte occidentale ont pour demeures des hangards spacieux, construits de bois non ouvré et d'une sorte de graminée nommée *alang-alang*; le plus

(1) Voir, pour de plus amples détails: Ritter, *Indische herinneringen, aanteekeningen en tafereelen*, et Francis, *Tijdschrift voor Neêrlands Indië*. 4. Jaargang. n^o. 7.

grand nombre de ces aventuriers vit dans le célibat. Les travaux des mineurs commencent à quatre heures du matin et finissent au coucher du soleil; le temps du repos est fixé de onze à une heure; ils ne tolèrent pas qu'ils soient troublés alors dans leur sommeil; et on risquerait de s'attirer un mauvais parti en y portant obstacle. Tous les travaux cessent en temps de guerre. Leur principale stratégie se borne à établir des barricades et à élever des batteries (*benting*). Ils font usage des mêmes armes que celles en usage parmi les Chinois des autres îles de l'Archipel; mais ils se servent en outre de petits canons portatifs ou pierriers, d'une livre de balle; puis ils sont armés de leur *stenger*, sorte de fusil à mèche.

Les mineurs chinois forment la partie la plus grossière, la plus turbulente et la moins traitable de cette population de la côte occidentale. Les cultivateurs ont des moeurs plus sociables, et les industriels y sont laborieux, comme partout ailleurs; mais ni les uns ni les autres n'ont droit de suffrage dans les *Kongsies*. Ils demeurent dispersés dans les villages (*kampong*), et ceux-ci sont situés au milieu des rizières (*ladang*), fort étendues et très-productives.

La population chinoise, beaucoup moins nombreuse dans les autres parties de Bornéo qu'à la côte occidentale, suit le même genre de vie et observe à peu près les mêmes usages que dans les autres parties de l'Archipel.

Il est présumable que longtemps avant l'établissement des races mahométanes à Bornéo, ainsi qu'antérieurement à l'invasion des conquérants malais, des

colonies indoues se trouvèrent établies dans quelques parties de cette île, principalement dans celles des côtes occidentales et méridionales. Des restes enfouis de statues, d'ustensiles et d'ornements, ont été découverts dans les dernières années, tant à la côte occidentale que dans la résidence de Banjermasing, côte méridionale. Ces restes d'origine indoue sont indubitablement contemporains de l'époque où Java ainsi que quelques autres îles étaient peuplées par les sectateurs du culte de Brahma ou de Bouddha; quoique aujourd'hui, on ne trouve plus à Bornéo, parmi la population islamite aucune légende qui puisse servir à constater l'époque précise de l'existence de ces colonies, originaires de l'Inde.

Les sculptures et les débris de statues d'un travail grossier, trouvés à Sangouw sur les rives du Kapoeas, sont probablement des restes d'un ancien temple indou construit dans ces lieux aujourd'hui déserts. Quelques desseins et esquisses trouvés dans les papiers du major G. Müller, font connaître entre autres deux figures, dont l'une représente la statue de la déesse *Ganesa* et l'autre un taureau couché, emblème de *Nandi Siwa*. A juger par ces figures, publiées dans la revue néerlandaise *de Indische Bij*, ces statues paraissent sculptées grossièrement, et elles ressemblent par le travail à toutes celles du style brahmane qu'on trouve dans les districts montagneux des parties occidentales de Java.

Le colonel de Henrici, auquel on doit l'exploration d'une grande partie du fleuve Soengi Nagara aussi nommé Soengi Margassari, mentionne dans son jour-

nal, que, non loin de l'endroit où deux affluents viennent porter leurs eaux à ce fleuve, se trouve un village du même nom, formé par une vingtaine de cases, et dont la population peut être évaluée à 600 ou 700 habitants. Cette population conserve comme tradition, qu'à une époque fort éloignée, plusieurs colonies d'indous (*Orang kling*), avaient jadis établi leur demeure dans les environs de Margassari, et que les anneaux d'or, ainsi que les pierres précieuses taillées de différentes manières, que les fouilles des terrains dans ce district font trouver de temps en temps, sont des objets qui servirent d'ornements à ces anciens colons. Les pierreries que ces fouilles produisent, consistent en cornalines, saphirs, améthistes, chrysolites, topazes etc. : quelques unes sont à surface plane et portent des figures gravées; d'autres ont la forme d'une poire, et sont percées au petit bout, probablement dans le but de passer un cordon dans la partie forée, afin de les porter en guise d'ornement ou bien comme amulette. Les bagues d'or, soit unies soit montées d'une pierre précieuse, extraites de ces terrains sont massives, et paraissent avoir été coulées dans un moule (1). Le colonel de Henrici dit avoir trouvé, dans les environs d'un autre village nommé Tjandi, quelques débris informes de statues d'un travail grossier, comme il s'en déterre souvent dans les districts montagneux de Java; il y vit également quel-

(1) Ces bagues sont figurées, *Natuurlijke geschiedenis der nederlandsche overzeesche bezittingen*, pl. 60. fig. 10 et 11.

ques restes d'anciennes maçonneries. Les traditions vulgaires attribuent à ce lieu l'existence d'un monument sous lequel auraient été enfouis des vases de terre remplis d'or. On conçoit que sous de tels indices les fouilles faites dans ces localités doivent avoir été poursuivies activement, et que les indigènes s'en occupent encore, mais sans qu'on puisse déterminer s'ils ont jamais réussi à découvrir ce trésor. Dans les excavations nombreuses et parmi les décombres amoncelés dont ces lieux étaient couverts, le colonel trouva une colonne basaltique (1) et plusieurs débris de forme semblable à celle-là.

Les découvertes dont nous venons de faire mention, constateraient que ces districts ont eu jadis pour habitants des colons plus civilisés que ne le sont aujourd'hui non seulement les Dajaks, mais aussi les races islamites qui forment la population de ses contrées.

(1) On voit la forme de cette colonne dans la planche 61 figure 9 de l'atlas iconographique précité.

CHAPITRE VII.

PRÉCIS SUR L'HISTOIRE NATURELLE.

Tout ce que nous avons été à même de réunir, concernant les recherches scientifiques faites à Bornéo, se trouve résumé dans les indications suivantes.

Bornéo occupe une plus grande étendue territoriale que la France. Le sol'y est très-varié, mais il offre partout l'aspect d'une nature primitive et sauvage à laquelle la main de l'homme n'a rien changé, si ce n'est sur quelques parties du littoral occupées depuis plusieurs siècles par les farouches Malais, et parmi lesquels les Chinois et les Européens sont venus se fixer.

La moitié septentrionale de l'île présente, dans quelques parties de l'intérieur, des masses étendues de montagnes, formant dans plusieurs directions des chaînes plus ou moins élevées : elles se dirigent généralement du Sud-est au Sud-ouest, dans quelques localités vers l'Ouest, mais particulièrement vers le Nord et l'Est de la contrée, et se prolongent en partie jusqu'aux bords de la mer, renfermant dans toutes ces directions les sources d'un grand nombre de rivières assez profondes à leur embouchure ; quelques-unes sont navigables à une grande distance. Entre ces chaînes se trouvent des plaines spacieuses, formées par des dépôts successifs de matières

vaseuses, qui ont coulé entre les longues vallées sinueuses de ces montagnes; la plus forte élévation de celles-ci serait, selon l'opinion de nos voyageurs, de 1200 mètres de hauteur. Le diorite, la serpentine, le syénite et autres roches quartzieuses en forment la masse. Le reste du sol, sur presque toute la surface, est couvert d'immenses forêts qui s'étendent depuis les côtes méridionales jusqu'à celles qui touchent aux mers de la Chine, et depuis ses rivages occidentaux jusqu'à ceux qui leur sont opposés à l'orient. Les parties basses de ces forêts sont sillonnées d'une multitude de cours d'eau et de lacs dont les débordements forment de ces forêts une suite continue de marais et d'immenses deltas, occupant des centaines de lieues, et qui rendent l'accès de l'intérieur impraticable pendant la saison des pluies tropicales.

Le Doeson ou Banjer ainsi que ses nombreux affluents traversent, dans leur cours sinueux, un vaste delta couvert d'une masse compacte de végétation de haute futaie, dont la plus grande étendue se trouve submergée périodiquement et à plusieurs centaines de lieues à la ronde, de quelques pieds d'eau. Le voyage de six semaines que les naturalistes précités ont fait sur ce fleuve solitaire, prouve que cette partie méridionale de Bornéo forme un désert fort étendu, tellement couvert d'immenses forêts vierges, et entrecoupé de deltas, de marais, d'anses, de grands lacs et de rivières, que les eaux seules ont pu se frayer des passages à travers cette végétation gigantesque: l'indigène, presque toujours errant, se sert

dans ses expéditions vagabondes, du cours sinueux de ces eaux, comme de la seule voie de communication qui puisse exister dans cette contrée où la nature se trouve encore invariablement la même, telle que l'a laissée la dernière catastrophe qui bouleversa ces régions.

Dans ces forêts humides, dans ces retraites inaccessibles où le feuillage touffu intercepte les rayons du soleil, vivent les Orang-outans (1), qui parcourent lentement le faite majestueux de ces vastes domaines, et se nourrissent des fruits nombreux que produisent les forêts aquatiques. Il arrive rarement qu'on les surprenne à terre, où ils font preuve de leur peu de moyens pour la défense et la retraite, tandis qu'ils deve-

(1) Nous avons maintenant la certitude de l'identité spécifique de *Simia satyrus* et du prétendu *Pongo Wurnbii* des méthodes. Plusieurs dépouilles d'Orang et des squelettes, hauts de plus de quatre pieds et faisant partie des objets d'histoire naturelle, rassemblés par Mr. Diard à Pontianak et par Mr. Mr. Henrici et Müller dans leur voyage sur le Doeson, ne laissent plus aucun doute sur les moeurs et la manière de vivre du seul Orang connu d'ancienne date et jusqu'à l'époque présente de nos connaissances sur Bornéo. Un autre sujet également adulte et plusieurs cranes envoyés de Sumatra, prouvent, que l'*Orang-outan*, tel que l'espèce nous est connue maintenant, est propre à ces deux îles, et que, s'il en existe une ou plusieurs autres, ce seront des acquisitions nouvelles pour la science. Voir les détails nouveaux sur l'*Orang-outan* dans le second volume de mes *Monographies de Mammalogie*, page 113 et 384, et *Natuurlijke geschiedenis der Nederlandsche Overzeesche bezittingen*, Partie Zoologique, planche 1 à 7 bis.

loppent au contraire des facultés supérieures, lorsqu'ils parcourent les branches des arbres, ou qu'ils profitent de leurs cimes réunies en une masse de verdure, pour fuir le danger et se transporter plus loin. Dans ces mêmes régions vivent encore deux autres quadrumanes : le *Semnopithèque nasique et huppé* (*s. nasicus et cristatus*); mais ils établissent leur séjour à la lisière des forêts, le long des fleuves et des lacs, où ils se cachent dans la fourche que forment les plus grosses branches des arbres, ou bien ils cherchent un refuge dans les halliers les plus sombres des broussailles épineuses des rotins et des bois de *Nipa fruticans*. Dans ces bois continus, mais en des localités différentes, plus accidenté par l'élévation du sol, vivent le *Semnopithecus rubicundus*, *frontatus* et *chrysomelas*, dus aux recherches de Mr. Müller. Le seul Gibbon connu dans cette île, *Hylobates concolor*, vit dans les bois de figuiers sur les pentes des montagnes, où se trouvent aussi les *Tupaies* des trois espèces déjà connues; plus, une quatrième *Hylogale murina*, découverte sur la côte occidentale. On trouve aussi dans les parties plus montagneuses de l'île, le *Tigre longibande* (*Felis macrocelis*), carnassier de forme moyenne, inférieur de taille, en force et en voracité à la Panthère (*Felis pardus*), qui paraît ne pas exister à Bornéo, de même qu'on ne trouve pas non plus d'indices du séjour du grand Tigre royal dans cette vaste île. La peau de ce Tigre longibande sert aux Dajaks comme vêtement de guerre et lorsque, dans leurs expéditions sanguinaires, ils se mettent en campagne, dans le but de rassembler quelques têtes humaines, dont chaque fa-

mille se croit obligée d'étaler les hideux trophées. Bornéo est encore la patrie de quelques carnassiers qu'on ne trouve point dans les autres îles de la Soende; tel est entre autres la *Viverra Boiei*, dont Mr. Jourdan a fait un genre sous le nom de *Hemigale*. Après l'*Orang*, le mammifère le plus remarquable de cette île est un carnassier, qui par ses caractères et par son genre de vie forme la transition des *Paradoxures* aux *Loutres*; Mr. S. Müller l'a fait connaître sous le nom de *Potamophilus barbatus* (1): en effet, c'est un animal velu et barbu d'une manière extraordinaire; sa tête à museau déprimé, ombragé par d'énormes soies surcilières et par des moustaches touffues et longues le caractérisent parfaitement. Le seul Ours archipélagique qui vit dans les deux grandes îles de ce groupe Soendaique est l'*Ours des cocotiers* (*Ursus malayanus*); sa taille est moindre que celle de l'*Ursus thibetanus* du continent. Quoiqu'on se soit donné la peine d'en former un genre distinct, ses caractères extérieurs et sa manière de vivre exactement les mêmes que dans les autres espèces, ont fait justice de cette tendance des naturalistes à augmenter sans nécessité le nombre des coupes méthodiques. Le gîte le plus habituel de cette espèce est le tronc de quelque vieux arbre ou la fente d'un rocher; à l'instar de l'*Orang*, il se construit des aires de feuillage et de branches; il monte aux arbres pour se nourrir du fruit des cocotiers; comme tous les Ours il est friand de miel; il détruit souvent, dans ces contrées, l'espérance du

(1) Voyez *Verhandelingen etc.* partie Zoologique pl. 17.

cultivateur par les dégâts que sa voracité occasionne dans les plantations de cannes de sucre. Quelques *Sciurus* nouveaux, parmi lesquels on en distingue un, le *Sciurus laticaudatus*, de forme particulière, qui probablement formera le type d'un genre; puis d'un petit nombre d'espèces des autres groupes admis, forment les conquêtes de nos voyageurs dans la classe des rongeurs. Parmi ceux-ci on peut citer encore l'*Hystrix fasciata*, également propre aux deux autres grandes îles de la Soende, mais dont les Bornéens font un cas tout particulier comme un mets qui flatte leur appétit; en même temps il donne parmi eux matière à ce singulier préjugé, que c'est le seul animal qui puisse se nourrir impunément du fruit de l'*Ipoë* (*Strichnos tiente*), avec le suc duquel ils ont l'habitude de composer le poison si renommé pour la mort subite qu'il occasionne, et dont ils se servent pour enduire leurs redoutables flèches.

Il n'est pas encore clairement démontré que Bornéo ne nourrit point d'*Eléphant* ni de *Rhinocéros*, vu que les parties montueuses de l'intérieur et du nord n'ont jamais été parcourues; mais partout où des voyageurs dignes de confiance ont pu se rendre, ou ont été à même d'interroger sur ce point les indigènes, il n'existe nulle part quelque indice de l'existence de ces deux grands pachydermes dans cette île. Jusqu'ici Sumatra est la seule île de l'archipel où vit une espèce d'Eléphant, différente de l'espèce du continent de l'Inde; tandis que Sumatra et Java nourrissent chacune une espèce différente de Rhinocéros, et que l'une

et l'autre différent beaucoup du Rhinocéros du continent indien.

De tous les pachydermes dont les genres nous sont connus, il n'en est point qui laissent un aussi grand nombre de lacunes à remplir et de confusion à débrouiller que le genre *Sus* : c'est au point qu'on en est réduit à créer complètement l'histoire du genre *Cochon* tel qu'il paraît exister, en espèces distinctes, non seulement sur le continent asiatique, mais aussi dans tous les archipels de cette vaste partie du monde. Les quatre espèces nouvelles dues aux recherches de nos voyageurs, et la connaissance plus parfaite de deux autres espèces plutôt inscrites comme existantes dans les catalogues de nomenclature, que comme bien étudiées et reconnues authentiquement par les naturalistes, prouvent qu'il reste encore plusieurs découvertes à faire dans le genre *Sus*.

Deux causes, très différentes dans leur origine, paraissent avoir contribué à répandre si peu de notions exactes sur ce genre de grands mammifères. La première trouve son origine dans la superstition des sectateurs de l'Islamisme, dont l'horreur de la chair de porc ne se borne pas uniquement à l'aversion qu'ils en ont comme aliment strictement interdit par les lois du Prophète; mais leur dégoût pour le porc, réputé immonde même chez des sectateurs de beaucoup plus anciens qu'eux, leur fait redouter tout contact avec cet animal; cette aversion est souvent exagérée au point qu'aucune menace ni quelque soit la récompense promise, ne sont capables de les décider à

prêter leur office pour disséquer ou dépouiller un animal de cette espèce. La seconde cause est probablement due aux notions erronées dont le vulgaire de nos Européens se trouve imbu, à la vue d'un animal à tout prendre semblable au sanglier, si commun dans toutes nos grandes forêts, et nonobstant les caractères distinctifs, mais à la vérité peu apparents, qu'offrent, aux yeux du naturaliste, la disparité spécifique de ces sangliers archipélagiques. En effet, indépendamment du peu de soin et d'attention consacrés jusqu'ici à l'étude de ces animaux, on peut citer encore l'erreur émise par des savants du dernier siècle, qui ont affirmé que le *Sus scrofa* de nos contrées se serait répandu comme le chat et le chien dans toute l'Asie, même jusque dans les archipels. Cette erreur accréditée par quelques voyageurs, peu soucieux d'approfondir l'hypothèse, et qui n'ont trouvé auprès des indigènes mahométans qu'antipathie à les seconder dans leur recherches, sont les causes des lacunes que nos voyageurs ont pu remplir par la connaissance plus exacte des espèces, citées maintenant pour la première fois comme distinctes du sanglier d'Europe.

Bornéo possède dans ce genre une espèce propre seulement à cette île. Le *Babi puti* (Cochon blanc), *Sus barbatus* a une tête très allongée, ombragée latéralement, d'énormes bouquets de soies, longues et recourbées, de façon à rendre son masque grotesque et hideux (1).

(1) Voyez *Verhandelingen over de Nederlandsche bezittingen*, partie Zoologique, planches 30 et 31.

Le Tapir, plus traitable et plus doux par son naturel que le sanglier, vit aussi à Bornéo, mais l'espèce est exactement la même qu'à Sumatra et à Malacca, et il habite, dans toutes ces contrées, les grandes forêts, dont les montagnes sont si abondamment couvertes; il ne les quitte guère, ce qui fait qu'il n'est nullement préjudiciable aux cultures; il va rarement en quête et séjourne longtemps dans le même canton.

A Bornéo, où les progrès de la civilisation n'ont pu jusqu'ici exercer leur influence sur ce sol primordial; où l'étendue immense des forêts n'a jamais retentie d'autres bruits que de ceux suscités par les éléments et par les clameurs de ses hôtes sauvages, la classe des ruminants a dû nécessairement se multiplier considérablement. Le *Bos banteng* des Malais, *Bos sondaicus* des nomenclateurs modernes (1), grand et bel animal à la culotte et aux pieds d'un blanc pur, y vit dans quelques localités montagneuses en troupeaux plus ou moins considérables: on le trouve aussi à Java, mais il est étranger à la grande île de Sumatra, à moins qu'il n'habite exclusivement, la côte peu visitée de sa partie orientale. Ce buffle *Banteng* diffère essentiellement du *Gaour* ou *Jungly-gau* du continent de l'Inde, le *Bos silhetanus* de nos méthodes; non seulement par les formes de la tête et des cornes, mais aussi par ce caractère, très-facile à constater que ce dernier n'a de blanc pur, qu'à la partie inférieure des pieds. Le genre *Moschus* aux formes sveltes y est

(1) Voyez *Verhandelingen etc.* partie Zoologique, pl. 35 à 39.

représenté par le *Napu* qui se tient habituellement à la lisière des bois. Quant aux Cerfs, on en trouve trois espèces distinctes; la plus forte de taille l'*Equinus*, ou le cerf d'eau des bornéens, est d'une taille élancée, et son bois est sillonné de rugosités nombreuses; il vit solitairement dans l'épaisseur des humides forêts, et ce n'est qu'au temps du rut qu'on le trouve par couple. Le *Cervus russa*, bien plus abondant, a aussi des moeurs plus sociales; on en voit quelquefois des bandes de cinquante à cent individus; ils vivent dans les broussailles en plaines, et à la lisière des forêts de haute futaie. Le moyen le plus sûr pour distinguer les femelles de ces deux espèces et les jeunes mâles dans toutes les périodes de l'âge, peut s'emprunter de la forme différente de la queue: l'*Equinus* a la queue courte terminée par un gros flocon ou une houppe de poils d'un brun noirâtre, tandis que le *Russa* a la queue plus longue, grêle et terminée par un petit flocon pointu, du même brun que le dos (1). Le troisième est le *Muntjac*, au sujet duquel il existe chez les populations malaies une idée superstitieuse assez bizarre, transmise de génération en génération: l'imprudent qui se serait nourri de la chair de cet animal, doit se trouver infailliblement affligé de maladies cutanées qui le conduiront en peu de temps au tombeau.

Quoiqu'il paraisse très-probable que Bornéo nourrisse encore plusieurs autres mammifères inconnus

(1) Voyez *Verhandelingen*, partie Zoologique, planches 42 et 43.

jusqu'ici, et que les ordres des *Quadrumanes*, des *Cheiroptères*, des *Carnassiers*, des *Rongeurs* pourront recevoir de cette île d'importantes additions d'espèces distinctes, nouvelles pour la Zoologie, nous présumons toutefois que ces acquisitions se borneront à un petit nombre de *Singes*, ainsi qu'à quelques *Cheiroptères*, puis des *Rongeurs*, et surtout des *Ecureuils*, genre qui paraît être fort riche en espèces à Bornéo.

L'Ornithologie vient de fournir récemment une récolte plus abondante; plusieurs espèces nouvelles du genre *Calao*, munis de casques à forme bizarre; le genre nouveau que nous venons d'inscrire sur nos tableaux méthodiques sous le nom de *Calobate radieux*; le *Cassican gymnocéphale* (1) dont la tête, au lieu de plumes, est couverte de filaments cartilagineux imitant la forme de petites zoöphytes; des *Brèves* au plumage peint de couleurs vives et tranchées; des *Couroucous* d'un rouge éclatant; des *Timalies* parées d'une manière extraordinaire; des *Souimangas*, des *Pics*, des *Martins-pecheurs* d'une rare beauté. Ces volatiles, brillant de couleurs variées, font apprécier à l'ornithologiste, tout ce que Bornéo promet encore en espèces nouvelles, lorsque les plateaux élevés de l'intérieur pourront être accessibles à l'observateur de la nature. Les principales acquisitions en ornithologie faites à Bornéo, se trouvent figurées et décrites dans mon recueil des *Planches coloriées d'oiseaux, qui font suite aux planches enluminées de Buffon*. Mr. Muller a fait connaître

(1) Voyez Temminck, *Planches coloriées d'oiseaux*, 538 et 572.

plusieurs espèces dans le grand ouvrage précité, et quelques découvertes plus récentes sont encore inédites.

On ne connaît aujourd'hui de cette grande étendue de terre qu'un très-petit nombre de reptiles. Le *Crocodilus biporcatus*, commun à toutes les îles de la Soenda et qui se trouve aussi dans une partie des Moluques, s'y montre sous une forme un peu différente de la race ordinaire, qui y vit également. La tête de ce Crocodile est plus large et ses dimensions sont plus fortes; il fréquente habituellement l'embouchure des fleuves, tandis que la troisième espèce, redoutable congénère des deux autres, le *Crocodilus (gavialis) Schlegelii* (1) vit dans l'intérieur, loin des bouches de ces fleuves. Ce grand et vorace animal, découvert par nos voyageurs, est une espèce des plus remarquables par ses formes: il paraît être l'intermédiaire entre le *Gavial* du *Gangé* et les *Crocodiles* proprement dits, participant par les formes de la tête et des dents autant du premier que des seconds. Ces trois énormes amphibies, formidables tyrans des fleuves bornéens, inspirent la terreur aux indigènes et aux voyageurs qui se hasardent dans les frêles embarcations du pays; la légère pagaye que le conducteur de ces esquifs fait mouvoir à leur poupe, paraît servir de point de mire au vorace amphibie, caché entre deux eaux, où il guète sa proie, pour s'élançer spontanément, saisir et entraîner sous l'eau l'imprévoyant pilo-

(1) Voyez *Verhandelingen etc.* planches herpétologiques 1 2 et 3.

te, avant même que ses compagnons puissent le soustraire à ce malheureux sort. On a également découvert un *Chélonien* nouveau, l'*Emys spinosa*, ainsi que plusieurs espèces remarquables de poissons fluviatiles, dont il serait fastidieux de présenter ici l'énumération, mais au nombre desquels l'*Osteoglossum formosum* occupe un rang distingué.

Un grand nombre de plantes ont été rassemblés par le botaniste de l'expédition, Mr. Korthals. Les détails qu'il fournit sur cette sauvage et grandiose végétation, dont les deltas et les districts montueux des parties méridionales de Bornéo sont couvertes, nous donnent une idée de cette terre, dont la vaste étendue se trouve encore parée de toutes les formes primordiales qu'elle doit à la création, et que tant de siècles ont respectées.

L'influence de la marée dans le Doeson se manifeste tout au plus à deux lieues de distance de son embouchure; plus loin ce fleuve roule lentement et sans pente très marquée: dans ses affluents, l'eau est noire et passe promptement à la corruption, vu les dépôts de la végétation qu'ils charient sans-cesse; tandis que celle des lacs est d'une couleur brune; toutefois les uns et les autres sont également riches en poissons, et servent de retraite aux trois grandes espèces de Crocodiles si redoutables aux navigateurs. La végétation puissante des rotins y est d'une abondance et d'un luxe innouis; on peut dire, sans exagération, que la contrée riveraine en est couverte; plus rapprochés de la mer croissent les *Nipas*, les *Crinum*, et le *Myrte* y est re-

présenté par deux espèces du genre *Sonneratia*. L'*Hibiscus tiliaceus* s'y montre par groupes, remplacés plus loin dans l'intérieur par l'*Hibiscus similis*. De nouvelles espèces de *Glochidion* et de *Combretum* sont si abondantes qu'on est certain de les retrouver partout où les bords du fleuve sont peu élevés. Les *Beringtonia*, *Carallia* et *Pellacalyx* croissent dans les districts submergés. Les *Légumineuses* y sont abondantes et nouvelles; le *Dalbergia* y compte un grand nombre de représentants. On y voit en *Acacias* seulement quelques géants du genre *Parkia*. Les sombres et noirs *Naucleas* et les tiges rampantes des *Uncarias* appartiennent aux formes les plus communes et les plus diversifiées de la végétation riveraine. Une forme voisine des *Naucleas* porte des feuilles rondes d'environ deux pieds de diamètre. Parmi ces arbres se trouve une espèce voisine de l'*Uria odorata* dont les fleurs sont inodores. Des *Quercus* nouveaux étalent leurs majestueuses couronnes de feuillage; les *Mélastomes* y sont représentés par trois formes: les herbacés par un genre nouveau à fruit sec; les frutescens par le *M. polyentes*; puis les rampants par une multitude d'espèces, plus particulièrement par le *M. nemorosum* et *stellatum*, qui enlacent vigoureusement tous les autres végétaux en une masse compacte de verdure et de fleurs. Le genre *Nepenthes* y étale ses tiges flexibles, qui donnent naissance à ces petits réservoirs d'eau végétale, renfermée dans leurs élégantes capsules (1).

(1) Voyez les espèces nouvelles de ce genre intéressant dans les *Verhandeligen etc.* partie Botanique, planches 1 à 4.

Mais de tous les végétaux riverains il n'en est pas de plus abondant que le *Nipa fruticans*; les bords des rivières de Bornéo en sont encombrés: on le considère à bon droit comme l'un des palmiers les plus utiles de la contrée: ses fleurs jaunes, odorantes, parent les sombres bords des fleuves solitaires; elles servent de nourriture à des essaims nombreux d'abeilles, fournissant cette quantité considérable de cire qu'on exporte de Bornéo; le fruit offre un noyau douceâtre semblable au goût au fruit du cocotier; les tiges servent de chevrons aux toits des maisons, tandis que leurs grandes feuilles servent à couvrir les habitations et s'emploient à maints usages domestiques.

À une distance d'environ sept milles à l'orient du Doeson, la contrée est plus diversifiée et devient montueuse; mais les élévations n'atteignent guère au delà de mille pieds de hauteur. Le Batar-boulou, le Pamatang et autres montagnes de ces districts présentent des formes abruptes, au milieu desquelles percent de gros blocs noirs de diorite, en forme transite au gabro, à la serpentine et au porphyre. Dans ces lieux la végétation est plus rabougrie; elle est semblable, sur ces hauteurs moyennes, à la croissance qui couvre les hautes élévations en amphithéâtre de la volcanique Java. Dans les limites de ces districts montueux se trouvent les détritrus de diorite et des autres matières coulées. C'est là qu'existent les mines de diamants, les dépôts d'or et de platine; ce dernier métal s'y montre en petites paillettes, à peu-près sous les mêmes formes que dans les mines de Choco en Amé-

rique; ce sol contient une multitude de madrépores et de coquilles agatisées; le lavage des diamants et des métaux précieux dépose du fer magnétique. Le plus gros et le plus pur des diamants que jusqu'ici la contrée ait fournis, est du poids de 72 carats. Quoique les mines de ce district soient réputées pour leur richesse, elles le cèdent en produits de métaux précieux à celles de Montrado et de Mandor; sur la côte occidentale, 6000 Chinois exploitent et tenaient jadis entre leurs mains les riches produits de ces districts aurifères.

La végétation de la vallée se compose de broussailles, dans les clairières desquelles se présentent comme des oasis couverts de hautes herbes, où croissent des groupes de grands arbres. Une espèce de *Saccharum* prospère abondamment dans ces champs qui se parent des fleurs pourprées d'un *Curcuma*, ainsi que des *Mélastomes* et des *Myrtacées* dont on ne trouve les espèces analogues à Java, que sur les hauteurs de 9000 pieds; puis quelques géants de la végétation tropicale, tels que ceux des genres *Schima*, *Quercus*, *Cleyera*, *Boschia*, *Spathodea* et autres; toutes ces espèces se trouvent également, quoique en moins grand nombre, le long des fleuves où ils servent d'ornement à ces sites sauvages.

Dans les marais qui existent entre ces formations tertiaires croissent les *Scirpus*, les *Carex*, les *Hydrocera*, quelques *Polygonum*, et ils sont entourés de forêts de *Melaleuca leucadendron*. Ces arbres ont une couronne pyramidale, portée sur un tronc d'un blanc-jaunâtre; leurs feuilles sont en dessus d'une teinte verte cendrée et en dessous grisâtres: couleurs qui kontras-

tent agréablement avec la brillante végétation d'un beau vert-clair qui se trouve au centre de ces marais. On y voit le *Typanda-laut* et le palmier *Niebong*, dont le tronc et les grosses côtes des feuilles servent à la construction des habitations et à couvrir les navires; tandis que ses jeunes pousses sont employés comme aliment. Le *Lawang* (*Cinnamomum sinto*) y croit aussi; son écorce a le goût du girofle; puis la liane *Seraja*, dont l'écorce et le fruit servent de médicament.

Les pentes des montagnes sont couvertes de *Casuarina* et des espèces de *Pinus* qui croissent dans le grès-arénaqué de leur base. Plus rapprochées des sommets se montrent les forêts de bois de fer *Diospiros*, dont la lente croissance, prête à ces arbres de haute futaie une existence de plusieurs siècles. Le sol sous l'ombre de ces colosses est couvert d'une végétation puissante et compacte. Le bois de *Diospiros* est si dur que les instruments les plus tranchants sont promptement émoussés; les naturels en font usage pour la construction de leurs grands *prahoe* de dix à douze rameurs; mais ils ont ce désavantage qu'ils sont sujets à couler promptement lorsqu'une voie d'eau vient à s'y déclarer. Dans ces localités, les *Diptérocarpes* élevés et à tronc blanc, ainsi que les *Quercus* se disputent l'espace, tandis que des *Myrtacées* d'une hauteur étonnante occupent les points culminants. L'élégant *Nepenthes* pare de ses rameaux couverts d'amphores les roches pelées des précipices; ces montagnes sont couvertes jusqu'à leurs cimes les plus élevées, d'une couche épaisse de mousses et de fougères, parmi lesquelles de belles *Orchi-*

dées trouvent moyen de prendre racine. Les lianes, dont les tiges serpentent sur ces touffes compactes de verdure et obstruent même l'espace entre les troncs couverts de parasites, offrent à peu près les mêmes types que celles des terrains d'alluvion. Les broussailles sont formées de *Lasianthus*, *Isertia*, *Parawina*, *Pavetta* et autres *Rubiacées*. Les *Annonacées* offrirent à l'expédition plusieurs espèces rares ou nouvelles.

L'esquisse comparative que je viens de tracer du règne organique, tel qu'il se trouve distribué dans les limites des îles principales de la Soende dont nous venons de faire mention, toute succincte et encore imparfaite qu'elle puisse être, peut tenir lieu cependant de coup-d'oeil sur la distribution géographique des animaux de cette zone tropicale. Il présente en même temps un aperçu des limites circonscrites, assignées à certaines espèces, de même qu'il montre l'étendue de l'*habitat* de plusieurs autres. Cet essai nous fait voir aussi que l'étendue des régions explorées scientifiquement, dans ces trois grandes îles, est encore fort limitée proportionnellement au nombre très-remarquable d'espèces différentes d'animaux qui ont été trouvées dans ces îles; quoique l'une d'elles, Java, qui est la moins grande des trois, puisse à peine être citée comme ayant été parcourue, dans toutes les directions et sur tous les points de sa surface, par des naturalistes de profession.

En effet, ce rayon géographique qui, dans plus de la

moitié de son étendue territoriale n'a pas encore été visité par les Européens, nous offre, dès à présent, un nombre bien plus considérable d'animaux que n'en fournit l'Europe entière. La quantité vraiment prodigieuse de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, de poissons, de crustacées, d'insectes, de mollusques et de zoöphytes trouvée dans les îles de la Soende et dans les mers dont leurs côtes sont baignées, surpasse de beaucoup, dans quelques classes, la richesse de la nature dans la vaste Afrique, les Antilopes de cette partie du monde seules exceptées, dont le très-grand nombre d'espèces distinctes est plus de huit fois plus considérable que celui des Cerfs et des Antilopes des îles Soendaises. On peut établir, sans crainte de s'abuser beaucoup dans ce calcul approximatif, que la population ailée de ces îles égale et peut-être surpasse même en nombre, la grande multitude d'espèces d'oiseaux trouvée dans l'Amérique méridionale: sous l'un comme sous l'autre hémisphère, se trouvent des contrées fort étendues vers lesquelles le naturaliste n'a pu jusqu'ici diriger ses pas. L'intérieur de l'Amérique du Sud est à peu-près inconnu; le Chili et le Pérou n'ont été visités que depuis un petit nombre d'années; ces contrées promettent encore une abondante récolte d'objets: mais, quelle abondante moisson n'est-on pas en droit d'attendre des travaux qui restent à faire dans l'intérieur de Sumatra, de Bornéo, dont sir St. Raffles dit à juste titre: cet espace blanc sur la carte du monde, ne peut manquer de nous procurer une foule d'objets nouveaux. Quel vaste champ de découverte se trouve ouvert

pour le naturaliste dans l'exploration scientifique de l'intérieur de Célèbes, de Gilolo, de Céram et de la Nouvelle-Guinée, possessions jusqu'ici inexplorées! Les mers qui baignent les côtes de ces contrées fertiles, nous cachent encore des richesses sans doute non moins importantes que celles découvertes depuis peu d'années seulement. La belle collection ichthyologique, les acquisitions rares dans les classes des animaux invertébrés, fruits des voyages récemment entrepris, peuvent nous donner une idée de la prodigieuse richesse de ces mers.


Les parties de nos possessions que nous venons d'indiquer, méritent de fixer l'attention du Gouvernement néerlandais; aucune autre nation n'est mieux à même que la nôtre d'en faire l'exploration scientifique et d'en recueillir les fruits, sans que dans ce but il soit nécessaire d'entreprendre des expéditions très-coûteuses. A l'aide des moyens que Son Excellence le Ministre des Colonies met annuellement à la disposition de la commission scientifique, l'on peut s'attendre à des résultats remarquables. L'utilité de ces voyages de découvertes est de nos jours généralement reconnue; nous pouvons les recommander sous le double point de vue des progrès qu'ils font faire aux sciences, et de l'influence qu'ils peuvent avoir sur les destinées futures de nos lointaines possessions; même les prôneurs d'une stricte économie, et qui ne consultent le plus souvent que le côté positif des dépenses, seront dans la nécessité de convenir que celles, d'ailleurs dans tous les temps très-modiques que les gouvernements consa-

crent aux progrès des sciences, offrent immanquablement un but réel, immédiat et d'utilité publique.

Les terres dont nous venons de tracer l'esquisse, sont situées dans cette partie de l'Océanie connue sous le nom d'îles de la Soende. Pour continuer cet aperçu historique, statistique et physique des possessions néerlandaises dans les mers de l'Inde, il nous reste à faire mention de plusieurs îles moins connues du monde savant. — La vaste étendue des groupès géographiques dont nous allons nous occuper dans le troisième volume, porte le nom de Malaisie proprement dite; dans ces parages, la nature ne se montre guère moins féconde et prodigue de ses dons que dans les îles du groupe soendanaï. L'agriculture favorisée par les ressorts puissants que le commerce fait mouvoir, rend, depuis plusieurs années, quelques unes de ses îles tributaires à l'Europe. Depuis des siècles, les spéculateurs y ont cultivé d'une manière plus soignée, ou mieux entendue selon leurs vues de monopolisation, toutes ces plantes précieuses qui fournissent les épiceries et les aromates; mais, nous le dissons à regret, ce même esprit commercial paraît avoir tenu éloigné de ces belles contrées le cortège plus libéral dont s'entourent les sciences; le désir de coopérer à la civilisation des peuples, celui d'augmenter leur bonheur en répandant parmi eux la connaissance des progrès obtenus par les nations civilisées, dans l'agriculture et dans les arts utiles, n'entrent point dans les vues qui sont exclusivement et purement mercantiles.

Sous ces points de vue que nous venons d'énumé-

rèr, comme sous plusieurs autres d'une portée toute scientifique, il reste encore beaucoup à tenter et immensément à faire dans ces contrées. La prévoyance éclairée de notre Gouvernement ne laisse, il faut en convenir, échapper aucune des occasions favorables pour obtenir de ces possessions peu connues, tous les renseignements dont les sciences seront à même de tirer parti. Des hommes de mérite, doués d'instruction et animés d'un zèle persévérant, se hasardent dans l'intérieur de ces terres si riches en trésors de la nature, mais dont le sol fécond est occupé par des tribus barbares, qui se montrent défiantes, rusées et sanguinaires, plus rarement douces et hospitalières, selon les idées religieuses et les coutumes qu'elles observent, ou, suivant les progrès, plus ou moins rapides, qu'elles ont faits dans cette demi-civilisation que leur apportèrent les sectateurs de l'Islamisme.



CHAPITRE VIII.

ILES QUI FONT PARTIE DU GROUPE GÉOGRAPHIQUE DE BORNÉO. — OCCUPATION DE LABOEAN PAR LA MARINE ANGLAISE. — TENTATIVES DE LA MARINE FRANÇAISE SUR BASILAN. — IMPORTANCE DU DÉTROIT DE MACASSAR. — CONCLUSION.

Dans l'aperçu sur les îles les plus remarquables dont les côtes de Sumatra sont entourées, nous avons terminé le chapitre de ce groupe géographique en faisant mention de l'archipel de Bangka, dont Bilitoen et ses dépendances forment la limite orientale. Continuant dans ce chapitre notre itinéraire des îles qui dépendent géographiquement de Bornéo, nous passons de Bilitoen au groupe des îles Karimatta; partant de ce point et prenant la direction au Nord, nous ferons brièvement mention des archipels principaux situés à l'Ouest, au Nord et à l'Est du littoral de Bornéo, ce qui nous conduira aux îles Karimon Java, situées au Sud de cette grande terre (1). Ce chapelet d'îles, d'ilots et de

(1) Nous avons omis de faire mention de ce petit archipel dans le chapitre 5 du premier volume; le peu que nous aurons à en dire se trouve indiqué dans celui-ci.

rochers ne comprend guère moins d'une vingtaine d'atollons, et plusieurs centaines d'îles de second et de troisième rang; nous ne parlerons que de celles dont l'étendue, la position géographique ou les productions peuvent offrir quelque intérêt au lecteur. On trouve indiqué, pages 150 et suivantes, les noms des îles les plus remarquables qui font partie des résidences gouvernementales le long des côtes de Bornéo; nous n'en faisons pas mention spéciale.

L'archipel de Karimata comprend au delà de cent îles, dont plusieurs petits groupes ne sont pas même indiqués sur les cartes géographiques les plus récentes. Il est situé entre le 1°11' et le 1°46' latitude sud, et de longitude orientale entre le 108°49' et 109°58'. Les trois îles principales sont la grande Karimata, Panumbangan et Souroutou (1).

Le Sultan de Matan et le Panembahan de Sucadana se sont attribué l'un et l'autre, pendant plusieurs années, la possession de ces îles; il est toutefois certain que les droits du premier datent du seizième siècle. Cet archipel a été compris dans la cession faite le 26 Mars 1778, à la Compagnie par le Sultan de Bantam; depuis ce temps la compagnie y exerça le droit de suzeraineté. En 1822, l'archipel de Karimata a été cédé en toute souveraineté au Gouvernement néerlandais.

(1) Consulter sur ces îles, quelques indications fournies par la Rédaction de *l'Abeille indienne* (*de Indische Bij*, n° 3).

dais. Au quinzième siècle ces îles formaient un état indépendant, régi par des princes dont la dynastie n'est pas connue, et que les traditions placent au rang des immortels.

Ces îles, situées avantageusement comme entrepôt du commerce de la Malaisie et de la Chine, sont réputées depuis des siècles pour la beauté pittoresque des sites ainsi que pour la salubrité de leur climat; le séjour enchanteur qu'elles offrent aux habitants est traditionnel parmi les Bornéens qui s'en font un *el dorado* de la Malaisie. Le Major G. Müller qui visita cet archipel en 1822, nous apprend que la population était autrefois fort considérable; même encore à l'époque de son séjour et dans l'état de décadence où ces îles se trouvaient réduites, elles excitent l'admiration que les indigènes portent même jusqu'à l'enthousiasme; les étrangers y goûtent tous les agréments que leur offrent une nature magnifique, sous un beau climat et un séjour salubre. La plus grande de ces îles, celle qui donne son nom à tout ce groupe, peut avoir environ huit milles géographiques de circonférence; de son milieu s'élance à 2400 pieds d'élévation le piton formant le point culminant qui sert de reconnaissance aux navigateurs, et qu'on découvre à une distance de plus de dix milles. Ce pic offre un coup-d'oeil superbe, lorsqu'en partie couvert d'un voile de nuages, il élève sa pointe au dessus de ceux-ci, et que les montagnes de moindre hauteur, couvertes d'une végétation magnifique jusques à leur sommet, se trouvent éclairées par les rayons du soleil. Le littoral Nord-ouest est bordé

en partie de rochers, mais dans le Sud-est la plage est unie et le pied des montagnes offre des plaines propres aux cultures; cinq petites rivières, serpentant dans ces plaines, servent à entretenir la fécondité des terres et contribuent à relever la beauté du paysage.

Ces îles sont d'un moindre avantage par rapport à leurs productions, que sous le point de vue de leur position dans les mers qui conduisent à celles de la Chine; elles peuvent servir d'entrepôt au commerce qui a lieu d'une part avec la côte occidentale de Bornéo, et d'autre part sur les îles de Riouw, Singapore et les côtes de Malacca: depuis que le gouvernement néerlandais s'y est établi, il a fait renaître la prospérité parmi la population qui ne se composait, en 1822, que de quelques ménages apauvris par le manque de commerce, et qui se voyaient dès lors dans la nécessité d'exercer la piraterie afin de pourvoir à leur existence.

Les articles les plus recherchés dans cet archipel sont le sel, le tabac commun de Java et les cotonnades blanches. L'exportation se compose principalement d'or et de diamants, ainsi que du fer, de l'étain et de l'antimoine; plus des nids de salangane, des rotins et différentes espèces de bois odoriférant.

Indépendamment des îles nombreuses situées le long du littoral de Matan, de Simpang, de Pontianak, de Manpauwa et de Sambas, et qui font partie du gouvernement de la côte occidentale, mais dont nous ne faisons pas mention spéciale, se trouve, à vingt milles

environ de la côte de Sambas, l'archipel de Tambelan composé de plus de cent îlots et rochers disséminés sur une étendue de deux degrés. Les îles principales sont Tambelan, Boenoe, Wey, Victory, le groupe du St. Esprit et Barboras. Ces îles, très-peu fréquentées et qui probablement n'ont jamais été explorées, font partie des possessions que s'attribue le Sultan de Lingga.

L'archipel des Anambas est, suivant Horsburgh, fort étendu; il forme trois groupes distincts, séparés par des canaux qui n'offrent point de dangers. Les Anambas du Sud (le groupe le plus au sud) sont situées au nord, quelque peu à l'ouest de l'île Victory, et s'étendent selon les données du capitaine de Bougainville (conséquemment du méridien de Paris), de 2° 18' à 2° 40' de latitude Nord. Elles ont dans l'ouest, par 2° 18' Nord et 103° 15' Est, un rocher blanc qui s'élève au dessus de l'eau et une petite île à quelques lieues au N. E. de cette roche. Les grandes Anambas ou Anambas du milieu, sont des îles élevées, se touchant presque les unes les autres, dont la limite occidentale est par 3° 9' Nord et 103° 21' Est. Quelques unes d'entre elles sont les plus grandes de toutes ces îles. Un autre petit groupe au N. E. de celles-ci, appelé les Anambas du Nord, forme la limite E. de ces îles par 3° 27' Nord et 103° 55' Est; l'une d'elles, surmontée d'un pic, est par 3° 10' Nord.

N'ayant pu trouver aucun indice sur ces îles dans

les documents hollandais, nous donnons les principaux détails fournis sur ce groupe par le capitaine Bougainville, dans le voyage autour du globe de la frégate la *Thétis*.

Dans l'ouest, partout les côtes semblent acores; aucun brisant ne s'y montre et la déclivité des terres doit faire supposer qu'il n'en existe pas. Le pays, couvert de mornes, est assez régulièrement boisé, et du dehors on n'aperçoit ni défrichements, ni fumée, point de pirogues au large, rien enfin qui indique un pays habité.

L'intérieur du bassin où la *Thétis* jetta l'ancre, ne présente pas un coup-d'oeil plus animé, et il est à présumer qu'une grande partie de la population de ces îles habite celles qui sont situées dans l'ouest. Il est également probable que ces habitants sont peu nombreux; car une des premières conditions d'une grande réunion d'hommes est l'abondance des eaux et il ne paraît pas que cet archipel en soit bien pourvu. Ces îles, en effet, quoique boisées, n'offrent partout qu'une couche de terre végétale peu épaisse; les pics, d'une élévation médiocre, ne sont séparés que par des ravins qui aboutissent à la mer, et nulle part on ne voit de plaines qui puissent servir de réservoir et de lits aux ruisseaux. Nulle part non plus on n'aperçoit de rivière, et le peu d'eau qu'on trouve provient des torrents presque entièrement desséchés, et de puits pratiqués dans le sable ou non loin du rivage.

En général, dans cet archipel, les grandes charpentes qui soutiennent les masses principales sont des

blocs énormes de granit, et l'on n'y rencontre en aucun endroit d'indices de feux volcaniques. Il n'a donc, suivant toute apparence, depuis bien des siècles, éprouvé de changements que ceux résultant du travail de ces myriades d'insectes sous-marins qui ont accumulé les coraux sur différents points, et plus particulièrement dans les endroits abrités des vents du large. C'est une chose admirable que les couleurs brillantes et variées de ces madrépores éclairés par le soleil au travers d'une eau de la plus grande transparence: s'élevant progressivement par plateaux superposés et séparés les uns des autres, ils parviennent enfin à la surface des eaux; mais arrivés à ce point, la nature a mis un terme à leur accroissement, et dès qu'ils commencent à dépasser le niveau de la mer, l'air les décompose, le mouvement des eaux les brise, et de là ces plages, ces îlots d'un sable si blanc qu'on remarque le long des côtes et au milieu même des bassins. Tous les hauts-fonds que l'on rencontre dans les canaux des Anambas sont de cette espèce; mais l'eau y est si tranquille et si limpide que la navigation est peu dangereuse, pourvu qu'on ait le soin de ne conserver qu'une voilure maniable et de bien faire veiller à la tête des mâts aux changements de couleur de la mer.

Il est probable que le nom d'Anambas a été imposé à ces îles par les Portugais, car les naturels ne le connaissent pas, et tous ceux qu'on a pu interroger se sont accordés à leur donner celui de Scianthan, par lequel ils désignent plus particulièrement la grande île, où une centaine de Chinois seraient établis. Ils donnèrent

aussi les noms des îles dont la *Thétis* se trouvait entouré, appelant celles dans l'Est et le Sud-est, Donijang, Sagoe, Dampar, Pondrong, Poginding, Ambong-ambong; celles du Sud-ouest Akar, Longy et Sommot; à l'Ouest, la grande Scianthan, et dans le Nord-Nord-est un pic remarquable nommé Goenong-Trouan. Quelques naturels portent le chiffre de ces îles à quatre-vingt, d'autres à cinquante seulement; elles sont toutes sous la domination du Sultan de Lingga, l'une des îles du groupe de Riouw: ce prince y est représenté par un radja, chargé spécialement de veiller aux intérêts de son souverain dans le petit nombre de transactions commerciales auxquels se livrent les naturels. La plus importante dérive de la pêche des holothuries, qui occupe au printemps une assez grande quantité de bâtiments.

Ces îles sont peu fertiles et les arbres n'y atteignent en général qu'une hauteur médiocre. On y trouve le cocotier, le sagoutier et l'arequier, le bananier, l'arbre à pain, le jacquier, des lataniers, quelques arbres aromatiques et des vaquois en grand nombre; on peut ajouter à ces productions des fruits, tels que citrons, ananas et citrouilles, ce qui offre peu de ressources dans le règne végétal. Le poisson n'y paraît pas non plus abondant; la plage fournit des huitres, des holothuries et quelques autres espèces de mollusques. Parmi les animaux terrestres l'on ne peut citer qu'un petit nombre de singes, des cheiroptères, des rongeurs, les chèvres et les chiens, ainsi qu'un petit nombre d'espèces d'oiseaux. Le chiffre de la population mahométane de

ces îles est porté à 2000 âmes. — Il est probable que le métier principal de cette population est la piraterie; car cet archipel est des mieux situés pour fournir à ces hommes dépravés les moyens d'épier les bâtiments qui fréquentent les mers de la Chine, et de tomber à l'improviste sur ceux qui offrent une proie facile.

Quelques années plus tard, en 1831, la reconnaissance de l'archipel des Anambas a été complétée par le capitaine de frégate Laplace, commandant la *Favorite*. Cet officier français a fait le relèvement de la grande Scianthan, l'île la plus considérable de ce groupe.

Siantan ou Scianthan, où se trouve le village du même nom; présente une surface très-irrégulière; l'île peut avoir deux lieues dans sa plus grande dimension; les côtes ainsi que l'intérieur ne présentent que des terres élevées, tantôt dépouillées de végétation, tantôt couvertes de forêts, et qui toutes semblent avoir été déchirées par des convulsions souterraines; près de l'aiguade se trouve, à toutes les époques de l'année, le meilleur mouillage pour les grands bâtiments.

Le village de Scianthan est formé de cases rangées sur la plage presque au milieu du ressac, dont l'écume blanchit leurs faibles pilotis: elles sont séparées du pied de la montagne par une grève sablonneuse et ressérée; quelques torrents qui descendent des montagnes, fournissent de l'eau aux habitants et alimentent celle de l'aiguade; les villageois s'y construisent des conduits en bambou, au moyen desquels l'eau abonde près de leurs habitations. Une partie de ce village est

habitée par des Chinois dont les cases annoncent l'aisance et la propreté; ils tissent des étoffes de soie très-fines; à cet article, dont l'exportation est peu considérable, les insulaires joignent d'autres produits de leur industrie ou de leur sol, tels que des cocos, du poisson, des holothuries séchées au soleil, et une grande quantité de sagou, qui sont échangés contre des toiles de coton d'Europe, des porcelaines communes de la Chine, de la quincaillerie, et enfin contre du riz, dont ces îles ne produisent pas assez pour la nourriture de leur population. Celle-ci cependant est si peu nombreuse que le village de Scianthan, chef-lieu de la partie occidentale de l'archipel, ne contient pas plus de trois à quatre cents habitants, dont la plupart sont esclaves et appartiennent presque tous au Sultan de Lingga, pour lequel ils font la pêche quand la saison est favorable, et cultivent les terres pendant le reste de l'année. Le radja qui gouverne au nom de son maître, le Sultan de Lingga, est plutôt une espèce d'intendant qu'un gouverneur revêtu de l'autorité civile ou militaire. Les habitants sont doux, hospitaliers et favorablement disposés pour les européens; mais leur goût décidé pour la piraterie, commande une surveillance toujours active aux bâtiments qui visitent ces îles soumises aux races perfides, professant l'islamisme.

Dans la direction du Nord-est des Anambas se trouve l'archipel des Natunas, visité et exploré par le ca-

pitaine Laplace, dans le voyage autour du monde de la corvette française la *Favorite*.

Cet archipel est divisé, comme celui des Anambas, en Natunas du nord, du milieu ou grande Natuna, et en Natunas du sud; ces dernières sont rapprochées de la côte de Bornéo. L'île visitée par l'expédition française fait partie du second groupe, dont elle forme la partie la plus méridionale; elle reçut le nom d'île Duperré; celle où mouilla la *Favorite* et où l'expédition prit terre, a été nommée l'île Belle; elle est située par 3° 44' 40" de latitude Nord, et 105° 40' 36" de longitude Est du méridien de Paris.

La grande Natuna, nommée par les indigènes Boongorang, dont la forme présente quelque analogie avec celle d'une poire, peut avoir treize lieues dans sa plus grande longueur du Nord au Sud et huit lieues de large. Les insulaires disent que cet archipel est assez peuplé; les esclaves forment une partie considérable de cette population; ils cultivent la terre et vont à la pêche, pendant que leurs maîtres se reposent ou se livrent à quelque entreprise de piraterie.

Le commerce de ces îles se borne à des échanges de peu de valeur; les *prahoe* portent à Singapore des cocos pour faire de l'huile, du poisson salé et des holothuries séchées; ces articles sont payés avec de la quincaillerie, de l'opium, du riz et des étoffes communes de coton. Le métier principal des chefs est la piraterie, à laquelle il est d'autant plus difficile de mettre un terme que, sous le prétexte de leur propre sûreté, tous leurs *prahoe* sont armés, et que les équi-

pages se livrent, suivant les circonstances, au double métier de marchands et de forbans. Les Natunas, de même que les Anambas, forment des possessions régies par des radjas, sujets du prince de Lingga, feudataire du Gouvernement néerlandais.

Au Sud-est des Natunas du sud, entre celles-ci et la pointe Datu, est situé l'archipel de Sarasan ou Sarosou (1). Ces îles appartiennent également au prince de Lingga; mais plutôt de nom que comme propriété reconnue, sur laquelle il exerce le pouvoir. La plus grande de ces îles à trois lieues et demie de long sur une largeur d'une lieue et demie. Le major G. Müller visita cet archipel en 1822. Cet officier insiste dans son rapport sur ce que le Gouvernement ordonne de former un établissement dans l'île principale de ce groupe, dans le but d'y protéger les habitants contre les brigandages des pirates du Nord de Bornéo; puis d'empêcher ceux-ci d'infester continuellement les mers sur la route directe du commerce de la Chine. Si en effet, la Néerlande avoit planté son pavillon sur l'une de ces îles, et qu'elle y eût tenu en station quelques croiseurs armés, il est présumable que l'Anglais James Brooke n'aurait pas été tenté de se fixer

(1) Il est présumable que le major Müller parle ici d'îles faisant partie des Natunas du Sud; nous ne les trouvons pas indiquées sur les cartes géographiques sous les noms indiqués par lui; ce sont peut-être, les îles connues sous le nom de *Zeerovers eiland* (archipel des pirates).

à Sarawak, et que l'occupation de l'île de Laboean par la marine britannique n'aurait jamais eu lieu.

Le major G. Müller évalue la population de Sarossou à 1200 âmes, parmi laquelle on peut compter de 300 à 350 hommes en état de porter les armes. L'agriculture fournit aux besoins des habitants, et leur permet en outre d'exporter des fruits et de l'huile de coco, ainsi que des nattes d'un travail délicat et fort recherchées par les insulaires. Ce commerce est entretenu par 14 à 19 *prahoe* du tonnage de 4 à 5 *kojang*, et ces bâtiments peuvent atteindre en quelques heures l'embouchure de la rivière de Sambah. Les embarcations de ces indigènes diffèrent de toutes celles en usage parmi les populations de Bornéo; la construction en est plutôt semblable à celles des *prahoe* de Java et de Madura. Indépendamment de Sarossou et de deux autres îles situées à l'Ouest de Tandjong-datoe, il s'en trouve encore cinq autres dans la direction Sud-est de ce cap, nommément Massak-laut, Massak-darat, Haga, Badin et Aloe.

Plusieurs autres petites îles peu connues et qui n'ont probablement jamais été explorées, sont situées le long de la côte septentrionale de Bornéo-propre. Dans ce nombre, la petite île de Laboean vient de devenir un point important qui captive aujourd'hui l'attention des puissances maritimes de l'Europe, et qui, sous plusieurs points de vue commerciaux et politiques, doit intéresser vivement les maîtres de l'Archipel.

L'occupation de Laboean par la marine anglaise, doit nécessairement éveiller la sollicitude du Gouvernement néerlandais pour ses possessions fort étendues dans l'île de Bornéo, attendu que les conséquences en sont incalculables dans l'avenir caché par un voile sombre, qu'il serait toutefois imprudent de soulever maintenant.

Il est de fait que, l'occupation de cette petite île au nord de Bornéo, où nous avons des établissements sur la presque totalité du littoral, est un acte de force brutale portant atteinte à l'indépendance des princes souverains de la partie septentrionale, dont l'autorité devait être respectée par les deux puissances contractantes, et maintenue en vertu des conventions stipulées par le traité qu'elles conclurent en 1824 (1). Cette indépendance que la Néerlande avait cru devoir respecter, et à laquelle nous n'avons jamais porté atteinte soit directement ou indirectement, a été violée par l'Angleterre, du moment qu'elle est intervenu au moyen de ses forces navales, et qu'elle a pris possession d'une île qui commande l'entrée de la rivière de Brauni, sur les bords de laquelle se trouve le chef-lieu où réside le prince qui gouverne cette partie de Bor-

(1) Les Anglais semblent parfaitement convaincus de l'injustice de leur procédé relativement à l'occupation de Laboean : dans tous leurs écrits, dans la plupart des articles de journaux, même dans les feuilles périodiques de l'Inde qui sont les plus hostiles au commerce de la Néerlande, on remarque une tendance à disculper leur gouvernement sur l'illégalité de cette occupation. Tous prennent à tâche de persuader au public qu'aucune jalousie commerciale n'a servi de motif à cet envahissement.

néo. Il est conséquemment fort naturel que la nation néerlandaise ne voit dans l'occupation de Laboean qu'un acheminement de l'Angleterre à s'établir de plus en plus dans l'île de Bornéo, de nature à raviver des questions qu'on jugeait complètement résolues par le traité conclu entre ces deux puissances. En dernière analyse, l'occupation de Laboean, sans violer directement ce traité du 17 Mars 1824, est un acte attentatoire au but évident et manifeste de cette convention: il rompt l'entente cordiale établie entre les deux autorités dans l'Inde, et le droit du plus fort remplace l'équilibre des pouvoirs que ce traité avait pour but d'établir et de garantir mutuellement aux parties contractantes, dans leurs possessions indiennes.

D'après ce nouveau trait de la politique britannique, sur quoi peut-on compter? N'est-ce pas professer ouvertement la maxime odieuse: *que les petits états peuvent jouir en paix de leur droit, aussi longtemps que les grands n'ont aucun intérêt à le leur ravir?*

En Juin 1846, une expédition navale partit de Singapore dans l'intention de se rendre à Bornéo-propre et de prendre possession de Laboean. L'escadre commandée par le contre-amiral Cochrane, était composée de quatre vaisseaux, de deux pyroscaphes et de quelques petits bâtiments de guerre. Conformément aux ordres du Gouvernement britannique, cette force navale, après avoir détruit les moyens de défense que le Sultan avait fait élever pour garantir sa capitale contre toute agression, sortit de la rivière de Brauni, et vint occuper Laboean. L'Angleterre en prit possession afin d'y établir

une station maritime, et dans le but proclamé de protéger sa navigation et son commerce avec la Chine, d'étendre ses rapports commerciaux dans l'Archipel de l'Inde, et d'y former un entrepôt de houilles, afin de fournir aux *steamers* qui naviguent entre Singapore et Hong-kong, le moyen de renouveler leur provision de charbon.

Laboean est située au 5° 18' latitude Nord et au 115° 14' longitude Est du méridien de Greenwich; cette île peut avoir en longueur du Nord au Sud à peu près 2 milles géographiques et sa largeur moyenne de l'Est à l'Ouest n'est que d'un mille. Elle est distante de Hong-Kong de 1009 milles anglaises, de Singapore 707, de Siam 984, et de Manille 650 milles. Un chenal large de 3 milles seulement, la sépare de l'état de Brauni dont elle fait partie.

Cette île est élevée d'environ 50 pieds au dessus du niveau de la mer. Elle est couverte en grande partie d'arbres, parmi lesquels se trouvent d'excellents bois de construction. Quelques ruisseaux d'une bonne eau arrosent le pays durant la saison pluvieuse; mais ils tarissent dans la mousson sèche, quoique les habitants assurent qu'on n'y manque pas d'eau. La côte offre un bon ancrage, quoiqu'il ne soit pas fort étendu; l'on y est à l'abri des vents du N. E., et les vaisseaux peuvent mouiller tout près du rivage. Le terrain sur lequel il conviendrait de construire l'établissement est bas; toutefois l'on dit que l'air y est sain. Le sol est formé d'un sable entremêlé de glaise; on prétendait que des couches de houille avaient été trouvées dans le nord,

mais une exploration plus exacte faite plus tard dans cette île, donne un démenti à cette assertion. Des couches houillères ont à la vérité été découvertes sur plusieurs points de la côte septentrionale de Bornéo, et il s'en trouve une de plusieurs pieds d'épaisseur à l'embouchure du Brauni, à la distance seulement de dix milles de l'ancre de Laboean. La défense de cet ancrage contre un ennemi européen est facile, car la passe est bordée des deux côtés par un flot et par des récifs. La position géographique de cette île la rend propre à servir de refuge aux navires en détresse ou qui ont des avaries à réparer; elle peut servir aussi à ravitailler les bâtiments en destination pour la Chine; sa situation en est excellente pour réprimer la piraterie, ainsi que pour étendre et protéger le commerce de l'Angleterre (1).

(1) Les nouveaux amis des Anglais dans le Céleste-Empire, ne font pas défaut à leur commerce dans l'exercice de la piraterie. » On écrit de Hong-Kong, que le 6 Février dernier, deux navires anglais, l'*Onega* et la *Caroline*, ont été attaqués dans la baie de Chimen près d'Amoy par des pirates qui ont égorgé les deux capitaines, les officiers, ainsi que la plus grande partie des équipages, et enlevé un immense butin. Sur l'*Onega*, les forbans ont pris une cargaison d'opium évaluée à 70,000 dollars (350,000 fr.) et 40,000 dollars (200,000 fr.) en espèces; la perte de la *Caroline*, en opium et en argent, est de 300,000 francs au moins." *Des captures de cette importance n'ont jamais été faites par des pirates, dans les mers de l'Archipel que le pavillon néerlandais couvre de sa protection.*

Comme preuve que la marine militaire anglaise n'est point en état de réprimer la piraterie dans le rayon de ses principaux établissements dans l'Indo-Chine, nous citons ici quelques passages

Toutefois, dit James Brooke, ce n'est pas un paradis, et tout autre île où l'on trouverait un bon climat, et

du voyage en Chine, par Mr. Haussmann, dont le premier volume vient de paraître en Mai 1847. — Il y est dit, page 294 et suivantes : » Tous les hivers, l'entrée de la rivière de Canton et les environs de Hong-Kong sont infestés de pirates qui arrêtent les jonques, les fast-boats, les lorchas et quelquefois des navires à trois mâts, avec une audace inouïe. Le 29 Novembre 1844, un bâtiment marchand américain de 180 tonneaux, venant de Manille, fut pris à l'abordage par une centaine de pirates. Après le pillage, le havire fut abandonné. Cette attaque eut lieu près des Bogues. — A la fin de 1844, un navire anglais faisant le trafic de l'opium, fut capturé par des pirates près des neuf îles, à deux kilomètres de Macao. Ils étaient en train de piller, quand survint le bateau à vapeur français l'*Archimède*, qui, malheureusement, n'arriva pas assez à temps pour sauver la vie à un seul homme de l'équipage. On ne trouva plus que quelques caisses que les pirates n'avaient pas eu le temps d'enlever. — Pendant le mois de Décembre 1845, un assez grand nombre de jonques et de lorchas furent prises et pillées par des brigands qui poussèrent leurs incursions jusque dans les rades de Hong-Kong, de Macao et dans la rivière de Canton, au delà des Bogues. Six bateaux qui naviguaient de conserve, furent un jour capturés par ces audacieux pirates. Il est peu de numéros des gazettes de Hong-Kong qui ne rendent compte, pendant certains mois de l'année, de l'attaque ou du pillage de quelques embarcations chinoises. — Les Européens faisant en hiver des traversées en fast-boats, sont obligés de s'armer de pied en cap et de voyager en nombre, pour être en état de repousser une agression subite. En Décembre 1845 quelques employés attachés à la légation française de Mr. de Lagrené, se virent menacés d'une attaque dans les environs de Bocca-Tigris; ils ne durent leur salut qu'à la bonne contenance des Français bien armés."

qui serait pourvue de bois et d'eau potable, répondrait au but et serait également bonne (1).

Plus au Nord de Bornéo et dans la direction de l'Est, se trouve Balambangan; cette île, occupée par l'Angleterre depuis 1769 jusqu'en 1775, a été abandonnée par suite des attaques réitérées des populations sauvages des îles Soeloe. Dalrymple était parvenu à y former un établissement comprenant quelques autres îles, telles que Balabak, Banguay, Malaveli et autres qui reçurent le nom de Felicia. D'après la carte de Dalrymple, Balambangan occupe le 7°16'13" latitude Nord et le 114°37' longitude Est du méridien de Greenwich.

En 1775, les pirates des îles Soeloe et de Magindanao surprirent le fort principal, et firent main basse sur une grande partie de la garnison composée principalement de Bouguinais; un petit nombre d'Anglais échappés à cette boucherie, parvinrent à gagner les bâtiments qui se trouvaient dans le port, et moyennant lesquels ils purent se soustraire à leurs ennemis; ils di-

(1) A en croire les journaux anglais sur parole, on s'imaginerait aisément que Laboean est une île pourvue de tous les dons de la nature, et que la prospérité et les richesses échoiront en partage au mortel fortuné qui foulera cette terre de promesse. Le *Times* a annoncé, fort récemment, qu'on a découvert un dépôt de houille, à la distance de 334 yards des rives d'une baie qui offre un bon ancrage où les *steamers* peuvent prendre leur chargement de charbon.

rigèrent leur cours sur l'île de Laboean, où, quelque temps après, un sort pareil à celui qu'avaient éprouvé leurs compatriotes à Balambangan, devint leur partage. On assure que le butin fait par les pirates à Balambangan, peut être évalué à dix millions de francs.

En 1803 l'Angleterre prit de nouveau possession de cette île; elle y envoya une force navale ainsi que quelques troupes: mais deux de leurs navires échouèrent, et peu de temps après ils furent contraints d'abandonner une seconde fois cette île inhospitalière.

Tous récemment encore, les maîtres de l'Inde continentale ont eu à opter entre le projet de former un établissement à Balambangan ou bien à Laboean; la dernière de ces îles a paru répondre mieux à leur intention: car, dit James Brooke, quoique envisagée sous des rapports politiques et mercantiles, Balambangan soit mieux située, il est de fait que Laboean mérite d'obtenir la préférence, en considération de son port plus sûr, de la nature du sol et de la position plus avantageuse de cette île environnée de populations amies. *A Laboean nous pouvons disposer de la population de Brauni (Bornéo-propre), et son gouvernement est le nôtre. (!!)*

Puis ailleurs le même auteur s'exprime ainsi: Balambangan a pour nous une grande valeur comme station de notre commerce avec la Chine. En temps de guerre, sa position commande les passages aboutissant à Manille et ceux qui conduisent au détroit de Macassar; mais cette île est environnée de repaires nombreux d'écumeurs de mer; les populations voisines sont

indomptables, guerrières et ennemies. A Balambangan, l'insalubrité du climat est prouvé par la mortalité qui exerça ses ravages sur les Anglais, lors des deux occupations précédentes. Mais, dit Brooke, *si nous réussissons dans l'occupation de Laboean, rien ne peut nous empêcher de prendre également possession de Balambangan. (!)*

Certes, ce ne sera pas la Néerlande qui enviera à l'Angleterre le pouvoir dans ces régions; sa marine n'est pas de force à s'opposer aux conquêtes que sa puissante rivale fera dans ces parages; les envahissements qu'elle médite, ne seront pas non plus en contravention avec l'esprit et la tendance du traité de 1824. En étendant son pouvoir sur le vaste archipel de Soeloe et sur les autres grandes îles entre Bornéo et les Philippines, l'Angleterre accomplirait une oeuvre philanthropique et méritoire. Puisque le besoin d'écoulement des produits de son industrie colossale, ainsi que son paupérisme menaçant qui mine sourdement les bases de son édifice social, la pousse sans-cesse à étendre ses relations commerciales, souvent au delà des bornes de la justice et du droit; c'est dans les contrées insoumises, hostiles au commerce de toutes les nations, qu'elle devrait chercher à étendre ses conquêtes. Par l'apparition de son pavillon redoutable au centre des repaires des écumeurs de mer les plus indomptables et les mieux aguerris, l'Angleterre se montrerait fidèle à remplir la mission qu'elle s'est adjugée de réprimer la piraterie dans les mers de l'Indo-Chine; parmi ces populations fort nombreuses des archipels de Soeloe, de Magindanao et de Palawan, elle

trouverait à combattre, à civiliser et à convertir des indigènes plus farouches et plus sanguinaires que ne le sont sous ces rapports les paisibles Dajaks de l'intérieur de Bornéo! Le double but qu'elle fait sonner bien haut et feint de se proposer, par lequel elle tâche surtout de légitimer ses envahissements dans l'Archipel, celui notamment *de délivrer les mers de l'Inde des brigands qui les infestent, ainsi que de porter la civilisation parmi les populations encore sauvages*, ne serait plus une forfanterie ou une déception; mais l'oeuvre qu'elle accomplirait par l'intervention de ses forces navales, au centre du grand foyer de la piraterie et du trafic des esclaves, aurait du moins un caractère légal ainsi qu'une tendance vraiment philanthropique.

La grande île de Palawan ou Paragoa s'étend, dans une longueur de 25 milles dans le Nord de Bornéo; sa largeur n'est que de 10 milles; elle est située entre le 134°37' et le 137°20' longitude Orientale et entre le 7°5' et le 11°30' latitude Nord; sa superficie serait de 421 milles □. Cette île n'est que trop réputée par les nombreux naufrages qui ont lieu sur ses côtes, repaires des pirates et des brigands dont la population se trouve composée. Le sol est élevé, montagneux et boisé; plusieurs petites rivières l'arrosent abondamment, et l'on y trouve plusieurs baies: mais les côtes sont partout couvertes de bas-fonds et de récifs dangereux pour la navigation. Le climat passe pour malsain, et la chaleur y est excessive. On assure que les plaines sont

très-fertiles et les montagnes couvertes de belles forêts; dans le nombre des arbres qui y croissent, ceux propres aux constructions, à l'ébénisterie, ainsi que les espèces d'arbres résineux y sont fort abondants; les rotans et les nids d'oiseaux peuvent servir également à l'exportation; l'or s'y trouve aussi, mais en petite quantité; la nourriture principale des habitants est le bled de Turquie ou maïs.

Le Sultan de Soeloe s'attribue le pouvoir sur une grande partie de la côte orientale, et l'Espagne semble y exercer un simulacre d'autorité; elle aurait, assure-t-on, un fortin vers l'extrémité septentrionale de l'île; mais l'autorité de l'un et de l'autre de ces gouvernements y paraît méconnue, car les habitants s'adonnent complètement au brigandage et exercent la piraterie comme industrie de prédilection. Cette grande île n'est du reste nullement connue, et les renseignements que nous venons de fournir ne reposent sur aucune relation scientifique de date récente.

Les îles de Kagayan, Caloeja, Malaveli, St. Michel, Kagajan-Soeloe, Balabak, Banguay et plusieurs autres, également situées au nord de Bornéo, n'ont point été explorées dans ces derniers temps.

Le vaste archipel sur lequel le Sultan de Soeloe (1) est censé exercer le pouvoir, est composé de deux cents

(1) Les habitants de ces îles prononcent *Soog*, et les Espagnols *Holo*. Les Hollandais écrivent *Soeloe* pour les distinguer de *Solo*,

îles environ; on le divise en trois groupes distincts, sous les noms de Soeloe proprement dit, de Tawi-tawi et de Basilan. Nous fournirons quelques détails sur ces trois groupes peu connus.

Le prince qui y est revêtu de l'autorité, prétend également au pouvoir sur la plus grande partie de l'île de Palawan, sur une partie du littoral Nord de Bornéo, ainsi que sur les îles comprises entre le quatrième et le septième degré; il s'ensuivrait dès lors que l'archipel de Kagajan dans le Nord et celui de Legetan au Sud, seraient compris sous son autorité. Le géographe Berghaus dit que la souveraineté de Soeloe s'étend sur 1996 milles □ environ. Forrest (1) assure que le gouvernement Espagnol tenta, mais vainement, de soumettre cet archipel sous son sceptre, et que ces populations guerrières, avides de brigandage, parvinrent constamment à repousser les attaques des Espagnols: les maîtres des Philippines obtinrent nonobstant, plutôt de nom qu'en fait des droits sur les îles Tapoel, Sehassi, Balangarian et Pangoetaran; mais jamais ils n'en prirent possession. Pour mettre un terme aux brigandages des habitants, le gouvernement des Philippines a dirigé plusieurs expéditions importantes sur ces îles, et s'en est plusieurs fois rendu maître; mais il a toujours été obligé de les abandonner: delà résultent probablement les

village dans l'île de Java; ce mot est souvent usité pour désigner le palais du Soesoehoenan de Soerakarta.

(1) *Voyage aux Moluques et à la Nouvelle-Guinée*, traduction française.

droits qu'il s'attribue sur plusieurs des îles de cet archipel; droits, qu'il vient de faire valoir fort récemment envers la France, relativement à l'île de Basilan.

Sonnerat, dans son voyage à la Nouvelle-Guinée en 1772, a dit que le Sultan de Soeloe, afin de montrer son amitié pour la nation française, avait demandé le pavillon français. Le capitaine Dumont d'Urville paraît croire que depuis cette époque, le drapeau blanc n'a jamais cessé de flotter sur ces îles encore indépendantes; car, dit-il, lorsqu'en 1839 les corvettes *l'Astrolabe* et *la Zélée* séjournèrent un mois environ dans la baie de Bawan, le drapeau arboré sur la forteresse de Soeloe était blanc bordé d'un liséré noir, et portait un écusson rouge représentant les portes de la Mecque.

» La ville de Solo (Soeloe) est située à l'embouchure d'une rivière qui se jette dans la mer au fond de la baie de Bewan (Bawan). Toutes les maisons sont bâties au-dessus de l'eau et reposent sur des pilotis; elles communiquent entre elles par des ponts en planches très-étroits, que l'on enlève à volonté, et qui permettent de les isoler, soit séparément, soit par quartiers. Elles sont disposées sur les deux rives de manière à laisser entre elles un grand espace libre qui forme, à proprement parler, le lit de la rivière, et qui sert à la navigation des pirogues et des barques. Du côté de l'Est et du Sud, ces maisons communiquent à la ferme par des ponts en bambous. On remarque encore sur la rive droite de la rivière une enceinte qui entoure la ville, et qui est formée par des palissades de dix à douze pieds d'élévation. Cette enceinte s'appuie sur deux pe-

tits forts, formés aussi par des pieux fichés en terre et armés de quelques mauvais canons. Les embrasures de ces pièces sont comme des meurtrières; elles sont tellement petites, que les canons ne peuvent tirer que dans une seule direction. A l'extrémité de ce canal il existe une autre forteresse du même genre, plus grande et dominant toutes les autres. Elle est isolée par les eaux de la rivière qui la baignent de tous côtés; elle ne communique avec la terre-ferme que par une chaussée très-étroite et un grand pont. C'est la résidence du Sultan, au dessus de laquelle flotte le pavillon blanc de Solo (Soeloe)" (1).

La relâche des corvettes *l'Astrolabe* et *la Zélée* à Soeloe, avait pour but principal de répondre aux avances faites par certain Datoe-Molou au nom du Sultan, et par lesquelles celui-ci faisait connaître son désir d'entrer en relation commerciale avec la France. Toutefois, l'expédition fut reçue dans cette île avec les marques d'une grande méfiance; la population entière se mit en émoi et manifesta constamment son antipathie envers les Européens: même elle en vint à des démonstrations peu rassurantes sur ses intentions pacifiques; lorsque le capitaine Dumont d'Urville, accompagné d'un grand nombre d'officiers des deux navires et d'un détachement armé, alla rendre visite au Sultan. Les ouvertures données et les demandes faites à cette occasion, dans le but d'établir des relations commerciales n'eurent pas non plus auprès du Sultan le succès de-

(1) *Voyage au Pole Sud et dans l'Océanie*, tome 7.

siré, et l'expédition française abandonna cette population inhospitalière, envers laquelle il faudra constamment se tenir sur ses gardes contre quelque perfide coup de main de sa part.

Quoique la mission spéciale du commandant français, n'offrit aucun résultat avantageux pour le commerce de cette nation dans les mers de l'Inde, néanmoins la science en recueillit des renseignements précieux. Il faut convenir que, partout où le pavillon français s'est montré dans les mers de l'Inde et de l'Océanie, il y a toujours signalé son passage par une série de relèvements et d'observations nautiques du plus grand intérêt, et que les relations scientifiques des voyages de découverte entrepris dans ces régions par la marine française, n'ont laissé que bien peu de lacunes dans les différentes parties confiées à l'investigation de ces missions; celles-ci font le plus grand honneur au gouvernement qui les fit entreprendre dans l'intérêt des sciences, et le pavillon français s'est acquis par ces travaux, un titre durable à la reconnaissance du commerce maritime de toutes les nations. N'oublions pas non plus de rendre hommage au dévouement courageux des officiers et des savants, chargés de l'exécution de ces travaux.

Le pouvoir du Sultan de Soeloe est héréditaire dans la ligne masculine. Toutes les décisions sont prises par le prince et son conseil; celui-ci est composé par les *datoes*, au nombre de quinze. La forme du gouvernement est féodale. Les *datoes* commandent chacun à un district; ils perçoivent les impôts; ils ont des hom-

mes armés à eux qui les escortent dans leurs voyages, et qui sont toujours prêts à faire la guerre à leur profit. Les habitants ne sont soumis à aucune loi, et la force dont peut disposer le Sultan est généralement insuffisante pour les contenir. L'expédition française en fit la triste expérience lors de son séjour sur la rade de Bawan, et le commerce espagnol doit souvent souffrir beaucoup du caractère faux et fourbe de cette population.

L'île principale, Soeloe ou Holo, est divisée en six districts, nommément Jolo ou Holo, Panchoear, Parang, Gittong, Looke et Tandoo-gannon; et sa population est évaluée à 100,000 âmes. Bawan, que les indigènes nomment aussi Soeng ou Soeg, en est le lieu principal, où réside le Sultan. La position géographique de Bawan, selon le relèvement de la frégate française la *Cléopâtre*, est par le 6°3'36" latitude Nord et le 121°2'20" longitude est du méridien de Greenwich; on évalue la population de cette capitale à 10,000 âmes.

Les relations des navigateurs du siècle précédent, ainsi que les renseignements d'une date plus récente, en faisant mention de ces îles, sont d'accord pour les louer sous le rapport de leur beauté pittoresque, de la richesse que la nature y étale et de la fertilité incomparable de leur sol. Fort peu d'îles du grand Archipel peuvent rivaliser avec Soeloe, par le luxe ainsi que par la vigueur étonnante de sa végétation (1).

(1) Dalrymple *Oriental Repert.* dit: There are perhaps, few places in the world more agreeable than Sooloo, particularly in the

Ces relations qui nous font connaître les beautés naturelles échues en partage à cette contrée, nous apprennent aussi à nourrir une opinion moins favorable du caractère des indigènes qui en forment la population: le naturel de cette race islamite est traître et fourbe au plus haut degré; le vol et le brigandage tant sur terre que sur mer forment leur industrie principale; ils abandonnent le plus souvent aux esclaves capturés par leurs agents dans les autres îles du grand Archipel, tous les soins de l'agriculture, ce qui est cause qu'il manque de bras pour faire valoir le sol, et qu'on se trouve toujours exposé à des disettes dans un pays où l'abondance ne manquerait pas de régner habituellement, si les indigènes s'adonnaient à cette industrie; mais le trafic des esclaves, la rapine et le brigandage les captivent au point qu'ils sont sans cesse armés et dans un état continuel de frénésie guerrière. Pour mettre un frein au caractère pervers de ces

arrangement and figure of the hills, some wher of are covered with stately woods, others with clear grass-land, deligthfully verdant, except in spots, where it has been burnt for cultivation, and which, from the variety it affords, conveys more the idea of pleasure than of barrenness. Many of the hills are cultivated almost to their summits, and the fields, surrounded with clumps of woodland, affurd a deligthful prospect to the eye, which only wants country-seats, churches, and such decorations of a civilized peopel, to form a complete landship, as the huts which appear scattered over the country, are but a poor substitute for the want of better habitations. The coast is generally woody, so that it is no small pleasure to the eye, as it were, to steal through this barrier into the cultivated scenes.

insulaires à demi civilisés et pour réprimer en eux les habitudes innées de la piraterie, il serait nécessaire de réorganiser complètement l'état social qu'ils ont adopté, en les contraignant par la force à renoncer à leurs coutumes dévastatrices.

» Le peuple de Soeloe, dit Mr. Dubouzet (1), vit dans une indépendance servile et abrutissante; il sert d'instrument aveugle à chaque *datou* pour satisfaire par le meurtre et la rapine ses passions et sa cupidité. Chacun de ces *datous* habite un quartier séparé, où il est toujours entouré de ses hommes d'armes qui font la garde jour et nuit autour de sa personne. Cette défiance mutuelle est pour eux le meilleur gage de sécurité, tant ils sont disposés à tomber sur leurs voisins à l'improviste. On ne saurait trop se méfier de la mauvaise foi que ces hommes mettent dans toutes les transactions de commerce. Ils excellent dans l'art de mêler le cuivre à l'or, et de tout falsifier. Cette manière d'agir leur paraît conforme au droit commercial, et tellement naturelle qu'ils s'en vantent au besoin. L'honneur et la justice sont des idées étrangères à ce peuple presque sans religion, car ce n'en est guère une que le mahométisme sensuel et mal compris qu'ils sont censés professer. Loin de mettre un frein à la licence des moeurs, le mahométisme, tel qu'ils le suivent, porte au contraire aux plus grands désordres. Chez eux, la femme est un être complètement dégradé; elle y est plus maltraitée que chez les

(1) *Voyage au Pole Sud et dans l'Océanie, Vol. 7.*

peuples étrangers à toute civilisation. On est étonné de voir les Chinois s'établir au milieu d'un tel peuple; ces hommes industriels font là comme partout le principal commerce, mais ils n'y jouissent d'aucune protection légale; ils sont assez misérables, sans cesse exposés aux avanies et cachant leur aisance pour éviter le pillage."

» L'île de Soeloe, ajoute Mr. Montravel, est une des plus belles et des plus pittoresques que nous ayons vues depuis notre campagne; elle est d'une fertilité remarquable; elle produit tous les fruits et les légumes des pays intertropicaux et nourrit quantité de boeufs et de chevaux. Il est rare de rencontrer un habitant de la campagne autrement que sur l'un de ces animaux; c'est le seul moyen de transport dans un pays montagneux et privé de toute route. Dans leur accoutrement guerrier, avec leur casque en cuivre, leur cotte de mailles, leur lance et leur bouclier, ils représentent parfaitement les cavaliers du moyen âge et donnent un aspect on ne peut plus pittoresque à ce pays."

Les navires espagnols et portugais, ainsi qu'un petit nombre de trafiquants anglais, sont à peu près les seuls bâtiments européens qui viennent à Soeloe dans un but commercial; ils apportent à Bawan des armes et de la poudre à canon, de l'opium, tous les articles d'Europe, tels qu'indiennes à grandes fleurs, mousselines, fers, quincailleries, verroteries et des articles du Bengale et des Philippines; ils en exportent des nids de *salanganes*, les plus estimés de tous ceux qui se récoltent dans le grand Archipel, du tripang, des per-

les, de la nacre, de l'écaille de tortue, de la cire des abeilles sauvages, du camphre et une petite quantité de poudre d'or: objets qui tous trouvent un bon débit sur les marchés chinois. Quelques jonques chinoises se hasardent aussi à trafiquer avec les Soeloeniens; mais ils paraissent ne jouir d'aucun crédit au milieu de cette population guerrière; ils subissent patiemment toutes les vexations dont on les abreuve, pourvu qu'ils en tirent un profit. Tous les écumeurs de mer viennent porter le fruit de leur rapine à Bawan; c'est là pour eux un arsenal où on leur fournit des armes, des munitions et même des *prahoe* pour continuer leur brigandage.

Un anglais nommé Windham est établi à Bawan; il s'y est acquis le monopole du commerce; c'est par lui que ces insulaires sont abondamment pourvus d'armes à feu et de munitions; il est en relation très-suivie avec Manille (1).

Le deuxième groupe du vaste archipel Soeloenien porte le nom de Tawi-tawi; il est désigné par les navigateurs sous celui d'îles du sud. Dalrymple dit qu'il comprend 56 îles, dont Tawi-tawi (aussi nommée par les indigènes Beca ou Siboe toe) est la plus considérable. Beca ou Siboe toe s'étend sous le 137° 34' de longitude orientale et le 5° 5' de latitude nord. Cette île est

(1) Pour les détails plus circonstanciés ainsi que ceux concernant plusieurs autres îles du groupe de Soeloe proprement dit, on peut consulter *Forest, Voyage aux Moluques*, la relation du *Voyage au Pole Sud*, tom. 7 et les deux mémoires du lieutenant de marine Gregory; voir *Tijdschrift voor Neêrlands Indie*, 7de Jaargang.

très-élevée et visible en mer à une grande distance; sa superficie est de 15 milles \square . On y trouve deux lacs considérables; le plus grand porte le nom de Dongon, l'autre est moins remarquable: du premier sortent deux rivières; l'une d'elles qui a une profondeur de 5 à 7 brasses, coule à la mer; son embouchure est obstruée par une barre, sur laquelle à marée basse on ne trouve que quelques pieds d'eau. Ce groupe est le moins peuplé de toutes les îles de cet archipel. On y trouve différentes espèces de beaux bois de construction; il fournit également des nids de *salangane*, et la population s'adonne principalement à la pêche des huitres perlières, qui y sont fort nombreuses en raison de la multitude de bas fonds dont ces îles sont entourées. C'est à quoi se bornent tous les renseignements que nous pouvons fournir sur les îles Soeloe du Sud, que la marine anglaise ne manquera sans doute point de visiter dans ses courses aventureuses.

Le pouvoir éphémère du Sultan de Soeloe est censé s'étendre également sur le groupe d'îles du nord de Soeloe, désigné sous le nom de groupe de Basilan, emprunté de l'île principale connue sous ce nom, et qui est la plus rapprochée des possessions espagnoles des Philippines, dont Magindanao forme la partie méridionale. Il paraît que la couronne d'Espagne s'attribue la faculté de révéndiquer, selon sa convenance, le pouvoir sur une partie des îles de ce groupe, puisqu'elle a fait valoir ses droits sur Basilan, lorsque, fort récemment, l'escadre française commandée par le contre-amiral Cécille, a fait des démonstrations pour s'empa-

rer de cette île afin de la soumettre à l'autorité de la France.

Tout ce qui vient d'avoir lieu dans ces mers doit faire conjecturer que l'escadre française, composée des frégates la *Cléopâtre* et la *Sirène*, des corvettes la *Victorieuse*, l'*Alcmène* et la *Sabine* et du pyroscaphe l'*Archimède*, après avoir rempli sa mission en Chine et s'être présenté sur les côtes du Japon, a dirigé sa course sur l'archipel de Soeloe, dans le but d'y poursuivre les travaux nautiques commencés par l'expédition sous les ordres du capitaine Dumont d'Urville, mais aussi afin de s'assurer s'il conviendrait aux intérêts du Gouvernement français de prendre poste dans ces parages, et d'y pénétrer pour faire participer son commerce au développement considérable qu'on est en droit d'attendre des nouvelles relations ouvertes avec la Chine.

La France est parvenue à force de persévérance et par des sacrifices fort onéreux à son trésor, à s'installer dans quelques îles situées à l'extrémité opposée de l'Océanie, fort éloignées des mers où se discutent aujourd'hui les grands intérêts du commerce maritime de l'Indo-Chine et de l'Australie (1). Il est conséquemment naturel et légitime qu'elle se soit présentée dans

(1) Ces possessions acquises par la France dans l'Océanie n'ont offert jusqu'ici aucun résultat marquant ni salutaire pour la marine marchande française: elles paraissent servir uniquement de succursale à sa propagande religieuse, qui semble vouloir exploiter à son profit l'archipel de la Société et les îles Marquises. — Le ministère a toujours dit que c'était une position acquise pour l'époque éventuelle où serait percé l'isthme de Panama.

cette nouvelle arène mercantile avec des forces de nature à faire respecter son pavillon, d'autant plus que le maintien de l'honneur national devait interdire à son gouvernement, d'accepter des mains de l'Angleterre le libre accès des ports chinois, ouverts au commerce de toutes les nations. La France usait également de son droit, et aucune démarche illégale ne saurait lui être imputée, lorsque après avoir échoué dans ses tentatives toutes pacifiques pour faire ouvrir à son commerce les ports du Japon, elle jugea nécessaire aux intérêts de sa marine marchande, d'aviser au moyen le plus convenable d'occuper militairement une île peu éloignée des parages vers lesquels se porte aujourd'hui le grand mouvement commercial, qui semble appeler l'Archipel malais à des destinées nouvelles (1).

Comme nous n'avons à nous occuper dans cet ouvrage, que de faits accomplis ainsi que de conséquences qui en résultent, toute discussion politique ou d'intérêt mercantile, relative à l'occupation éventuelle de l'île de Basilan par la marine française, serait superflue. Il est, néanmoins probable qu'au cas où le drapeau protecteur de la France eût été arboré à Basi-

(1) Il est juste que l'on cite au nombre des faits historiques de notre temps, que le Gouvernement néerlandais, mu par l'intérêt qu'il porte au commerce universel, a insisté sérieusement et avec énergie auprès de l'empereur du Japon, son allié depuis plusieurs siècles, pour qu'il ouvrit les ports de son empire au libre commerce de toutes les nations, dans l'intérêt réel et bien entendu de l'industrie manufacturière et agricole de son pays.

lan, la situation politique ainsi que les intérêts commerciaux de la Néerlande dans les mers tropicales, en eussent éprouvés des influences salutaires. Cette occupation aurait aussi pu agir puissamment sur le perfectionnement de l'état social des populations du vaste archipel de Soeloe, où la civilisation vicieuse, que nous y trouvons établie aujourd'hui, est plus contraire et plus hostile à toute espèce de réforme ou d'amélioration quelconque, que ne le serait celle qu'on tenterait de faire adopter parmi des populations, encore sauvages.

L'étendue de Basilan est fixée par les géographes, à 12 milles de l'occident à l'orient, et sa largeur à 3 ou 4 milles; sa latitude est par le 6°30" Nord et par le 120°9¼" longitude Est du méridien de Greenwich. Les îles Tamook, les Pilas, Balak-Balak ainsi que plusieurs autres font partie de ce groupe.

La population de Basilan est méchante et perfide; son caractère fourbe la porte aux plus grands excès; le meurtre et le brigandage s'y commettent lorsque quelque occasion de dépouiller un étranger se présente. Horsburgh en fit en 1793 la fatale expérience; plusieurs bâtiments y ont vu quelques hommes de leurs équipages traîtreusement assassinés; un sort pareil atteignit récemment un officier et quelques mariners du bâtiment de guerre français, la *Sabine*, faisant partie de l'escadre du contre-amiral Cécille. Malosa, le bourg principal de cette île, a été détruit par cette expédition, en représaille du meurtre dont il vient d'être fait mention. — Nous n'avons rien appris sur la constitution

physique non plus que sur les productions du sol de ces îles. Tout ce qui est du domaine des sciences naturelles reste encore à explorer et à étudier, dans tous ces groupes sur lesquels nous venons de fournir quelques notions historiques.

Les autres îles au Sud du vaste archipel de Soeloe, sont moins connues encore que ne l'est celui-ci. Plusieurs de ces petits groupes sont situés à l'embouchure des principales rivières des côtes orientales de Bornéo; ils font partie des états de Berow, de Koeti et de Banjermasing; quelques autres îles isolées sont plus éloignées de ses parties du littoral, ou bien elles forment de petits atollons dans le détroit de Macassar entre les côtes de Célèbes et celles de Bornéo. Ce passage a été jusqu'ici peu fréquenté par les bâtiments du commerce européen, et il est rarement parcouru des caboteurs indigènes, parce que la navigation sur ces mers, à l'Est de Bornéo, est sans cesse exposée aux attaques des écumeurs de mer de Balangigni et des Illanons de Magindanao: ces pirates se trouvent les maîtres dans ces parages; ils y trafiquent de marchandises et d'esclaves; puis, lorsque l'occasion leur semble favorable, ils se réunissent plusieurs dans l'attaque de quelque bâtiment marchand assez téméraire pour s'aventurer dans ces eaux, au milieu de brigands qui naviguent sous l'apparence trompeuse de traficants paisibles.

Depuis fort longtemps le détroit de Macassar n'a été fréquenté, comme passage maritime, que par un pe-

tit nombre de baleiniers et par quelques navires allant en Chine ou qui en reviennent à contre-mousson. Ce passage, par le mouvement qui se prépare dans l'Archipel, semble destiné à devenir la grande voie commerciale entre les mers de l'Australie et celles de l'Indo-Chine : là s'ouvrira bientôt une arène nouvelle aux spéculations mercantiles. Les événements qui viennent d'avoir lieu en Chine; ceux auxquels on peut s'attendre comme résultat des démonstrations récentes de la marine britannique dans le Bocca-tigris et à Canton; les tentatives et les projets des Anglais dans le nord de Bornéo; la répression plus sérieuse et sur une échelle plus étendue de la piraterie dans les mers de Mindore et de Soeloe; la franchise de tous droits accordée au port de Macassar; le commerce et la navigation de l'Australie qui devront nécessairement se porter vers les mers de la Chine et de la Mantchourie, voire même un jour jusqu'aux côtes du Japon et de la Corée; enfin tous ces éléments de progrès dans les rapports commerciaux des nations, doivent influencer sur l'activité de la navigation qui va avoir lieu dans ce bras de mer (1).

(1) Les projets de l'Angleterre sur les Philippines, dont elle convoite la possession ou bien le patronage, ainsi que la cession de Macao par le Portugal, s'ils venaient à se réaliser, ouvriraient une voie bien plus large à ce commerce. Il est utile d'en prendre bonne note. Il y a plus : s'il est avéré que la couronne du Portugal va se trouver dans la nécessité de mettre aux enchères les débris de sa puissance au-delà des mers : on peut se flatter que cette occasion de s'assurer la possession entière de l'île de Timor, n'échappera point

Les voies nouvelles ouvertes à la navigation dans l'Indo-Chine; la part active que l'Australie va prendre au mouvement commercial; les éléments de progrès et de civilisation qui se manifestent de toute part dans l'Archipel soumis à la Néerlande, seront, plus que jamais, des moyens puissants pour stimuler l'ardeur de nos commerçants. Nous ne pouvons point présumer que, parmi nos compatriotes, se présentent dans l'arène des hommes dont les efforts hardis, dont l'esprit entreprenant et les vues aventureuses, les décident à marcher sur les traces d'un Earle, d'un Brooke! Que le commerce s'évertue donc à surpasser par le génie de ses conceptions, secondé de moyens vigoureux, mais toujours convenables et loyaux, les efforts incessants de sa rivale d'outre-manche à profiter des ressources que lui offrent ses possessions de l'Inde. Qu'en Angleterre on ne puisse plus avancer insidieusement que le commerce néerlandais se résigne à une torpeur complète, et qu'il manque à notre marine militaire la force nécessaire pour se soutenir dans cet Archipel malais, qui fut témoin des efforts persévérants et glorieux de nos ancêtres, ainsi que des faits d'arme, de la bravoure et de la grandeur des vues de leur marine commerciale et armée.

Il est, nous en convenons, regrettable que les gouvernements divers qui se sont succédé dans nos pos-

à notre Gouvernement. *Si jamais l'Angleterre y prenait un pied, on peut être certain qu'elle en aurait bientôt pris quatre.* C'est un dicton souvent employé, mais dont personne ne contestera l'à propos.

sessions de l'Inde, se soient fort peu occupés d'un grand nombre d'îles, réparties dans les passes et les détroits qui séparent les grandes îles de cet Archipel, et particulièrement de celles peu éloignées de ces grandes terres où nous n'avons que des établissements littoraux. Il est inconcevable qu'on n'ait jamais eu l'idée d'ordonner le relèvement nautique, non plus que l'examen des lieux dans plusieurs de ces petits archipels situés dans le détroit de Macasser, et qu'on ne se soit pas occupé de l'étude des ressources que peuvent offrir quelques îles isolées à l'embouchure des principaux fleuves dont les grandes terres sont arrosées. Il serait probablement peu dispendieux de former des stations maritimes sur ces points isolés où l'on aurait la facilité de s'établir militairement. Quelques unes de ces îles offriront sans doute des baies sûres et commodes pour la relâche des bâtiments du commerce; ce seraient autant de nouveaux points stratégiques, lorsque les possessions de l'Etat se verraient menacées par l'ennemi. De ces stations maritimes, les repaires où se réfugient encore les écumeurs de mer, pourraient être surveillés assidûment, et leur destruction serait plus certaine; sans énumérer à tous ces avantages, les ressources qu'on pourrait obtenir du sol et des productions naturelles de ces îles.

Les Anglais viennent de nous donner l'exemple par l'occupation de Laboean. Un établissement de ce genre coûte indubitablement moins qu'une factorerie sur le littoral d'une grande île; ces stations sont plus faciles à défendre: quelques militaires et de petits bâtiments de guerre suffisent pour repousser toute agres-

sion hostile des peuplades environnantes; tandis que, par des forces supérieures, dont il est facile d'augmenter le nombre au besoin, on se trouve à même de dicter la loi et d'étendre son influence, en intervenant immédiatement dans un différend, (quelque fût sa nature ou son motif) qui s'élèverait entre les princes voisins ou parmi des populations turbulentes. Cette influence se ferait ressentir aussi dans un rayon fort étendu des côtes d'une île considérable, sur laquelle la métropole se propose de développer les forces civilisatrices et faire germer des principes d'ordre social.

Ces avantages, qu'on semble avoir perdus de vue depuis longtemps, ou qui ont été négligés par motifs d'économie, peut-être aussi à cause des circonstances fâcheuses des derniers temps, paraissent avoir été mieux appréciés lors de l'établissement de la Compagnie des Indes et de l'occupation des Moluques. Dans ces archipels, elle eut la prévoyance d'établir un rayon stratégique fort étendu à l'entour du centre de ses opérations: là, elle fit occuper militairement plusieurs des points principaux qui commandent les détroits, ainsi que ceux qui lui fournissaient le moyen d'exercer une surveillance constante sur quelques grandes îles, dont sa politique jugeait l'occupation superflue; de ces petites îles son pouvoir s'étendait sur les populations environnantes, et elle pouvait interdire l'accès des grandes, à toute concurrence nuisible à son intérêt commercial. Pourquoi donc, se demande-t-on, n'avoir pas agi selon ce même principe lors qu'il fut question d'établir l'influence néerlandaise sur les principales parties du littoral de Bornéo?

On prit, en 1822, il est vrai, possession des îles Karimata, parce qu'un agent anglais avait fait des tentatives pour entrer à leur égard en négociation secrète avec le Sultan de Matan. Les archipels de Tambellan, des Anambas et des Natunas sont placés sous le protectorat de la Néerlande, en vertu du droit de suzeraineté qu'elle exerce sur le prince de Lingga. Nous n'avons, hélas! jamais eu de relations politiques ni commerciales avec les Sultans de Bornéo-propre et de Soeloe; mais dans toute l'étendue du détroit de Macassar, nous n'avons pas eu soin de planter un seul jalon afin d'y faire valoir l'autorité néerlandaise, quoiqu'elle se trouvât incontestablement établie tant sur les côtes orientales de Bornéo que sur celles occidentales de Célèbes, soit par la possession de territoires, ou bien par des traités avec les princes tributaires de ces deux contrées. A partir des archipels de Soeloe jusqu'au 5° Sud, pas une seule île n'a été occupée entre ces deux grandes terres!

Aujourd'hui ces intérêts sont bien mieux surveillés. Des traités ont été conclus avec les princes de Berow et de Koeti; les clauses stipulées par ces alliances, toutes pacifiques, contiennent probablement le droit reconnu au pouvoir protecteur d'occuper les îles dans ce détroit: on peut dès lors être certain qu'elles ne tarderont pas d'attirer plus spécialement l'attention du Gouvernement de l'Inde, qui se hâtera sans doute d'en ordonner l'exploration et d'en faire faire l'étude.

Dans l'attente de renseignements positifs sur ces îles inconnues, nous en donnons les noms portés sur les car-

tes géographiques les plus récentes, où elles se trouvent tracées aujourd'hui par des lignes incertaines.

Après l'île de Legatan formant la limite Sud des Soeloe, nous trouvons les archipels de Tieroen, de Tarakan ou Jakassan, de Pandjang, de Maratoea, les Boompjes ou Bilang-bilang, la grande île de Pamaroeang; l'archipel fort étendu de Balabalaga, comprenant plus de quarante îles ou îlots et occupant le milieu du détroit entre Bornéo et Célèbes; puis quelques îles le long du littoral de Passir, la grande Laut ou Lauwt ainsi que ses nombreuses dépendances et les petites Lauwt, extrémité Sud des groupes dont Bornéo est entouré.

Plus au Sud se trouve *Solombo*, qui fait partie du groupe géographique de Java; à quelques milles à l'Ouest de celle-ci on atteint *Bawean*, dont nous avons fait mention dans le premier volume page 332, sous l'orthographe vicieuse d'île *Bavian*. Nous terminons l'aperçu sur ces groupes par le petit archipel de *Karimon-Java*, omis dans le susdit volume.

Les Karimon ont été compris dans la cession des parties du littoral Nord-est de Java, faite à la Compagnie par le Soesoehoenan de Soerakarta, mais elle ne les fit pas occuper. Les écumeurs de mer s'y étant établis, on jugea nécessaire de les chasser de leur repaire. Le capitaine de marine Dibbitz en fit le relèvement en 1806 tant dans l'intérêt de la navigation que pour en éloigner les pirates. Lors de l'occupation anglaise un poste y fut établi; depuis ce temps, l'auto-

rité néerlandaise en a fait une dépendance de la résidence de Japara, et un sous-résident y exerçait le pouvoir; aujourd'hui ces îles sont régies par un fonctionnaire subalterne, sous les ordres du résident de Japara.

Nous terminons ici la partie historique sur Bornéo et ses dépendances. Les événements remarquables dont les mers qui baignent cette île ont été le théâtre depuis peu de temps, se présentant en foule sous notre plume, cette partie s'est étendue successivement au delà des limites d'un aperçu succinct; ce qui fait que l'abondance des matières ne nous a pas permis de mentionner quelques spécialités se rattachant à notre sujet; nous comprendrons celles-ci dans le troisième et dernier volume de cet ouvrage. — La partie historique que nous venons de publier sur cette île naguère encore si peu connue, peut servir, ce nous semble, de réfutation formelle à la thèse que soutient un journal français, *le Constitutionnel* de Février 1847, pour nous dénier notre omnipotence sur Bornéo, ainsi que pour soutenir les droits qu'aurait la France de s'établir dans cette île. Voici la phrase à laquelle nous faisons allusion: » *Le véritable maître d'un pays sauvage, c'est celui qui sait s'y établir fortement, qui sait y développer les forces civilisatrices, qui a le pouvoir de le soumettre et qui y fait respecter le droit des gens. La Hollande remplit-elle ces conditions à Bornéo? Evidemment non.* »

